

---

**Le Dictionnaire des synonymes de structure, concepts et exécution. Examen métalexicographique d'un dictionnaire de synonymes** **Pierre-Benjamin Lafaye :**

**Auteur :** Plumet, Céline

**Promoteur(s) :** 8580

**Faculté :** Faculté de Philosophie et Lettres

**Diplôme :** Master en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale, à finalité approfondie

**Année académique :** 2019-2020

**URI/URL :** <http://hdl.handle.net/2268.2/9418>

---

*Avertissement à l'attention des usagers :*

*Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.*

*Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.*

---



**Université de Liège**

**Faculté de philosophie et lettres**

**Département de langues et lettres françaises et romanes**

***Le Dictionnaire des synonymes* de Pierre-Benjamin  
Lafaye : structure, concepts et exécution.**

**Examen métalexicographique d'un dictionnaire de synonymes**

Mémoire présenté par **Céline PLUMET** en vue de l'obtention du  
diplôme de Master en langues et lettres françaises et romanes,  
orientation générale, à finalité approfondie

Sous la direction de Pierre SWIGGERS

Membres du jury : Marie-Guy BOUTIER, Nicolas MAZZIOTTA

Année académique 2019-2020

*Un grand merci à Monsieur Swiggers et à Madame Zimont pour le temps et l'énergie qu'ils m'ont consacrés.*

*Merci à mes lecteurs, Madame Boutier et Monsieur Mazziotta, pour leur attention.*

*Merci à ma famille et mes amis qui m'ont supportée et encouragée dans les bons et moins bons moments.*

# Table des matières

<b>1. Introduction</b> .....	6
1.1. Le champ d'inscription : la métalexigraphie.....	6
1.2. Un type d'objet à définir : le dictionnaire de synonymes .....	7
1.3. Orientation et organisation du mémoire .....	10
<b>2. P.-B. Lafaye et son <i>Dictionnaire des synonymes de la langue française</i></b> .....	12
2.1. Esquisse biographique de l'auteur .....	12
2.2. Le <i>Dictionnaire des synonymes de la langue française</i> : éditions.....	13
2.3. État de la question.....	13
<b>3. La synonymie : de curiosité philosophique à entreprise lexicographique</b> .....	19
3.1. Introduction.....	19
3.2. Panorama historique.....	19
3.2.1. Antiquité .....	20
3.2.2. Renaissance et XVII <sup>e</sup> siècle.....	21
3.2.3. XVIII <sup>e</sup> siècle .....	22
3.2.3.1. G. Girard (1677-1748).....	22
3.2.3.2. N. Beauzée (1717-1789) .....	25
3.2.3.3. P.J.A. Roubaud (1730-1792).....	26
3.2.3.4. E. Bonnot de Condillac (1714-1780) .....	28
3.2.4. XIX <sup>e</sup> siècle .....	31
3.2.4.1. L. de Fontanes (1757-1821) .....	31
3.2.4.2. P.C.V. Boiste (1785-1824).....	31
3.2.4.3. F. Guizot (1787-1874).....	33
3.2.4.4. J.-B. Leroy de Flagis (1735-1824) .....	34
<b>4. Le projet de Lafaye : une analyse des « paratextes »</b> .....	36
4.1. La <i>Dédicace</i> .....	36
4.2. La <i>Préface</i> .....	37
4.3. Appréciation critique du projet et des prétentions de Lafaye .....	39
4.3.1. Positionnement à l'égard des précurseurs .....	40
4.3.1.1. Critique des dictionnaires généraux .....	40
4.3.1.2. Inscription dans une démarche scientifique .....	43
4.3.1.3. Absence d'équivalence exacte entre les mots d'une langue .....	44
4.3.1.4. Dictionnaire des synonymes et dictionnaire anti-synonymique.....	47

4.3.2.	Visée cognitive et maîtrise de la langue .....	48
4.3.3.	Rapport avec la philosophie .....	52
4.3.4.	Théorie des synonymes .....	54
4.3.4.1.	Les graphes de Lafaye .....	54
4.3.4.2.	Trois types de synonymes .....	58
4.3.4.3.	Méthodes d'analyse des synonymes .....	61
<b>5.</b>	<b>L'élaboration du projet .....</b>	<b>65</b>
5.1.	Structure et organisation de l'ouvrage .....	66
5.2.	Aspect matériel .....	67
5.3.	Traitement des « synonymes grammaticaux » .....	69
5.3.1.	Macrostructure .....	69
5.3.1.1.	Le rejet de l'ordre alphabétique .....	69
5.3.1.2.	Une organisation structurante .....	70
5.3.1.3.	Les entrées .....	75
5.3.2.	Microstructure .....	78
5.3.2.1.	Champs informationnels et signaux-clés .....	78
5.3.2.2.	De l'idée commune aux significations essentielles .....	87
5.4.	Traitement des « synonymes étymologiques » .....	99
5.4.1.	Macrostructure .....	99
5.4.1.1.	Un dictionnaire .....	99
5.4.1.2.	Organisation des entrées .....	99
5.4.1.3.	Présentation des entrées .....	101
5.4.2.	Microstructure .....	104
5.4.2.1.	Champs informationnels et signaux-clés .....	105
5.4.2.2.	De l'idée commune aux significations essentielles .....	113
5.5.	Coup d'œil comparatif .....	116
<b>6.</b>	<b>Conclusion .....</b>	<b>120</b>
6.1.	Un dictionnaire distinctif .....	120
6.2.	<i>Dictionnaire des synonymes</i> de Lafaye : commentaire critique .....	121
6.2.1.	Scientificité et définition des concepts .....	121
6.2.2.	Synonymes mixtes .....	121
6.2.3.	Les graphes dans l'élaboration du <i>Dictionnaire des synonymes</i> .....	123
6.2.4.	Polymorphie du discours définitionnel .....	123
6.2.5.	L'« étymologie » chez Lafaye .....	124

6.2.6.	Langue et auteurs « classiques ».....	124
6.3.	Originalité et apport du <i>Dictionnaire des synonymes</i> de Lafaye .....	125
6.4.	Pistes à explorer .....	127
<b>7.</b>	<b>Bibliographie</b> .....	128
7.1.	Bibliographie primaire .....	128
7.2.	Bibliographie secondaire .....	129
<b>8.</b>	<b>Annexes</b> .....	131
8.1.	Annexe 1 : microstructure – échantillon.....	131
8.2.	Annexe 2 : synonymes grammaticaux – marques de registre, de domaine et d’usage .....	133
8.3.	Annexe 3 : synonymie des adverbes et phrases adverbiales substantives (extrait).....	138
8.4.	Annexe 4 : distinction entre substantif pur et substantif avec terminaison <i>-ier</i> (extrait).....	142
8.5.	Annexe 5 : synonymes étymologiques – marques de registre, de domaine et d’usage .....	144
8.6.	Annexe 6 : HÉRÉTIQUE, HÉTÉRODOXE (extrait).....	153

# 1. Introduction

« *Le Dictionnaire des synonymes de la langue française* de Pierre-Benjamin Lafaye : structure, concepts et évolution » : le choix du sujet mérite une justification. Nous la fournissons en trois étapes. Tout d'abord, qu'est-ce que la métalexigraphie et où se situe le présent travail à l'intérieur de celle-ci (1.1) ? Deuxièmement, qu'est-ce qu'un dictionnaire de synonymes (1.2) ? Enfin, la dernière partie de cette introduction expose l'orientation et l'organisation du travail (1.3).

## 1.1. Le champ d'inscription : la métalexigraphie

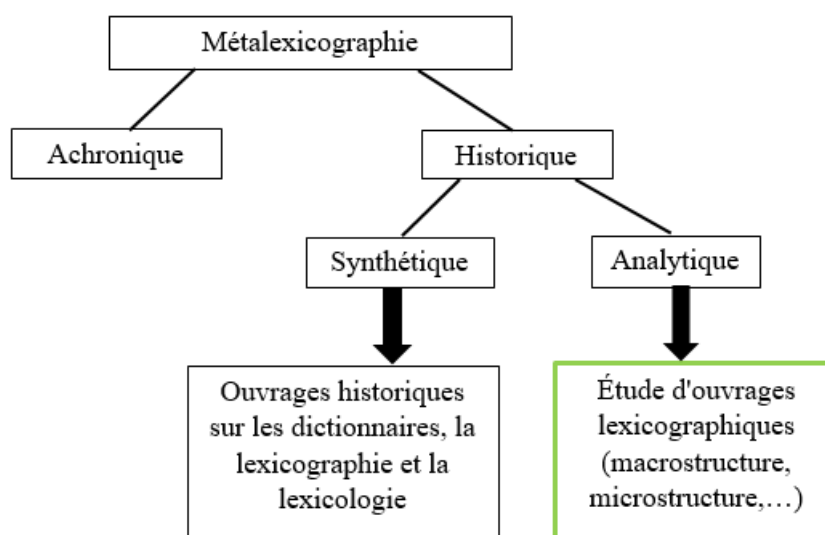
« Le champ de l'activité lexicographique a été, pendant très longtemps un champ dépourvu de soubassement méthodologique et épistémologique (explicite) [...] » (Petrequin, Swiggers, 2007 : 7). En effet, ce n'est qu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle qu'une réflexion épistémologique se met en place : la métalexigraphie.

Ce terme de *métalexigraphie*, « [...] une nouveauté dans le monde lexicographique même [...] » (Petrequin, Swiggers, 2007 : 7), désigne, selon Hausmann, « [...] toute activité qui fait du dictionnaire un objet de réflexion et de recherche mais qui, elle-même, ne vise pas à la production de dictionnaires » (Hausmann, 1989 : 216). Petrequin et Swiggers la définissent, quant à eux, comme « [...] la sous-discipline linguistique prenant comme objet la forme et le contenu de dictionnaires et l'ensemble des présupposés, des principes et des pratiques qui ont sous-tendu et qui sous-tendent la production et le fonctionnement, en contexte socioculturel, de dictionnaires » (Petrequin, Swiggers, 2007 : 7). La métalexigraphie, permettant un discours sur la lexicographie, apparaît, aux yeux de Petrequin et Swiggers, comme « [...] une (sous-) discipline qui, à en juger par l'intérêt porté à l'histoire et à la méthodologie du travail lexicographique, est appelée à jouer un rôle important dans l'ensemble des sciences du langage » (Petrequin, Swiggers, 2007 : 10).

Se distinguent, au sein de cette « (sous-)discipline » (Petrequin, Swiggers, 2007), la métalexigraphie achronique, d'une part, et la métalexigraphie historique, d'autre part.

La première, qui n'est liée à aucune période particulière, « [...] relève de l'étude méthodologique des fondements d'une science » (Petrequin, Swiggers, 2007 : 8). La

seconde, tenant compte de l'évolution temporelle, « [...] doit s'entendre comme l'étude métalexigraphique de produits historiques, ce qui englobe aussi la production récente ou contemporaine [...] » (Petrequin, Swiggers, 2007 : 7-8). Conformément à la distinction opérée, dans le domaine des sciences historiques, entre orientation synthétique et orientation analytique, Petrequin et Swiggers distinguent deux types de métalexigraphie historique. Le premier type, synthétique, est exemplifié par des ouvrages historiques sur les dictionnaires, la lexicographie, ainsi que sur la lexicologie. Le second type, analytique, consiste en des « travaux d'analyse historiographique » (Petrequin, Swiggers, 2007 : 9). Il s'agit ici d'étudier les ouvrages lexicographiques sous divers angles d'approche : macrostructure, microstructure, traitement descriptif, ampleur descriptive, etc. Il convient toutefois de remarquer que les ouvrages d'orientation synthétique abordent également ces aspects ; mais ils sont alors abordés d'un point de vue historique.



**Illustr. 1**

Le présent travail s'oriente, vu son sujet, vers la *métalexigraphie historique analytique* : l'analyse d'un produit historique particulier.

## 1.2. Un type d'objet à définir : le dictionnaire de synonymes

La métalexigraphie analyse donc les productions lexicographiques, dont les dictionnaires de synonymes qui sont un « type de dictionnaire spécialisé de la langue » (Ferrara, 2010 : 927). Il s'agit d'un « type d'outil propre à améliorer l'usage de la langue



française, qu'il s'agisse de sa dimension expressive, littéraire, ou des domaines techniques et scientifiques » (Pruvost, 2009 : 55).

Le dictionnaire de synonymes renferme, en effet, « [...] des termes choisis pour leurs caractéristiques sémantiques » (Ferrara, 2010 : 927) : ceux dont le sens est proche et que l'utilisateur de la langue peut confondre ou qui sont interchangeables dans certains contextes (Ferrara, 2010 : 927).

Dans son article intitulé « Les dictionnaires de synonymes : une typologie évoluant avec le temps » (Ferrara, 2010), Alice Ferrara distingue **quatre types**<sup>1</sup> de dictionnaires de synonymes : (a) les dictionnaires de synonymes distinctifs, (b) les compilations, (c) les dictionnaires de synonymes cumulatifs et (d) les dictionnaires de synonymes semi-distinctifs.

- (a) Les dictionnaires de synonymes de type distinctif, les premiers à avoir paru, proposent des définitions, des précisions quant au sens et aux différences existant entre les mots présentés comme synonymiques, et enfin des exemples (Ferrara, 2010 : 929-930).
- (b) La multiplication du nombre de dictionnaires, durant les XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, a entraîné la naissance d'un « genre annexe » (Ferrara, 2010 : 930), la compilation. Recopiant les ouvrages de leurs prédécesseurs, les auteurs de compilations ne conservent que ce qui leur paraissait intéressant, n'hésitant pas à « [...] retrancher tout ce qu'ils trouvent être superflu et ajouter parfois, plus ou moins selon les auteurs, des articles qu'ils vont écrire eux-mêmes » (Ferrara, 2010 : 930). Un exemple du « type compilatoire » est fourni par le *Nouveau dictionnaire universel des synonymes* de F. Guizot, publié en 1809.
- (c) Les dictionnaires de synonymes cumulatifs, type le plus fréquent de nos jours, proposent, à la suite de l'entrée, une « [...] liste de termes qui sont synonymes du mot-vedette. Cependant, les degrés de synonymie qu'il y a entre ces termes ne sont pas indiqués, ni, surtout, les différences qui les séparent » (Ferrara, 2010 : 932). Ces dictionnaires sont pratiquement dépourvus d'informations métalinguistiques, à l'exception de l'une ou l'autre indication sporadique

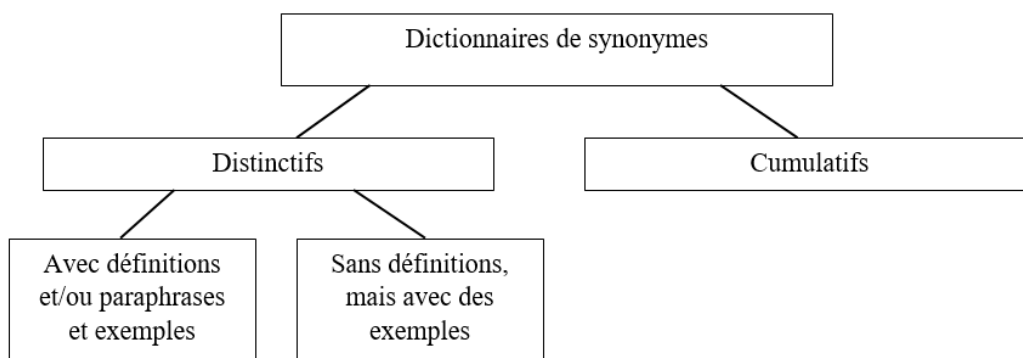
---

<sup>1</sup> Nous utilisons le corps gras hors des citations, afin de mettre en évidence les notions-clés. Cette remarque est valable pour l'ensemble du travail.

concernant le registre de langue. S'ils permettent à l'utilisateur de « [...] sélectionner lui-même le terme qui convient le mieux selon le contexte » (Ferrara, 2010 : 932), ils ne semblent pas fournir suffisamment d'informations pour l'aider à faire le bon choix. C'est pourquoi, tirant parti de son support informatique, le *Dictionnaire Électronique des Synonymes (DES)* du laboratoire CRISCO – Unicaen, permet à l'utilisateur d'avoir accès à la définition de chacun des synonymes proposés en le renvoyant vers le *Trésor de la Langue Française informatisé (TLFi)* (Ferrara, 2010 : 932). Cela reste cependant une solution indirecte, puisque le *DES* se rattache à un autre dictionnaire informatisé.

- (d) Enfin, classe, sous-classe, voire simple variante, le dictionnaire de synonymes semi-distinctif se situe à mi-chemin entre le dictionnaire distinctif et le dictionnaire cumulatif. D'un côté, sa démarche le rapproche du dictionnaire distinctif, mais il ne contient pas de définition pour distinguer les termes synonymes. D'un autre côté, bien que présenté sous forme de liste, il ne peut pas être considéré comme cumulatif « [...] car dans cet ouvrage, les termes sont distingués par des contextes et exemples » (Ferrara, 2010 : 931-932). Genre relativement rare, Ferrara cite en guise d'exemple le *Nouveau Dictionnaire des Synonymes* (Larousse, 1977), dirigé par Genouvrier (Ferrara, 2010 : 932).

Pour identifier ces quatre types de dictionnaires de synonymes, Ferrara emploie deux critères. Les dictionnaires de synonymes distinctifs, cumulatifs et semi-distinctifs sont distingués sur base du programme minimal de l'article lexicographique qui contient ou non des définitions et/ou des exemples. Les dictionnaires de synonymes « compilatoires » sont caractérisés par leur genèse spécifique. Toutefois, pratiquement tous les dictionnaires sont de nature « compilatoire », à partir du moment où ils ne se basent pas sur un corpus de matériaux linguistiques authentiques. C'est pourquoi il nous semble plus pertinent de proposer une typologie bipartite des dictionnaires de synonymes, en excluant le type « compilatoire ». Il existerait donc deux types de dictionnaires de synonymes : les dictionnaires de synonymes distinctifs et les dictionnaires de synonymes cumulatifs. Parmi les dictionnaires de synonymes distinctifs, deux sous-types peuvent être identifiés : ceux qui comportent des définitions et/ou des paraphrases définitionnelles (type « distinctif » de Ferrara), et ceux qui différencient les synonymes sans recourir à des définitions (type « semi-distinctif » de Ferrara).



**Illustr. 2**

Le dictionnaire de synonymes est donc un genre qui a pris différentes formes durant l'évolution qu'il a connue, bousculant les habitudes de consultation de l'utilisateur (Ferrara, 2010 : 927). Cette évolution de la forme du dictionnaire de synonyme au fil du temps doit sans doute s'être accompagnée de modifications dans la conception la synonymie.

Dans le cas du *Dictionnaire des synonymes de la langue française* de Lafaye, qui nous intéresse ici, nous examinerons la question du type de dictionnaire de synonymes auquel il appartient.

### 1.3. Orientation et organisation du mémoire

Dans ce travail, nous proposons une étude métalexigraphique systématique du *Dictionnaire des synonymes de la langue française*, dans son édition de 1858<sup>2</sup> (Lafaye, 1858). Cette analyse vise à améliorer la connaissance du dictionnaire dans ses aspects formels (macro- et microstructure), mais tente également de répondre à une question de fond : comment la théorie des synonymes exposée par l'auteur dans l'introduction de l'ouvrage est-elle mise en œuvre dans le reste de l'ouvrage, tant au niveau de la macrostructure, que du point de vue de la microstructure du dictionnaire ?

Cette problématique donne lieu à une série de questions, successivement abordées au cours de ce travail : qui est Lafaye et quand le *Dictionnaire des synonymes de la langue française* a-t-il été édité ? Quels aspects de l'œuvre de Lafaye ont déjà été étudiés ? Dans quelle tradition se situe le dictionnaire de Lafaye ? Quelle est la conception de la

---

<sup>2</sup> Dans les citations issues de l'ouvrage de Lafaye, nous soulignons à l'aide du corps gras. Cette remarque est valable pour l'ensemble du travail.

synonymie défendue par Lafaye ? Quels sont les concepts mobilisés ? Enfin, comment le projet est-il mis en œuvre ?

Notre mémoire se divise en quatre parties. La première fournit des informations biographiques sur P.-B. Lafaye, des données bibliographiques sur son dictionnaire, ainsi qu'un état de l'art sur les travaux concernant le *Dictionnaire des synonymes* de Lafaye. La deuxième partie dresse un panorama historique des principaux dictionnaires de synonymes, de l'Antiquité à la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans un troisième temps, les paratextes de l'ouvrage de Lafaye sont analysés afin de comprendre la conception de la synonymie défendue par l'auteur. Enfin, la quatrième partie propose une étude de l'organisation du dictionnaire, tant du point de vue macrostructural que du point de vue microstructural, toujours en lien avec la théorie exposée dans l'introduction.

Le présent travail étudie essentiellement le *Dictionnaire des synonymes de la langue française* de P.-B. Lafaye dans son édition de 1858 : il s'agit de la première édition complète du dictionnaire, c'est-à-dire comprenant deux parties. Afin de limiter le champ d'investigation, nous ne tenons pas compte du *Supplément du Dictionnaire des synonymes de la langue française* publié en 1865 ; celui-ci pourra faire l'objet de recherches ultérieures.

## 2. P.-B. Lafaye et son *Dictionnaire des synonymes de la langue française*

### 2.1. Esquisse biographique de l'auteur

Pierre-Benjamin Lafaist, dit Lafaye (Aruta Stampacchia, 2003 : 35), est né le 6 juillet 1809 au Mont-Saint-Sulpice, dans l'Yonne, dans une famille nombreuse et modeste. Son intelligence fut très tôt remarquée par le curé de la paroisse qui lui enseigna les rudiments des langues classiques. Il poursuivit sa formation au collège d'Auxerre, avant d'entrer à l'École Normale en 1829. Là, Jouffroy et Cousin, deux de ses maîtres, le marquèrent profondément. Lafaye fut un « spiritualiste convaincu » (Desjardins, 1867 : 4) et défendit les doctrines de Cousin qui prouvait par une approche psychologique l'immatérialité de l'âme humaine et mettait en évidence un Dieu à la base de la science, de l'art et de la morale (Desjardins, 1867 : 4).

Après ses études, Lafaye occupa le poste de « suppléant de l'enseignement philosophique au collège Louis-le-Grand » (Desjardins, 1867 : 5) et fut, durant la même période, le secrétaire de M. Villemain<sup>3</sup>. Sous l'influence de cet humaniste, Lafaye se prit de passion pour l'art grec et les lettres antiques, caractérisés par la justesse de l'expression, le style mesuré et une réduction ou une modération des écarts entre parole et pensée. C'est en raison de cette double passion, lettres et philosophie, que Lafaye n'eut de cesse de transférer des questions linguistiques au plan de la généralité philosophique (Desjardins, 1867 : 5).

Il soutint une « thèse latine sur la définition » (Desjardins, 1867 : 5) et fut reçu docteur à la Faculté des lettres de Paris en 1833. La même année, il rédigea une « dissertation sur la philosophie atomistique » (Desjardins, 1867 : 5). Entre 1834 et 1838, il occupa le poste de professeur de philosophie au collège d'Orléans et collabora aux revues *Encyclopédie des gens du monde* et *Revue française et étrangère* (Desjardins, 1867 : 7). Ensuite, en 1838, il entra au collège de Marseille en tant que professeur de philosophie ; et en 1846, il fut chargé de la chaire de philosophie de la Faculté des lettres d'Aix, toute récente alors.

---

<sup>3</sup> Homme de lettres, historien, maître de conférences à l'École normale de Paris et homme politique, né en 1790 et mort en 1870. Villemain a rédigé une « préface remarquable » (Dubut, 1875 : 12) au *Dictionnaire* de l'Académie sur lequel il a « beaucoup travaillé » (Dubut, 1875 : 12).

Il occupa le poste de Doyen de la Faculté d'Aix de 1853 jusqu'à sa mort, en 1867 (Desjardins, 1867 : 8).

## 2.2. Le Dictionnaire des synonymes de la langue française : éditions

Durant son séjour à Marseille, Lafaye conçut le projet de produire un grand dictionnaire des synonymes, dans la lignée de noms illustres comme Girard, Beauzée, Condillac, Roubaud et Guizot. Il publia, en 1841, le *Traité des synonymes grammaticaux*, dans lequel il étudie les synonymes à radical commun. Ce traité reçut le Prix de linguistique de l'Académie en 1843 (Pruvost, 2001 : 207). Le *Dictionnaire des synonymes* parut en 1858. Il comprend une première partie qui n'est autre que la réédition du *Traité des synonymes grammaticaux* à laquelle Lafaye a ajouté une seconde partie portant sur les synonymes à radicaux divers. L'ouvrage fut couronné, comme cela avait déjà été le cas en 1843, du Prix de linguistique par l'Institut. En 1865, Lafaye publia un *Supplément du Dictionnaire des synonymes de la langue française*, ajoutant ainsi plus de sept cents nouveaux articles au *Dictionnaire des synonymes* de 1858 (Desjardins, 1867 : 8-10).

L'ouvrage a connu dix rééditions entre 1858 et 1923 (Blumenthal, 2001 : 62) : [1858], 1861, 1865, 1869, 1871, 1878, 1884, 1893, 1897, 1899, 1903, [1923]. Il fut ensuite réédité en 1929, 1935, 1975 et 1983, toujours aux éditions Hachette<sup>4</sup>.

## 2.3. État de la question

Le *Dictionnaire des synonymes de la langue française* de P.-B. Lafaye n'est pas inconnu des chercheurs. D'une part, il apparaît dans un certain nombre de publications dont il n'est pas le sujet principal. L'ouvrage de Lafaye y est plutôt situé dans la tradition synonymique. D'autre part, le dictionnaire de Lafaye a déjà fait l'objet de travaux portant sur la théorie des synonymes qu'il expose et sur son apport<sup>5</sup>.

---

<sup>4</sup> Google Books :

<https://books.google.be/books?q=editions:HARVARD32044105503833&lr=&id=Po0CAAAAQAAJ&hl=fr&sa=N&start=0>; Hathitrust :

<https://catalog.hathitrust.org/Search/Home?lookfor=Lafaye&searchtype=all&ft=ft&setft=true>; Gallica : [https://gallica.bnf.fr/services/engine/search/sru?operation=searchRetrieve&exactSearch=false&collapsing=true&version=1.2&query=\(\(dc.creator%20all%20%22Pierre%20benjamin%20Lafaye%22%20or%20dc.contributor%20all%20%22Pierre%20benjamin%20Lafaye%22%20\)%20and%20dc.title%20all%20%22Dictionnaire%20des%20synonymes%22%20\)%20&suggest=10&keywords=Pierre%20benjamin%20Lafaye%20Dictionnaire%20des%20synonymes](https://gallica.bnf.fr/services/engine/search/sru?operation=searchRetrieve&exactSearch=false&collapsing=true&version=1.2&query=((dc.creator%20all%20%22Pierre%20benjamin%20Lafaye%22%20or%20dc.contributor%20all%20%22Pierre%20benjamin%20Lafaye%22%20)%20and%20dc.title%20all%20%22Dictionnaire%20des%20synonymes%22%20)%20&suggest=10&keywords=Pierre%20benjamin%20Lafaye%20Dictionnaire%20des%20synonymes)

<sup>5</sup> En outre, des mémoires ont déjà pris pour sujet le *Dictionnaire des synonymes de la langue française* de Lafaye. C'est le cas des mémoires de Franziska Birmele et Friederike Sina (Blumenthal, 2001 : 65), réalisés en Allemagne, et auxquels nous n'avons pas pu avoir accès dans le cadre de nos recherches.

Le nom de Lafaye est cité dans plusieurs articles proposant des panoramas historiques des dictionnaires, des dictionnaires de synonymes et des théories sur la synonymie.

Ainsi, Lafaye est évoqué au moins cinq fois dans la thèse de doctorat de Bernard Quemada (Quemada, 1967 : 13, 141, 143, 144, 149-155, 232-233, 368-375,...). Dans cet ouvrage, Quemada recense et répertorie les dictionnaires en un « trésor » (Quemada, 1967 : 2) afin de mieux les faire connaître. Dans une perspective diachronique, qui montre l'évolution des dictionnaires, de leurs types et de leurs méthodes, Quemada évoque les principales caractéristiques de l'ouvrage de Lafaye mais n'en propose pas une étude ciblée et approfondie. Ce n'était pas l'objectif de ses recherches.

Dans un article intitulé « Traités de synonymie de Girard [1718] à Lafaye [1858] : constantes et ambiguïtés » (Berlan-Lacourt, 1981), F. Berlan-Lacourt opère une comparaison des dictionnaires de Girard, Beauzée, Condillac, Roubaud, Leroy de Flagis, Guizot et Lafaye, unis par un lien de filiation, et met en évidence les points communs et les divergences du point de vue de la nomenclature, du contenu et du ton des préfaces, de la conception générale de la synonymie, ... Pour cette analyse, l'auteure se fonde essentiellement sur le contenu des préfaces des dictionnaires.

Hausmann, en 1990, examine dans « The Dictionary of Synonyms : Discriminating Synonymy / Le dictionnaire de synonymes : synonymie distinctive » (Hausmann, 1990) les origines et l'évolution de la synonymie distinctive (Platon, Fronton, Renaissance et XVII<sup>e</sup> siècle français, Girard, Condillac, Lafaye, XX<sup>e</sup> siècle). Ce panorama prend en compte diverses langues européennes (latin, français, allemand, anglais, italien, danois, suédois...) et non européennes (hébreu). Il ne manque pas de situer Lafaye, influencé par les travaux de Condillac et de l'abbé Girard, à leur tour influencés par les travaux de leurs prédécesseurs, dans le champ de la synonymie distinctive.

En 2007, F. Berlan, au départ de la question « Peut-on concilier la notion de "valeur" et le recours à l'étymologie en synonymie distinctive ? [...] » (Berlan, 2007) examine les occurrences du mot *valeur* dans les textes théoriques d'auteurs latins et chez les principaux synonymistes français des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles (Girard, Roubaud, Beauzée, Guizot, Lafaye,...), afin de montrer l'ambiguïté de ce terme. Elle approfondit ensuite la réflexion en comparant des articles des dictionnaires de Roubaud et de Lafaye. Selon Berlan, Lafaye a tenté de concilier les conceptions de Roubaud (qui entend introduire une dimension étymologique dans l'analyse des synonymes) et de Girard, Beauzée, Condillac

et autres Encyclopédistes (qui proposent davantage une analyse synchronique des synonymes). Enfin, Berlan s'intéresse à la façon dont Saussure a tiré parti de cet héritage dans le cadre de son *Cours de linguistique générale*. Lafaye, est ainsi replacé dans sa filiation : héritage de Roubaud, mais également de Girard, Beauzée, Condillac,...

Dans son article intitulé « La synonymie au XIX<sup>e</sup> siècle : de la grammaire comparée aux lois sémantiques » (Delesalle, 2008), S. Delesalle examine l'évolution du concept de synonymie au XIX<sup>e</sup> siècle, entre le développement de la grammaire historique et comparée et l'avènement de la sémantique. Elle propose ainsi une mise en relation de diverses conceptions de la synonymie (celles de Girard, Roubaud, Court de Gébelin, Guizot, Lafaye, Darmesteter,...) avec le développement de la grammaire historique et comparée et l'avènement de la sémantique, en passant par l'élaboration de lois phonétiques et morphologiques (morphologie historique).

J. Pruvost, quant à lui, a rédigé deux articles, en 2008 (« Lexicographie et dictionnaire de la synonymie (XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles) ») et 2009 (« Les dictionnaires de synonymes (XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle) »), dans lesquels l'ouvrage de Lafaye, curieusement appelé *Bernard Lafaye* au lieu de *Pierre-Benjamin Lafaye*, est évoqué en un paragraphe. L'auteur met en évidence l'aspect novateur de l'ouvrage de Lafaye par rapport à ceux de ses prédécesseurs : « Le titre même de l'ouvrage, au moment où foisonnent les "dictionnaires", marque bien une nouvelle étape : la linguistique et la lexicographie<sup>6</sup> l'emportent sur la dictionnaire » (Pruvost, 2008 : 207). Pruvost situe Lafaye dans la tradition de Guizot et de Roubaud, comme le font la plupart des articles traitant de près ou de loin de Lafaye.

G. Doualan, en 2013, dans « La synonymie, relation d'équivalence, un artefact de la pensée ? » (Doualan, 2013), s'interroge sur la pertinence de la thèse considérant la synonymie comme une relation d'équivalence. De l'Antiquité au XXI<sup>e</sup> siècle, la linguiste retrace le parcours des théories sur la synonymie. Elle avance ensuite l'hypothèse selon laquelle le traitement de la synonymie en champs sémantiques, qui mobilise le concept de cohyponymie, peut « [...] réorienter et renouveler le débat sur la synonymie en tant qu'équivalence, en se détachant de la tradition différentielle » (Doualan, 2013 : 40). Doualan ne traite que très brièvement de Lafaye, en lien avec Guizot, qui s'inscrivent tous

---

<sup>6</sup> Remplacé par *recherche* dans l'article que Pruvost publie en 2009 et dans lequel il parle de Lafaye et de son ouvrage dans les mêmes termes qu'en 2008 (Pruvost, 2009 : 60).



deux dans la tradition de Girard, lui-même lié aux remarqueurs dont il systématise les remarques (Doualan, 2013 : 23).

Dans un article intitulé « Introduction à une approche instrumentée de la synonymie. L'exemple du Dictionnaire Electronique des Synonymes du CRISCO » (Doualan, 2011), Doualan montre les processus à la base de la création du *Dictionnaire Electronique des Synonymes* (DES), développé par le laboratoire CRISCO de l'université de Caen. Le *Dictionnaire des synonymes* de Lafaye est cité comme l'un des sept dictionnaires qui ont servi de corpus au DES (Doualan, 2011 : 26-27).

À côté de ces travaux qui ne prennent pas directement Lafaye et son dictionnaire pour objet, ou qui le considèrent au sein de la tradition synonymique, un certain nombre d'articles s'intéressent à la théorie des synonymes qu'expose Lafaye dans l'introduction de son ouvrage et sur son apport.

C'est le cas de P. Blumenthal (Blumenthal, 2001) qui, dans son article intitulé « *Le dictionnaire des synonymes* de Pierre-Benjamin Lafaye », présente de manière succincte les principes de l'ouvrage (dictionnaire de synonymes de type distinctif, conservatisme). Il pointe également quelques-unes des influences que le lexicographe a subies dans son travail (l'*Encyclopédie*, Leibniz) et met en évidence ce qui fait de Lafaye un « [...] novateur et précurseur » (par son emploi de la notion de « trait distinctif », par son recours à des « catégories »,...) (Blumenthal, 2001 : 64). Le but de cet article est de « [...] montrer que Lafaye est un précurseur de la réflexion lexicographique et lexicologique de notre époque » (Blumenthal, 2001 : 62). Selon Blumenthal, les conceptions théoriques et sémantiques de Lafaye n'ont pas été assez étudiées.

A. Aruta Stampacchia a publié plusieurs articles dans lesquels elle se penche sur l'introduction du dictionnaire de Lafaye. Son article intitulé « Tradizione et modernità nella "Théorie des synonymes" di Pierre-Benjamin Lafaye » (Aruta Stampacchia, 2003), présente la théorie des synonymes de Lafaye en quatre temps : tout d'abord, Aruta Stampacchia (1) opère une contextualisation de la théorie de Lafaye par rapport à l'abbé Girard qui, le premier, entend montrer de manière systématique les différences subtiles existant entre les mots donnés pour synonymes (Aruta Stampacchia, 2003 : 34-35) ; (2) ensuite, elle montre l'influence des thèses de Condillac sur l'entreprise de Lafaye (Aruta Stampacchia, 2003 : 35-38) ; (3) elle se penche sur la théorie de Lafaye (Aruta Stampacchia, 2003 : 39-45) ; (4) enfin, elle met en évidence la modernité et le caractère

précurseur des thèses de Lafaye concernant notamment la modélisation des synonymes : les principes en sont, en effet, utilisés dans les dictionnaires informatisés, plus particulièrement dans le champ de la modélisation des relations synonymiques (travaux de S. Ploux et de l'Institut des Sciences Cognitives de Lyon) (Aruta Stampacchia, 2003 : 45-47). L'auteure n'analyse que très brièvement (deux à trois lignes à la page 44) la façon dont la théorie exposée dans l'introduction est concrétisée dans la conception du dictionnaire. L'article souligne le côté novateur de l'ouvrage de Lafaye, qui s'inscrit néanmoins dans une tradition lexicographique et tire parti du travail de ses prédécesseurs.

Ce double aspect fait d'ailleurs l'objet d'un autre article d'Aruta Stampacchia, paru en 2007 : « Lafaye synonymiste : de l'*Introduction* aux articles du *Dictionnaire des synonymes de la langue française* ». L'auteure y analyse la façon dont le dictionnaire de Lafaye, tout en s'inscrivant dans une tradition synonymiste (Guizot, Doederlein, Eberhart, Romani, Girard,...), innove par sa conception de la synonymie et le classement des synonymes qu'il opère dans son dictionnaire. Elle rapproche les résultats obtenus par Lafaye en termes de graphes et ceux obtenus par B. Victorri qui a développé le logiciel *VISUSYN* permettant de « [...] représenter géométriquement la synonymie [...] » (Aruta Stampacchia, 2007 : 72). Elle note toutefois que Lafaye et Victorri se situent dans des cadres théoriques différents. En guise d'exemple, partant de la théorie proposée par Lafaye lorsqu'il est question des graphes, elle analyse également la manière dont Lafaye traite l'adjectif *délicat* et ses synonymes (*fin, friand, dangereux, faible, difficile, scrupuleux, susceptible*) dans son dictionnaire. Elle s'interroge ensuite sur l'existence d'« [...] articles semblables chez Girard, Beauzée, Roubaud et Guizot » (Aruta Stampacchia, 2007 : 73). Son analyse met en évidence certaines limites du traitement des synonymes par Lafaye qui ne tient, par exemple, pas compte de la polysémie (Aruta Stampacchia, 2007 : 78).

G. Hassler, dans son article intitulé « Lafaye's *Dictionnaire des synonymes* in the theory of semantics » (Hassler, 1999), situe Lafaye dans l'histoire des théories sémantiques. Son article, centré sur le XIX<sup>e</sup> siècle, se divise en trois parties. La première (Hassler, 1999 : 27-29) propose un bref historique des études sur la synonymie, de l'Antiquité au XIX<sup>e</sup> siècle, en s'arrêtant plus particulièrement sur Girard et ses émules (Beauzée, l'*Encyclopédie*, Eberhard,...). La partie centrale de l'article (Hassler, 1999 : 30-36) analyse la dédicace, la préface, ainsi que l'introduction du *Dictionnaire des*

*synonymes* de Lafaye, afin de présenter la théorie qui y est exposée. Enfin, la dernière partie (Hassler, 1999 : 36-38) consiste en une mise en relation des théories de la synonymie de Lafaye et de C. Abel (linguiste du XIX<sup>e</sup> siècle).

Ainsi, les diverses contributions traitant plus ou moins particulièrement du dictionnaire de P.-B. Lafaye replacent majoritairement l'auteur dans sa tradition et/ou se concentrent sur l'analyse de la théorie des synonymes développée dans l'introduction de l'ouvrage. Si A. Aruta Stampacchia analyse des articles particuliers du dictionnaire de Lafaye (Aruta Stampacchia, 2003 : 44 ; Aruta Stampacchia, 2007 : 73-78), l'étude du dictionnaire du point de vue de son organisation macro- et microstructurale ne semble pas encore avoir été réalisée. Comment le dictionnaire est-il organisé ? Comment la théorie des synonymes exposée dans l'introduction se concrétise-t-elle dans le corps de l'ouvrage ?

### 3. La synonymie : de curiosité philosophique à entreprise lexicographique

#### 3.1. Introduction

Comme le montre l'état de la question, un certain nombre d'articles replacent Lafaye et son ouvrage au sein de la tradition des dictionnaires de synonymes. Il est en effet essentiel, pour comprendre pleinement l'entreprise de Lafaye, de la situer par rapport aux ouvrages qui l'ont précédé et influencé. Lafaye consacre d'ailleurs la deuxième partie de son introduction à un état de la question qui reprend et critique les principaux travaux sur la synonymie française qu'il a consultés pour la conception de son dictionnaire (Lafaye, 1858 : XIII-XXV).

L'objet de ce chapitre est donc de montrer dans quelle tradition le dictionnaire de Lafaye s'inscrit, de l'Antiquité au XIX<sup>e</sup> siècle, en passant par la Renaissance, les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

#### 3.2. Panorama historique

Le tableau ci-dessous reprend les ouvrages dont il est question dans ce troisième chapitre :

<u>Période historique</u>	<u>Ouvrages principaux</u>
Antiquité	- Traité d'Ammonius, II <sup>e</sup> ou IV <sup>e</sup> s. PCN - Nonnius Marcellus, <i>De Compendiosa Doctrina</i> : livre 5 ( <i>De Differentia similium significationum</i> ), V <sup>e</sup> s. PCN
Renaissance et XVII <sup>e</sup> siècle	- G. de Vivre, <i>Synonymes</i> , 1569 - M. de La Porte, <i>Épithète</i> , 1571 - A. de Montméran, <i>Synonymes et Épithètes françaises</i> , 1645 - Sieur de Somaize, <i>Dictionnaire des préieuses ou la clef de la langue des ruelles</i> , 1661
XVIII <sup>e</sup> siècle	- Girard, <i>Justesse de la langue française</i> , 1718 - Beauzée, <i>Synonymes français</i> , 1769 - Roubaud, <i>Nouveaux synonymes français</i> , 1785 - Condillac, <i>Dictionnaire des synonymes</i>
XIX <sup>e</sup> siècle (avant Lafaye)	- Fontanes, <i>Dictionnaire universel des synonymes</i> , 1802 - Boiste, <i>Dictionnaire universel de la langue française : complément portant sur les synonymes</i> , 1803 - Guizot, <i>Nouveau dictionnaire universel des synonymes</i> , 1809 - Leroy de Flagis, <i>Nouveau choix de synonymes de la langue française</i> , 1812

### 3.2.1. Antiquité

« Ce genre d'étude n'a point commencé dans les temps modernes : l'antiquité l'a cultivé de bonne heure » (Lafaye, 1858 : XIII), signale d'emblée Lafaye. Un certain nombre d'auteurs se sont effectivement intéressés à la synonymie durant l'Antiquité.

Parmi les Grecs, Lafaye, tirant ses informations de Platon, cite le nom du sophiste Prodicus comme étant l'un des premiers à s'occuper de synonymie. (Lafaye, 1858 : XIII) Prodicus<sup>7</sup> est l'un des personnages du *Protagoras*. Dans ce dialogue, Platon met dans la bouche de Prodicus une réflexion sur le sens des mots et leur distinction au moyen de comparaisons (Hausmann, 1990 : 1067). Si Platon, hostile aux sophistes, se moque des distinctions effectuées par Prodicus<sup>8</sup>, il semble qu'il s'en soit servi pour réfuter la philosophie ionienne en se basant « [...] sur une différence, jusque-là inaperçue, entre les deux mots *ἀρχή* et *στοιχείον*, c'est-à-dire *principe* et *élément* » (Hausmann, 1990 : 1067).

Selon Lafaye, le seul traité des synonymes qui nous soit parvenu est celui d'Ammonius, grammairien grec du II<sup>e</sup> ou du IV<sup>e</sup> siècle après J.-C. Ce traité a « été traduit en français et augmenté d'un grand nombre d'articles tirés de divers autres grammairiens grecs par M. Al. Pillon » (Lafaye, 1858 : XIII). En outre, dans le septième chapitre de son introduction, Lafaye cite le nom de Gorgias, chef d'une école de rhéteurs qui a « [...] dit-on, composé un ouvrage dans lequel les mots synonymes étaient recueillis, mais non pas distingués » (Lafaye, 1858 : LXI).

Les auteurs latins, tels que Cicéron, Quintilien, Sénèque, Varron, ..., s'ils ont traité de la synonymie dans leurs œuvres, n'ont pas produit de traité semblable à celui d'Ammonius, ce qui ne les empêche pas d'avoir défini clairement de nombreux synonymes. (Lafaye, 1858 : XIII)

Cependant, Lafaye ne mentionne pas le *De Compendiosa Doctrina* de Nonnius Marcellus (Nonius, 2003), grammairien du V<sup>e</sup> siècle, dont le cinquième livre s'intitule *De Differentia similium significationum*.

---

<sup>7</sup> Prodicos (Hausmann, 1990) ou encore Prodikos de Kéos (Swiggers, 2008 : 53).

<sup>8</sup> « Le portrait que donne Platon de Prodicos est manifestement un portrait-charge ; on ne sait donc jusqu'à quel point faire fond sur les traits que nous présente de son caractère le *Protagoras* » (Romeyer-Dherbey, 1985 : 59).

### 3.2.2. Renaissance et XVII<sup>e</sup> siècle

Malgré l'existence d'une réflexion sur la synonymie durant l'Antiquité, « [...] ce n'est point, on peut le croire, à l'imitation des anciens que les modernes en sont venus à se livrer aux mêmes recherches » (Lafaye, 1858 : XIII), affirme Lafaye, qui ne traite cependant pas de la synonymie à la Renaissance et ne cite, pour le XVII<sup>e</sup> siècle, que quelques « philologues » (Lafaye, 1858 : XIII) : Vaugelas, Ménage, le P. Bouhours, La Bruyère, Andry de Boisregard, qui ont « [...] sans conséquence indiqué ou même caractérisé certains mots synonymes » (Lafaye, 1858 : XIII). Selon A. Ferrara, le dictionnaire de synonymes n'apparaît pas avant 1718 (Ferrara, 2010).

Pruvost signale cependant un certain nombre d'ouvrages de synonymie à la Renaissance et durant le XVII<sup>e</sup> siècle. En 1569, Gérard de Vivre, ou du Vivier, est l'auteur des *Synonymes*, « lexique bilingue centré sur les synonymes français [...] » (Pruvost, 2009 : 56). En 1571, les *Épithètes* de Maurice de La Porte sont destinées aux poètes et à une lecture tant suivie que ponctuelle (ordre alphabétique de la nomenclature). L'ouvrage est le fruit d'une recherche personnelle sur la base de la lecture des poètes français célèbres (Pruvost, 2009 : 55-56). Le XVII<sup>e</sup> siècle, le « grand siècle » (Pruvost, 2009 : 55), est marqué par deux dictionnaires : celui d'Antoine de Montméran, en 1645, et celui du sieur de Somaize en 1661. Les *Synonymes et Épithètes françoises* d'Antoine de Montméran se placent dans le sillage du dictionnaire de l'Académie française, dont l'entreprise lexicographique est contemporaine. L'usage y est décrit de manière relativement précise. La nomenclature y est essentiellement composée de noms abstraits et dénuée de noms propres, et l'ouvrage fournit des phrases visant à replacer les synonymes en contexte. Le *Dictionnaire des préieuses ou la clef de la langue des ruelles* du sieur de Somaize est, quant à lui, totalement différent de celui de Montméran : il décrit avec humour les usages d'une microsociété, de sorte que les équivalences proposées ne sont pas toujours réelles mais sont parfois simplement humoristiques (Pruvost, 2009 : 56-57).

Les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles sont une époque où « la langue française est en pleine évolution, elle s'invente encore en cherchant à se stabiliser, notamment à travers les outils à la fois descriptifs et normatifs que sont les dictionnaires » (Pruvost, 2009 : 57).

### 3.2.3. XVIII<sup>e</sup> siècle

#### 3.2.3.1. G. Girard (1677-1748)

Ne tenant pas compte, ou n'ayant pas connaissance des ouvrages des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles qui viennent d'être évoqués, Lafaye considère que le premier traité de synonymie est dû à Girard<sup>9</sup>. Celui-ci, face à la multiplication des caractérisations éparses de synonymes au sein d'œuvres comme celles de Vaugelas, Ménage, le P. Bouhours, La Bruyère, Andry de Boisregard, etc., les rassemble en un traité autonome (Lafaye, 1858 : XIV). Ainsi, paraît en 1718 la *Justesse de la langue françoise, ou les différentes significations des mots qui passent pour synonymes* de l'abbé Gabriel Girard.

Selon J. Pruvost, « la préface de l'abbé Girard fait date parce qu'il ne s'agit plus d'un discours esthétique, mais d'un propos s'inscrivant déjà dans une perspective linguistique, celle de la synonymie distinctive » (Pruvost, 2009 : 57). Girard y présente son dictionnaire comme novateur par son sujet et sa conception. En effet, le point de vue de Girard est différent de celui observé dans l'Antiquité et à la Renaissance : d'une part, il ne s'inscrit pas dans une perspective de recherche sur la définition et sur le rapport entre noms et choses, contrairement à Aristote et Cicéron ; d'autre part, « [...] Girard ne s'intéresse pas non plus à des procédés de composition littéraire, ni à la constitution de listes lexicales destinées à être mémorisées par de jeunes élèves » (Swiggers, 2008 : 53-54).

Si *La Justesse* était, comme nous l'apprend Lafaye dans son introduction, dédiée à la duchesse du Berry, le traité est plus généralement destiné à un public érudit capable d'en comprendre les réflexions et désireux de s'exprimer avec *justesse* pour plaire en société (Swiggers, 2008 : 54-55). L'ouvrage touche d'abord les salons des intellectuels de l'époque. La synonymie y devient un jeu et un moyen de montrer son intelligence. C'est dans le salon de M<sup>lle</sup> de L'Espinasse que la discussion sur la synonymie fut prise le plus au sérieux. M<sup>lle</sup> de L'Espinasse a d'ailleurs produit un traité de synonymie repris dans l'ouvrage de Guizot. Elle a également influencé d'Alembert, l'un des directeurs de l'*Encyclopédie*<sup>10</sup> (Lafaye, 1858 : XV-XVI).

---

<sup>9</sup> Il traite également, dans une note en bas des pages XIV et XV, de l'entreprise avortée d'un certain Corbellini, philosophe cartésien et ami de Madame de Sévigné, qui « [...] avait formé le projet de déterminer par comparaison l'exacte signification des mots » (Lafaye, 1858 : XIV).

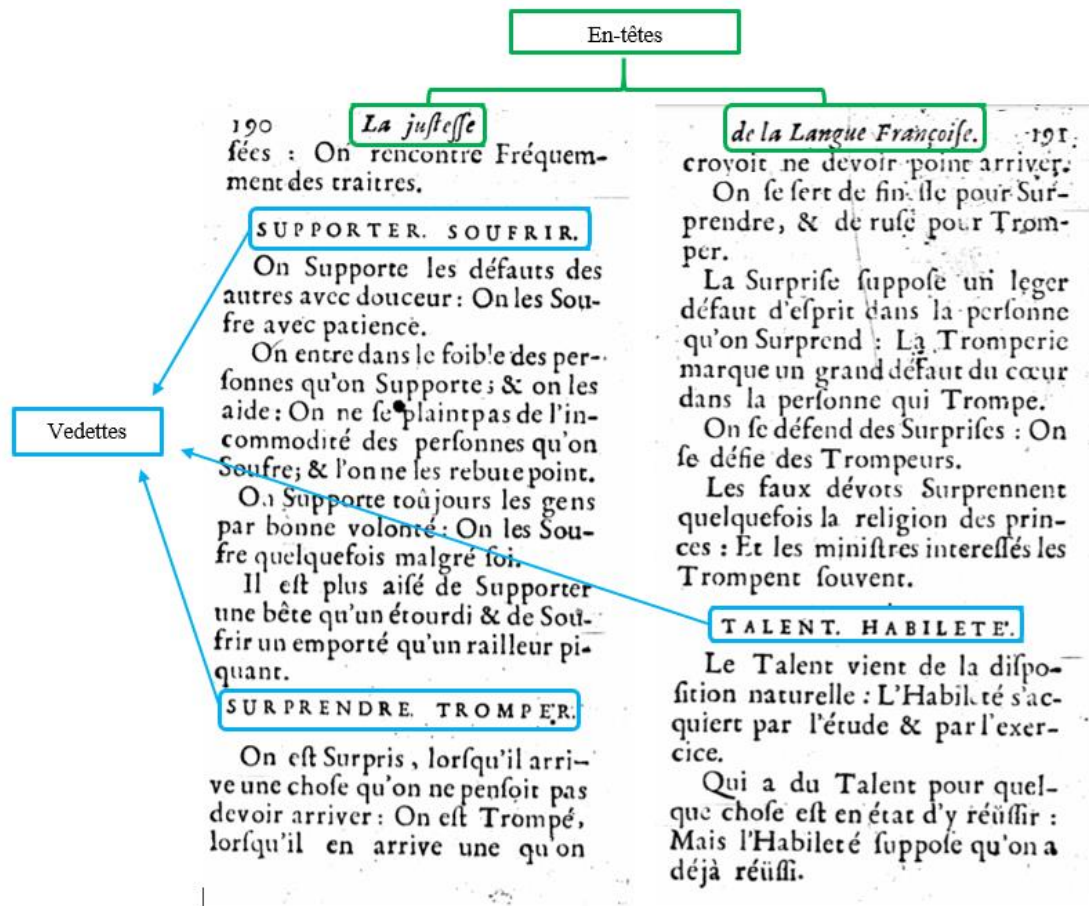
<sup>10</sup> Il est intéressant de noter que l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert contient de nombreux renvois à l'ouvrage de l'Abbé Girard : cf. « Agréable, Gracieux » (Diderot *et al.*, 1751 : 182), « Action, acte » (Diderot *et al.*, 1751 : 118), « Ajouter, Augmenter » (Diderot *et al.*, 225),...

Du point de vue théorique, Girard se penche sur le concept de « synonymie » et distingue **deux types de synonymes** : d'une part, sont considérés comme synonymes des mots qui partagent une même idée générale mais qui se différencient au niveau des nuances de sens qu'ils apportent ; d'autre part, il arrive que des mots soient entièrement interchangeable, étant donné qu'ils possèdent, quel que soit le contexte, une signification identique (Girard, 1718 : XXVII-XXIX). Girard choisit de se centrer sur le premier type dégagé, son objectif étant de décrire les nuances entre les mots présentés comme synonymes. Girard distingue, à l'intérieur de la signification du mot, trois « dimensions sémantico-pragmatiques » (Swiggers, 2008 : 57) : l'idée principale, les idées accessoires et la justesse d'emploi. On remarque ici l'importance qu'il donne à l'usage concret et aux expressions (Swiggers, 2008 : 57). Il ne s'agit toutefois pas de n'importe quel usage : tout comme Vaugelas, Girard prend pour point de référence l'usage langagier de l'*honnête homme* (Hassler, 2008 : 28). En outre, Girard élabore, dans son traité, une réflexion sur la langue et sa double fonctionnalité, à la fois expressive et communicative : « La fonctionnalité d'une langue se concrétise dans la répartition "juste et précise" des significations [...] à travers les unités constituant le lexique [...] » (Swiggers, 2008 : 63). L'évolution de l'usage, quant à elle, permet à la langue de se débarrasser des unités les moins nécessaires et les moins efficaces (Swiggers, 2008 : 63).

En ce qui concerne sa conception et sa réalisation, l'ouvrage se prête à une « lecture intermittente » (Swiggers, 2008 : 54), ce qui explique deux de ses principales caractéristiques : l'organisation des entrées n'y est pas strictement alphabétique, mais le dictionnaire dispose d'une table alphabétique des synonymes qui y sont contenus ; et les articles sont exempts de toute théorisation (Swiggers, 2008 : 54). Cette dernière caractéristique est d'ailleurs critiquée par Lafaye. Le travail de Girard, faute de théorisation, « manque de plan » (Lafaye, 1858 : XV) et est « [...] un composé de pièces détachées entre lesquelles l'auteur ne soupçonne aucun enchaînement possible, ni pour la forme, ni pour le fond, ni pour la méthode, ni pour les idées » (Lafaye, 1858 : XV). Selon Lafaye, ces défauts résultent certainement de la position pionnière de Girard qui ne lui a pas conféré assez de recul.

L'illustration 3 fournit un exemple de l'apparence d'une double-page du dictionnaire :





Illustr. 3 (Girard, 1718 : 190-191)

Malgré ces défauts, justifiés par Lafaye dans l'introduction de son dictionnaire, la conception de la synonymie élaborée par Girard a été appréciée durant le XVIII<sup>e</sup> siècle et a influencé l'*Encyclopédie* et divers auteurs, tant français qu'étrangers : Voltaire, Duclos, Jaucourt, Rivarol, Eberhard, etc. Le traité a connu plusieurs rééditions : en 1736 sous un titre différent (*Synonymes françois, leurs significations, et le choix qu'il faut en faire pour parler avec justesse*), en 1740 sans modification par rapport à l'édition précédente, et en 1741. C'est à partir de cette édition que les entrées sont classées dans un ordre alphabétique strict (Pruvost, 2009 : 57). En 1796, l'ouvrage, réorganisé, prend le titre de *Synonymes françois, nouvelle édition par ordre alphabétique soigneusement corrigée et augmentée d'un très-grand nombre de Synonymes* (Pruvost, 2009 : 58). L'investissement dans la recherche de nouveaux synonymes a en effet permis l'amélioration et l'amplification des éditions du traité de Girard (Lafaye, 1858 : XVI).

Toutefois, Lafaye constate que « [...] tous ces efforts n'amènèrent pas de grands résultats [...] » (Lafaye, 1858 : XVI). Les causes en sont, selon lui, le manque d'unité et

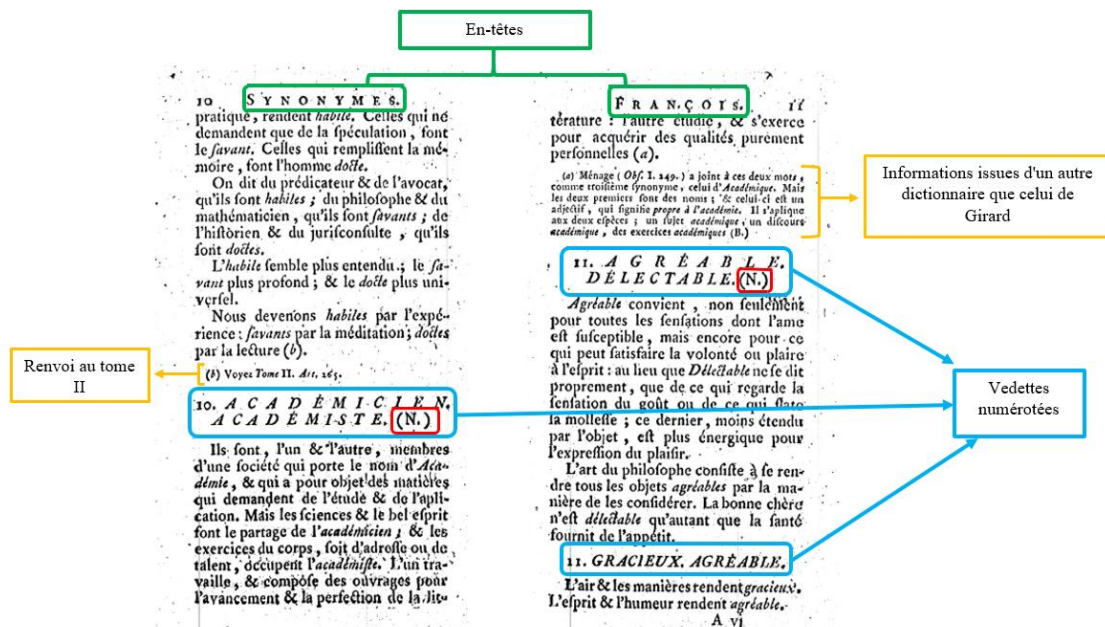
d'exhaustivité des recherches, ainsi que le manque d'objectivité des distinctions étudiées qui ne reposaient que sur des « décisions arbitraires » (Lafaye, 1858 : XVI). C'est avec Beauzée, d'une part, et Roubaud, d'autre part, que ces défauts seront corrigés (Lafaye, 1858 : XVI).

### 3.2.3.2. N. Beauzée (1717-1789)

Nicolas Beauzée est un important grammairien et logicien du XVIII<sup>e</sup> siècle, auteur de plusieurs traductions d'auteurs latins (Salluste en 1770, Quinte-Curce en 1782) (Le Guern, 2009 : 14) et d'ouvrages de grammaire (*Grammaire générale, ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues* en 1767 ; *Encyclopédie méthodique. Grammaire et littérature* en 1782 pour le tome I, en 1784 pour le tome II et en 1786 pour le tome III). Diderot, qui était en contact avec Beauzée pour les articles de grammaire dans l'*Encyclopédie*, exprime son admiration pour la *Grammaire générale* dans un article rédigé pour la *Correspondance littéraire* (Le Guern, 2009 : 12-13). Le philosophe n'hésite toutefois pas à le critiquer au sujet de ses exemples qu'il juge « plats et communs » (Le Guern, 2009 : 13, citant Diderot). C'est peut-être d'ailleurs Diderot qui amena Beauzée à se pencher sur les *Synonymes* de Girard (Le Guern, 2009 : 12).

Beauzée propose, en 1769, une réédition des *Synonymes françois* de l'abbé Girard, composée de deux parties. Dans la première, il reproduit les articles du traité de Girard, avec quelques ajouts critiques marqués par des (N.). La deuxième partie se compose d'articles de Roubaud ou d'autres sources, dont l'*Encyclopédie* (Berlan-Lacourt, 1981 : 300). Plus précisément, ces sources sont : Diderot, d'Alembert, le Chevalier de Jaucourt, Voltaire, La Bruyère, Roubaud de Tresseol, Père Bouhours, le Comte de Turpin Crissé et le dictionnaire de l'Académie. Le dictionnaire mêle donc commentaires purement linguistiques et commentaires traitant de l'étude des caractères, La Bruyère, par exemple, étant moraliste (Berlan-Lacourt, 1981 : 300). Il convient également de noter l'intérêt que porte Beauzée à l'usage de la langue fait par les philosophes dans leurs écrits, point sur lequel Lafaye le rejoint (Lafaye, 1858 : LIII).

L'illustration 4 rend compte de l'apparence d'une double-page de ce dictionnaire :



Illustr. 4 (Beuzée, 1769 : 10-11)

Selon Lafaye, le principal apport de Beuzée est de considérer l'étude des synonymes comme un travail scientifique, soumis à des principes rigoureux. Contrairement à Girard, il ne s'agit plus de proposer un ouvrage esthétique et de plaire au lecteur, mais plutôt de fixer les rapports entre les idées en s'attachant aux connexions sémantiques entre les mots. Beuzée a d'ailleurs tenté de classer les entrées de son dictionnaire « [...] d'après leur analogie ou leur opposition, double point de vue qui peut servir, dit-il, à jeter quelque lumière sur les objets qu'on traite » (Lafaye, 1858 : XLVII). Toutefois, comme le souligne Lafaye, « [...] cet ordre ne saurait être suivi à la rigueur : on n'arriverait en s'y conformant qu'à un enchaînement plus ou moins factice et systématique » (Lafaye, 1858 : XLVII). Ainsi, Beuzée, confronté à cette difficulté, a été obligé de recourir à l'ordre alphabétique pour la première entrée de son dictionnaire, ainsi que pour l'enchaînement des séries de synonymes. Faute de rapport avec les séries précédentes, il se base sur un principe formel (Lafaye, 1858 : XLVII).

### 3.2.3.3. P.J.A. Roubaud (1730-1792)

Selon Lafaye, « Roubaud, de son côté n'est ni philosophe, ni logicien, ni classificateur ; c'est un pur philologue uniquement préoccupé des détails et accoutumé à prendre tout par le menu » (Lafaye, 1858 : XVII). S'il rapproche Beuzée et Roubaud en tant que promoteurs de la « double réforme » (Lafaye, 1858 : XVI) permettant d'améliorer l'ouvrage de Girard, Lafaye signale également l'ignorance réciproque des deux

synonymistes pour leurs travaux respectifs (Lafaye, 1858 : XVII). À vrai dire, Roubaud n'avait pas conçu le projet d'un dictionnaire de synonymes : il ne s'agissait de rien de plus que d'un passe-temps. Ensuite, peu à peu, « ces matériaux entassés dans quatre gros volumes in-8° [...] » (Lafaye, 1858 : XVIII) ont formé un ouvrage.

Dans ses *Nouveaux synonymes françois*, publiés en 1785 et couronnés par l'Académie en 1786<sup>11</sup> (Lafaye, 1858 : XIX), Roubaud innove au niveau de la méthode. À l'époque du développement des sciences, et en particulier de la chimie, il élabore une méthode scientifique dans le champ de la philologie, et plus particulièrement dans celui de l'étude des synonymes. La scientificité de son ouvrage se remarque sur deux plans : dans la manière dont l'information est fournie, ainsi que dans la démarche d'analyse des mots. En tant que philologue, Roubaud entend fournir à son lecteur des informations exactes. C'est pourquoi il prend soin de réviser les articles tirés de ses prédécesseurs, qui présentent, selon lui, un défaut de méthode (Lafaye, 1858 : XVII-XVIII).

Il a également à cœur de permettre aux lecteurs de critiquer ses hypothèses en mettant à leur disposition toutes les étapes de son développement et discute les résultats de ses prédécesseurs. Pour Lafaye, ce surplus d'informations ne sert pas au lecteur : « C'est là, en effet, après l'extravagance de ses étymologies, ce qui a le plus nui au succès de son ouvrage, le meilleur sans contredit qui ait été composé sur ces matières dans aucune langue » (Lafaye, 1858 : XXXIII).

L'étymologie est d'ailleurs le second plan sur lequel Roubaud innove. Il s'en sert pour distinguer les mots réputés synonymes en les décomposant et en les comparant aux formes issues des mêmes étymons dans d'autres langues apparentées au français (Berlan, 2007 : 50). Contrairement à Girard et à Beauzée, Roubaud utilise la grammaire comparée et la phonétique pour analyser le mot et met en évidence l'importance de « [...] la forme du mot comme outil d'investigation des différences sémantiques » (Berlan, 2007 : 53-54).

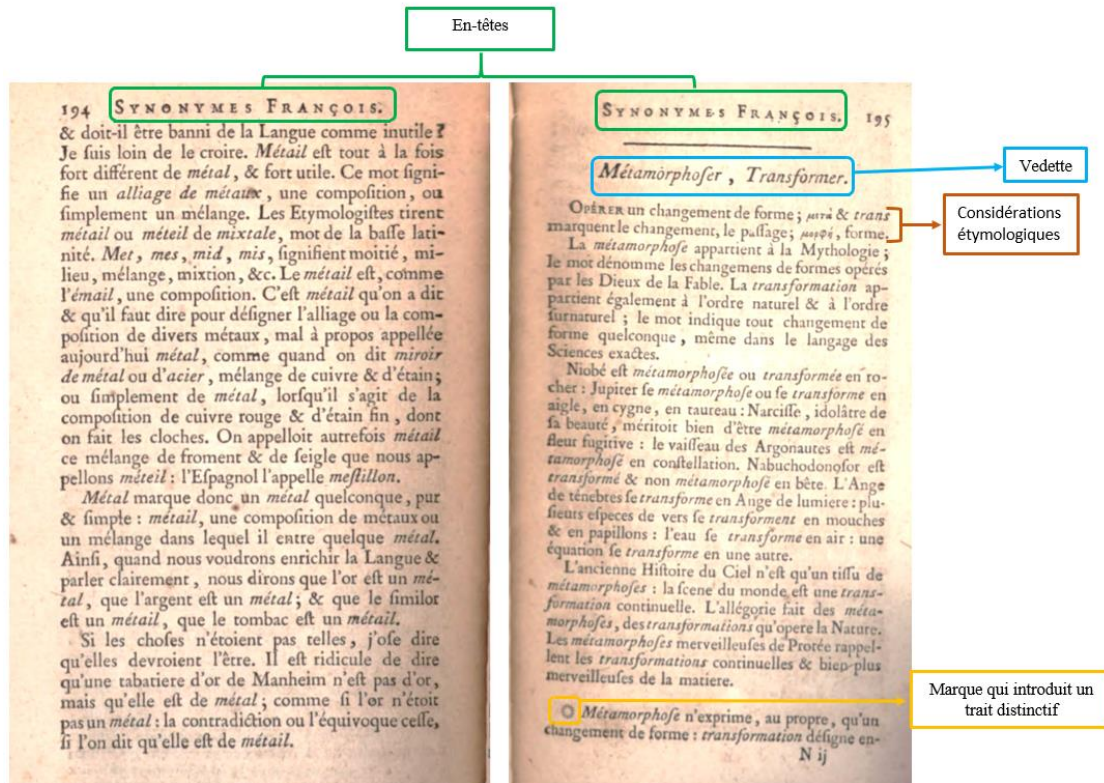
En outre, contrairement à ses prédécesseurs, ses exemples ne sont pas formés par introspection mais tirés des écrivains classiques. Lafaye remarque toutefois que « [...] ce n'a jamais été d'une manière large et générale ; il était trop préoccupé des détails de

---

<sup>11</sup> Les *Nouveaux synonymes françois* ont également retenu l'attention de Mme de Staël dans sa jeunesse (Lafaye, 1858 : XIX).

l'étymologie et de sa polémique avec les précédents synonymistes, pour produire autre chose que des essais en tout genre » (Lafaye, 1858 : LI).

L'illustration 5 présente l'organisation d'une page du dictionnaire de Roubaud :



Illustr. 5 (Roubaud, 1785 : 194-195)

#### 3.2.3.4. E. Bonnot de Condillac (1714-1780)

Condillac, considéré comme le « philosophe des philosophes » (Lefèvre, 1966 : 9), a écrit, outre divers ouvrages de philosophie, un dictionnaire des synonymes, ou du moins l'ébauche de celui-ci, qu'il dédie, selon les sources, à Louis XV (Pruvost, 2009 : 58) ou au neveu de ce dernier, l'infant Ferdinand, fils du prince de Parme, dont il fut le précepteur de 1758 à 1767 (Aruta Stampacchia, 2003 : 36). L'histoire du manuscrit, « sans doute inachevé » (Pruvost, 2009 : 58), est liée à celle de la famille Condillac : le descendant d'un des neveux de Condillac a retrouvé le manuscrit, caché pendant la Révolution, et l'a fait examiner par Lafaye avant d'en faire don à la Bibliothèque nationale de France (Aruta Stampacchia, 1858 : 36). C'est ainsi que le manuscrit parvient entre les mains de Lafaye qui en reconnaît la valeur : « Cet ouvrage, d'un auteur si justement renommé parmi les

grammairiens philosophes, excita d'abord ma curiosité, et, à la lecture, il me parut en effet très-remarquable relativement aux définitions » (Lafaye, 1858 : I).

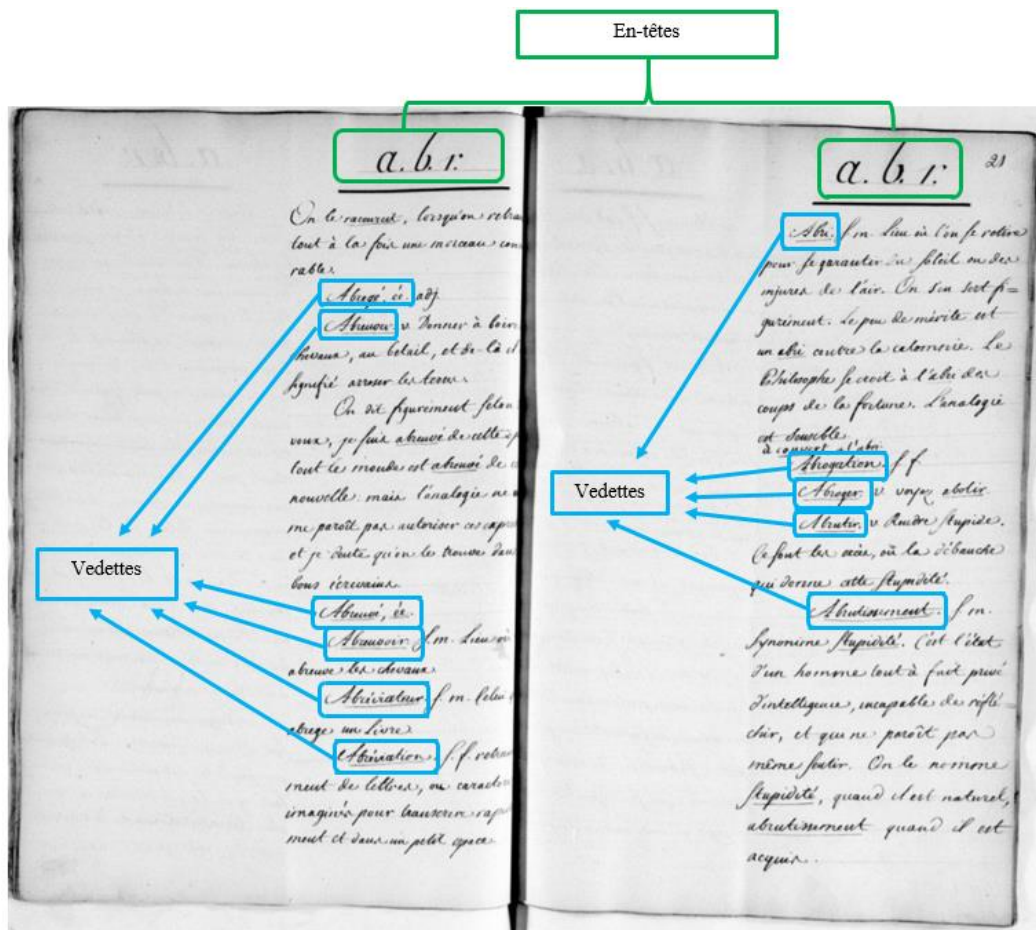
En effet, Condillac expose dans ces « feuillets retrouvés<sup>12</sup> » (Pruvost, 2009 : 58) une théorie du langage et de la définition qui auront une grande importance chez ses successeurs. Pour lui, les progrès de la science doivent s'accompagner d'une langue adéquate (Aruta Stampacchia, 2003 : 36). Il considère également le langage comme un moyen de fixer la pensée abstraite à l'aide de « signes conventionnels » (Pruvost, 2009 : 58).

Pour la réalisation de son dictionnaire, Condillac s'appuie sur le traité de l'abbé Girard, sur le *Dictionnaire de l'Académie* dans son édition de 1740, ainsi que sur les dictionnaires de Richelet et de Furetière. Son objectif est de donner des mots une définition précise qui tient compte du contexte d'usage (Aruta Stampacchia, 2003 : 37). La définition d'un mot, selon Condillac, doit prendre en compte plusieurs dimensions, afin de montrer les diverses acceptions qu'il peut prendre en fonction du contexte. Le mot s'assimile donc davantage à un volume dont il faut saisir toutes les dimensions qu'à une surface plane (Bayer, 1951 : XI). C'est pourquoi la plupart des articles débutent par une comparaison des divers synonymes du mot proposé : cette analyse vise à éclairer et à justifier la définition du mot (Lafaye, 1858 : I).

---

<sup>12</sup> Le manuscrit est disponible en version imprimée depuis 1951 dans le *Corpus Général des Philosophes Français* (Bayer, 1951).





Illustr. 6 (Condillac, s.d. : ff. 20v-21r)

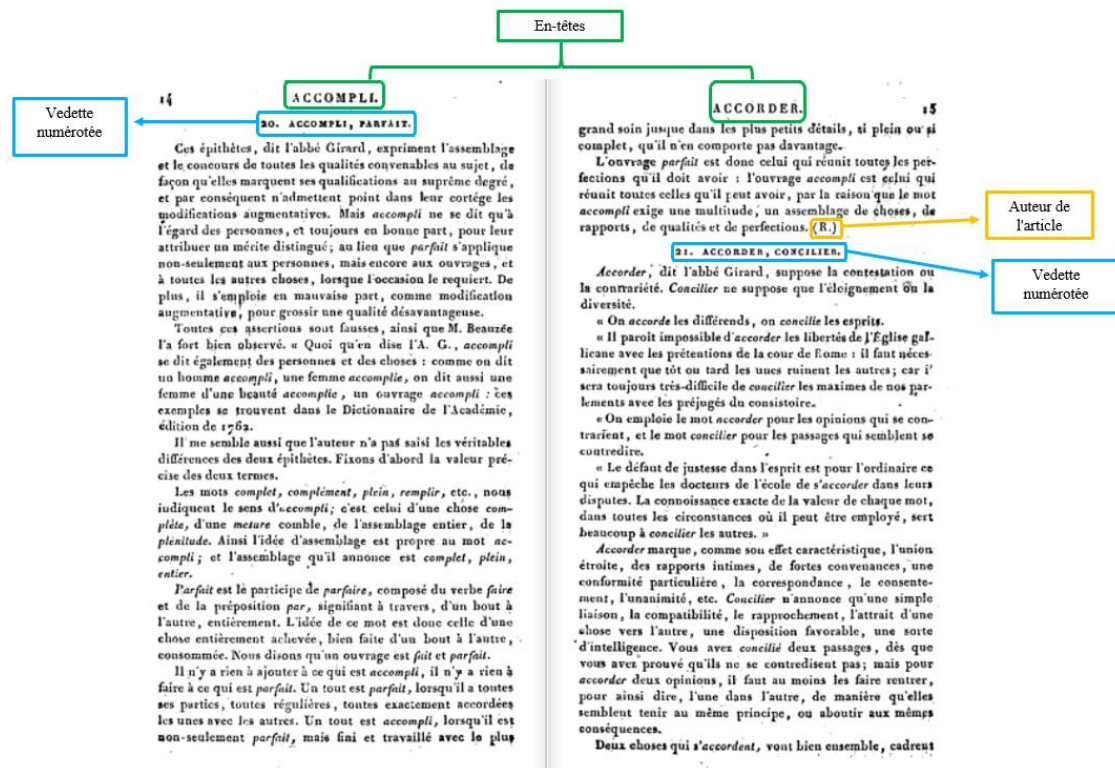
En outre, parmi la série d'ouvrages lexicographiques mentionnés jusqu'ici, celui de Condillac est le premier à être explicitement nommé *dictionnaire*. La mise en page est également différente (Illustr. 6) : chez Condillac, chaque page est dotée d'un en-tête qui indique les trois premières lettres du premier synonyme de la première vedette de la page. Chez Girard, Beauzée et Roubaud, l'en-tête reprend le titre du dictionnaire. De plus, chez Condillac, les vedettes sont immédiatement suivies de l'article lexicographique avec lequel elles forment un ensemble homogène ; tandis que dans les ouvrages de Girard, Beauzée et Roubaud, les vedettes sont mises en valeur par la taille de la police, leur type de caractères (italiques ou majuscules) et leur position centrée par rapport à la colonne. Cette spécificité de l'ouvrage de Condillac est sans doute due au fait qu'il s'agit d'un manuscrit plutôt que d'un imprimé.

### 3.2.4. XIX<sup>e</sup> siècle

#### 3.2.4.1. L. de Fontanes (1757-1821)

Fontanes est, selon les dires de Lafaye, le « [...] grand maître de l'Université, depuis sa réorganisation, en 1808, jusqu'à la fin de l'Empire, lui-même habile écrivain appartenant à l'école des grands modèles, Boileau, Racine et Fénelon, lui-même un peu disciple de d'Alembert qu'il avait eu le temps et l'occasion de voir beaucoup [...] » (Lafaye, 1858 : XIX).

Sous ses auspices, paraît le *Dictionnaire universel des synonymes* en 1802. Ce recueil anonyme, rival de celui de Guizot (Lafaye, 1858 : XX), ne convainc toutefois pas Lafaye qui en fait la critique dans son introduction. Il déplore le manque d'esprit critique et le désordre avec lequel sont traitées les données fournies par les ouvrages de Beauzée et Roubaud, qui ne sont que recopiées (Lafaye, 1858 : XXI-XXII).



Illustr. 7 (Fontanes, 1818 : 14-15)

#### 3.2.4.2. P.C.V. Boiste (1785-1824)

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, Boiste ajoute un « [...] complément portant sur les synonymes » (Pruvost, 2009 : 59) à son *Dictionnaire universel de la langue française*.



C'est manifestement la première fois qu'un dictionnaire de synonymes prend place dans un tel ouvrage. Ses 44 pages permettent au lecteur d'avoir accès aux distinctions existant entre divers mots de sens proches, sans avoir à passer par de longues dissertations. Ce complément, selon Pruvost, « [...] symbolise le début de la démocratisation des dictionnaires » (Pruvost, 2009 : 59).

**DICTIONNAIRE DES SYNONYMES,**  
**OU ACCEPTIONS DE LA LANGUE FRANÇOISE,**  
**SUIVI D'UN TABLEAU DE SES DIFFICULTÉS,**  
**ET DE LEURS SOLUTIONS EXTRAITES DES GRAMMAIRES LES PLUS ESTIMÉES.**

A B S T	A D J E	A F F R
<p><b>ABAISSEMENT, BASSÈSSE.</b> L'abaissement volontaire où l'âme se tient est un acte de vertu; l'abaissement où on la retient est une humiliation passagère qu'on oppose à sa fierté, afin de la réprimer; mais la bassesse est une disposition ou une action incompatible avec l'honneur; l'abaissement de la fortune, de la condition des hommes, est l'effet d'un événement qui a dégradé le premier état; la bassesse est le degré le plus bas et le plus éloigné de toute considération. L'abaissement du ton le rend moins élevé, moins vif, plus soumis; la bassesse du style le rend populaire, trivial, ignoble.</p> <p><b>ABAISSEUR, RABAISSEUR, RAVALER, AVILIR, HUMILIER.</b> A baisser exprime une action modérée; rabaissier, une action plus forte; ravaler, un changement profond. Les imperfections abaissent; les défauts rabaissent; les sorts humilient; les bassesses ravalent; les crimes avilissent.</p> <p><b>ABANDONNEMENT, ABDICATION, RENONCIATION, DÉMISSION, DÉSISTEMENT.</b> L'abandonnement, l'abdication et la renonciation se font; le désistement se fait et se donne; la démission se donne. On abandonne ses biens; on fait abdication de sa dignité, de son pouvoir; on renonce à ses droits et à ses prétentions; on se démet de ses charges, on se déiste de ses poursuites.</p> <p><b>ABANDONNER, DÉLAISSER.</b> Nous abandonnons les personnes et les choses dont nous n'avons pas besoin; nous délaissions les malheureux.</p> <p><b>ABATTE, DÉMÔLER, RENVERSEUR, ROINER, DÉTRUIRE.</b> Abatte, c'est jeter en bas; démôler, c'est rompre la liaison d'une masse contrainte; renverser, c'est coucher par terre ce qui étoit sur pied; ruiner, c'est faire tomber par morceaux; détruire, c'est disperser entièrement l'apparence et l'ordre des choses. On abat une maison, on démôle des palais, on renverse des murailles. Les édifices, les états, la santé se ruinent; on détruit des villes, des empires.</p> <p><b>ABDIQUER, SE DÉMETTRE.</b> Abdiquer ne se dit que des postes considérables, et suppose de plus un abandon volontaire; se démettre peut s'appliquer aux petites places comme aux grandes, et suppose la contrainte.</p> <p><b>ABÉCÉDAIRE, ALPHABÉTIQUE.</b> Abécédaire a rapport au sujet, alphabétique à l'ordre.</p> <p><b>ABORNER, DÉTESTER.</b> On aborner ce qu'on ne peut souffrir; on déteste ce qu'on désapprouve et ce que l'on condamne.</p> <p><b>ABOUSER, ABOUSER.</b> Abouser se dit des coutumes, et abuser, des lois. Le non-usage suffit pour l'abolition; il faut un acte pour l'abrogation.</p> <p><b>ABOMINABLE, DÉTESTABLE, EXÉCRABLE.</b> Ce qui est abominable excite l'aversion, la terreur; ce qui est détestable, la haine, le soulèvement; ce qui est exécration, l'indignation, l'horreur. L'hypocrisie est un vice abominable; l'avarice est un vice détestable; le fanatisme barbare est un vice exécrable.</p> <p><b>ABRÉCÉ, SOMMAIRE, ÉPITOQUE.</b> L'abrégé est la réduction d'un ouvrage; le sommaire indique les principales choses contenues dans l'ouvrage; on le place ordinairement à la tête de chaque chapitre ou division; l'épilogue est plus succinct que l'abrégé.</p> <p><b>ABROGATION, DÉROGATION.</b> La dérogação laisse subsister la loi antérieure qu'elle enfreint; l'abrogation l'annule.</p> <p><b>ABSORBER, ENGLOUTIR.</b> Le premier a rapport à la destruction; le second exprime quelque chose qui enveloppe, emporte et fait disparaître. Le feu absorbe, l'eau engoutit.</p> <p><b>ABSTENTION, RENONCIATION.</b> La renonciation se fait par l'héritier naturel; l'abstention, par celui à qui l'hérédité est déférée par le testateur.</p> <p><b>ABSTRAIT, DISTRAIT.</b> Les idées intérieures rendent</p>	<p>abstrait; un objet extérieur rend distrait. La rêverie produit des abstractions; la curiosité cause des distractions.</p> <p><b>ACADÉMICIEN, ACADÉMISTE.</b> Les sciences et les beaux-arts sont le partage de l'académicien; les exercices du corps occupent l'académiste.</p> <p><b>ACCRÈS, ABOURDER, APPROCHER.</b> On a accrus où l'on ent; on aborde les personnes à qui l'on veut parler; on approche celles avec qui l'on est souvent.</p> <p><b>ACCOMPAGNER, ESCORTER.</b> On accompagne par égards ou par amitié; on escorte par précaution. Nombreuse compagnie, forte escorte.</p> <p><b>ACCOMPLI, PARFAIT.</b> Ce qui est parfait a toutes les qualités nécessaires; ce qui est accompli a de plus toutes les qualités accessoires. Une femme qui est bonne épouse, bonne mère, bonne ménagère, est une femme parfaite; l'esprit, les talens, les grâces, les agréments, joints à ces qualités, en font une femme accomplie.</p> <p><b>ACCORDER, CONCILIER.</b> Accorder suppose la contestation; concilier ne suppose que l'éloignement. On accorde les différens, on concilie les esprits.</p> <p><b>ACQUICQUER, RACCOMMODER, RÉCONCILLER.</b> On accorde les personnes qui sont en contestation; on recommande celles que des différens ont séparées, indisposées; on réconcille les ennemis.</p> <p><b>ACHEVER, FINIR, TERMINER.</b> L'idée caractéristique d'achever est la conduite de la chose jusqu'à son dernier période; celle de finir, l'arrivée de ce période; celle de terminer, la cessation de la chose.</p> <p><b>ACQUIESCER, CÉDER, SE RENDRE.</b> On acquiesce par amour de la paix; on cède par déférence ou par nécessité; on se rend par follesse ou par conviction.</p> <p><b>ACRÈ, APRÈ.</b> Le premier exprime une impression piquante; le second dit quelque chose de rude qui provient d'un défaut de maturité.</p> <p><b>ACRIMONIE, ACRÉTÉ.</b> Acrimonia exprime une qualité active et mordicante des humeurs; acreté convient à plusieurs sortes de choses; c'est une sorte de sève qui produit une impression trop piquante.</p> <p><b>ACTEUR, COMÉDIEN.</b> Au propre, acteur s'applique à la tragédie et à la comédie, mais plus particulièrement à plusieurs sortes de choses; c'est une sorte de médien que par mépris; l'acteur comique ne peut s'offenser de l'épithète, mais le nom d'acteur lui donne un grand relief. Au figuré, l'acteur agit; le comédien imite, contrefait.</p> <p><b>ACTION, ACTE.</b> L'acte est le produit de l'action.</p> <p><b>BONNES ACTIONS, BONNES ŒUVRES.</b> Les bonnes actions sont faites par un principe de vertu; les bonnes œuvres ont pour principe la charité envers le prochain. Toute bonne œuvre est une bonne action; mais toute bonne action n'est pas une bonne œuvre.</p> <p><b>ACTUELLEMENT, À PRÉSENT, PRÉSENTEMENT, MAINTENANT.</b> À présent indique un temps présent, par opposition à un autre plus indéfini; présentement signifie dans le moment, sans délai; actuellement exprime l'insant où l'on parle, où l'action se fait; maintenant désigne la continuation d'une chose, la liaison d'une partie à une autre.</p> <p><b>ADAGE, PROVERBE.</b> Le proverbe est une sentence populaire, ou un mot familier et plein de sens; l'adage est un proverbe piquant et plein de sel.</p> <p><b>ADHÉRENT, ATTACHÉ, ANNEXÉ.</b> Les branches sont adhérentes au tronc; les voiles sont attachées au mât; il y a des emplois que l'on a annexés à d'autres, pour les rendre plus considérables.</p> <p><b>ADJECTIF, ÉPITHÈTE.</b> L'adjectif est nécessaire pour compléter le sens de la proposition; l'épithète n'est souvent inutile; elle sert à l'agrément, à l'énergie</p>	<p>du discours. L'adjectif appartient à la grammaire et à la logique; l'épithète appartient à la poésie et à l'éloquence.</p> <p><b>ADMETTRE, RECEVOIR.</b> On admet quelqu'un dans une société particulière; on le reçoit à une charge. On admet dans sa familiarité et sa confiance; on reçoit dans les maisons et dans les sociétés. Les ministres étrangers sont admis à l'audience du prince, et reçus à sa cour.</p> <p><b>ADMINISTRATION, GOUVERNEMENT, RÉGIME.</b> Le gouvernement dirige la chose publique; le régime est la règle établie par le gouvernement; l'administration est la manière d'exécuter ce qui est ordonné par le gouvernement et réglé par le régime.</p> <p><b>ADORER, HONORER, RÉVÉRER.</b> On adore Dieu, on honore les saints, on révère les reliques; on adore une maîtresse, on honore les honnêtes gens, on révère les personnes d'un mérite distingué.</p> <p><b>ADOUCCIR, MITIGER, MODÉRER, TEMPÉRER.</b> On adoucit, en introduisant quelque chose de doux; on mitige, en rendant moins sévère; on modère, en retenant dans les limites; on tempère, en diminuant l'excès.</p> <p><b>ADRESSE, DEXTÉRITÉ, HABILITÉ.</b> La dextérité a plus de rapport à la manière d'exécuter les choses; l'adresse en a davantage aux moyens de l'exécution. L'habileté regarde plus le discernement des choses mêmes.</p> <p><b>ADRESSE, SOUPLESSE, FINESSE, RUSE, ARTIFICE.</b> L'adresse emploie les moyens; la souplesse évite les obstacles; la finesse instruit d'une façon insensible; la ruse trompe; l'artifice surprend.</p> <p><b>ADULTEUR, FLATTEUR, FLAGORNEUR, LOUANGEUR.</b> Le louangeur loue pour louer; le flatteur, pour plaire; l'adulateur met dans la flatterie de la fausseté; le flagorneur loue à chaque instant et avec maladresse.</p> <p><b>ADVERBE, PHRASE ADVERBIALE.</b> Quand il s'agit de mettre un acte en opposition avec l'habitude, l'adverbe marque l'habitude; la phrase adverbiale indique l'acte. Un homme peut se conduire également sans que toutes ses actions soient faites avec sagacité.</p> <p><b>AFFECTATION, AFFECTERIE.</b> L'affectation a pour objet les pensées, les sentimens; l'affecterie ne regarde que les petites manières.</p> <p><b>AFFECTER UNE CHOSE, SE PIQUER D'UNE CHOSE.</b> On se pique en soi, on affecte au-dehors. Celui qui se pique d'être brave, croit être tel; à telle opinion de lui-même; celui qui l'affecte veut le paroître. On peut se piquer et affecter tout ensemble; on se pique aussi sans affecter, et l'on affecte sans se piquer.</p> <p><b>AFFERMIR, LOUER.</b> Affermisse dit des biens ruraux; louer, se dit des logemens, ustensiles et animaux de labour.</p> <p><b>AFFERMIR, ASSURER.</b> On affermit par de solides fondemens; on assure par la position, ou par des liens qui assujettissent.</p> <p><b>AFFLICTION, CHAGRIN, PEINE.</b> Le mozi d'un père nous afflige; la perte d'un procès nous donne du chagrin; le malheur d'une personne de connaissance nous cause de la peine.</p> <p><b>AFFLIÉ, FACHÉ, ATTRISTÉ, CONTRISTÉ, MORTIFIÉ.</b> On est affligé de la perte de ce qu'on aime, d'une maladie; on est fâché d'une perte au jeu, d'un contre-temps; on est attristé des accidens qui arrivent sous nos yeux; on est contristé d'une calamité générale; on est mortifié par un dépit, des mépris, des ironies.</p> <p><b>AFFRANCHIR, DÉLIVRER.</b> Un maître affranchit son esclave; un tiers délivre. On délivre un capif; on affranchit un peuple de la tyrannie.</p>



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Illustr. 8 (Boiste, 1803 : part. II, 1)

Lafaye ne s'étend pas sur l'ouvrage de Boiste, dont il se contente de dire qu'il regroupe « [...] de simples extraits de Girard, de Beauzée et de Roubaud » (Lafaye, 1858 : XX). Le complément de Boiste n'apporte guère de valeur à son dictionnaire car son auteur n'explique pas suffisamment les distinctions qui y sont reprises. Le lecteur du XIX<sup>e</sup> siècle ne les comprend donc plus (Lafaye, 1858 : XII).

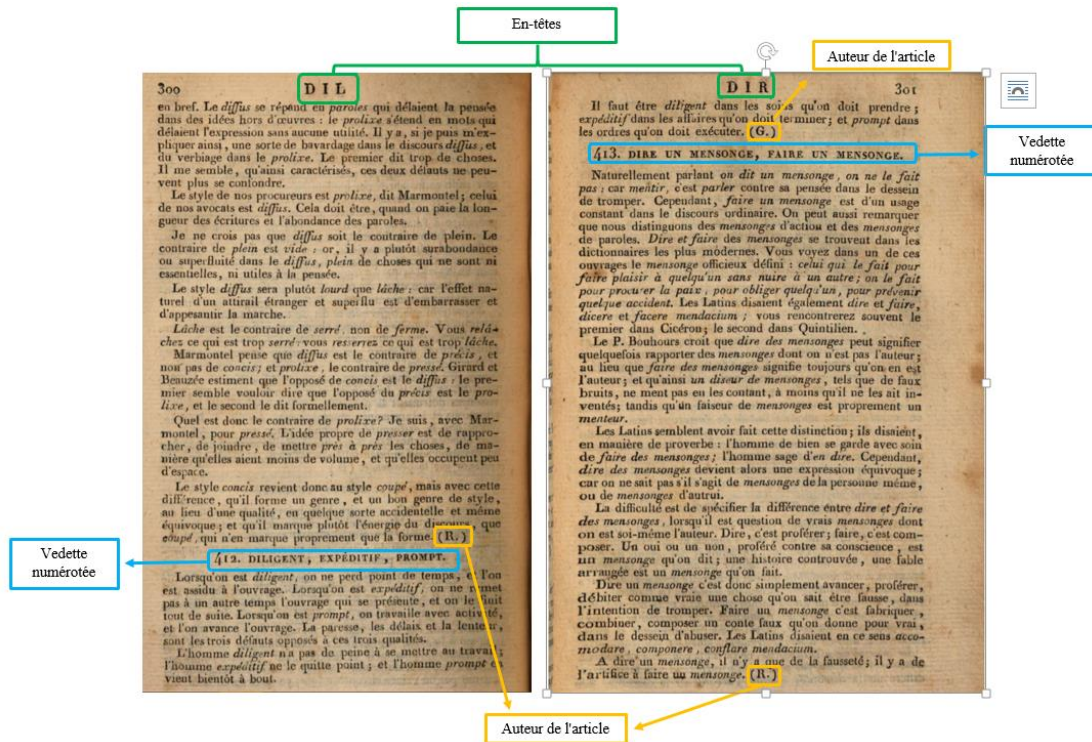
#### 3.2.4.3. F. Guizot (1787-1874)

En 1809, alors qu'il n'est encore qu'un « [...] jeune étudiant en droit [...] » (Lafaye, 1858 : XX), Guizot publie le *Nouveau dictionnaire universel des synonymes*. Le titre de ce recueil est proche de celui de son rival : le *Dictionnaire universel des synonymes* de Fontanes.

L'ouvrage de Guizot (Illustr. 9), qui reprend les articles de Girard, Beauzée et Roubaud, subit l'influence des travaux du philosophe allemand Eberhard. Selon ce dernier, une meilleure connaissance du lexique et des synonymes permettrait d'améliorer la « finesse du jugement humain » (Pruvost, 2009 : 59).

Lafaye rend hommage à Guizot qui a « [...] vu et indiqué le point sur lequel à l'avenir devraient porter principalement les efforts des synonymistes » (Lafaye, 1858 : XXXI). Il déplore toutefois les fortes ressemblances entre les dictionnaires de Guizot et de Fontanes, y compris au niveau de certaines fautes d'impression. Il le regrette d'autant plus que Guizot est, selon Lafaye, capable de produire de bons raisonnements (Lafaye, 1858 : XX-XXI). Lafaye formule ainsi les mêmes critiques que celles assénées au dictionnaire de Fontanes : manque d'esprit critique, désordre, fautes, contradictions.

Dans l'« Avertissement de l'éditeur » (Guizot, 1809 : I-IV), Guizot explique avoir ajouté plus de cent cinquante articles au *Dictionnaire universel des Synonymes de la langue française*. Parmi eux, certains sont issus d'autres ouvrages, d'autres sont de sa plume. Il indique également avoir choisi les mots dont les nuances sont moins évidentes (Guizot, 1809 : I).



Illustr. 9 (Guizot, 1809 : 300-301)

#### 3.2.4.4. J.-B. Leroy de Flagis (1735-1824)

La première page de son *Nouveau choix de synonymes de la langue française* nous indique que Leroy de Flagis, homme politique français, a conçu son ouvrage dans la continuité de ceux de Girard et de Beauzée (Leroy de Flagis, 1812 : p. n. n.). Il indique ainsi dans son introduction s'être appuyé sur ces dictionnaires et les avoir remaniés (Leroy de Flagis, 1812 : VIII-IX). Il dédie son ouvrage à un public non scientifique, aux jeunes et aux étrangers qui souhaitent apprendre le français (Leroy de Flagis, 1812 : XIII).

( 39 )

ciple d'Épicure avait peu profité de leçons de son maître sur la tempérance, et que s'il était *sobre* il n'était pas *frugal*.

Vedette

IVRE, SOUL.

Numéro de l'article

(354) Noms que l'on donne à des gens qui ont perdu l'usage de la raison par suite de quelque excès de table. Le *premier* ne se donne qu'à ceux qui sont dans cet état pour avoir trop bu de liqueurs fermentées ; le *second* sert à désigner ceux qui, s'étant gorgés de viandes et de vins, sont hors d'état de savoir ce qu'ils disent, ce qu'ils font, ce qu'ils veulent. *Celui-ci* n'entre jamais dans le style noble ; *celui-là* est de tous les styles. *L'un* marque un état d'aliénation d'esprit qui, d'après l'humeur de ceux qui l'éprouvent, peut prendre le caractère de toutes les folies, depuis la plus tendre ou la plus gaie jusqu'à la plus triste, et dégénérer même en fureur : l'*autre* n'indique jamais qu'un état de stupeur ou de vil abrutissement.

Il n'y a que des goinfres qui se *soulent*. Mais l'homme le plus sobre peut se trouver *ivre*, s'il ne fait pas attention à la disposition dans laquelle il est, ou à la qualité de vin qu'on lui fait boire.

Numéro de l'article

( 40 )

On voit des gens qui n'ont pas d'esprit à jeu, auxquels il ne vient pour ainsi dire que quand leur raison les quitte, qui deviennent charmans au second service, et qui ne sont jamais plus aimables que quand ils sont *ivres*. L'homme *soul* est la bête la plus dégoûtante qu'on puisse rencontrer dans la nature.

Au figuré, *ivre* signifie rempli, plein, mais satisfait et content : et *soul* signifie rassasié, mais las et dégoûté.

Dans l'*ivresse* de l'amour, de la joie, et de toutes les passions, on n'a pas le cerveau moins troublé que si on était *ivre* de vin, mais on est plein de son bonheur, on est au comble de ses vœux. Et quand revenu des illusions du monde on déclare qu'on est *soul* de ses plaisirs, parce qu'on en est las, on n'est peut-être pas plus raisonnable que ceux qui en sont encore *ivres*.

IMPÉTRER, OBTENIR.

Vedette

(355) *Impétrer* est un terme de palais, *obtenir* est de tous les styles : l'*un* et l'*autre* signifient se faire accorder ce qu'on désire.

Mais si l'on réussit en *impétrant*, c'est en suivant des formes, en présentant requête, en invoquant des privilèges pour faire valoir des

Illustr. 10 (Leroy de Flagis, 1812 : 39-40)

## 4. Le projet de Lafaye : une analyse des « paratextes »

L'ouvrage de Lafaye s'insère dans une tradition lexicographique particulière dont l'auteur entend se distancier. La lecture de la dédicace « A Messieurs de l'Académie française » (pages non numérotées), de la « Préface » (Lafaye, 1858 : I-VI) et de l'« Introduction » (Lafaye, 1858 : VII-LXXXIII) permet de comprendre et d'évaluer le projet de l'auteur et les enjeux qui le sous-tendent, du point de vue de la démarche scientifique et de la conception de la synonymie qui y sont revendiquées.

### 4.1. La Dédicace

Les premières pages du dictionnaire comportent une dédicace, datée de septembre 1857, que P.-B. Lafaye adresse « A Messieurs de l'Académie française » (Lafaye, 1858 : dédicace p. 1). Le but en est de donner de la légitimité à son dictionnaire. Lafaye montre en quoi son projet s'inscrit dans la lignée des travaux de l'Académie française. Il commence par citer quelques-unes de ses références : Girard, Beauzée, d'Alembert, Voltaire et Condillac. Il n'hésite pas à minimiser l'importance de son travail en le faisant apparaître comme une compilation des dictionnaires précédents qui suit les recommandations de Fontanes et de Guizot (Lafaye, 1858 : dédicace p. 1). Il énumère ensuite les diverses tâches des membres de l'Académie, protecteurs du bon goût, ainsi que de la littérature et de la langue classiques, promoteurs de jeunes écrivains dont ils représentent l'idéal. Il rappelle enfin le *Dictionnaire* que l'Académie a publié en 1835 et le projet de dictionnaire historique de la langue qu'elle a lancé (Lafaye, 1858 : dédicace p. 2).

Lafaye entend combler une lacune laissée par les travaux de l'Académie et met en avant les atouts et objectifs de son ouvrage : produire un « [...] livre consacré à la distinction des termes en apparence équivalents, livre méthodiquement conçu et fait d'une seule main, dans lequel tous les travaux partiels du même genre fussent non pas seulement rassemblés, mais fondus en un tout » (Lafaye, 1858 : dédicace p. 2).

La dédicace de Lafaye est ainsi caractérisée par une double association de son *Dictionnaire des synonymes* à l'institution de haute légitimité que représente l'Académie. Cette association se construit par le biais d'un discours de légitimation visant à associer

son ouvrage à l'Académie, ainsi que par une présentation d'un des objectifs de son *Dictionnaire des synonymes* : combler une lacune laissée par les travaux de l'Académie.

#### 4.2. La Préface

La préface du *Dictionnaire des synonymes de la langue française* s'étend sur six pages (Lafaye, 1858 : I-VI). Lafaye y expose plus précisément son projet : naissance, sources, justification, qualités, différences par rapport à l'ouvrage publié en 1841 (*Traité des synonymes grammaticaux*), primauté de la langue classique.

Lafaye s'intéresse à la synonymie lorsqu'il se trouve confronté au manuscrit inédit d'un dictionnaire de Condillac, vers 1838. Lafaye trouve l'ouvrage de Condillac, philosophe et grammairien renommé, « [...] très-remarquable relativement aux définitions » (Lafaye, 1858 : I). Condillac constate, en effet, que les définitions fournies par les dictionnaires de l'époque sont incomplètes car elles ne fournissent pas les synonymes des mots-vedettes. Tout comme Girard, Condillac entend remédier à ce défaut, mais d'une manière différente. Girard prône pour chaque langue l'élaboration d'un ouvrage de synonymie distinct du dictionnaire général. Pour Condillac, en revanche, les mots doivent être distingués au sein des articles du dictionnaire général : les considérations synonymiques font partie intégrante des définitions (Lafaye, 1858 : I).

Lafaye salue l'originalité dont Condillac fait preuve dans la composition de son dictionnaire. Deux caractéristiques de l'ouvrage retiennent davantage son attention : le classement des synonymes en familles et les explications claires que Condillac fournit (Lafaye, 1858 : I).

Lafaye projette donc, dans un premier temps, de combiner l'organisation et la clarté du dictionnaire de Condillac et le *Nouveau dictionnaire des synonymes* de Guizot (Lafaye, 1858 : I).

Mais, très vite, ses vues s'étendent. Il ne veut plus se contenter de compiler les ouvrages de Condillac et de Guizot, et décide de s'entourer de sources diverses : « [...] livres qui traitent de la distinction des mots synonymes dans les langues modernes ou anciennes » (Lafaye, 1858 : II), le *Nouveau choix de synonymes français* de Leroy de Flagis<sup>13</sup>, « traités de synonymie étrangère, qu'aucun philologue français n'avait encore

---

<sup>13</sup> Publié en 1812, il fait partie des ouvrages dont Lafaye indique qu'ils ont été « [...] publiés depuis peu, mais sans succès, quoique ayant des parties estimables » (Lafaye, 1858 : II).

pris la peine de consulter » (Lafaye, 1858 : II). Cette dernière remarque montre le point de vue novateur de Lafaye sur le plan heuristique.

Cette démarche de documentation amène Lafaye à se lancer dans une entreprise plus large. Motivé par une volonté de clarté, de netteté et d'ordre, son but est désormais de regrouper tous les ouvrages antérieurs sur la synonymie au sein d'une œuvre efficace et utile aux lecteurs (Lafaye, 1858 : II-III).

Ce projet répond, selon les dires de Lafaye, à l'appel de Guizot qui recommandait aux grammairiens de s'élever au niveau des généralités (philosophiques) plutôt que de ne s'intéresser qu'aux détails. Lafaye souligne, une nouvelle fois, le caractère inédit de son entreprise : il est le premier à répondre à cet appel et à se lancer dans une étude plus abstraite des synonymes. Fort de ressources dont il est le premier à disposer et en adoptant un point de vue plus général et philosophique, Lafaye ne doute pas de produire un « ouvrage plus méthodique, mieux ordonné et incomparablement plus utile » (Lafaye, 1858 : III) que ceux de ses prédécesseurs.

L'auteur n'hésite pas à vanter les qualités de son ouvrage : exhaustivité au sein d'une œuvre unique, témoignant de l'état d'avancement des recherches sur la synonymie, qui va au-delà de la simple compilation et se distingue par sa « forme raisonnée » (Lafaye, 1858 : III). Il est le premier à donner, pour chaque groupe de mots synonymes l'**idée commune** qui les rassemble et à justifier les distinctions proposées par des « citations décisives » (Lafaye, 1858 : III-IV).

Comme il a déjà été noté ci-dessus<sup>14</sup>, Lafaye a publié, en 1841 le *Traité des synonymes grammaticaux*, première partie de l'ouvrage publié en 1858. Dans sa préface, l'auteur, après avoir rappelé l'accueil favorable que le public (Institut, presse, Université, écrivains,...) lui avait réservé, indique les corrections apportées à la première partie : révision de toutes les distinctions, réécriture complète de l'article portant sur la synonymie des adverbes et de phrases adverbiales, ajout de nouvelles explications et de nouveaux exemples et correction des fautes relevées par la critique. Au final, ces modifications « [...] ont augmenté de près d'un tiers l'œuvre primitive, en même temps

---

<sup>14</sup> Cf. 2.2.

qu'elle était purgée avec le plus grand soin des fautes qu'y avait relevées la critique » (Lafaye, 1858 : IV).

Par ailleurs, Lafaye rappelle le manque d'intérêt du public pour les travaux de synonymie. Si ces « productions philologiques » (Lafaye, 1858 : V) étaient en vogue au XVIII<sup>e</sup> siècle (travaux de Girard, Voltaire, Condillac, d'Alembert, Diderot,...), le début du XIX<sup>e</sup> siècle, s'en est distancié, en raison des « erreurs en métaphysique et en morale » (Lafaye, 1858 : IV) des auteurs du siècle précédent. En cette seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, Lafaye trouve possible et bienvenu de juger moins sévèrement le siècle précédent et d'estimer à leur juste valeur leurs efforts pour perpétuer la langue (classique<sup>15</sup>) française.

Car Lafaye accorde une grande importance à la langue **classique**. En effet, parmi les qualités prêtées par Lafaye à son dictionnaire, figurent les « citations décisives empruntées à nos écrivains du XVII<sup>e</sup> siècle et du XVIII<sup>e</sup> siècle les plus purs et les plus justement estimés » (Lafaye, 1858 : IV). Lafaye termine sa préface en justifiant ce type de références : la langue classique des grands écrivains a un caractère « national » et est un modèle qui permet d'accéder à la reconnaissance. Lafaye fait donc le choix, pour le contenu des articles, comme pour les citations, de se référer à cette autorité que sont les auteurs classiques. Du point de vue du style également, il se réfère au « style français » (Lafaye, 1858 : VI), marqué par sa clarté et son bon sens. La langue classique apparaît ainsi comme un idéal linguistique et stylistique.

#### 4.3. Appréciation critique du projet et des prétentions de Lafaye

La lecture de la préface et de la dédicace montre ainsi que P.-B. Lafaye conçoit son *Dictionnaire des synonymes* comme un objet méthodique, clair, utile et complet, somme et dépassement des travaux antérieurs portant sur la synonymie française.

L'introduction de l'ouvrage permet, quant à elle d'évaluer le projet et les prétentions de Lafaye : comment se positionne-t-il par rapport à ses précurseurs ? (4.3.1) Comment Lafaye pense-t-il que son ouvrage peut servir à la connaissance de la langue et du monde ? (4.3.2) Quel rapport la synonymie entretient-elle avec la philosophie ? (4.3.3) Et enfin,

---

<sup>15</sup> Lafaye considère comme *classique* la langue des XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et début du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette visée d'une synchronie large peut être problématique, étant donné qu'elle ne tient pas compte de l'évolution de l'organisation sémantique de la langue française durant ces siècles.



quelle conception de la synonymie Lafaye défend-il et quelles sont ses implications pour la structure du *Dictionnaire des synonymes de la langue française* ? (4.3.4)

#### 4.3.1. Positionnement à l'égard des précurseurs

Tout au long de son introduction, et parfois même dans la partie lexicographique de son dictionnaire, Lafaye critique les travaux de ses prédécesseurs et prend position par rapport à leurs conceptions théoriques et méthodologiques. Le panorama historique dressé au point 3.2 de ce travail a déjà mis en évidence certains commentaires critiques de Lafaye concernant les ouvrages de Girard, Beauzée, Roubaud, Condillac, Fontanes, Boiste, Guizot, Leroy de Flagis. Nous pouvons cependant approfondir la question en nous penchant sur certaines prises de position de Lafaye : critique des dictionnaires généraux (4.3.1.1), volonté de s'inscrire dans une démarche scientifique (4.3.1.2), sentiment de l'absence d'équivalence exacte entre les mots d'une langue (4.3.1.3) et distinction entre *dictionnaire des synonymes* et *dictionnaire anti-synonymique* (4.3.1.4).

##### 4.3.1.1. Critique des dictionnaires généraux

L'introduction du *Dictionnaire des synonymes* s'ouvre par une section intitulée « Objet et nécessité des travaux de la lexicologie relativement aux synonymes » (Lafaye, 1858 : VII-XIII). Elle se divise en trois parties : (1) une distinction entre lexicologie et grammaire, d'un côté, et rhétorique et poétique, de l'autre ; (2) une critique du mode de définition des dictionnaires généraux ; et (3) une mise en évidence du rôle des dictionnaires de synonymes en tant que compléments aux dictionnaires généraux.

Selon Lafaye, il existe « trois parties de l'art de bien dire » (Lafaye, 1858 : VII) : la lexicologie, la grammaire, et la rhétorique et la poétique qu'il envisage ensuite conjointement sous le nom de *rhétorique*. Il définit la lexicologie comme « [...] la science qui s'occupe de déterminer les significations des mots [...] » (Lafaye, 1858 : VII) ; la grammaire comme « [...] une espèce de code où sont recueillis les arrêts de l'usage concernant l'organisation matérielle ou le mécanisme du discours, le tour des phrases, les inflexions et la disposition des mots, suivant les rapports qu'on leur veut faire exprimer » (Lafaye, 1858 : VII). Les outils que sont les rhétoriques et les poétiques indiquent à leurs utilisateurs les stratégies nécessaires en fonction du sujet à traiter et des impressions à produire. Ces définitions l'amènent à opposer la lexicologie et la grammaire à la rhétorique et la poétique sur deux points. Tout d'abord, la lexicologie et la grammaire

sont utiles à tous les hommes : elles se rapportent respectivement à la « justesse » et à la « correction » (Lafaye, 1858 : VII). La rhétorique et la poétique, au contraire, ne servent qu'à ceux qui souhaitent que leur discours exerce une influence sur leur auditoire (Lafaye, 1858 : VII).

La seconde différence se trouve au niveau du caractère plus ou moins prescriptif de chaque catégorie. Si la lexicologie et la grammaire formulent des règles, la rhétorique ne donne que des conseils. Ainsi, tandis qu'une connaissance des « lois fixes et absolues » (Lafaye, 1858 : VIII) dictées par le lexique et la grammaire est indispensable pour communiquer, la maîtrise des « prescriptions de la rhétorique » (Lafaye, 1858 : VII) s'avère accessoire et dépend fortement des capacités du locuteur et des caractéristiques de l'auditoire. Lafaye en conclut donc que la rhétorique et la poétique sont davantage des talents que des arts : elles nécessitent la possession d'un don particulier chez leur utilisateur (Lafaye, 1858 : VIII).

Dans cette perspective, lexicologie et grammaire, utiles à tous, auraient dû susciter plus d'intérêt auprès des érudits que la rhétorique et la poétique. Selon Lafaye, il n'en est rien. Si elle a fait l'objet de nombreux traités qui sont recherchés par les lecteurs, la grammaire reste l'apanage de « savants modestes et peu estimés » (Lafaye, 1858 : VIII). Les travaux de lexicologie, en revanche, sont négligés : est-ce parce que les significations des mots sont considérées comme trop évidentes ? (Lafaye, 1858 : VIII)

Les dictionnaires, en particulier, devraient fournir des définitions claires permettant l'intercompréhension entre utilisateurs d'une même langue, évitant ainsi les contre-sens et les malentendus. « Or, il s'en faut de beaucoup que les définitions qui s'y trouvent répondent à cette idée » (Lafaye, 1858 : VIII), indique Lafaye, avant de se lancer dans une critique des dictionnaires généraux. Plus précisément, il opère une critique de la manière dont les mots complexes<sup>16</sup> sont définis dans ces ouvrages.

Si les définitions erronées seront repérées et corrigées avec le temps, les lexicographes, selon Lafaye, ne semblent pas se rendre compte des défauts que présentent leurs définitions. En effet, « ils se bornent à traduire un mot par un autre [...] » (Lafaye,

---

<sup>16</sup> Lafaye distingue les mots *simples* des mots *complexes*. Les mots simples sont des « termes significatifs d'idées simples et claires par elles-mêmes » (Lafaye, 1858 : VIII). Les mots complexes expriment quant à eux « des collections d'idées élémentaires ou des nuances » (Lafaye, 1858 : VIII). Les mots simples n'ont pas besoin de définition rigoureuse. Les mots complexes, au contraire « [...] sont susceptibles de définition, parce que tous, exprimant des collections d'idées élémentaires ou des nuances, se peuvent résoudre en termes qui représentent celles-ci d'une manière distincte et détaillée » (Lafaye, 1858 : VIII). Cf. 4.3.4.1.

1858 : VIII), à l'intérieur de la même langue. Cette technique est défailante pour plusieurs raisons :

C'est **ne rien expliquer**, si le lecteur ne connaît pas le sens du mot par lequel on définit, ou si ce mot, comme il arrive presque toujours se trouve défini à son tour par celui même à qui il sert de définition, de sorte qu'on soit renvoyé de l'un à l'autre sans rien apprendre de l'un ni de l'autre. Ensuite, c'est **induire en erreur en faisant croire à une identité absolue de signification** entre le mot expliqué et le mot qui explique, identité qui a très-rarement, ou plutôt qui n'a jamais lieu (Lafaye, 1858 : VIII-IX).

Lafaye pointe donc la circularité présente dans les dictionnaires généraux qu'il a compulsés. Celle-ci pousse le lecteur à passer d'une définition à l'autre, et l'enferment dans un « cercle vicieux » (Lafaye, 1858). Il dénonce également la mise en relation d'équivalence de mots qui ne le sont pas dans les faits. Il continue, à ce propos :

[...] et, si on s'en rapportait aux vocabulistes, il faudrait tenir pour équivalents, c'est-à-dire pour *synonymes*, car tel est le nom donné aux **mots prétendus égaux pour le sens**, non-seulement ceux qu'ils qualifient ainsi formellement, non-seulement ceux auxquels ils appliquent la même définition, soit sans détour, soit **en ayant l'air** de la varier en variant un peu les termes, mais encore tous ceux qu'ils font servir de définitions les uns aux autres, et le nombre en est fort considérable (Lafaye, 1858 : IX).

Les définitions que proposent les dictionnaires sont donc trop générales. Cela les rend floues. Le sens particulier de chaque terme n'est pas clairement et précisément donné. Par conséquent, l'utilisateur n'est pas en mesure d'employer le mot précis qui convient à chaque contexte (Lafaye, 1858 : X).

Cette circularité et cet usage flou des synonymes pour définir sont courants dans de nombreux dictionnaires, dont celui de l'Académie :

Qu'on tâche de concevoir, d'après l'Académie, les sens attachés aux verbes suivants :

**Blâmer** : imrouver, reprendre, condamner.

**Imrouver** : désapprouver, blâmer.

**Désapprouver** : blâmer, condamner, trouver mauvais.

**Rérouver** : rejeter une chose, la désapprouver, la condamner.

**Reprendre** : blâmer, censurer, critiquer, trouver à redire.

**Condamner** : blâmer, désapprouver, rejeter.

**Désrouver** (fig.) : désapprouver, condamner, rérouver.

**Censurer** : blâmer, critiquer, reprendre.

**Critiquer** : censurer, trouver à redire.

*Redire (trouver à) : reprendre, blâmer, censurer.*  
*Contrôler : reprendre, critiquer, censurer.*  
*Fronder : blâmer, condamner, critiquer.*  
*Épiloquer : censurer, trouver à redire.*

**Illustr. 11 (Lafaye, 1858 : IX-X)**

L'Académie admet pourtant, de manière théorique, qu'il ne faut pas se contenter de fournir des équivalences entre les mots (Lafaye, 1858 : IX).

Selon Lafaye, cette absence de définition « [...] n'a d'autre résultat positif que de former une masse énorme de mots qui surchargent la langue en l'appauvrissant d'idées » (Lafaye, 1858 : X). Ainsi, les dictionnaires généraux, puisqu'ils ne permettent pas de connaître le **sens particulier** de chaque mot, ne favorisent pas l'emploi du mot juste (Lafaye, 1858 : XII).

C'est pourquoi les dictionnaires de synonymes, en intervenant comme des compléments aux dictionnaires généraux, ont pour rôle de « remédier à cette double imperfection » (Lafaye, 1858 : X). En plus d'être définis de manière précise, les mots de sens proche doivent être rapprochés et comparés afin de mettre en évidence les **traits** qui les distinguent. Selon Lafaye, les dictionnaires de synonymes complètent les définitions fournies par les dictionnaires généraux, en mettant en exergue les **nuances** présentes entre les mots (Lafaye, 1858 : XI-XII).

4.3.1.2. Inscription dans une démarche scientifique

Influencé par l'esprit positiviste de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, voire plus encore par Victor Cousin<sup>17</sup>, Lafaye se revendique d'une démarche scientifique.

D'une part, l'étude des synonymes relève, selon ses propos, de la philologie (Lafaye, 1858 : LXII). Or, la philologie s'insère dans les « sciences dites *rétrospectives* » (Lafaye, 1858 : LXII). Nous repérons ici une volonté de rapprocher les sciences humaines des sciences naturelles ; la philologie, et plus particulièrement les travaux portant sur la synonymie distinctive, « [...] sont destinés à composer une science tout à fait semblable pour la méthode aux sciences aujourd'hui les plus estimées » (Lafaye, 1858 : LXII).

---

<sup>17</sup> V. Cousin, philosophe, fondateur de l'école spiritualiste éclectique en 1818, met en évidence l'importance de la méthode en philosophie (cf. 4.3.3).

L'introduction du *Dictionnaire des synonymes de la langue française* témoigne de l'intention de Lafaye de se fonder sur une **méthode scientifique** pour traiter des synonymes<sup>18</sup>. Dans les quatrième, cinquième et sixième chapitres de l'introduction, Lafaye explicite la manière dont il procède pour discerner les mots réputés synonymes. Le mot *science* et ses dérivés y sont souvent utilisés en lien avec la synonymie distinctive :

- « [...] le germe d'une **science** où seraient établies des classifications **distinctives** [...] » (Lafaye, 1858 : XXXI)
- « Dans l'intérêt de l'ordre et de la **science** [...] » (Lafaye, 1858 : XXXI)
- « Nous avons déjà donné le nom d'**inductive** à la **science** qui s'occupe de la distinction des synonymes grammaticaux ou à radicaux identiques [...] » (Lafaye, 1858 : XXXIII)
- « [...] nous ne nous en sommes abstenu que quand la différence obtenue **scientifiquement** était si évidemment confirmée par l'usage, que toute démonstration au moyen de faits devenait superflue » (Lafaye, 1858 : XXXV)
- « en assurant à cette étude le caractère et l'avenir d'une **science** [...] » (Lafaye, 1858 : LI)
- Etc.

Cette préoccupation était d'ailleurs déjà présente chez Beauzée et Roubaud qui, selon Lafaye, élevèrent l'étude des synonymes au rang de science (Lafaye, 1858 : XVIII).

Plus spécifiquement, Lafaye, lorsqu'il expose sa méthode d'analyse des synonymes grammaticaux, présente sa démarche comme une procédure **inductive** : « On appelle inductive la méthode à l'aide de laquelle l'esprit s'élève de l'observation de certains faits particuliers à des conclusions générales sur tous les faits de la même espèce » (Lafaye, 1858 : XXXIII).

#### 4.3.1.3. Absence d'équivalence exacte entre les mots d'une langue

L'abbé Girard, dans la *Justesse de la langue française, ou les différentes significations des mots qui passent pour synonymes* (Girard, 1718), propose un point de vue novateur sur la synonymie par rapport à celui de ses prédécesseurs<sup>19</sup>. Tout en concevant l'existence de mots interchangeables peu importe le contexte, Girard choisit de ne s'intéresser qu'à ceux qui partagent une même idée générale mais qui se différencient au niveau des nuances de sens qu'ils apportent. Son objectif étant de décrire les nuances entre les mots

---

<sup>18</sup> Nous traitons plus particulièrement de la méthode utilisée par Lafaye dans la suite du travail : cf. 4.3.4.3.

<sup>19</sup> Cf. 3.2.3.1

présentés comme synonymes, Lafaye se situe dans le prolongement des réflexions de Girard, qu'il agrémente de celles de Roubaud et de Beauzée.

Pour Lafaye, **la synonymie parfaite n'existe pas**, en particulier dans « la langue usuelle d'un peuple avancé en civilisation » (Lafaye, 1858 : X). Il critique d'ailleurs la définition de la synonymie que fournissent les « vocabulistes ». Ceux-ci donnent pour équivalents des mots de forme semblable, mais également les mots qu'ils font servir de définition les uns aux autres.

Dans l'introduction de son dictionnaire, Lafaye définit le mot *synonyme* d'après son étymologie : « *Synonyme* vient de deux mots grecs *σύν*, avec, ensemble, et *ὄνομα*, nom, pour marquer que les termes ainsi qualifiés nomment ou désignent ensemble, ou les uns comme les autres, les mêmes choses, les mêmes idées » (Lafaye, 1858 : X). Certains mots sont effectivement considérés comme tout à fait identiques par les poètes, pour les besoins de la rime. Toutefois, chaque mot ajoute une **nuance** particulière à l'**idée générale** qu'il partage avec les autres mots qui sont réputés lui être synonymes. C'est l'existence de ces **traits distinctifs** qui rend impossible la synonymie parfaite : les mots de sens proche se distinguent les uns des autres comme les nuances d'une même couleur (Lafaye, 1858 : X-XI).

Lorsqu'il s'intéresse à la « méthode à suivre pour rendre leur valeur propre aux mots prétendus synonymes » (Lafaye, 1858 : XXVIII-XXX), Lafaye pose une question centrale, point de départ de la recherche en synonymie dès Girard : existe-t-il des mots tout à fait synonymes ou non ? Si la réponse de Girard, Fénelon, Dumarsais et d'autres philologues a été négative, Lafaye prend tout de même la peine de la réexaminer pour « [...] avoir sur ce point une doctrine précise » (Lafaye, 1858 : XXVIII). Son raisonnement s'articule en trois sous-questions : « 1° Une langue doit-elle avoir des mots absolument synonymes ? » (Lafaye, 1858 : XXVIII) ; « 2° Y a-t-il des langues qui renferment des mots de tout point synonymes ? » (Lafaye, 1858 : XXIX) ; « 3° Telle langue, et, par exemple, la française, a-t-elle des mots véritablement synonymes ? » (Lafaye, 1858 : XXIX)

La réponse de Lafaye à la première sous-question, à savoir si une langue doit avoir des mots absolument synonymes est négative en raison de ce que l'on pourrait qualifier d'« économie du système » : la raison pousserait la langue à se débarrasser de ce dont elle n'a pas besoin (Lafaye, 1858 : XXIX).

Pourtant, Lafaye conçoit l'existence de synonymes parfaits dans certaines langues, à condition de tenir compte de leur origine et de leur évolution. L'argument mobilisé se situe donc sur le plan de la **diachronie** globale : les langues naturelles « [...] sont la réunion des débris de plusieurs idiomes » (Lafaye, 1858 : XXIX). Autrement dit, il y a des situations de contacts entre les langues (substrats, superstrats, adstrats<sup>20</sup>) qui entraînent la coexistence de plusieurs mots, d'origines diverses, pour désigner la même idée. Au fil du temps, s'opère une réduction : soit chaque mot sert à désigner une facette particulière de l'idée générale commune ; soit ils tombent dans l'oubli, hormis un seul qui subsiste. Lafaye n'envisage donc pas la possibilité de l'existence de synonymes parfaits issus d'une seule et même langue, par variantes dérivationnelles, par exemple.

Enfin, dans le troisième mouvement de sa réflexion, Lafaye considère le cas particulier de la langue française. Selon lui, plus la « centralisation intellectuelle » (Lafaye, 1858 : XXIX) d'une nation est forte, moins la langue de cette nation contiendra de mots véritablement synonymes. Sur ce point, le **français des écrivains des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles**<sup>21</sup> apparaît exemplaire à ses yeux : « Depuis eux, les idiotismes et les dialectes ont disparu dans l'unité d'une langue commune qui par eux s'est imposée à tous, pure de tous ces termes que leur égalité de sens rend plus propres à fatiguer la mémoire qu'à faciliter la parole » (Lafaye, 1858 : XXIX). Bien que les langues de spécialités (botanique, médecine,...) contiennent des synonymes parfaits faute d'une nomenclature standardisée et universelle, la langue commune se caractérise par sa perfection et son unité (Lafaye, 1858 : XXIX). Lafaye opère donc une distinction forte entre la langue générale, qui n'admet pas de synonymes parfaits, et les langues de spécialités qui en contiennent.

Lafaye en conclut donc que le synonymiste peut, sans crainte, chercher les nuances de sens entre les mots réputés synonymes, puisque le français est une langue naturelle qui ne contient guère de synonymes parfaits (dans son extension nationale).

---

<sup>20</sup> Ces trois termes relèvent d'une terminologie linguistique postérieure à l'époque de Lafaye et donc inconnue de lui.

<sup>21</sup> Notons une fois encore l'importance donnée par Lafaye au français des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

Par ailleurs, Lafaye considère que le caractère commun que partagent les synonymes est partiel et relatif. Il convient donc de tenir compte de divers degrés de synonymie, selon que les mots sont plus ou moins identiques entre eux<sup>22</sup>.

#### 4.3.1.4. *Dictionnaire des synonymes et dictionnaire anti-synonymique*

Il existe donc deux attitudes vis-à-vis des synonymes. Certains auteurs considèrent les synonymes comme des mots interchangeables. C'est le cas des vocabulistes et d'une partie des poètes (afin de répondre aux besoins de la rime et de la métrique). D'autres, tels Lafaye et des grammairiens philosophes, estiment que, d'une manière générale, il n'existe pas d'équivalence complète et exacte entre les mots d'une langue et choisissent d'analyser les nuances de sens qui distinguent les mots réputés synonymes.

Selon Lafaye, ces deux manières de concevoir la synonymie donnent lieu à deux types d'ouvrages indifféremment appelés *dictionnaires des synonymes*. Dans les uns, les synonymes ont été regroupés sans indiquer au lecteur lequel choisir en fonction de ce qu'il souhaite exprimer. Dans les autres, les mots partiellement synonymes sont organisés en familles en fonction de leur ressemblance, mais sont également distingués les uns des autres par la mise en évidence de leurs **traits distinctifs** respectifs (Lafaye, 1858 : XI). L'objectif de ces deux types de dictionnaires de synonymes semble différent : le premier type est sans doute conçu pour aider l'utilisateur à retrouver un mot dont il ne parvient plus à se souvenir, tandis que le second permet à l'utilisateur de connaître les différences existant entre plusieurs mots de sens proche.

Lafaye, qui se réclame de ce second type de dictionnaires de synonymes mis en évidence, le compare à des « échantillons de minéraux régulièrement classés dans un cabinet d'histoire naturelle » (Lafaye, 1858 : XI). Ce type d'ouvrages lui apparaît plus rigoureux que le premier, qu'il compare à des « livres d'histoire, de mathématique, de morale, jetés pêle-mêle sur les rayons d'une bibliothèque » (Lafaye, 1858 : XI).

C'est pourquoi les ouvrages qui mettent à disposition de l'utilisateur les différences existant entre les mots en apparence synonymes devraient être appelés *dictionnaires anti-synonymiques*, puisqu'ils ont pour but de briser l'illusion de synonymie exacte. L'appellation *dictionnaire des synonymes*, quant à elle, devrait être réservée aux

---

<sup>22</sup> Lafaye illustre ces degrés de synonymie dans des graphes, dont il sera question plus bas : cf. 4.3.4.1.



ouvrages qui ne tiennent pas compte des nuances distinctives des divers mots placés en relation de synonymie (Lafaye, 1858 : XI).

#### 4.3.2. Visée cognitive et maîtrise de la langue

Le septième chapitre de l'introduction s'interroge sur l'« utilité de l'étude comparative des mots synonymes » (Lafaye, 1858 : LVII-LXX). Lafaye en présente divers avantages et pare ensuite une série d'objections ou de critiques, pouvant être opposées aux avantages qu'il vient de citer.

Les atouts que recèle l'étude comparative des mots synonymes s'articulent autour de trois axes principaux : (1) cette étude contribue à la **netteté** et la **clarté** de la langue, ce qui (2) améliore de la maîtrise de la langue, tant en compréhension qu'en production, et (3) ouvre à la connaissance du monde.

(1) Lafaye constate que le nombre de synonymes contenus dans une langue a tendance à diminuer au cours de son évolution, par souci de clarté et d'économie du système. Selon lui, le synonymiste peut parfois accélérer les effets de la diachronie en mettant en évidence le sens précis de chaque mot par rapport à d'autres qui lui sont sémantiquement proches (Lafaye, 1858 : LVII-LVIII). L'étude comparative des synonymes favorise ainsi la clarté et la netteté de la langue en réduisant le nombre de synonymes de deux manières différentes : d'une part en favorisant l'utilisation du mot juste et, d'autre part, en limitant la création de néologismes destinés à pallier les connaissances lacunaires du vocabulaire déjà existant. En investissant le synonymiste d'une telle mission de régulation de la langue, Lafaye semble se situer dans la lignée de penseurs tels que Pasquier, La Bruyère, Voltaire (Lafaye, 1858 : LIX). Par ailleurs, ce **souci du mot juste** se retrouve déjà dans les réflexions de l'abbé Girard. Mais cette attitude révèle aussi la tendance de Lafaye au conservatisme, puisque la langue qu'il veut réguler et préserver des néologismes est celle des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, qu'il considère comme **classique**.

(2) Au-delà de rendre la langue plus claire, l'étude comparative des synonymes améliore la maîtrise en production et en compréhension de la langue sous divers points de vue. Tout d'abord, le choix du mot juste permet d'éviter un style obscur (qui manque de clarté dans le propos) et lâche (qui manque de concision dans le propos) (Lafaye, 1858 : LXII). Cet aspect est important dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle : les esprits

positivistes de l'époque, auxquels Lafaye dit appartenir (Lafaye, 1858 : LXI), font primer le fond sur la forme et préfèrent la clarté et la concision du propos à un style orné.

Ensuite, les travaux des synonymistes peuvent aussi aider ceux qui parlent la langue à en mieux comprendre le système en éclairant le sens de certains affixes (Lafaye, 1858 : LXVI).

Ces travaux sont aussi utiles aux étrangers, puisqu'ils leur facilitent l'apprentissage et la compréhension de la langue.

D'un point de vue plus « humaniste », le synonymiste promeut la paix, et par conséquent le progrès de la société, en indiquant le **sens exact** de certains termes dont la mécompréhension pourrait provoquer des méprises et des conflits (Lafaye, 1858 : LXV).

En outre, les travaux des synonymistes s'inscrivent dans le champ des sciences rétrospectives : ces dernières « [...] s'appliquent aux faits passés [...] afin d'en tirer des règles de prévoyance et de conduite pour l'avenir, ou bien aux produits instinctifs de la pensée pour en connaître les procédés et rendre désormais la pratique de ceux-ci plus éclairée et plus sûre » (Lafaye, 1858 : LXII). Le synonymiste a donc pour tâche de recueillir et d'exposer scientifiquement les distinctions dégagées de manière naturelle par les écrivains classiques, dans le but d'aider les « écrivains contemporains et futurs » (Lafaye, 1858 : LXIII).

Enfin, d'une manière générale, l'étude des synonymes contribue à l'image de marque du français qui, en tant que langue de clarté et langue de diplomatie, ne peut se passer de distinguer de manière claire les mots qui semblent synonymes, mais qui en réalité ne le sont pas. D'ailleurs, le français a donné l'exemple en matière d'étude de la synonymie, avec Girard, puis Roubaud, reconnus par l'Académie française, haute instance législative en matière de langue (Lafaye, 1858 : LXVI-LXVII). Lafaye, comme nous l'avons vu plus haut, entend s'inscrire dans cette lignée.

(3) Le troisième grand avantage de l'étude comparative des mots synonymes réside dans sa visée cognitive. La recherche des nuances existant entre les mots de sens proche et la recherche systématique du mot juste permettent à l'esprit de s'aiguiser et de connaître le monde. Lafaye, s'appuyant sur les propos de Montesquieu, La Bruyère et Bacon, indique que l'esprit consiste en la capacité à percevoir les ressemblances et les différences, même subtiles, existant entre les choses qui nous entourent et entre les notions servant à les désigner. S'il développe son esprit, le synonymiste, qui étudie le

discours du point de vue de sa « matière » (Lafaye, 1858 : LXIV), apparaît aussi comme « [...] un logicien obligé par le but même qu'il se propose à ne voir les mots que relativement aux idées dont ils sont les types » (Lafaye, 1858 : LXIV). En apprenant à parler de manière exacte, le synonymiste apprend également à penser avec justesse. Et, étant donné le lien étroit existant entre « le signe et l'idée signifiée » (Lafaye, 1858 : LXV), le synonymiste travaillant sur une famille de synonymes produit en somme un « court traité ayant pour objet celui qui est indiqué par l'idée commune » (Lafaye, 1858 : LXV). C'est pourquoi les travaux des synonymistes représentent des aides non négligeables pour des domaines tels que la psychologie et la morale<sup>23</sup> (Lafaye, 1858 : LXV).

Dans la seconde partie du chapitre, Lafaye opère une auto-justification en répondant à diverses objections ou remarques qui pourraient lui être opposées. Celles-ci peuvent être formulées sous formes de trois questions : (a) Que faire des différences trop subtiles ou trop évidentes ? (b) À force de réfléchir au mot le plus juste, l'écrivain ne perd-il pas du temps et sa capacité à produire un raisonnement suivi et convaincant ? (c) Un poète doit-il absolument choisir le bon mot en toute circonstance, bien que l'objectif de sa production diffère de celui d'un philosophe ?

Lafaye répond rapidement à la première objection, la considérant déjà résolue. Le synonymiste ne doit traiter de distinctions ni trop évidentes (perceptibles d'elles-mêmes), ni trop subtiles (qui échappent à la plupart des penseurs) (Lafaye, 1858 : LXVII).

Une deuxième remarque est qu'à force de s'occuper à peser chaque mot, l'esprit ne parvient pas à s'élever au-delà des détails formels du texte. Lafaye objecte en posant que l'étude des synonymes ne nuit en rien au génie si elle s'effectue avant tout acte de production. Il convient, en effet, d'apprendre à distinguer les mots dès le plus jeune âge, afin de faire de la sélection du mot juste un mécanisme naturel. Selon Lafaye, cette compétence devrait être enseignée à l'école, comme c'est le cas en Allemagne (Lafaye, 1858 : LXVII-LXVIII).

Enfin, Lafaye formule une troisième remarque : cette préoccupation dans la sélection du mot exact est-elle valide dans tous les types de textes, tant pour les scientifiques que pour les poètes ? Ne serait-ce pas là ne pas tenir compte de la différence d'objectif qui

---

<sup>23</sup> Cf. 4.3.3.

sépare la production scientifique de la production littéraire ? Lafaye reconnaît que l'observation est fondée. D'ailleurs, de nombreux écrivains n'emploient pas toujours le mot juste pour éviter les répétitions, la monotonie et la raideur du style (Lafaye, 1858 : LXVIII). De plus, Lafaye indique, à l'instar de Girard, que l'exigence dans la sélection du mot juste dépend du **genre de discours**. Le langage didactique se doit d'être clair et précis. Dans les traités de logique, de métaphysique, de mathématique, de jurisprudence,... les auteurs prennent grand soin à définir les termes qu'ils utilisent et à s'en tenir à ce sens. Par ailleurs, Lafaye remarque que la plupart des synonymistes ont été des philosophes (Prodicus, Eberhard, Condillac, Beauzée,...) et des mathématiciens (Romani, d'Alembert). À l'inverse, le langage oratoire et poétique doit être plus souple car son but est non seulement de véhiculer un contenu, mais également de plaire et de toucher l'auditoire. Cependant, le poète ou l'orateur ne peut se passer des distinctions présentées par les synonymistes car il doit être capable de sélectionner les plus expressifs. Pour ainsi dire, « la seule différence qu'il y ait sous ce rapport, entre les sciences et les arts oratoire et poétique, c'est que les mots se choisissent dans les unes toujours suivant leur conformité logique avec les idées, et dans les autres suivant leur conformité avec les impressions qu'on a en vue de produire » (Lafaye, 1858 : LXIX). Mais les deux genres nécessitent une connaissance des traités de synonymie : Lafaye considère ainsi que l'exacte connaissance du sens des mots est le fondement de tout acte expressif. Entre les deux pôles que représentent le langage didactique et le langage poétique et oratoire, se situe le langage commun, que Lafaye définit comme étant « [...] celui dont il est fait usage dans les relations politiques, administratives et commerciales, et en même temps celui de l'histoire, des romans, des nouvelles, des mémoires, des lettres et de la conversation » (Lafaye, 1858 : LXX). Moins contraint que les langages didactique et scientifique, il est toutefois moins libre que le langage poétique et oratoire. Pourtant, il est toujours avantageux de choisir le juste terme, même dans le langage commun : le discours se distingue alors par sa justesse et sa distinction, comme le souligne Lafaye, reprenant les idées de Girard à ce sujet (Lafaye, 1858 : LXX).

#### 4.3.3. Rapport avec la philosophie

Sans doute en raison de sa formation philosophique initiale<sup>24</sup>, Lafaye consacre la dernière partie de son introduction à l'« utilité de l'étude comparative des mots synonymes pour la philosophie en particulier » (Lafaye, 1858 : LXX-LXXXIII).

« **Spiritualiste** convaincu » (Desjardins, 1867 : 4), influencé par les idées de Jouffroy et de Cousin, Lafaye envisage la psychologie en tant que partie intégrante de la philosophie et mêle ces deux notions<sup>25</sup>. Selon lui, l'étude des synonymes donne aux philosophes-psychologues de précieuses informations sur le fonctionnement de l'esprit humain (Lafaye, 1858 : LXX). En effet, puisque la **psychologie** étudie « les actes et les capacités de l'esprit, les passions, les penchants, les qualités du caractère » (Lafaye, 1858 : LXX), il convient de s'intéresser à la langue car celle-ci contient des mots qui expriment les nuances et les variétés. La langue doit ainsi être envisagée en tant qu'outil de recherche.

Lafaye rapproche cette conception de celle de Leibniz qui, dans les *Nouveaux essais sur l'entendement humain*, considère que les langues sont le reflet de l'esprit humain et que l'étude du sens des mots est le meilleur instrument pour connaître les « opérations de l'entendement » (Raspe, 1765 : 295). Or, Leibniz est un philosophe. Les psychologues, au contraire, procèdent plutôt par observation directe au moyen de la conscience. Ces deux méthodes sont « indispensables l'une à l'autre » (Lafaye, 1858 : LXX) car la conscience permet au synonymiste de connaître les représentations associées aux concepts philosophiques. Mais Lafaye prend ses distances par rapport à Leibniz : selon lui, la connaissance absolue et définitive des opérations de l'esprit ne peut se faire par la simple analyse du sens des « mots philosophiques » (Lafaye, 1858 : LXX).

La méthode que préconise Lafaye pour la philosophie se situe à mi-chemin entre les deux précédemment exposées (celles de Leibniz et des psychologues) : la conjonction des deux méthodes permet à la psychologie de prendre pour point de départ le sens commun des « mots significatifs des faits dont elle s'occupe » (Lafaye, 1858 : LXXI). Et, bien que

---

<sup>24</sup> Cf. 2.1.

<sup>25</sup> Fondée en 1818 par V. Cousin, l'école spiritualiste éclectique constitue une réaction à la doctrine de l'école sensualiste. Cette nouvelle école, qui domine la philosophie académique française tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, élève la psychologie au rang de science à la base de la philosophie. Le but de cette psychologie spiritualiste est d'étudier le monde intérieur des hommes à l'aide de la réflexion (Nicolas, 2007 : 297).

l'étude du sens des mots mis en jeu dans la réflexion philosophique soit une approche incomplète, la psychologie gagne à la combiner à l'examen par la conscience. Cela lui permet de comprendre le sens commun donné à ces notions, avant de les envisager d'une manière plus profonde. Autrement dit, s'il n'examine que sa propre conscience, le **philosophe-psychologue** s'expose à n'envisager les concepts que du point de vue de sa propre subjectivité.

Le synonymiste, au contraire, « [...] ne crée rien, [...] n'altère rien ; il est l'interprète fidèle et désintéressé du sens commun. Sa psychologie n'est pas sienne, comme celle des philosophes est leur ; c'est celle de tous les hommes de sa nation qui ont parlé avec justesse<sup>26</sup> » (Lafaye, 1858 : LXXI).

Il ne saurait donc y avoir de progrès scientifique dans le domaine de la philosophie sans la combinaison de l'analyse comparative des synonymes à l'étude introspective du comportement humain (Lafaye, 1858 : LXXI).

À ces considérations Lafaye ajoute deux arguments. D'une part, l'observation des mots permet parfois de mettre en évidence des **nuances** qui n'auraient pas pu être mises au jour aussi efficacement par la seule utilisation de la conscience. D'autre part, la psychologie a pour but d'analyser les « phénomènes de l'âme » (Lafaye, 1858 : LXXI) en les réunissant et en les classant en fonction de leurs ressemblances et de leurs différences. Pour cela, elle doit se fier au langage et employer la même méthode de distinction que pour les synonymes, et cela pour deux raisons : les mouvements de l'âme les plus importants trouvent une dénomination dans la langue ; étant donné que les mots et les idées sont en lien étroit, distinguer le sens des mots réputés synonymes revient à distinguer les différents mouvements de l'âme<sup>27</sup>.

Mais l'emploi d'une méthode « philologique » (l'analyse du sens commun des mots) par la philosophie n'a-t-il pas pour effet de rabaisser la philosophie ? Lafaye répond à cette objection par la négative et en avançant deux arguments.

---

<sup>26</sup> Notons que Lafaye adopte à nouveau une conception prescriptive de la langue, et nous sommes en droit de nous demander qui a dressé la liste de ces « hommes [...] qui ont parlé avec justesse » (Lafaye, 1858 : LXXI).

<sup>27</sup> À en croire Lafaye, le seul à avoir employé cette méthode est Scheidler, « professeur de philosophie à l'Iéna [sic] » (Lafaye, 1858 : LXXII). Lafaye considère son *Manuel de psychologie* comme étant « l'un des meilleurs ouvrages sans contredit que l'Allemagne possède en ce genre » (Lafaye, 1858 : LXXII). Scheidler, pour distinguer et définir « les faits de conscience les plus voisins, les plus aisés à confondre » (Lafaye, 1858 : LXXII), renvoie aux *Synonymes allemands* d'Eberhard.

« D’abord il n’y a pas, pour aller à la vérité, de voie basse et méprisable [...] » (Lafaye, 1858 : LXXXI). De grands philosophes ont pris le langage pour objet de réflexion : Platon, Aristote, Bacon, Leibnitz,...

Ensuite, le langage pris pour objet de la méditation n’est pas la langue vulgaire, mais est celui « [...] que le sens commun a adopté des pensées des philosophes et des écrivains les plus autorisés comme étant incontestable et conforme au sentiment que tous les hommes ont de la vérité » (Lafaye, 1858 : LXXXI). Il s’ensuit donc que le philosophe effectue un travail préparatoire à ses recherches en s’intéressant aux significations des mots désignant les notions qu’il étudie car il synthétise ainsi les connaissances philosophiques portées par le sens commun (Lafaye, 1858 : LXXXI-LXXXII).

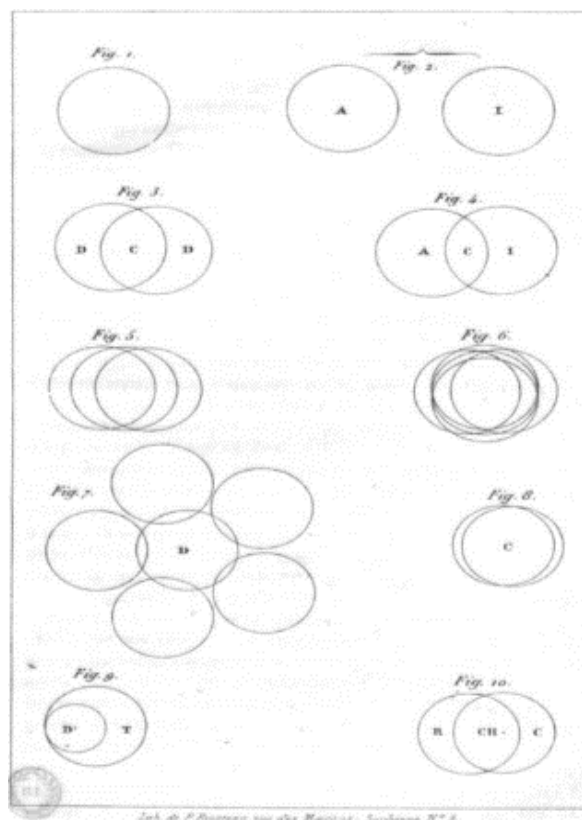
Lafaye achève son plaidoyer en faveur de l’utilisation de l’étude comparative des synonymes en philosophie en rappelant une nouvelle fois la place privilégiée de la France dont les deux traités philosophiques les plus caractéristiques, le *Discours de la méthode* de Descartes et la *Logique* de Port-Royal, sont fondés sur les principes du sens commun ou du bon sens (Lafaye, 1858 : LXXXIII).

#### 4.3.4. Théorie des synonymes

Le *Dictionnaire des synonymes de la langue française* de Lafaye repose sur une théorie de la synonymie à laquelle il convient de s’intéresser. L’originalité de cette théorie provient essentiellement de l’utilisation de graphes (4.3.4.1) et d’une typologie des synonymes particulière (4.3.4.2). Ces deux caractéristiques déterminent la manière dont les synonymes sont analysés dans la partie lexicographique du dictionnaire (4.3.4.3).

##### 4.3.4.1. Les graphes de Lafaye

« L’originalité de Lafaye réside dans l’utilisation de **graphes** qui permettent de montrer comment les *synonymes à radicaux divers* se différencient. » (Aruta Stampacchia, 2007 : 71). Insérées dans le texte de l’introduction de l’ouvrage de 1858, les représentations figuraient déjà dans les *Synonymes français* de 1841 (Lafaye, 1841). C’est sur la base du tableau reprenant les dix figures, issu de l’ouvrage de 1841 et reproduit ci-dessous, que nous exposons les propriétés que Lafaye assigne aux synonymes.



Illustr. 12 (Lafaye, 1841 : p.n.n.)

La première condition à la synonymie est qu'il n'y a pas de synonymes parmi les mots simples. C'est pourquoi la distinction entre **mots simples** et **mots complexes** peut être considérée comme le point de départ de la théorie des synonymes de Lafaye. Par mots simples, Lafaye désigne les « termes significatifs d'**idées simples** et claires par elles-mêmes » (Lafaye, 1858 : VIII), qui n'ont pas besoin d'être définis. Les mots complexes expriment quant à eux des « collections d'**idées élémentaires** ou des **nuances** » (Lafaye, 1858 : VIII) et doivent, au contraire des mots simples, faire l'objet de définitions. Lafaye représente les mots complexes par des cercles dont le diamètre varie en fonction du nombre d'idées simples (ou *idées élémentaires*) dont leur sens se compose (Illustr. 12, fig. 1 et 2). Le cercle représente donc le domaine, le champ de compréhension du mot auquel il correspond (Lafaye, 1858 : XXXIX).

Les mots complexes étant constitués d'idées simples, ces dernières peuvent entrer simultanément dans la composition de plusieurs termes complexes. Et puisque ces termes complexes partagent un certain nombre d'idées simples, leur **étendue** respective est en partie commune (Lafaye, 1858 : XXXIX) Graphiquement (Illustr. 12, fig. 3-4), les cercles correspondant à l'étendue de chaque mot complexe se rencontrent : l'intersection, plus



ou moins grande, figure les idées qui leur sont communes. Toutefois, chaque terme conserve une part d'**idées simples particulières** qui lui est propre. Cela est valable pour deux, trois, voire plusieurs mots complexes (Illustr. 12, fig. 5-6). Ainsi, les mots en relation de synonymie s'apparentent aux diverses espèces d'un même genre, puisqu'à cette idée élémentaire commune s'ajoute une série de **différences spécifiques** à chaque synonyme (Lafaye, 1858 : LX).

De plus, un même terme complexe peut avoir une idée simple en commun avec plusieurs autres termes complexes qui, par ailleurs, ne sont pas synonymes entre eux (Illustr. 12, fig. 7). « Voilà pourquoi un même mot peut entrer à la fois dans plusieurs séries de synonymes » (Lafaye, 1858 : XL).

Lafaye indique également qu'il existe des **degrés de synonymie**. Plus les mots complexes partagent d'idées simples, plus leurs compréhensions respectives se recouvrent et plus la synonymie est grande (Illustr. 12, fig. 8). Autrement dit, la synonymie entre deux mots est d'autant plus grande que leur idée commune est complexe et que leurs idées élémentaires spécifiques sont rares (Lafaye, 1858 : XL).

Il arrive parfois que le mot exprimant le genre soit totalement inclus dans le(s) mot(s) qui lui est/sont synonymes ; ces derniers ajoutant au genre un certain nombre d'idées simples qui leur sont spécifiques (Illustr. 12, fig. 9-10)<sup>28</sup>. Mais ces synonymes ne sont pas nombreux, et Lafaye estime que « [...] leur affinité n'est jamais bien grande » (Lafaye, 1858 : XLI). L'important pour le synonymiste est de mettre en évidence les nuances particulières apportées par chaque synonyme du mot exprimant le genre.

Ces considérations théoriques sur la synonymie ont une implication directe sur le choix des groupes de synonymes traités dans le dictionnaire.

Étant donné que les synonymes doivent être des mots complexes, Lafaye rejette les (véritables<sup>29</sup>) noms propres (toutes catégories confondues : anthroponymes, toponymes,...). Dans un nom propre, le sens ne peut être divisé en une série d'idées simples caractéristiques d'un genre et partagées avec d'autres noms. Graphiquement, le nom propre se réduit à un point (Lafaye, 1858 : XXXIX).

---

<sup>28</sup> Cette relation d'inclusion rappelle les concepts d'hypo- et d'hyponymie. Guizot, dans sa théorie des synonymes, se sert d'ailleurs de ces deux concepts pour définir les relations de synonymie (Aruta Stampacchia, 2007 : 76).

<sup>29</sup> Des noms propres apparaissent parmi les synonymes mixtes (cf. 4.3.4.2), mais ils tendent alors à s'employer comme des appellatifs.

En outre, pour déterminer les distinctions qui méritent leur place dans un dictionnaire de synonymes, Lafaye recommande l'utilisation du dictionnaire général. Celui-ci met en évidence le rapport de synonymie qui peut exister entre les mots en les utilisant pour se définir l'un l'autre, en les déclarant tels ou en les plaçant au même endroit dans une phrase (par exemple, *passer* et *dépasser les bornes*) (Lafaye, 1858 : XLI). Il convient également de consulter le dictionnaire et/ou les « bons écrivains » (Lafaye, 1858 : XLI), afin de vérifier que « [...] les termes significatifs d'une même idée générale prochaine sont tous opposés à un même terme [...] » (Lafaye, 1858 : XLI).

Toutefois, le dictionnaire peut passer à côté de certains détails ou certains rapprochements. Il convient dès lors d'adopter trois critères supplémentaires. Le premier critère vise à ne pas traiter les distinctions trop évidentes (Lafaye, 1858 : XLII). De cette manière, Lafaye justifie l'abandon d'un certain nombre d'articles présents dans les dictionnaires de ses prédécesseurs. Par exemple, l'article « Appeler, évoquer invoquer » de Girard. Les distinctions ainsi rejetées sont, d'après Lafaye, repérables à la consultation des dictionnaires généraux et un dictionnaire de synonymes, complément du dictionnaire général, peut s'en passer. Ce critère nous semble cependant relativement subjectif : si Lafaye trouve la distinction évidente, serait-ce aussi le cas de tous les lecteurs potentiels de son ouvrage ?

Le deuxième critère vise à exclure « [...] les mots significatifs d'objets individuels qui ont des propriétés caractéristiques perceptibles aux sens et impossibles à confondre avec d'autres, ou bien une destination fixe qu'il suffit d'énoncer pour la faire comprendre » (Lafaye, 1858 : XLII). C'est le cas des mots désignant des objets concrets (*table, comptoir, armoire, buffet, garde-robe,...*). À nouveau, c'est au dictionnaire général que revient la tâche de les distinguer par la définition. Le dictionnaire de synonymes, quant à lui, doit privilégier la distinction des mots désignant des notions abstraites. Notons toutefois que le synonymiste peut s'intéresser aux « mots significatifs d'objets individuels » (Lafaye, 1858 : XLII) lorsque leur sens passe du propre au figuré, du concret à l'abstrait. Leur distinction relève alors d'une analyse et non de la simple observation du monde. Lafaye fournit l'exemple de *feu* et *flamme* qui désignent tous deux « la passion de l'amour » (Lafaye, 1858 : XLIII). Les mots désignant des objets concrets sont également dignes d'intérêt « [...] quand ils feront considérer un même objet sous

divers points de vue » (Lafaye, 1858 : XLIII), comme la triade *noisetier, coudrier* et *coudre*.

Enfin, le troisième critère fait rejeter du dictionnaire de synonymes les termes techniques, dont la signification « [...] peut se trouver assignée avec précision dans une science quelconque » (Lafaye, 1858 : XLIII). Ces mots ne concernent, en effet, que les savants d'un domaine particulier, censés maîtriser le vocabulaire relatif à leur science. Cependant, comme pour les noms d'objets concrets, Lafaye précise que les termes techniques peuvent intéresser le synonymiste lorsqu'ils passent du langage technique ou scientifique au langage commun, comme *capitaine* et *général* qui ne peuvent pas être considérés comme synonymes dans le domaine militaire.

#### 4.3.4.2. Trois types de synonymes

Dans le troisième chapitre de son introduction, Lafaye se pose deux questions : quelles sont les « principales espèces de synonymes » (Lafaye, 1858 : XXV) ? Et « [...] à combien de sortes de recherches donne lieu par conséquent l'étude de leurs différences » (Lafaye, 1858 : XXV) ?

D'emblée, Lafaye distingue trois classes de synonymes, « [...] eu égard à la nature de leur différence, et à la source d'où elle se tire » (Lafaye, 1858 : XXV) : les synonymes étymologiques, les synonymes grammaticaux et les synonymes mixtes.

Les **synonymes étymologiques**, tels que *abattre, renverser, ruiner, détruire*, ont des radicaux différents. Leur différence s'obtient donc en examinant la signification du radical de chacun d'entre eux (Lafaye, 1858 : XXV). Cette démarche conceptuelle ne permet de dégager aucune règle générale de distinction entre les diverses familles de synonymes. Le synonymiste doit procéder à l'analyse de groupes séparés. Par conséquent, le résultat de ces recherches doit figurer au sein d'un dictionnaire dans lequel les entrées sont organisées par ordre alphabétique, comme dans la plupart des dictionnaires de synonymes composés avant celui de Lafaye : les synonymistes ne se sont, jusqu'alors, pratiquement occupés que des synonymes étymologiques, plus nombreux que les autres types de synonymes (Lafaye, 1858 : XXVI).

Les **synonymes grammaticaux**, tels que *caquet, caquetage* ou *détail, détails*, ont un radical identique (*caquet-, détail-*). Soit ce radical commun est soumis à des « influences grammaticales différentes » (Lafaye, 1858 : XXV), comme une différence de nombre : par exemple, dans *détail* (singulier), *détails* (pluriel) ; soit il n'est pas accompagné du

même affixe (préfixe ou suffixe), comme dans *caquet*, *caquetage*. Leur différence réside dans la valeur des diverses modifications grammaticales que subit le radical (Lafaye, 1858 : XXV). Il s'agit donc ici d'une démarche formelle et, à condition d'analyser un grand nombre de familles de synonymes, des règles générales de distinction peuvent être dégagées. C'est pourquoi il faut grouper les familles de synonymes grammaticaux en **classes** en fonction du type de modification grammaticale auquel leurs radicaux respectifs sont soumis. Par ailleurs, les synonymes grammaticaux sont semblables à la fois par leur forme (radical commun) et par leur signification (puisqu'ils sont synonymes<sup>30</sup>). Il en résulte que leurs nuances sont légères et relèvent davantage du « mode » (Lafaye, 1858 : XXVII), autrement dit des pratiques langagières des membres de la communauté, que du fond : souvent l'un des synonymes de la famille s'emploie plus souvent que les autres (Lafaye, 1858 : XXVII). Cette double ressemblance caractéristique des synonymes grammaticaux invite également à rapprocher la notion de synonymie grammaticale de Lafaye de celle de paronymie. Mais il convient de remarquer que Lafaye distingue les synonymes grammaticaux simples des synonymes grammaticaux complexes (*sanglant*, *ensanglanté*). Les premiers ne varient que par une seule circonstance grammaticale (singulier vs pluriel, par exemple) ; les seconds se distinguent par plusieurs circonstances grammaticales à la fois (préfixe et suffixe, par exemple). Dans la première partie de son dictionnaire, Lafaye indique ne traiter que des synonymes grammaticaux simples. Les synonymes grammaticaux complexes, peu nombreux aux dires de Lafaye, sont soumis aux mêmes règles que les synonymes grammaticaux simples et, généralement, leur distinction ne réside que dans une des multiples circonstances grammaticales qui les séparent (Lafaye, 1858 : XLVIII).

Les **synonymes mixtes**, tels qu'*épigraphe*, *inscription*, *écriteau* ou *Furies*, *Euménides*<sup>31</sup>, n'ont généralement pas le même radical, mais leur différence ne réside pas entièrement dans le sens de leurs étymons respectifs. Leur distinction n'est donc ni formelle ni entièrement conceptuelle, mais en grande partie fonctionnelle. En vertu de la légitimité associée à leur langue d'origine, les mots d'une même famille de synonymes, s'emploient dans des domaines différents : scientifique ou commun, poétique ou

---

<sup>30</sup> Cf. 4.3.4.1.

<sup>31</sup> Sur la question des noms propres dans la nomenclature du dictionnaire, cf. 4.3.4.1.

prosaïque, propre ou figuré. Lafaye met en évidence une série de règles relatives à cette distinction de registre<sup>32</sup> (Lafaye, 1858 : LVII) :

- Entre un mot issu de l'évolution naturelle du français et un mot emprunté au latin, le mot emprunté plus tardivement au latin est plus noble<sup>33</sup>.
- Entre deux mots latins dont l'emprunt s'est fait à des dates différentes, le mot dont l'emprunt est le plus tardif est le plus commun.
- Entre un mot issu de l'évolution naturelle du français et un mot emprunté au grec, le mot issu de l'évolution naturelle du français est le plus commun.
- Entre un mot emprunté au latin et un mot emprunté au grec, le premier est associé à ce qu'il désignait chez les Romains, et l'autre est associé à ce qu'il désignait chez les Grecs.

Ainsi, le prestige du latin et du grec par rapport au français amène l'utilisation de mots issus de l'évolution naturelle du français dans le langage commun, prosaïque et au sens propre ; tandis que les mots empruntés plus tardivement aux langues latine et grecque s'emploient dans les registres scientifique, poétique et au sens figuré (Lafaye, 1858 : XXVI). Ce **phénomène d'emprunts** est très courant dans les langues techniques et scientifiques (sciences naturelles et humaines).

	Synonymes grammaticaux	Synonymes mixtes	Synonymes étymologiques
Radical commun	Oui	Non (en général)	Non
Source de la distinction	Affixe ou autre phénomène grammatical	Langue d'origine (français, emprunt au latin ou au grec)	Signification du radical
Type de démarche distinctive	Formelle	Fonctionnelle	Conceptuelle
Règles générales de distinction	Oui	Oui, mais ne couvrent pas totalement les différences	Non

Or, après avoir distingué ces trois types de synonymes, Lafaye met de côté les synonymes mixtes : leurs règles de distinction sont claires et peu nombreuses, les synonymes mixtes sont presque toujours des synonymes à radicaux divers et leur différence ne dépend qu'en partie de leur origine (Lafaye, 1858 : XXVII). Toutefois,

<sup>32</sup> La mise en évidence de ces quelques règles tend à rapprocher les synonymes mixtes des synonymes grammaticaux.

<sup>33</sup> Nous pouvons observer que Lafaye traite parfois des synonymes de même étymon dont l'un est un latinisme comme des synonymes étymologiques plutôt que comme des synonymes mixtes. C'est le cas de *frêle* et *fragile* (Lafaye, 1858 : 603), qui ont le même étymon (*fragilis*) mais dont la nuance est liée à l'expressivité plutôt qu'au registre. L'étymon est plus déformé dans *frêle*, le sens de l'étymon y est donc moins présent.

l'analyse de la partie lexicographique du dictionnaire nous apprend que Lafaye ne laisse pas totalement tomber les synonymes mixtes : il les insère dans la partie portant sur les synonymes étymologiques<sup>34</sup>.

Lafaye légitime ainsi la division de son dictionnaire en deux parties : l'une portant sur les synonymes étymologiques, sous forme de dictionnaire alphabétique ; l'autre sous forme de traité ayant pour objet les synonymes grammaticaux, et organisé suivant les modifications grammaticales auxquelles les radicaux peuvent être soumis (au niveau du nombre, du préfixe, du suffixe,...).

Cette opposition entre synonymes grammaticaux et étymologiques est « fondamentale » (Lafaye, 1858 : XXVIII), puisqu'elle constitue l'un des principaux changements apportés aux travaux de ses prédécesseurs. Dans sa volonté d'inscrire sa démarche dans une perspective scientifique, Lafaye formule, pour une partie des synonymes dont il traite, des **règles distinctives**. La synonymie, partie de la lexicologie, est ainsi rapprochée du domaine de la grammaire, plus systématique et porteur de règles, davantage assimilable à une science.

#### 4.3.4.3. Méthodes d'analyse des synonymes

La distinction principale qu'opère Lafaye entre synonymes grammaticaux et synonymes étymologiques implique l'adoption d'une méthode d'analyse propre à chaque type de synonymes.

Dans l'introduction de son dictionnaire, Lafaye explicite la manière dont le synonymiste doit analyser les synonymes grammaticaux. Présentant cette démarche comme une procédure inductive, Lafaye indique avoir procédé en trois étapes pour analyser les synonymes à radicaux identiques, présents dans la première partie de son dictionnaire. Celles-ci peuvent être résumées en trois mots-clés : (1) **tri**, (2) **comparaison** et (3) **généralisation**.

(1) La première étape, « tâche préparatoire » (Lafaye, 1858 : XXXIII), consiste en l'observation des groupes de mots synonymes entre eux en vue de dégager des classes en fonction des modifications grammaticales qui entrent en jeu dans la distinction des synonymes.

---

<sup>34</sup> L'article *Furies*, *Euménides* apparaît dans la deuxième partie du *Dictionnaire des synonymes de la langue française*, à la page 623.

(2) La deuxième étape vise à dégager la règle de distinction commune à tous les groupes de synonymes d'une même classe. Lafaye se réclame ainsi d'un « [...] principe admis par toutes les sciences inductives, que les mêmes causes produisent les mêmes effets, et que les mêmes effets sont produits par les mêmes causes [...] » (Lafaye, 1858 : XXXIV), de sorte qu'une même modification grammaticale doit impliquer une variation de sens identique dans chaque groupe de synonymes d'une même classe. Le synonymiste doit donc dégager la différence de sens présente au sein de chaque groupe de synonymes et la comparer avec celle issue des autres groupes de synonymes de la même classe. Dans ses recherches, le synonymiste est amené à rencontrer des « exemples décisifs » (Lafaye, 1858 : XXXIV) de deux manières différentes : soit la différence de sens entre les synonymes est clairement perceptible, soit d'autres savants l'ont déjà mise en exergue. Il convient de ne surtout pas les négliger.

(3) Enfin, après avoir comparé entre eux les groupes de synonymes d'une même classe et identifié la modification grammaticale responsable de leur distinction sémantique, il faut énoncer la « règle générale » (Lafaye, 1858 : XXXIV) valable pour les synonymes étudiés, mais également pour les autres. Cette règle doit être « [...] énoncée brièvement et dogmatiquement<sup>35</sup> [...] » (Lafaye, 1858 : XXXIV).

Cette démarche inductive, allant de l'observation des faits concrets à l'énoncé d'une règle générale, se reflète tant dans l'organisation macrostructurale de la première partie du dictionnaire que dans sa microstructure<sup>36</sup>.

La méthode d'analyse des synonymes étymologiques est elle aussi explicitée dans l'introduction du dictionnaire. Elle est constituée de **quatre** étapes, antérieures à la rédaction, qui peuvent être résumées comme ceci : (1) **groupement en familles**, (2) **énoncé de l'idée commune aux synonymes de chaque famille**, (3) **recherche des nuances spécifiques apportées par chaque synonyme à cette idée commune**, (4) **distinction des synonymes et justification par l'usage**.

(1) Il faut tout d'abord commencer par regrouper les mots en familles de synonymes en fonction du sens qu'ils partagent les uns avec les autres. Cette opération de tri et de rassemblement nécessite une grande attention : il ne faut omettre aucun synonyme car l'oubli d'un synonyme remet en cause l'exactitude des distinctions proposées par le

---

<sup>35</sup> C'est-à-dire « de manière absolue ».

<sup>36</sup> Cf. 5.3.

dictionnaire de synonymes. L'omission peut provoquer des erreurs de jugement au niveau des valeurs attribuées à chaque synonyme d'une même famille ou lors de leur comparaison deux à deux ou trois à trois (Lafaye, 1858 : XLIV).

(2) Après avoir formé les familles de synonymes, l'idée commune aux synonymes de chaque famille doit être énoncée. La prise en compte de cette deuxième étape est indispensable. Outre le danger de perdre de vue le rapport entre les mots synonymes, la non-détermination des traits de ressemblance amène les synonymistes à fournir des explications trop élaborées sur le sens de chacun des mots, perdant ainsi le lecteur qui n'a pas accès à l'essentiel : ce qui rassemble et ce qui distingue les mots d'une famille de synonymes donnée (Lafaye, 1858 : XLIV-XLV).

(3) Ensuite, le synonymiste doit examiner chaque mot séparément pour trouver sa « **signification essentielle** » (Lafaye, 1858 : XLIX). La signification essentielle d'un mot est la combinaison du sens général de l'ensemble des mots qui sont en rapport de synonymie avec lui et des traits distinctifs qui sont propres à ce mot. Lafaye ne fournit cependant pas de définition claire de cette notion, dont nous déduisons la définition sur base des informations fournies dans l'introduction de son dictionnaire aux pages XLVIII-XLIX. Le principal moyen d'accès à ce sens essentiel est l'étymologie. Lafaye distingue deux types d'origines étymologiques : dans le premier, l'origine du mot est à rechercher dans la même langue ; dans le second, elle remonte à des langues anciennes<sup>37</sup>. Lafaye juge plus sûr de se baser sur la recherche du premier type d'origine que sur le second car les mots changent souvent de sens en passant d'une langue à une autre. Lafaye nuance toutefois en précisant qu'au sein d'une même langue les mots changent d'acception en fonction des époques. Il convient donc de rester prudent et de prendre connaissance de ces modifications de sens. L'examen des diverses acceptions du mot peut aussi permettre de trouver le sens particulier d'une de ses acceptions. Par exemple, la connaissance du sens propre peut mener au sens figuré, et inversement. Et la connaissance du sens général peut éclairer le sens particulier du mot dans une de ses acceptions. Les faits naturels que les mots onomatopéiques peuvent évoquer permettent également d'avoir accès à la signification essentielle des mots, mais Lafaye indique que ce moyen d'investigation est peu fiable (Lafaye, 1858 : L-LI). L'observation de l'usage commun, locutions et

---

<sup>37</sup> En d'autres termes, Lafaye distingue l'étymologie intralinguistique de l'étymologie interlinguistique.



« idiotismes » (Lafaye, 1858 : LII), et de l'usage particulier, citations d'auteurs, constitue une autre voie d'accès à la signification essentielle des mots.

(4) Enfin, la dernière étape consiste à comparer la signification essentielle de tous les mots d'une famille de synonymes afin de mettre en évidence les diverses nuances apportées à l'idée qui leur est commune (Lafaye, 1858 : LI). Étant donné que Lafaye défend une démarche scientifique, le synonymiste doit justifier les distinctions trouvées. Ces preuves sont apportées par l'usage, mais pas n'importe lequel. L'usage parlé, insaisissable et changeant, ne peut pas faire autorité. En ce qui concerne l'usage écrit, Lafaye marque une nouvelle fois sa préférence pour la langue « classique », en particulier celle des écrivains du XVIII<sup>e</sup> siècle et du *Dictionnaire* de l'Académie. Lafaye est toutefois conscient de l'écart qui existe entre cette variété de langue et celle de ses contemporains (Lafaye, 1858 : LI). C'est pourquoi il ne faut pas se contenter d'observer l'usage particulier, mais également l'usage commun. Ce dernier a plus de poids que l'usage particulier car « [...] l'autorité de tous vaut toujours mieux que l'autorité d'un seul ou de quelques-uns » (Lafaye, 1858 : LIII).

Lafaye précise, par ailleurs, que les deux dernières étapes sont complémentaires et doivent impérativement être réalisées par les mêmes personnes pour garantir la cohérence des distinctions proposées dans le dictionnaire.

Si elles sont exposées de manière théorique dans l'introduction, il convient de comprendre comment Lafaye met en œuvre ces méthodes d'analyse dans la réalisation concrète de son ouvrage : c'est l'objet du chapitre suivant.

## 5. L'élaboration du projet

Si le chapitre précédent avait pour objectif de présenter le dictionnaire et la théorie des synonymes de Lafaye, il convient à présent d'en analyser l'exécution. Quelles sont les propriétés macro- et microstructurales de l'ouvrage, compte tenu de ce qu'expose Lafaye dans son introduction ? Ce lien avec la théorie des synonymes de Lafaye invite à se poser une autre question : quelle différence de traitement engendre la distinction effectuée par Lafaye entre synonymes étymologiques et synonymes grammaticaux ?

En vue d'apporter des réponses à ces questions, nous procédons en plusieurs temps. Tout d'abord, nous examinons la structure et l'organisation de l'ouvrage (5.1), ainsi que son aspect extérieur (5.2) d'une manière très générale. Ensuite, nous passons à l'analyse de la macro- et de la microstructure de chacune des deux parties du dictionnaire (5.3 et 5.4). Enfin, nous jetons un coup d'œil comparatif sur le traitement lexicographique des synonymes grammaticaux et étymologiques (5.5).

Dans le but de produire une comparaison entre le traitement lexicographique des synonymes grammaticaux et celui des synonymes étymologiques, la grille d'analyse suivie est identique pour les deux types de synonymes. Plus précisément, l'étude de la **macrostructure** porte sur l'intégralité de la partie lexicographique du *Dictionnaire des synonymes de la langue française*, dans sa version de 1858, soit de la page 1 à la page 1044. Les **critères d'analyse** sélectionnés sont les suivants : physionomie de la page du dictionnaire, traitement typographique général, type d'entrées (présentation/traitement typographique, nature), ordre des entrées.

En ce qui concerne l'examen de la **microstructure**, la matière étant vaste, nous avons choisi de procéder par **échantillonnage**. Les articles sélectionnés sont ceux qu'évoque Lafaye dans son introduction<sup>38</sup>. Les **critères d'analyse** retenus sont les suivants : traitement typographique, types et enchaînement de champs informationnels, exemples, signaux-clés. L'observation de ces critères nous donne un point d'entrée pour comprendre la manière dont Lafaye articule l'idée commune et les significations essentielles des synonymes au sein de ses articles.

---

<sup>38</sup> Pour plus d'informations sur les pages analysées, cf. 5.3.2, 5.4.2 et annexe 1.

### 5.1. Structure et organisation de l'ouvrage

Il a déjà été question, dans le chapitre précédent, de la dédicace, de la préface et de l'introduction qui ouvrent l'ouvrage, le présentent et le légitiment. La partie préliminaire de l'ouvrage est également complétée par une « Liste des auteurs cités en abrégé dans ce dictionnaire » (Lafaye, 1858 : p. n. n.). Cette table, qui occupe une page, est disposée sur deux colonnes et n'est ni numérotée, ni marquée par aucun en-tête. Les entrées de la liste, en petites capitales romaines sauf leur première lettre qui est en grande capitale romaine, correspondent aux abréviations employées dans le dictionnaire pour renvoyer aux noms d'auteurs cités. Chaque abréviation se termine par un point et est directement suivie par le nom propre auquel elle correspond. Par exemple :

COND. Condillac. (Lafaye, 1858 : p. n. n.)

La table compte 58 auteurs (hommes et femmes) des XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles<sup>39</sup>. Il s'agit d'écrivains, de prédicateurs, de moralistes, de philosophes, d'historiens, d'académiciens, de synonymistes. Le *Dictionnaire* de l'Académie figure aussi dans cette liste.

À la fin de l'ouvrage, se trouvent deux autres tables : une « Table méthodique des matières [*sic*] contenues dans la première partie » (Lafaye, 1858 : 1045-1051), et une « Table alphabétique de tous les synonymes de la langue française distingués dans ce dictionnaire » (Lafaye, 1858 : 1053-1106). Ces index permettent au lecteur une consultation ponctuelle de l'ouvrage.

Entre la partie préliminaire et ces deux tables finales, se situe la partie proprement lexicographique de l'ouvrage. Celle-ci se divise en deux ensembles, conformément à la distinction entre synonymes étymologiques et synonymes grammaticaux que Lafaye présente comme fondamentale dans son introduction (Lafaye, 1858 : XXXVIII). Lafaye se justifie en fournissant trois raisons : tout d'abord, l'analyse des synonymes grammaticaux se rapproche davantage de la grammaire que de la lexicographie ; ensuite, le traitement séparé des synonymes à radicaux identiques permet un meilleur choix des

---

<sup>39</sup> Les exemples présents dans le dictionnaire ne sont donc pas seulement tirés d'auteurs des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, contrairement à ce qu'annonce Lafaye à plusieurs endroits de son introduction (*cf.* 4). Par ailleurs, les auteurs du XIX<sup>e</sup> siècle cités par Lafaye sont essentiellement des synonymistes dont les propos sont rapportés dans le cadre des définitions, plutôt que pour servir d'exemples.

exemples à fournir pour illustrer les règles de distinction dégagées ; enfin, étant donné que les méthodes d'analyse des synonymes étymologiques et des synonymes grammaticaux diffèrent, cela permet de ne pas les mélanger et de ne pas risquer, dans la partie sur les synonymes à radicaux identiques, de s'attarder sur des distinctions particulières plutôt que d'énoncer des règles générales. C'est pour cela que la première partie du dictionnaire à proprement parler s'intitule « Synonymes qui ont le même radical » (Lafaye, 1858 : 1-292) et la seconde « Synonymes à radicaux divers » (Lafaye, 1858 : 293-1044).

Lafaye relève l'une des conséquences majeures de cette bipartition : il arrive que, parmi les familles de synonymes analysées dans la partie portant sur les synonymes à radicaux divers, certaines comportent des synonymes grammaticaux en leur sein. Une brève explication de leur différence suffira alors, étant donné que les synonymes grammaticaux sont déjà traités dans la première partie portant sur les synonymes à radicaux identiques<sup>40</sup> (Lafaye, 1858 : XXXII).

La structure générale du dictionnaire peut être synthétisée sous la forme du tableau suivant :

<u>Titre</u>	<u>Pages correspondantes</u>	<u>Type de texte</u>
<i>A Messieurs de l'Académie française</i>	p. n. n.	Paratexte : dédicace
<i>Préface</i>	p. n. n.	Paratexte
<i>Introduction</i>	I-LXXXIII	Paratexte
<i>Liste des auteurs cités en abrégé dans ce dictionnaire</i>	p. n. n.	Paratexte : index des auteurs cités
<i>Première partie. Synonymes qui ont le même radical</i>	1-292	Partie lexicographique
<i>Deuxième partie. Synonymes à radicaux divers</i>	293-1044	Partie lexicographique
<i>Table méthodique des matières [sic] contenues dans la première partie</i>	1045-1051	Paratexte : index thématique
<i>Table alphabétique de tous les synonymes de la langue française</i>	1053-1106	Paratexte : index alphabétique

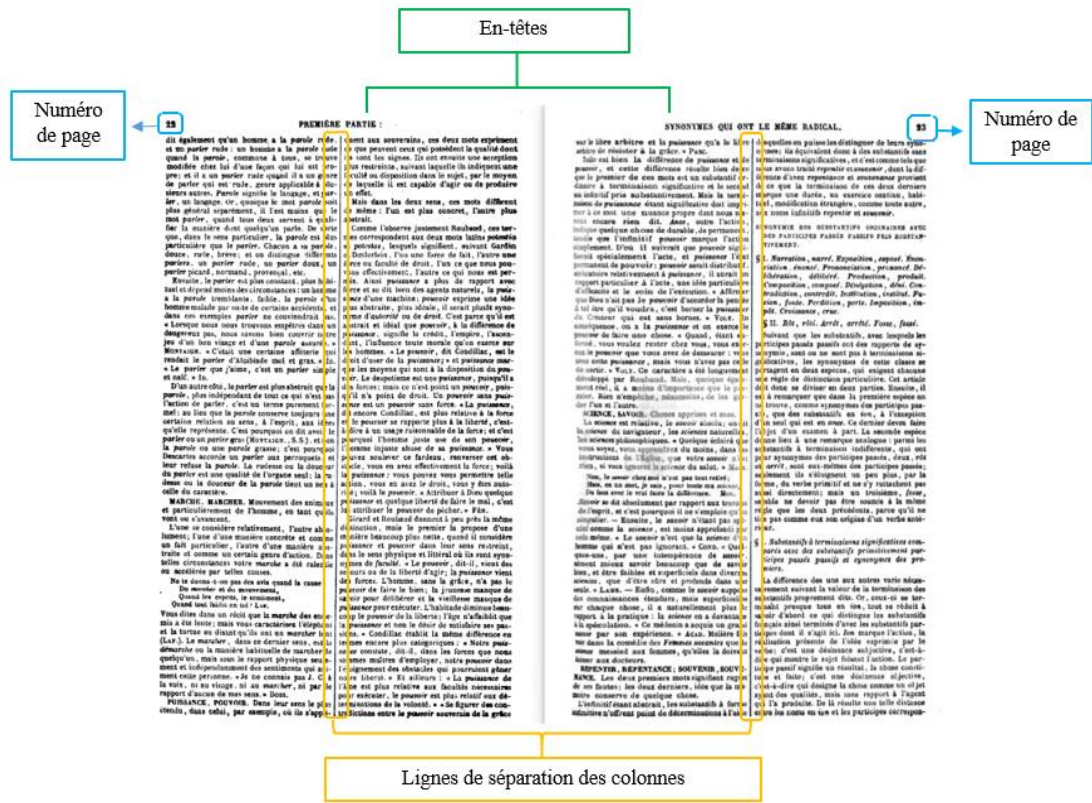
## 5.2. Aspect matériel

Dans la partie lexicographique, la page du dictionnaire se divise en deux colonnes, séparées par une ligne verticale. Les pages sont numérotées en chiffres arabes, dans le

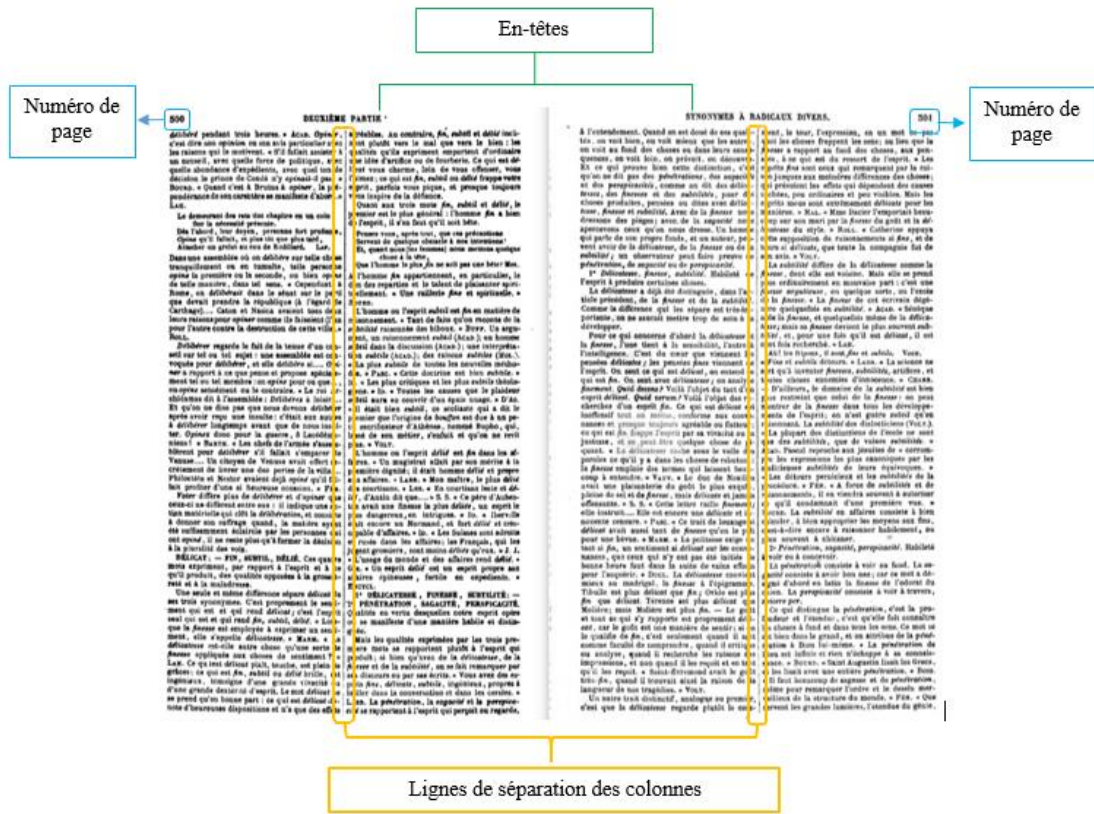
<sup>40</sup> Dans ces cas, les articles concernés comportent des renvois à la première partie du dictionnaire. Pour plus d'informations concernant le système de renvois aménagé par Lafaye, cf. 5.4.2.

coin supérieur gauche sur les pages de gauche, dans le coin supérieur droit sur les pages de droite. La première page de chacune des deux parties principales (« Synonymes qui ont le même radical » [Lafaye, 1858 : 1] et « Synonymes à radicaux divers » [Lafaye, 1858 : 293]) n'est pas numérotée.

Les pages comportent un en-tête en capitales romaines, centré, sauf sur la première page de chacune des deux sections principales. Dans la première partie, les pages de gauche comportent l'en-tête « Première partie : », complété par l'en-tête des pages de droite : « Synonymes qui ont le même radical ». Les en-têtes de la deuxième partie : », complétée par « Synonymes à radicaux divers » sur les pages de droite.



Illustr. 13 (Lafaye, 1858 : 22-23)



Illustr. 14 (Lafaye, 1858 : 500-501)

### 5.3. Traitement des « synonymes grammaticaux »

#### 5.3.1. Macrostructure

##### 5.3.1.1. Le rejet de l'ordre alphabétique

La partie portant sur les synonymes grammaticaux prend, comme nous l'avons dit plus haut<sup>41</sup>, la forme d'un traité exposant des règles de distinction générales associées à des phénomènes grammaticaux. C'est pourquoi l'organisation macrostructurale de cette partie diffère de celle généralement adoptée dans les dictionnaires : les entrées ne sont pas regroupées en fonction de leur lettre initiale. Ici, l'ordre alphabétique n'est pas d'application. Lafaye le juge « déraisonnable » et « illogique » (Lafaye, 1858 : XXXII). D'ordinaire, l'ordre alphabétique permet la consultation ponctuelle du dictionnaire. Ainsi, pour permettre ce type de consultation, Lafaye dote son ouvrage de deux tables, déjà évoquées précédemment : la « Table méthodique des matières [sic] contenues dans la première partie » (Lafaye, 1858 : 1045-1051), et la « Table alphabétique de tous les synonymes de la langue française distingués dans ce dictionnaire » (Lafaye, 1858 : 1053-

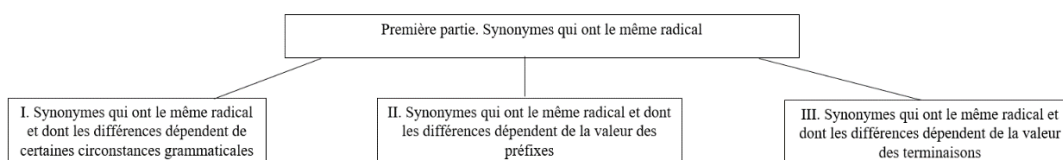
<sup>41</sup> Cf. 4.3.4.2.

1106). Ces index sont indispensables à la consultation du dictionnaire, et en particulier pour la première partie de celui-ci.

### 5.3.1.2. Une organisation structurante

Ce ne sont pas les groupes de synonymes qui sont mis en évidence, mais bien les règles générales de distinction qui figurent à l'avant-plan. La structure du traité reproduit donc la démarche d'analyse des synonymes grammaticaux, mais dans le sens inverse. Le lecteur a d'abord accès aux règles générales de distinction, avant d'aborder les exemples particuliers témoignant de ces règles. Ces dernières sont elles-mêmes soigneusement classées et regroupées, et le traité est organisé en plusieurs niveaux, marqués par le traitement typographique des titres.

À un premier niveau<sup>42</sup>, le traité est divisé en trois grands chapitres, annoncés par Lafaye dans l'introduction (Lafaye, 1858 : XXXV). Les titres de ces chapitres sont imprimés en petites capitales romaines, sont centrés entre les deux colonnes, avec une numérotation allant de I à III (Illust. 15 et 16, en bleu).



Illustr. 15

**I. SYNONYMES QUI ONT LE MÊME RADICAL ET DONT LES DIFFÉRENCES DÉPENDENT DE CERTAINES CIRCONSTANCES GRAMMATICALES.**

**SYNONYMIE DES SUBSTANTIFS QUI DIFFÈRENT UNIQUEMENT PAR LE NOMBRE.**

*Vivacité, vicacités; tendresse, tendresses; bonté, bontés; bassesse, bassesses; etc. Air, airs. Infortune, infortunes; malheur, malheurs; chagrin, chagrins. Ruine, ruines. Détail, détails; etc. Les*

des mouvements qu'elle fait produire à l'extérieur. Le pluriel, au contraire, les montre comme divers et multiples, c'est-à-dire, dans leurs effets, dans leurs manifestations, sous leur côté phénoménal et accidentel. Personne ne confond la vertu théologale appelée *charité* avec les *charités*, c'est-

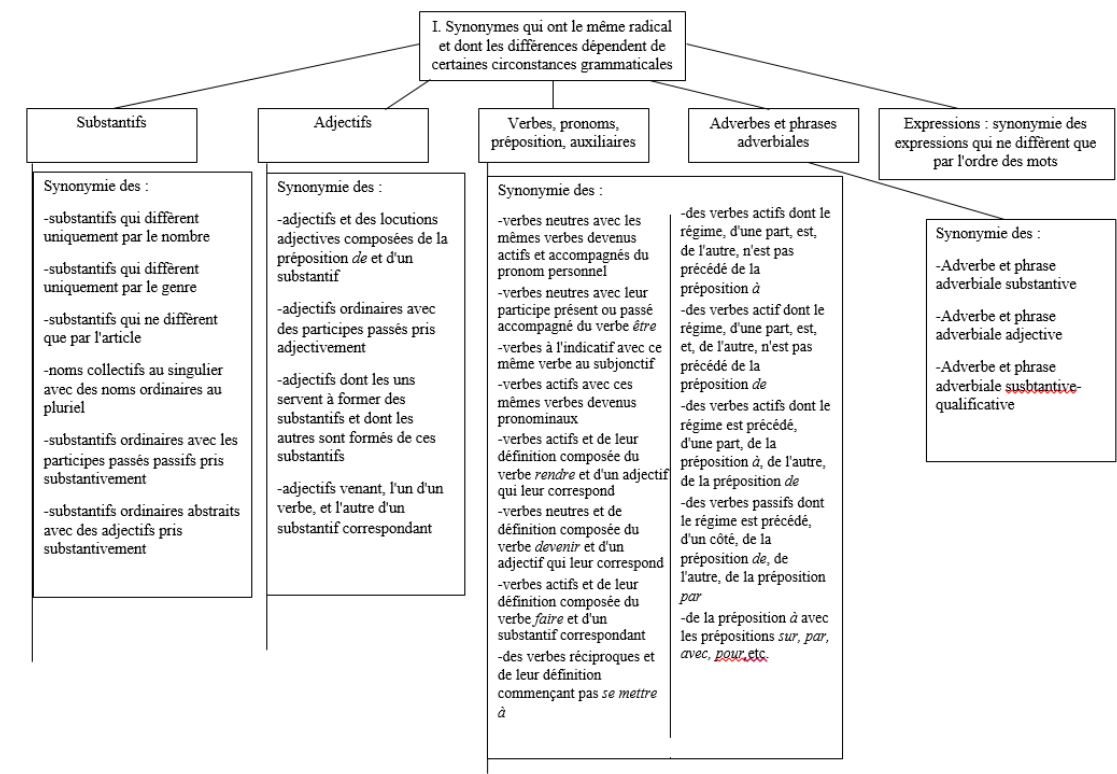
Illustr. 16 (Lafaye, 1858 : 1)

<sup>42</sup> Pour des raisons pratiques, le titre *Première partie. Synonymes qui ont le même radical*, n'est pas pris en considération ici.



Ces trois chapitres comportent des subdivisions, marquées elles aussi typographiquement. Toutefois, si l'organisation des deux derniers chapitres, portant sur les valeurs des préfixes et des terminaisons, est similaire, celle du premier s'en distingue.

Le premier chapitre comporte 27 subdivisions, chacune portant un titre en petites capitales romaines, d'une taille plus petite que celle du titre du niveau supérieur, inséré dans la colonne et non centré (Illustr. 16, en vert). Lafaye regroupe ces subdivisions en fonction des parties du discours impliquées : d'abord les substantifs, puis les adjectifs, ensuite les verbes (et les pronoms, prépositions et auxiliaires), les phrases adverbiales ; en dernier lieu viennent les expressions (Illustr. 17).



**Illustr. 17**

Certaines de ces subdivisions sont elles-mêmes divisées en paragraphes. Nous les considérons comme un troisième niveau de titres. Toutefois, ce troisième niveau n'est pas totalement cohérent du point de vue typographique. Parfois, les titres de ces paragraphes sont imprimés en minuscules italiques, avec la première lettre en capitale, et précédés du symbole § associé au numéro du paragraphe. C'est le cas dans les subdivisions suivantes :

- « *Synonymie des substantifs qui ne diffèrent que par l'article* » (Lafaye, 1858 : 10-18)



- « Synonymie des substantifs ordinaires avec des participes passés passifs pris substantivement » (Lafaye, 1858 : 23-28)
- « Synonymie des adverbes et des phrases adverbiales » (Lafaye, 1858 : 86-100)

La subdivision intitulée « Synonymie de la préposition à avec les prépositions *sur, par, avec, pour, etc.* » (Lafaye, 1858 : 70-84) ne suit pas ce schéma : les paragraphes y sont répartis en fonction de la préposition traitée (*sur, par, avec, pour,...*) et leurs titres sont imprimés en capitales italiques, précédés du numéro du paragraphe (1°, 2°, 3°,...).

Le deuxième chapitre concerne les différences sémantiques entraînées par la valeur des préfixes. Il est divisé en 26 parties, chacune correspondant à un préfixe particulier (Illustr. 18). Le titre de chacune de ces parties est centré par rapport à la colonne dans laquelle il s'insère, écrit en capitales romaines (en capitales italiques pour les mots en mention), dans un corps gras (Illustr. 19, en vert). Sur l'illustration 18, les astérisques marquent les parties qui comportent des subdivisions : celles-ci correspondent à la mise en évidence de différences de sens existant entre le préfixe étudié et un autre préfixe, déjà traité ou non. Les titres de ces subdivisions sont centrés par rapport à la colonne à laquelle ils appartiennent, imprimés en grandes capitales romaines (en capitales italiques pour les mots en mention). Le *et* séparant les deux préfixes est en petites capitales romaines, comme sur l'Illustr. 19 en orange. Il convient, par ailleurs, de s'interroger sur la pertinence des préfixes traités par Lafaye : certains, comme *ca-* ne sont illustrés que par un seul exemple. Est-il dès lors correct de leur accorder une valeur systématique ?

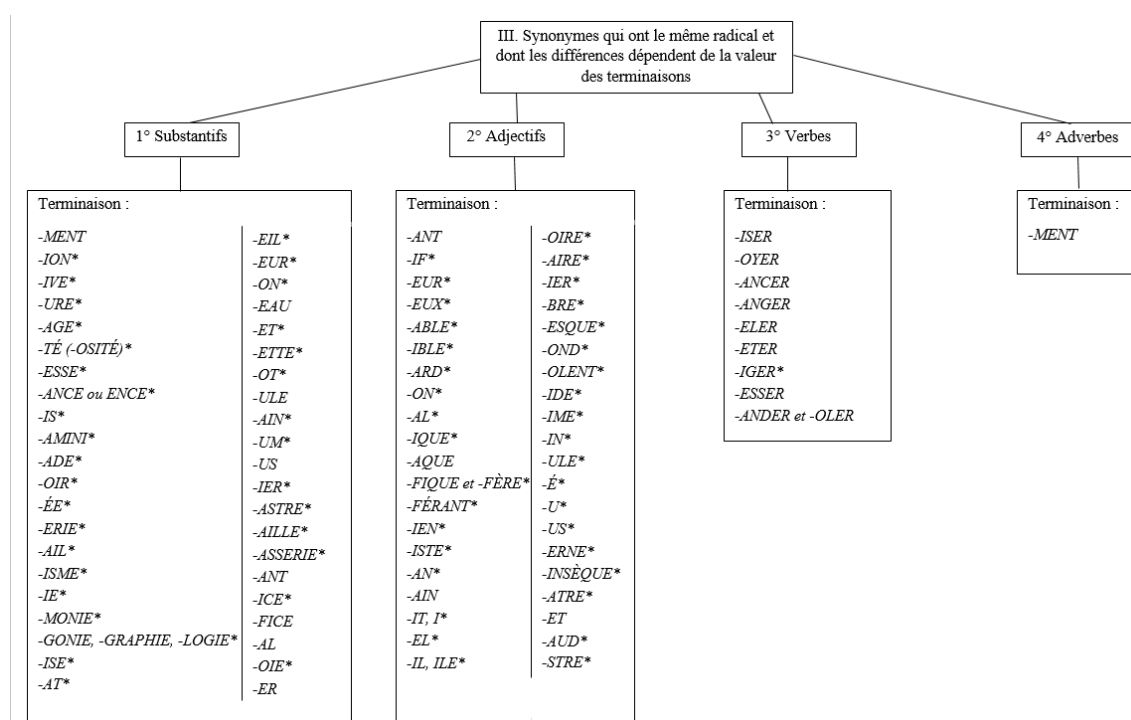
II. Synonymes qui ont le même radical et dont les différences dépendent de la valeur des préfixes	
Préfixe :	
RE-	PRO-*
CON-*	PRÉ-*
DE-*	ANTÉ-*
E- ou EX-*	SOUS-, SUB-*
AD-*	SUR-*
DIS-*	OUTRE-*
AB-*	OB-*
MÉ-*	TRANS-*
MAL-*	CONTRE-*
IN-*	INTRO-*
EN-*	RA-
PAR-	CA-
PER-*	BÉ-, BIS-

Illustr. 18

**PRÉFIXE ANTÉ.**  
**PRÉFIXES ANTÉ ET PRÉ.**  
*Antécédent, précédent.*

Illustr. 19 (Lafaye, 1858 : 155)

L'organisation du troisième chapitre (Illustr. 20) est semblable à celle du deuxième, si ce n'est qu'il comporte un niveau de division supplémentaire. Comme le deuxième chapitre, il est divisé en fonction des terminaisons étudiées. Les titres de ces divisions possèdent les mêmes caractéristiques typographiques que leurs homologues du deuxième chapitre (Illustr. 21, en vert). Il en va de même pour les subdivisions qui correspondent à la mise en évidence de nuances de sens existant entre la terminaison étudiée et une autre terminaison, déjà traitée ou non. Toutefois, le troisième chapitre, avant d'être divisé en fonction des terminaisons, est divisé en quatre selon la nature grammaticale des synonymes : substantifs, adjectifs, verbes et adverbes. Ces titres sont centrés par rapport à la colonne dans laquelle ils se situent, imprimés en capitales romaines et précédés d'un numéro d'ordre du type 1°, 2°, 3°, 4°. La taille de police employée pour ces titres est plus petite que celle utilisée pour les titres marquant les terminaisons envisagées (Illustr. 21, en rouge). Ce niveau de division supplémentaire est certainement dû au fait que certains suffixes peuvent être employés pour former des mots de natures différentes. Par exemple, le suffixe *-ment* apparaît dans les substantifs et les adverbes, le suffixe *-on* dans les substantifs et les adjectifs (Illustr. 20). D'autres suffixes semblent propres à une classe de mots particulière : *-fique* et *-fère* sont spécifiques aux adjectifs (Illustr. 20).



Illustr. 20

**III. SYNONYMES QUI ONT LE MÊME RADICAL ET DONT LES DIFFÉRENCES DÉPENDENT DE LA VALEUR DES TERMINAISONS.**

**1<sup>o</sup> SUBSTANTIFS.**

**TERMINAISON MENT.**

*Paye, paiement. Rayon, rayonnement. Bond, bondissement. Bouillon, bouillonnement. Raison, raisonnement. Rabais, rabaissement. Aboi, aboiement. Sac, saccagement. Perfection, perfectionnement. Frisson, frissonnement. Attache, attachement. Rdle, râlement. Manque, manquement. Règle, règlement. Reidsche, reidchement. Ménage, ménagement. Habit, habillement. Os, ossement. Abandon, abandonne-*

*mentaison toute française. A-t-il néanmoins quelque rapport au latin mentum? Dérive-t-il seul, ou ainsi que mentum, de l'ablatif latin mente, de mens, âme, esprit, pensée, force. action, comme le veulent plusieurs philologues? Il se peut; mais, quoi qu'il en soit, il y aurait imprudence à faire dépendre d'une étymologie incertaine et controversée le sens de cette terminaison et la nuance d'idée particulière aux substantifs où elle se trouve. Il vaut mieux à cet égard consulter l'usage, chercher à lire dans la composition de ces substantifs avec quelle partie*

Illustr. 21 (Lafaye, 1858 : 164)

Dans l'introduction, Lafaye s'exprime sur l'enchaînement des terminaisons et des préfixes étudiés. L'ordre des classes de synonymes doit être logique et cohérent, en particulier lorsque la valeur d'un préfixe ou d'une terminaison est comparée à celle d'un autre préfixe ou d'une autre terminaison : il faut veiller à ce que le préfixe ou la terminaison soit comparé à un préfixe ou à une terminaison dont il a déjà été question auparavant. Par conséquent, il faut « [...] avoir soin de disposer chaque classe de façon qu'il y ait des mots ayant la [sic] préfixe ou la désinence dont elle traite synonymes d'autres mots à préfixes ou à terminaisons qui seront considérées [sic] dans les classes les plus prochaines » (Lafaye, 1858 : XXXVI). L'exemple des pages 224 et 225 du *Dictionnaire des synonymes de la langue française*, permet d'observer cette organisation de manière concrète. Dans la partie sur la terminaison *-aille*, Lafaye envisage d'abord la différence entre le radical pur et le radical auquel s'ajoute le suffixe *-aille*. Il examine ensuite la différence de sens existant entre le suffixe *-ailleur* et le suffixe *-eur*. Ce dernier est étudié de la page 212 à la page 216 du dictionnaire de Lafaye.

Ce n'est qu'au niveau le plus bas qu'interviennent les groupes de mots synonymes entre eux, présentés comme les entrées d'un dictionnaire ordinaire. En capitales romaines dans un corps gras, ils sont placés en début de ligne, avec un alinéa, afin de les mettre en évidence. Lafaye les considère comme des « exemples » (Lafaye, 1858 : XXXIV), applications concrètes de la règle générale. Pour notre part, nous continuons à les considérer comme des entrées, par souci de clarté terminologique par rapport à l'analyse de la microstructure et de la deuxième partie du dictionnaire<sup>43</sup>.

<sup>43</sup> Dans le cadre de notre analyse, nous entendons par *exemple* les phrases, fournies par Lafaye, destinées à illustrer l'emploi des synonymes en contexte.

### 5.3.1.3. Les entrées

Afin de compléter notre étude de la macrostructure, il convient de se pencher plus particulièrement sur les caractéristiques des entrées proposées par Lafaye dans la première partie de son dictionnaire : le nombre de mots dont elles se composent, leurs types, leurs natures.

Les entrées de la première partie du dictionnaire sont des vedettes multiples, généralement composées de deux mots ou unités signifiantes (synonymes) séparés par une virgule. Par exemple : **MENTEUR, MENSONGER** (Lafaye, 1858 : 40), **VENIR, PARVENIR** (Lafaye, 1858 : 150), **ARGUMENTATEUR, ARGUMENTANT** (Lafaye, 1858 : 235) ; ou séparés par la conjonction de coordination *et* en lettres romaines corps normal : **CORRECTIF et CORRECTION** (Lafaye, 1858 : 175). Il arrive cependant que l'entrée comporte trois mots ou unités signifiantes (synonymes) : **ATTENTER À, ATTENTER SUR, ATTENTER CONTRE** (Lafaye, 1858 : 83), **PERSAN, PERSIEN, PERSIQUE** (Lafaye, 1858 : 259),... Et parfois quatre : **SOPORIFIQUE, SOPORIFÈRE, SOPORATIF, SOPOREUX** (Lafaye, 1858 : 254), **CONSOLATOIRE, CONSOLANT, CONSOLATEUR, CONSOLATIF** (Lafaye, 1858 : 265),...

Lorsqu'ils ont la même idée commune et/ou fonctionnent selon la même règle de distinction, plusieurs groupes de synonymes peuvent apparaître en une seule entrée : ces familles de synonymes fonctionnent de la même manière, mais semblent aussi avoir un lien sémantique, comme le montrent les exemples repris ci-après. Le plus souvent, les mots synonymes entre eux sont regroupés et séparés par une virgule et les groupes sont séparés par un point-virgule : **FAIRE AFFRONT, FAIRE UN AFFRONT ; FAIRE INJURE, FAIRE UNE INJURE** (Lafaye, 1858 : 17). La séparation entre groupes de synonymes peut être marquée par un point suivi d'un tiret long : **BROUILLAMINI, BROUILLEMENT.–EMBROUILLAMINI, EMBROUILLEMENT** (Lafaye, 1858 : 194). Ailleurs, la séparation entre les synonymes d'un même groupe s'opère au moyen de la conjonction de coordination *et* en minuscules de corps normal, tandis que les groupes de synonymes sont séparés par une simple virgule : **INTELLECTIF et INTELLIGENT, COGNITIF et CONNAISSANT, PERCEPTIF et PERCEVANT** (Lafaye, 1858 : 231). Nous avons également remarqué que, dans l'article **AVEUGLÉMENT, À L'AVEUGLE. ÉTOURDIMENT, À**

**L'ÉTOURDIE. AMIABLEMENT, À L'AMIABLE** (Lafaye, 1858 : 94), les groupes de synonymes sont séparés par des points. Chaque groupe est ensuite repris de manière séparée tout au long de la page 94. Cette reprise aurait pu entraîner l'existence de sous-vedettes. Il n'en est rien : **AVEUGLÉMENT, À L'AVEUGLE** (Lafaye, 1858 : 94), par exemple est traité comme une vedette (mêmes caractéristiques typographiques). Il y a donc deux niveaux, mais ils ne sont pas distingués typographiquement. Faute d'avoir pu formuler d'hypothèse satisfaisante concernant l'existence de ces différents types de vedettes, nous nous bornons à les signaler.

Pour d'autres types d'entrées, nous avons cru discerner une certaine cohérence. Ainsi, dans certains cas, Lafaye regroupe les synonymes au moyen d'une mise en commun du verbe, de manière à éviter les répétitions : par exemple, **AVOIR INTENTION, DESSEIN, ENVIE ; AVOIR L'INTENTION, LE DESSEIN, L'ENVIE** (Lafaye, 1858 : 13). Il en va de même pour les articles **AVOIR PEINE, PITIÉ, HORREUR, HONTE ; AVOIR DE LA PEINE, DE LA PITIÉ, DE L'HORREUR, DE LA HONTE** (Lafaye, 1858 : 15), **AVOIR AUTORITÉ, INFLUENCE, CRÉDIT ; AVOIR DE L'AUTORITÉ, DE L'INFLUENCE, DU CRÉDIT** (Lafaye, 1858 : 16), **HOMME, OUVRAGE SPIRITUEL ; HOMME, OUVRAGE D'ESPRIT** (Lafaye, 1858 : 33). Cette tendance à la mise en commun d'une partie des expressions se remarque aussi dans des articles comme **ESSAYER, S'EFFORCER, TÂCHER A** [*sic*] et **DE** (Lafaye, 1858 : 60), **OBLIGER, FORCER, CONTRAINDRE À** et **DE** (Lafaye, 1858 : 61),... Ce procédé de mise en commun est sans doute lié à la volonté de mettre en évidence la partie de l'expression sur laquelle porte l'article. Notons que ces articles semblent entraîner des sous-vedettes comme **ESSAYER À** et **DE** (Lafaye, 1858 : 60), dont le traitement formel ne diffère pourtant pas de celui des vedettes. Toutefois, à certains endroits, Lafaye ne semble pas chercher à éviter les répétitions : **FOURNIR LE SEL, FOURNIR DE SEL, FOURNIR DU SEL** (Lafaye, 1858 : 16). Dans d'autres cas, Lafaye semble distinguer les expressions en fonction de leur nature, comme dans l'article **MÉRIDIONAL, SEPTENTRIONAL, ORIENTAL, OCCIDENTAL ; DU MIDI, DU NORD, DE L'ORIENT, DE L'OCCIDENT** (Lafaye, 1858 : 32) : le premier membre de l'entrée, à gauche du point-virgule, est constitué d'adjectifs, tandis que le second membre de l'entrée, à droite du point-virgule, est constitué de compléments de lieu indiquant la provenance.

Lafaye se sert, de temps à autre, de la conjonction de coordination *ou* pour marquer une alternative au sein d'un des membres d'un groupe de synonymes, séparés par la virgule : **A VRAI DIRE ou A DIRE VRAI, A DIRE LE VRAI** (Lafaye, 1858 : 13), **HUMAIN, D'HOMME ou DE L'HOMME** (Lafaye, 1858 : 33), **BAPTISMAL, DE ou DU BAPTÊME** (Lafaye, 1858 : 34), **BIEN ou MAL FAIRE, BIEN ou MAL FAIT, avoir BIEN ou MAL FAIT ; FAIRE, FAIT, avoir FAIT BIEN ou MAL** (Lafaye, 1858 : 106). Dans le dernier exemple, il convient de remarquer l'usage multiple du *ou* au sein d'une même entrée, ainsi que l'auxiliaire *avoir* qui est en minuscules romaines car il ne fait pas partie des mots-clés de l'entrée.

Dans certains articles, il arrive qu'un seul des deux groupes en relation de synonymie soit mis en évidence : **PARLER AFFAIRES, MUSIQUE, PEINTURE, POLITIQUE, CHASSE, CHICANE**, *semblent équivaloir à parler d'affaires, de musique, etc.* (Lafaye, 1858 : 58). Le marquage n'est donc pas complet.

Par ailleurs, les groupes *quelqu'un, quelque chose, une chose* sont souvent en minuscules romaines : **TOUCHER une chose, TOUCHER A une chose** (Lafaye, 1858 : 54), **SATISFAIRE quelqu'un ou quelque chose, SATISFAIRE A quelque chose** (Lafaye, 1858 : 55), **COMBATTRE quelqu'un ou quelque chose, COMBATTRE CONTRE quelqu'un ou quelque chose** (Lafaye, 1858 : 83),... De la même manière, les pronoms réfléchis, lorsqu'ils n'entrent pas en jeu dans la distinction des synonymes, apparaissent en minuscules, sauf leur première lettre si le pronom réfléchi est positionné en début absolu de l'entrée. Par exemple : **Se LANCER, s'ÉLANCER** (Lafaye, 1858 : 128), **Se DONNER, s'ADONNER** (Lafaye, 1858 : 133).

Toutefois, si la plupart des subdivisions de la partie portant sur les synonymes grammaticaux comporte des entrées, certaines en sont dépourvues. Les paires de synonymes y sont alors distinguées au sein d'un texte continu et ne sont repérables que grâce aux caractères italiques. Cette absence de vedette est perceptible, entre autres, dans la partie concernant la « Synonymie des verbes passifs dont le régime est précédé d'un côté, de la préposition *de*, de l'autre, de la préposition *par* » (Lafaye, 1858 : 68-70), dans celles concernant les « Terminaisons *age* et *ment* » (Lafaye, 1858 : 184-185), les « Terminaisons *age* et *ure* » (Lafaye, 1858 : 185), ou encore les « Terminaisons *ette* et *on* » (Lafaye, 1858 : 220-221). Cette caractéristique nous rappelle que la première partie

du *Dictionnaire des synonymes de la langue française* de Lafaye est destinée à prendre la forme d'un traité, plutôt que d'un dictionnaire.

En ce qui concerne la nature des entrées, les titres, que nous avons déjà abordés plus haut, nous indiquent que Lafaye envisage la synonymie de noms, d'adjectifs, de verbes, d'adverbes, ou de syntagmes qu'ils forment, voire des expressions, ce que prouvent les entrées.

### 5.3.2. Microstructure

Étant donné la structure particulière de la partie du dictionnaire relative aux synonymes grammaticaux, nous ne nous sommes pas contentée d'analyser les simples articles et sous-sections auxquels renvoie l'introduction, mais plutôt des sections entières. Nous l'avons fait dans le but d'avoir des matériaux suffisants pour comprendre et mettre en évidence la démarche lexicographique de Lafaye. L'annexe 1 indique plus précisément les sections analysées.

Après avoir passé en revue les divers champs informationnels et leurs signaux-clés (5.3.2.1), nous analyserons la manière dont Lafaye passe de l'idée commune aux synonymes d'une même famille à l'énoncé de la signification essentielle de chacun d'entre eux (5.3.2.2).

#### 5.3.2.1. Champs informationnels et signaux-clés

L'analyse de la microstructure de la première partie du dictionnaire montre l'existence de divers champs informationnels : définitions, informations étymologiques, marques de registre, de domaines et d'usages, exemples. Ces champs informationnels ne sont pas clairement délimités, contrairement à la pratique courante des dictionnaires actuels. Nous avons pu les délimiter à l'aide d'un certain nombre de signaux-clés.

##### 5.3.2.1.1. Définitions

Pour énoncer l'idée commune et la signification essentielle des synonymes<sup>44</sup> d'une même famille, Lafaye recourt à des définitions. Celles-ci sont repérables par leur position et/ou leur construction.

En général, lorsqu'il y a une entrée, elle est directement suivie d'une définition, dépourvue de verbe métadiscursif, séparée de l'entrée par un point. Il s'agit de l'**idée**

---

<sup>44</sup> Cf. 4.3.4.3.

**commune** : la partie de sens partagée par les synonymes du groupe. Par exemple : « NUE, NUAGE. Amas de vapeurs élevées dans l'air » (Lafaye, 1858 : 180). Mais il arrive que l'entrée soit incluse dans une phrase définitionnelle reprenant cette idée commune : « ORDINAIREMENT, À L'ORDINAIRE, se disent en parlant de ce qui a souvent lieu » (Lafaye, 1858 : 96).

Mais les définitions ne sont pas toujours en position initiale. Elles peuvent apparaître au sein des chapitres et des articles. Elles sont alors reconnaissables par la présence de verbes ou syntagmes métadiscursifs tels que : *signifier, être, être propre à marquer, être propre à rappeler, être propre à exprimer, être la dénomination propre de, être considéré comme, être relatif, c'est, caractériser, servir à caractériser, se dire (de/en parlant de), vouloir dire, regarder, qualifier, exprimer, exprimer l'idée de, représenter, désigner, se prendre, montrer, annoncer, dépeindre, déterminer, appeler, on appelle, rappeler, rappeler l'idée de, rappeler l'action de, marquer, indiquer, entraîner une idée de, renfermer l'idée de, emporter une idée de, ajouter l'idée de, il y a une idée de, faire penser à, se rapporter à, avoir rapport à, présenter à l'esprit l'image de, ajouter le sens de, appeler l'attention sur, comprendre tout ce que/qui, porter sur, faire voir,...*

Nous pouvons remarquer ici la forte récurrence du terme *idée*.

Les tournures employées par Lafaye pour introduire l'**idée commune** aux synonymes d'une même classe peuvent se résumer en une série de formules récurrentes de deux types :

- Formules qui opèrent un regroupement des mots qui partagent le sens explicité juste après :
  - *Ces mots* : « **Ces mots** imitent le son rauque ou enroué qui sort de la gorge lorsque la respiration est embarrassée, dans l'agonie<sup>45</sup> » (Lafaye, 1858 : 166).
  - *Ces expressions* : « **Ces expressions** s'emploient pour confirmer ou pour rectifier, pour appuyer ou pour corriger ce qui a été vu, conçu ou avancé » (Lafaye, 1858 : 91).
  - *Ces deux mots* : « **Ces deux mots** rappellent l'action signifiée par le verbe enfoncer » (Lafaye, 1858 : 179).
  - *Tous deux* : « **Tous deux** signifient l'état de l'atmosphère sous le rapport de la chaleur et de l'humidité » (Lafaye, 1858 : 177).
  - *Également* : « Termes qui annoncent **également** l'inaction des êtres actifs, et l'inutilité des choses » (Lafaye, 1858 : 239).

---

<sup>45</sup> Nous pouvons constater ici l'utilisation d'onomatopées pour définir les mots (cf. 4.3.4.3).



- Emploi des deux mots, coordonnés par *ou*, dans une même expression suivie de *c'est-à-dire* et de l'idée commune : « Blessé, frappé *mortellement*, à mort **ou** à la mort, **c'est-à-dire** de manière que mort s'ensuive » (Lafaye, 1858 : 90).
- Formules qui marquent explicitement le partage d'une idée commune:
  - *Idee commune* : « **L'idée** de fruits mûrs est **commune** à ces deux mots » (Lafaye, 1858 : 186).

Il en va de même pour les tournures auxquelles recourt Lafaye pour **distinguer** les synonymes que nous pouvons résumer comme ceci :

- *Mais* : « **Mais**, au lieu de marquer l'action elle-même comme ces derniers, ils en marquent le résultat [...] » (Lafaye, 1858 : 178).
- *Règle de distinction* : « D'abord la **règle de distinction** indiquée ci-dessus [...] » (Lafaye, 1858 : 87).
- *Plutôt* : « Ce doit donc être, par rapport à *en personne*, une expression moins propre, moins rigoureuse et **plutôt** significative de la personne morale et abstraite » (Lafaye, 1858 : 93).
- *Tandis que* : « [...] ces deux mots diffèrent aussi en ce que *dépeuplement* entre plutôt dans le langage commun, parce que sa terminaison est toute française [...] ; **tandis que dépopulation** a une terminaison toute latine [...] » (Lafaye, 1858 : 174).
- *Au contraire* : « Le mot *coudrier*, **au contraire**, est propre à rappeler toutes les qualités de l'arbrisseau comme plante, toutes les particularités de sa croissance et de sa culture [...] » (Lafaye, 1858 : 223).
- *Au lieu que* : « [...] **radieux** est un terme absolu qui s'emploie seul et se comprend de lui-même ; **au lieu que rayonnant** est relatif et ordinairement suivi d'autres mots qui le déterminent [...] » (Lafaye, 1858 : 238).
- Constructions symétriques :
  - *L'un... l'autre...* : « Mais **l'un** regarde le sujet ou l'action ou l'événement, **l'autre** l'objet ou la chose soumise à l'action, changée par l'événement » (Lafaye, 1858 : 92).
  - *Le premier... le second...* : « **Le premier** mot qualifie le sujet par rapport à ce qu'il est ; **le second** le qualifie par rapport à ce qu'il fait [...] » (Lafaye, 1858 : 240).
  - *D'une part... de l'autre...* : « [...] **d'une part**, *impérieux* marquera un empire plus plein, plus absolu, plus habituel, plus despotique ; et, **de l'autre**, *impératif* exprimera simplement la signification, la valeur, la force des gestes et du ton » (Lafaye, 1858 : 239).
  - « La *coquille* est simple ; le *coquillage*, artistement travaillé, a une forme plus variée » (Lafaye, 1858 : 182).
- Emploi des mots *différence* et *se distinguer* :
  - « [...] c'est par là principalement qu'ils **se distinguent** de leurs synonymes » (Lafaye, 1858 : 184).
  - « Ce qui fait la **différence** de ces synonymes [...] » (Lafaye, 1858 : 185).
  - « Ces deux mots [...] sont très-peu synonymes, mais très-propres à faire toucher au doigt la **différence** des deux terminaisons » (Lafaye, 1858 : 190).
  - « Mais la plus grande **différence** entre ces deux mots provient de ce que [...] » (Lafaye, 1858 : 204).

Lafaye, qui tient compte des travaux de ses prédécesseurs, reprend à plusieurs reprises certaines de leurs distinctions. Il lui arrive parfois de reproduire l'un ou l'autre article complètement<sup>46</sup>. Mais souvent, Lafaye ne reprend que partiellement les articles de ses précurseurs. S'il les cite indirectement, il n'emploie pas les guillemets : « Toutefois **Roubaud propose** un nouvel aperçu qui complète le précédent plutôt qu'il ne le contredit ; car il a comme celui-ci son fondement dans le caractère verbal de l'adverbe. **Suivant lui**, *vainement* regarde l'ouvrage et *en vain* l'objet [...] » (Lafaye, 1858 : 98). Il arrive aussi que Lafaye emploie le discours direct. Celui-ci se caractérise, suivant les cas, par la présence :

- de guillemets : « "*Rénovation* marque plus l'action de la cause qui renouvelle ; *renouvellement*, l'état de la chose renouvelée." COND. » (Lafaye, 1858 : 173),
- de guillemets et d'une incise : « "Le *rabais*, dit Roubaud, est produit le *rabaissement* ordonné [...]" » (Lafaye, 1858 : 165),
- d'une annonce, de guillemets et d'une incise : « C'est ainsi que Girard les distingue : "Le *cœur*, dit-il, bannit la crainte et la surmonte [...]" » (Lafaye, 1858 : 183),
- d'une annonce et de guillemets : « [...] et c'est ce qui fait dire à Girard "qu'outre l'essentiel de vêtir, il renferme dans son idée un rapport à la forme [...]" » (Lafaye, 1858 : 167).

Nous pouvons aussi remarquer que Lafaye donne souvent un avis critique concernant la distinction qu'il reproduit. C'est le cas, entre autres, dans l'article POLIMENT, POLISSURE : « *Poliment*, suivant l'Académie, est peu usité dans l'acception où il signifie l'état de ce qui est poli ; **peut-être ne l'est-il point du tout. Mais l'Académie a raison de dire**, sans restriction, que [...] » (Lafaye, 1858 : 179).

#### 5.3.2.1.2. Informations étymologiques

Si Lafaye montre davantage l'importance de l'étymologie pour l'analyse des synonymes étymologiques, il s'en sert aussi dans le cadre de l'analyse des synonymes grammaticaux. En effet, l'étymologie<sup>47</sup> est un des principaux champs informationnels que nous avons pu dégager. Ce champ informationnel est relativement simple à repérer. La prétendue origine de la base lexicale peut être placée entre parenthèses : « *Partage (partem agere)* [...] » (Lafaye, 1858 : 183) ; ou entre deux virgules : « C'est ici le lieu de

<sup>46</sup> Une grande partie de l'article ENTIÈREMENT, ENTIER (Lafaye, 1858 : 97) est placée entre guillemets. La fin de la citation comporte l'abréviation ROUB., ce qui laisse supposer que Lafaye reprend un article de Roubaud. Mais Lafaye ne se contente pas de reproduire l'article : il ajoute, après la citation, d'autres exemples.

<sup>47</sup> Toutefois, la notion d'*étymologie* chez Lafaye n'est pas celle que nous connaissons de nos jours : plutôt que de fournir l'étymon direct, Lafaye renvoie d'une manière générale à la base lexicale du mot en latin.

déterminer la valeur de la terminaison composée *osité*, qui contient la différence des deux mots synonymes *cal* et *callosité*, en latin *callus* et *callositas* » (Lafaye, 1858 : 185). Il arrive que la préposition *de* soit utilisée pour marquer l'origine du mot, comme dans « *Impérieux d'imperium*, empire, plein d'empire ; *impératif, du* verbe *imperare*, *imperatum*, commander, qui a la force ou la puissance de commander » (Lafaye, 1858 : 239). Nous pouvons remarquer, dans les exemples déjà cités, que l'étymon peut être seul ou accompagné de sa signification et que la langue d'origine peut ou non être précisée.

Des verbes peuvent aussi être employés pour marquer l'origine du mot :

- *Venir de* : « Pour certains mots, elle paraît **venir du** latin *issa* [...] » (Lafaye, 1858 : 188).
- *Être formé de* : « [...] *dépopulation* a une terminaison toute latine et **est formé d'un** verbe latin *depopulari* » (Lafaye, 1858 : 174).
- *Être traduit de* : « [...] l'autre **est traduit** directement du latin *nativitas* » (Lafaye, 1858 : 191).
- *Correspondre à* : « Ils **correspondent aux** deux mots latins, *efficacia* et *efficacitas* » (Lafaye, 1858 : 185).
- *Dériver de* : « [...] quoique ces deux désinences **dérivent** directement du latin [...] » (Lafaye, 1858 : 191).
- *Tirer son origine de* : « Il se peut que cette terminaison **tire son origine du** latin *arius* [...] » (Lafaye, 1858 : 222).

De temps à autres, Lafaye ne se limite pas aux langues latine et grecque, mais repère des analogies au sein de langues modernes comme l'italien, l'allemand ou l'anglais :

- « *Osus, a, um* en latin, *oso* en italien, *eux* en français est une terminaison qu'on peut appeler *réplétive* [...] » (Lafaye, 1858 : 237).
- « Elle est presque toujours à base nominale, et répond assez bien à la terminaison anglaise *ful, fanciful*, quinteux, *useful*, avantageux, *disgraceful*, honteux, ainsi qu'aux terminaisons allemandes isolément significatives, *voll*, plein, *reich*, riche, et *selig*, heureux » (Lafaye, 1858 : 237).

Ailleurs, Lafaye emploie les substantifs *étymologie* et *origine*, ainsi que l'adjectif *étymologique* :

- « L'**étymologie** et partant la valeur propre de cette désinence ne sont point faciles à trouver » (Lafaye, 1858 : 164).
- « Pour découvrir toutes ses nuances caractéristiques, il ne suffit pas de considérer son rôle dans le discours, il faut de plus consulter son **origine** » (Lafaye, 1858 : 88).
- « D'autre part, le sens **étymologique** de *rive* n'étant pas altéré comme celui de [...] » (Lafaye, 1858 : 182).
- « Elle est grecque d'**origine**, ainsi que le prouve l'**étymologie** de *sophisme* [...] » (Lafaye, 1858 : 205).

#### 5.3.2.1.3. Marques de registre, de domaine et d'usage

L'analyse de quelques sections de la première partie du *Dictionnaire des synonymes de la langue française* de Lafaye, montre l'importance du registre d'appartenance des mots pour identifier leur signification et les distinguer. D'une part, ce type de champ informationnel est très fréquent, puisqu'il se retrouve à plusieurs reprises au sein d'un même article. D'autre part, les registres et domaines d'utilisation auxquels Lafaye fait référence sont très variés : sens vieilli, néologisme, sens absolu, sens figuré, sens propre, abstraction, justice, arts, chirurgie, sciences (physique, anatomie, médecine), spéculation, didactique, astrologie, religion, morale, philosophie, langages familier, commun, noble, professions (menuiserie, pharmacie, théorie militaire, affaires, métiers, charpenterie, mécanique), fréquence,... L'annexe 2 propose un tableau récapitulatif de ces diverses catégories, ainsi que des exemples.

Outre les termes mis en évidence dans le tableau de l'annexe 2, les signaux-clés qui marquent les indications de registre, de domaine et d'usage sont principalement : *être employé en* + nom de domaine, *s'employer en* + nom de domaine, *être un terme de* + nom de domaine, *se dire en termes de* + nom de domaine, *en style* + nom de domaine ou de registre, *être d'usage*, *se dire particulièrement dans* + nom de domaine,...

Nous avons pu repérer un certain nombre de registres et de domaines d'utilisation particuliers placés dans des relations d'opposition ou de correspondance. Par exemple, la chirurgie, pratique, est considérée comme un art, opposé à l'anatomie qui, théorique, est une science : « L'un est un terme de science, c'est-à-dire d'anatomie ; l'autre un terme d'art, c'est-à-dire de chirurgie » (Lafaye, 1858 : 179). Nous pouvons aussi remarquer une correspondance entre le domaine religieux et le registre noble : « *Fraction* est noble et ne s'emploie que dans certaines phrases consacrées, comme en parlant de l'hostie et du pain que rompit Jésus-Christ en présence des pèlerins d'Emmaüs [...] » (Lafaye, 1858 : 180). Le registre noble est aussi assimilé au sens figuré dans l'exemple suivant : « [...] les autres appartiennent au style noble, figuré [...] » (Lafaye, 1858 : 174).

Plus ordinairement, le sens propre est opposé au sens figuré : « *Scission* se dit au figuré, et *scissure* au propre » (Lafaye, 1858 : 180). Le registre noble est opposé au registre commun : « De là résulte une différence souvent importante entre les substantifs en *ment* et leurs synonymes en *ion* : les uns sont du langage commun ou du langage des arts ; les autres appartiennent au style noble, figuré [...] » (Lafaye, 1858 : 174). Les mots

du langage scientifique et les termes techniques sont souvent opposés à ceux du langage commun, comme dans : « [...] *babillage* appartient au langage de la médecine, au lieu que *babiller* est un mot familier et de la conversation » (Lafaye, 1858 : 184) ou « Il en est de même des mots *équarrissement* et *équarrissage*, dont le premier appartient au langage commun et le second est un terme technique de charpenterie » (Lafaye, 1858 : 184).

Il est intéressant de noter que pour le domaine de l'astrologie, Lafaye fait transparaître une appréciation : « *Nativité* s'est dit aussi dans le langage de l'astrologie ou par allusion à cette **prétendue** science » (Lafaye, 1858 : 191). S'agit-il de son avis personnel ou l'avis de ses contemporains en général ?

#### 5.3.2.1.4. Exemples

Les exemples sont de deux types : soit ils sont référencés, soit ils ne le sont pas.

Lorsqu'ils sont référencés, il s'agit de citations dont les auteurs peuvent être signalés en toutes lettres ou au moyen d'abréviations qui renvoient à la « Liste des auteurs cités en abrégé dans ce dictionnaire » (Lafaye, 1858 : p. n. n.). Toutefois, la liste ne comporte pas l'abréviation D'AL. (= d'Alembert), rencontrée pourtant à plusieurs reprises, ni l'abréviation ID. Si l'omission de la première est étonnante, l'absence de la deuxième au sein de la liste ne doit pas surprendre le lecteur s'il l'interprète comme « idem ». L'abréviation ID. signifierait donc que l'auteur de la citation est le même que celui de la citation précédente.

Parfois, Lafaye signale le titre de l'œuvre à laquelle il emprunte la citation. Soit le titre est seul, soit il est accompagné du nom de son auteur. Par exemple, Lafaye ne spécifie pas que c'est Molière qui a écrit le *Misanthrope*, ou que c'est à Beaumarchais que nous devons *Le Barbier de Séville* ; mais il précise que c'est Bossuet qui a écrit la *Rénovation de l'entrée dans la sainte religion*. L'auteur est sans doute omis dans les noms d'œuvres les plus célèbres, lorsque Lafaye estime que ses lecteurs le connaissent.

Il arrive aussi que Lafaye soit plus vague et renvoie aux *écrivains* sans fournir leur nom, mais en y associant un déterminant possessif de la première personne du pluriel et un qualificatif qui exprime leur prestige :

- « On trouve presque également dans **nos meilleurs écrivains** *attache* ou *attachement* à la vie, aux richesses, aux honneurs, à la religion, aux vérités, etc. » (Lafaye, 1858 : 166)

- « On peut varier les exemples ; au lieu de consulter les synonymistes, on peut s'en rapporter à l'emploi que font des mots **nos écrivains les plus justement estimés** [...] » (Lafaye, 1858 : 168).
- « De plus, il arrive quelquefois à **nos meilleurs écrivains** de terminer en *ment* les substantifs dont la désinence ordinaire est *ion* [...] » (Lafaye, 1858 : 174).

Du point de vue typographique, les citations peuvent être ou non introduites par des guillemets, précédées ou non de deux points. Des citations peuvent être combinées. Lorsqu'il s'agit de vers ou d'extraits de pièces de théâtre, les citations sont décalées du corps de texte par l'emploi de marges plus petites. Voici quelques exemples pour résumer cette grande variété de moyens typographiques associés aux citations :

- Citation sans guillemets : « [...] la nature a doué certains esprits *préféablement* aux autres d'un peu plus de finesse et de sens, etc. (J.J.) » (Lafaye, 1858 : 93)
- Citation introduite par des guillemets : « "Que de démarches il avait faites pour les convaincre de son amitié, jusqu'à se porter *aveuglément* à tout ce qu'ils avaient voulu !" (S.S.) » (Lafaye, 1858 : 94)
- Citation introduite par deux points sans guillemets : « On dira d'une manière narrative et historique : il a aimé les biens de la terre *préféablement* à son salut éternel (BOURD.) [...] » (Lafaye, 1858 : 93)
- Citation introduite par deux points et guillemets : « Mais on éprouve une espèce de *frissonnement* : "La maîtresse des pensionnaires ne put voir la petite Perrier défigurée comme elle était sans une espèce de *frissonnement* mêlé de compassion." RAC. » (Lafaye, 1858 : 166)
- Citations combinées : « De même encore un parti ou un État *opresseur* (MARM.) opprime ; un pouvoir (ID.) ou un système (ACAD.) *oppressif*, une politique *oppressive* (MARM.), n'oppriment pas encore, mais c'est à quoi ils tendent » (Lafaye, 1858 : 237).
- Citation avec marges plus petites :  
 Et tout l'allègement qu'il en faut espérer,  
 C'est de pleurer plus tard ceux qu'il faudra pleurer (Lafaye, 1858 : 190).

Enfin, lorsque les citations sont annoncées, Lafaye les introduit souvent par une phrase qui comporte le verbe *dire* : « Voltaire **dit**, en parlant des miracles : "Les *œuvres* de Dieu ne doivent ressembler en rien aux *œuvres* des hommes.... [*sic*] Dieu, qui ne descend plus sur la terre y descendait souvent, au temps des patriarches, pour voir lui-même ses ouvrages." » (Lafaye, 1858 : 184) Lafaye a aussi recours au discours direct dans lequel s'intègre une incise dotée du verbe *dire* : « "Si j'étais dans une ville, **dit Pascal**, où il y eût douze fontaines, et que je susse *certainement* qu'il y en eût une empoisonnée, etc." » (Lafaye, 1858 : 88)

À côté des citations, exemples référencés, reflets de l'usage particulier<sup>48</sup>, Lafaye illustre également ses distinctions par des exemples non référencés. Il s'agit alors de locutions ou de tournures issues de l'usage commun<sup>49</sup>. Nous pouvons diviser ces exemples non référencés en cinq groupes en fonction du sujet de la phrase qui contient l'exemple : troisième personne (singulier ou pluriel), pronoms personnels *vous, je, nous, on*.

Les exemples non référencés dont le sujet est à la troisième personne sont les plus fréquents. Par exemple : « **Les écoliers et les commentateurs** sont exposés à entendre les textes trop *littéralement* ; **les domestiques** auxquels on donne des commissions ou des instructions sont exposés à entendre trop *à la lettre* ce qu'on leur dit » (Lafaye, 1858 : 89). Ce type d'exemples n'est pas simplement tourné vers l'emploi du mot, mais demande au lecteur de sortir des considérations métalinguistiques pour se référer à son expérience de la réalité.

Dans d'autres exemples, Lafaye utilise le pronom personnel *vous*. Il semble ainsi vouloir impliquer le lecteur en l'intégrant dans l'exemple : « Si **vous** êtes chargé pour quelqu'un d'ordres importants, il faut les rendre *à la lettre* » (Lafaye, 1858 : 87) ou « **Vous** payez *totalemment*, quand **vous** ne laissez plus de paiement à faire ; **vous** payez *en totalité*, quand, au fond, en elles-mêmes, toutes **vos** dettes se trouvent éteintes » (Lafaye, 1858 : 92).

Toujours dans cette volonté de dialogue avec le lecteur, Lafaye formule également certains exemples à la première personne : « Quand **je** n'ai pu faire ma tâche, **j'**ai travaillé *vainement* ; quand **j'**ai fait ma tâche, mais que ce qui en résulte n'est pas bon, avantageux, profitable, **j'**ai travaillé *en vain* » (Lafaye, 1858 : 98). Il arrive que le pronom *je* soit associé au *vous* dans un même exemple, autre témoignage de cette volonté d'établir une communication entre l'auteur du dictionnaire et son utilisateur : « **J'**ai promis de **vous** servir, **j'**agirai *conséquemment* [...] » (Lafaye, 1858 : 92), « **Je** vais *ordinairement* dans une maison où **je** vais souvent, où il n'est pas rare de **me** voir, où **vous** avez pu **me** rencontrer ; *d'ordinaire* ou *pour l'ordinaire* je dîne ou passe mes soirées dans une maison, c'est-à-dire que c'est pour **moi** une habitude formée, un pli pris, une loi » (Lafaye, 1858 : 96).

---

<sup>48</sup> Cf. 4.3.4.3.

<sup>49</sup> Cf. 4.3.4.3.

L'usage du pronom personnel *nous* semble se retrouver dans des exemples qui évoquent des faits très généraux, que tout un chacun peut expérimenter : « **Nous** faisons une foule d'*actions*, **nous** respirons, **nous** remuons à chaque instant les paupières *instinctivement* [...] » (Lafaye, 1858 : 93), « Le soleil donnait *en plein* sur **nous** » (Lafaye, 1858 : 99).

Enfin, certains exemples ont pour sujet le pronom personnel *on*. Par rapport au *nous*, le *on* paraît plus général et ne semble pas autant impliquer le lecteur : « C'est ainsi que ce qu'**on** regarde dans le *contexte* d'un écrit, c'est le sens ; et dans la *contexture*, l'art » (Lafaye, 1858 : 176). Parfois, le *on* se rencontre dans des exemples qui tirent parti d'expressions plus ou moins figées : « **On** revêt son *armure*, et l'**on** prend ses *armes* » (Lafaye, 1858 : 176), « [...] **on** a une *déchirure* et non un *déchirement* à son habit » (Lafaye, 1858 : 178), « **On** dessèche un *marais* ; **on** chasse dans les *marécages* » (Lafaye, 1858 : 181).

Si les locutions, plus ou moins figées, sont employées dans des phrases dont le sujet est *on*, il arrive aussi qu'elles soient introduites par la formule *on dit*, *on dirait*, *on dira*,... : « **On dit** bien aussi, en parlant des productions de l'esprit, mais au pluriel et d'une manière tout [*sic*] idéale, tout [*sic*] abstraite, *œuvres* mêlées, *œuvres* complètes, *œuvres* posthumes, *œuvres* morales [...] » (Lafaye, 1858 : 184), « **On ne dirait pas** qu'un discours, dans lequel il y a de la *boursouflure*, n'est que *boursouflure*, pas plus qu'on ne dit qu'un corps brûlé n'est que *brûlure* ; mais on dit bien qu'un discours n'est que *boursoufflage* » (Lafaye, 1858 : 185), « **On dira** donc plutôt, par exemple, le *nettoyement* d'un peigne ou d'une glace, et le *nettoyage* des rues » (Lafaye, 1858 : 185).

#### 5.3.2.2. De l'idée commune aux significations essentielles

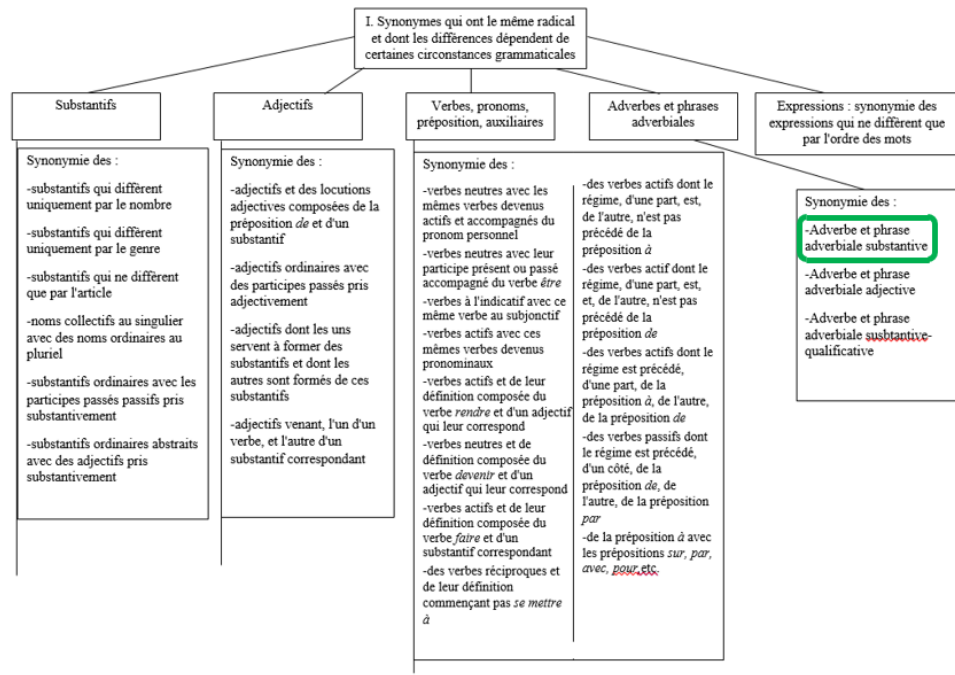
Nous avons mis en évidence les principaux champs informationnels dont les articles de la première partie du dictionnaire sont constitués, ainsi que certaines de leurs caractéristiques. Il convient à présent d'observer leur enchaînement, afin de comprendre la manière dont Lafaye articule **idée commune** et **significations essentielles**<sup>50</sup>. Pour cela, nous nous concentrons principalement sur le début de la section concernant la synonymie des adverbies et des phrases adverbiales (Lafaye, 1858 : 86-89), ainsi que sur la section du dictionnaire relative à la distinction entre le substantif pur et le substantif avec

---

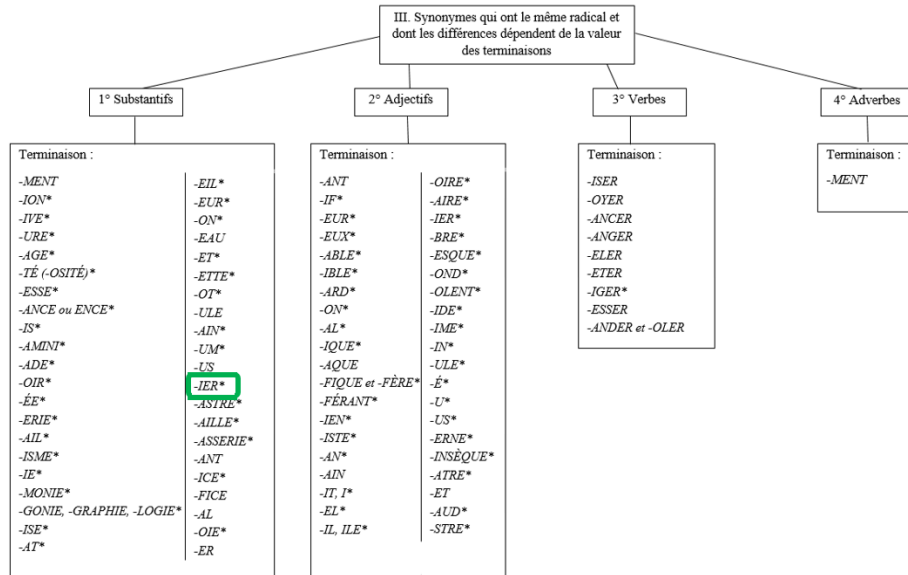
<sup>50</sup> Lafaye ne fournit pas de définition explicite de ces termes. Nous les avons déjà abordés aux points 4.3.4.1 et 4.3.4.3.



terminaison *-ier* (Lafaye, 1858 : 222-223). Les illustrations 22 et 23 rappellent la situation de ces deux sections au sein du dictionnaire :



Illustr. 22



Illustr. 23

### 5.3.2.2.1. Synonymie des adverbes et des phrases adverbiales

Le titre de la section est directement suivi de la liste des groupes de synonymes concernés par la règle de distinction (Illustr. 24). Les marges de ce paragraphe sont plus étroites du côté gauche, sauf pour la première ligne. Les synonymes figurent en caractères

minuscules italiques, les groupes de mots synonymes entre eux sont séparés par un point-virgule ou par un point suivi d'un tiret long. Ces deux types de séparation renvoient à la structure du chapitre, qui est divisé en sous-sections. Lafaye indique ainsi que les synonymes cités appartiennent à des sous-sections différentes. La liste n'est pas exhaustive, comme l'indique le « Etc. » (Lafaye, 1858 : 86) par laquelle elle se termine. Ce paragraphe permet au lecteur de saisir, en un coup d'œil, le sujet du chapitre.

**SYNONYMIE DES ADVERBES ET DES PHRASES  
ADVERBIALES.**

•

*Sagement, avec sagesse; littéralement, à la lettre;  
abondamment, en abondance; forcément, de ou  
par force. — Aveuglément, à l'aveugle; vaine-  
ment, en vain. — Sottement, en sot. Etc.*

Illustr. 24 (Lafaye, 1858 : 86)

Lafaye introduit ensuite la section dans une série de paragraphes en caractères romains. Il commence par indiquer les défauts du dictionnaire ordinaire qui pose comme égaux les adverbes et les locutions adverbiales qui servent à les définir. Il explicite ensuite la « seule règle de distinction vraiment générale et applicable à tous les exemples » (Lafaye, 1858 : 86), avant de distinguer plusieurs catégories de phrases adverbiales en fonction du type de substantif ou d'adjectif qui y entre : les phrases adverbiales substantives, adjectives et substantives-qualificatives. La distinction de ces trois catégories justifie le plan de l'article : « Adverbe et phrase adverbiale substantive ; adverbe et phrase adverbiale adjective ; adverbe et phrase adverbiale substantive-qualificative ; voilà les trois titres sous lesquels le sujet doit être successivement examiné » (Lafaye, 1858 : 87).

Vient ensuite la première sous-section de l'article, qui compare les adverbes et les phrases adverbiales substantives, elle-même subdivisée. L'intitulé de la première subdivision est précédé d'un numéro d'ordre (1<sup>o</sup>) et est imprimé en caractères romains dans une taille de police plus petite que celle du texte de l'article. La liste des synonymes concernés par la règle énoncée dans la subdivision suit directement le titre, dans un même paragraphe. Les synonymes y sont présentés en italiques, par groupes de deux synonymes séparés par une virgule ; entre eux, les groupes sont séparés par des points virgules. Contrairement à la liste précédente, celle-ci se termine par un point qui en marque la clôture. La marge gauche de ce paragraphe est plus étroite que celle du paragraphe suivant (Illustr. 25).

§ I. Adverbe et phrase adverbiale substantive.

4° La phrase adverbiale étant composée d'un substantif abstrait et de la préposition avec. *Sagement, avec sagesse ; hautement, avec hauteur ; modérément, avec modération ; fortement, avec force ; noblement, avec noblesse ; ardemment, avec ardeur ; passionnément, avec passion ; soigneusement, avec soin ; attentivement, avec attention ; certainement, avec certitude.*

Illustr. 25 (Lafaye, 1858 : 87)

Lafaye commence par reprendre la règle de distinction générale qu'il a énoncée dans le point précédent, étant donné qu'elle s'applique très bien aux groupes de synonymes formés d'adverbes et de phrases adverbiales substantives. Pour rendre la règle plus concrète, Lafaye montre comment les paires de synonymes reprises dans la liste qui suit le titre de la subdivision (Illustr. 25) répondent à cette règle de distinction. Les groupes de synonymes sont traités au sein d'un texte continu dans lequel les synonymes apparaissent en italiques.

Pour chacune des paires de synonymes envisagées, Lafaye commence donc par mettre en évidence les traits distinctifs de chacun des synonymes. Son but est de montrer ce qui, dans la signification essentielle de chaque adverbe, marque un « caractère de subjectivité » (Lafaye, 1858 : 87) et ce qui, dans la signification essentielle de chaque phrase substantivale, est « de nature objective » (Lafaye, 1858 : 87). Cette distinction est justifiée par des exemples, référencés ou non. Il arrive que les exemples soient séparés par des tirets longs (Lafaye, 1858 : 87).

Il n'y a pas de frontière nette entre les diverses paires de synonymes envisagées, puisqu'elles sont destinées à exemplifier la règle de distinction générale. Cela permet à Lafaye de lier les considérations qui concernent les diverses paires de synonymes. Ces liens sont explicitement formulés :

- « **Même différence entre** *passionnément* et *avec passion* » (Lafaye, 1858 : 87).
- « **Le rapport est le même entre** *attentivement* et *avec attention* » (Lafaye, 1858 : 87).
- « **Qu'on rapproche** l'adverbe *certainement* de la locution adverbiale synonyme *avec certitude*, on trouvera sans difficulté de l'un à l'autre **la même différence** » (Lafaye, 1858 : 87).

Lafaye envisage parfois certains synonymes en fonction de plusieurs de leurs acceptions : *certainement* et *avec certitude* se distinguent d'une manière générale ; et, quand *certainement* se prend dans le sens d'*avec certitude*, leur règle de distinction ne change pas.

Dans un troisième mouvement de justification de la règle générale de distinction, Lafaye fait appel à l'étymologie et constate l'usage espagnol de la terminaison *-mente*, qui dérive du latin.

Après ces considérations relatives à la règle générale de distinction entre adverbe et phrase adverbiale, Lafaye se concentre sur la règle de distinction qui existe entre l'adverbe et la phrase adverbiale substantive. Pour cela, il repart de l'(étymologie)-origine : « Pour découvrir toutes ses [= celles de l'adverbe] nuances caractéristiques, il ne suffit pas de considérer son rôle dans le discours, il faut de plus consulter son origine » (Lafaye, 1858 : 88). Dérivé de l'adjectif, l'adverbe a une valeur moins forte que celle du substantif.

Comme précédemment, Lafaye justifie et exemplifie cette règle de distinction en se penchant sur des paires de synonymes particulières au sein d'un texte continu : *sagement* et *avec sagesse*, *furieusement* et *avec fureur*, *passionnément* et *avec passion*, *affectueusement* et *avec affection*. Notons que *furieusement* et *avec fureur* ne figurent pas dans la liste proposée au début de la subdivision (Illustr. 25). Toutefois, les distinctions entre synonymes ne sont assorties que de très peu d'exemples, en comparaison à la première partie de la subdivision.

Enfin, Lafaye revient sur une règle de distinction, concernant les adverbes et les phrases adverbiales substantives, qu'il avait formulée dans l'édition précédente de son travail : les adverbes présenteraient l'action des verbes dont ils dérivent de manière « constante, habituelle, générale » (Lafaye, 1858 : 88), tandis que les phrases adverbiales présenteraient ces mêmes actions de manière occasionnelle. Cette règle, qu'il avait reprise de Beauzée et de Roubaud ne lui paraît plus satisfaisante. C'est pourquoi, après l'avoir rappelée, Lafaye s'en distancie : « Nous pensons, au contraire, que l'adverbe n'est point du tout propre de sa nature à marquer la constance et l'habitude » (Lafaye, 1858 : 88). Il appuie cette opinion de deux manières : d'une part, en se référant à Platon et Aristote ; d'autre part, en examinant deux paires de synonymes (*sagement*, *avec sagesse* et *froidement*, *avec froideur*). Pour chaque paire, Lafaye indique en quoi les synonymes ne répondent pas à la règle de distinction formulée par Beauzée et Roubaud, et fournit des citations pour le prouver :

- « "Clovis rendit ce pays à Gondebaud. Il fit *sagement*." COND. » (Lafaye, 1858 : 89)

- « "La République de Marseille n'éprouva jamais ces grands passages de l'abaissement à la grandeur ; aussi se gouverna-t-elle toujours *avec sagesse*." MONTESQ. » (Lafaye, 1858 : 89)
- « "Tu as raison, répondit *froidement* la mouche." FÉN. » (Lafaye, 1858 : 89)
- « "Un grand homme qui verrait tous les jugements qu'on fait de lui s'apercevrait que plusieurs regardent ses belles qualités *avec froideur*." NIC. » (Lafaye, 1858 : 89)

Lafaye conclut en se réjouissant de l'absence de cette règle de distinction dans l'ouvrage de Guizot.

Une deuxième subdivision (2°) est entamée ensuite. De la même manière que pour la subdivision (1°), le premier paragraphe de cette subdivision, dont la taille de police est plus petite que celle des suivants, comporte le titre et la liste des synonymes concernés par la règle qui y est exposée. Les synonymes sont imprimés en italiques minuscules. Les paires de synonymes sont séparées entre elles par des points-virgules (Illustr. 26).

**2° La phrase adverbiale étant composée d'un substantif abstrait et de la préposition à avec ou sans l'article. *Littéralement, à la lettre; rigoureusement, à la rigueur; unanimement, à l'unanimité; follement, à la folie; excessivement, à l'excès; etc.***

**Le changement de préposition ne fait pas varier d'une manière notable le rapport de l'adverbe à la phrase adverbiale. Quelquefois même celle-ci commence indifféremment, ou peu s'en faut, par**

Illustr. 26 (Lafaye, 1858 : 89)

L'étude de la distinction entre adverbe et « phrase adverbiale composée d'un substantif abstrait et de la préposition à avec ou sans l'article » (Lafaye, 1858 : 89) démarre avec la formulation de la règle générale de distinction : la préposition et l'article ne sont pas des circonstances grammaticales distinctives. La principale différence réside dans la « subjectivité » que contient l'adverbe, dérivé<sup>51</sup> du verbe et de l'adjectif, et l'« objectivité » que contient la phrase adverbiale. À cela s'ajoute une autre différence : le substantif conserve sa valeur primitive dans la phrase adverbiale, contrairement à ce qu'il se passe avec sa dérivation, par le biais de l'adjectif, en adverbe.

Après l'énoncé abstrait de cette règle générale de distinction, Lafaye examine une série de paires de synonymes auxquelles cette règle s'applique de manière concrète. Contrairement à la subdivision 1°, les paires de synonymes ne sont plus envisagées au sein d'un texte continu, mais donnent lieu à des articles distincts. Nous nous contentons

<sup>51</sup> Pour Lafaye, l'adverbe est dérivé de l'adjectif car il est formé sur base d'un adjectif. Par exemple, l'adverbe *littéralement* est dérivé de l'adjectif *littéral* qui a servi à le former.

d'expliciter l'organisation du premier de ces articles : LITTÉRALEMENT, À LA LETTRE (Lafaye, 1858 : 89). L'entrée est directement suivie, dans le même paragraphe, de l'idée commune aux deux synonymes. Celui-ci, en l'occurrence, ne comporte aucun verbe métadiscursif. Dans le paragraphe suivant, Lafaye indique la manière dont l'adverbe et la phrase adverbiale se distinguent, en se référant à la règle générale énoncée plus haut. Des exemples sont ensuite fournis : une citation de Roubaud, ainsi que des exemples issus de l'usage commun. Certains de ses exemples sont explicités de manière à ce que le lecteur comprenne bien la nuance entre les deux synonymes qui y sont utilisés. Le paragraphe se termine par la reformulation du trait distinctif expliqué et exemplifié : « En un mot, *littéralement* est pour le sens formel [= en considérant l'objet matériel], et *à la lettre* pour le sens intrinsèque [= en considérant le contenu de l'objet, l'idée abstraite qu'il renferme] » (Lafaye, 1858 : 89). Le dernier paragraphe de l'article met en évidence un autre trait distinctif entre les deux synonymes. La distinction est explicitée par un exemple tiré de d'Alembert.

Le plan de ce début de chapitre peut donc être résumé comme suit :

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Titre de la section</li> <li>- Liste des paires de synonymes concernées</li> <li>- Introduction : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Défauts des dictionnaires généraux</li> <li>o Règle de distinction générale entre adverbes et phrases adverbiales</li> <li>o Distinction de trois types de phrases adverbiales</li> <li>o Plan du chapitre</li> </ul> </li> <li>- Titre de la sous-section §1</li> <li>- Titre de la subdivision °1 et liste des paires de synonymes concernées <ul style="list-style-type: none"> <li>o Distinction générale entre adverbes et phrases adverbiales <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Reformulation de la règle</li> <li>▪ Application concrète à des paires de synonymes → Pour chaque paire : trait distinctif et exemples (référéncés ou non)</li> <li>▪ Considérations étymologiques</li> </ul> </li> <li>o Distinction entre adverbes et phrases adverbiales substantives <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Considérations étymologiques</li> <li>▪ Énoncé de la règle</li> <li>▪ Application concrète à des paires de synonymes → Pour chaque paire : trait distinctif et peu d'exemples</li> </ul> </li> <li>o Retour sur une distinction empruntée à Beauzée et Roubaud <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rappel de la règle</li> <li>▪ Distanciation et justification <ul style="list-style-type: none"> <li>• Référence à Platon et Aristote</li> <li>• Paires de synonymes pour prouver que la règle ne fonctionne pas</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> |
|---|

- Heureuse absence de cette distinction chez Guizot
- Titre de la subdivision 2<sup>o</sup> et liste des paires de synonymes concernées
  - Circonstances grammaticales de peu d'importance et énoncé de la règle générale de distinction
  - Articles : application concrète de la règle à des paires de synonymes
    - Entrée et idée commune
    - Trait distinctif 1 : signification essentielle de chaque synonyme, exemples et résumé
    - Trait distinctif 2 : signification essentielle de chaque synonyme, exemples et résumé

L'organisation du premier chapitre est dense : elle regorge de divisions et de subdivisions. C'est pourquoi il est difficile de dégager un plan prototypique de section pour ce chapitre. Certaines constantes peuvent néanmoins être décelées : (1) les titres sont généralement suivis d'une liste de groupes de synonymes (souvent des paires) ; (2) Lafaye commence toujours par énoncer la règle générale de distinction de manière théorique et abstraite, avant d'en venir aux applications concrètes de cette règle ; (3) le sens général commun précède, la plupart du temps, l'énoncé des traits spécifiques ; (4) les exemples interviennent après l'énoncé des règles de distinction ou après toute distinction d'une manière générale.

#### 5.3.2.2.2. Distinction entre substantif pur et substantif avec terminaison *-ier*

La section qui concerne la distinction entre le substantif pur et le substantif avec terminaison *-ier* se situe dans le troisième chapitre de la partie des synonymes à radicaux identiques.

Comme dans le premier chapitre, le titre de la section est suivi de la liste des paires de synonymes concernées par la règle de distinction qui y est formulée (Illustr. 27). Cette liste est présentée dans un paragraphe dont la marge de gauche est décalée<sup>52</sup>. Les groupes de synonymes (paires) sont séparés par un point. Les synonymes sont écrits en caractères italiques minuscules.

---

<sup>52</sup> Dans le cas de la terminaison *-ier*, la liste paraît centrée car elle ne reprend que deux paires de synonymes.

### TERMINAISON *IER*.

*Manœuvre, manouvrier. Coudre, coudrier.*

Il se peut que cette terminaison tire son origine du latin *arius*, car les mots *saunier, chevrier, farinier*, par exemple, correspondent exactement au latin, *salinarius, caprarius, fari-*

Illustr. 27 (Lafaye, 1858 : 222)

Dans le paragraphe qui suit cette liste, Lafaye indique le sens général de la terminaison *-ier*. Il commence par l'indication de son origine. Ensuite, il explicite les domaines auxquels appartiennent les mots qui possèdent cette terminaison : certains noms de métiers, les noms d'arbres fruitiers (*poirier, cerisier,...*), les instruments ou moyens (*balancier, escalier, pilier,...*). Lafaye envisage aussi le sens « moral » (Lafaye, 1858 : 223), sens psychologique, intellectuel, que peut revêtir la terminaison *-ier*.

Deux articles sont destinés à montrer la différence entre les substantifs purs et ceux à terminaison *-ier* : MANŒUVRE, MANOUVRIER et COUDRE, COUDRIER.

Dans les deux articles, l'entrée est directement suivie de l'idée commune aux synonymes qui la composent. Les paragraphes suivants introduisent leurs caractères spécifiques.

Dans l'article MANŒUVRE, MANOUVRIER, Lafaye commence par donner une distinction générale entre les deux synonymes, qui dépend de la signification du suffixe *-ier* dont l'un des deux mots est dépourvu. Le paragraphe suivant apporte un autre élément de distinction : *manœuvre* est une « dénomination propre » (Lafaye, 1858 : 223), tandis que *manouvrier* est une « dénomination générale » (Lafaye, 1858 : 223). De là découle une différence au niveau de la connotation : *manœuvre* est péjoratif car il ne désigne pas un statut social, contrairement à *manouvrier*.

Dans l'article COUDRE, COUDRIER, Lafaye commence aussi par indiquer la différence entre les deux synonymes en fonction du sens qu'ajoute la terminaison *-ier*. Des exemples sont fournis : référencés et non référencés. Un autre paragraphe est consacré au mot *noisetier*, non annoncé dans l'entrée. *Noisetier* est pourtant comparé aux deux autres : « *Noisetier* seul rappelle l'idée du fruit que porte l'arbrisseau en question » (Lafaye, 1858 : 223). Lafaye fournit ensuite un exemple de Buffon pour mettre en évidence ce trait distinctif.



Dans une sous-section, la valeur de la terminaison *-ier* est comparée à celle de la terminaison *-eur*. Le titre de la sous-section est suivi de la liste des groupes de synonymes concernés, en l'occurrence, elle ne comporte qu'une paire de synonymes. Le traitement typographique de cette liste est identique aux autres listes de même nature vues jusqu'ici (Illustr. 28).

TERMINAISONS *IER* ET *EUR*.  
*Confiturier, confiseur.*

**Illustr. 28 (Lafaye, 1858 : 223)**

La liste est directement suivie de l'unique article que comporte la sous-section : CONFITURIER, CONFISEUR. Dans cet article comme dans les précédents, l'entrée est directement suivie de l'idée commune aux deux synonymes. Dans le paragraphe suivant, Lafaye indique l'idée commune que partagent les deux terminaisons (*-ier* et *-eur*). Puis, il explicite leurs traits distinctifs. Ces derniers permettent de comprendre ce qui distingue *confiturier* de *confiseur*. À la fin de l'article, Lafaye établit un parallèle avec une autre paire de synonymes qui fonctionne de la même manière : « La différence est la même entre *oiselier* et *oiseleur* » (Lafaye, 1858 : 223).

Le format prototypique d'un article dans les deuxième et troisième chapitres peut être résumé comme suit :

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Titre : préfixe/terminaison <i>x</i></li> <li>- Liste des synonymes concernés</li> <li>- Valeur du préfixe/de la terminaison</li> <li>- Entrées : paires de synonymes <ul style="list-style-type: none"> <li>o Sens général commun</li> <li>o Traits distinctifs et exemples</li> </ul> </li> <li>- Sous-titre : préfixe/terminaisons <i>x</i> et <i>y</i></li> <li>- Liste des synonymes concernés</li> <li>- Règle de distinction des deux préfixes ou terminaisons</li> <li>- Entrées : paires de synonymes <ul style="list-style-type: none"> <li>o Idée commune</li> <li>o Traits distinctifs et exemples</li> </ul> </li> </ul> |
|--|

#### 5.3.2.2.3. Variantes

La systématisme de Lafaye dans l'organisation des champs informationnels au sein de la première partie du dictionnaire nous a permis de dégager des structures-types. Toutefois, cette systématisme est relative : d'une part, l'organisation du premier chapitre

est plus libre que celle des deux autres<sup>53</sup>, et, d'autre part, nous avons décelé une série de variantes concernant la liste des synonymes, le traitement des entrées, les informations étymologiques et le traitement des paires de synonymes qui fonctionnent de la même manière.

Dans les trois chapitres, la majorité des sections débute par l'annonce des synonymes concernés par la ou les règles énoncées juste après. Une minorité en est cependant dépourvue. C'est le cas, par exemple, de la section relative à la terminaison *-isme* (Lafaye, 1858 : 205), ou encore de la section qui porte sur la terminaison *-eux* (Lafaye, 1858 : 237). Sans doute Lafaye a-t-il jugé fastidieux et inintéressant pour l'utilisateur de lister l'intégralité de ces mots, nombreux dans la langue française.

#### TERMINAISON ISME.

Roubaud et Butet s'accordent sur le sens de cette terminaison. Elle est grecque d'origine, ainsi que le prouve l'étymologie de *sophisme*, d'*aphorisme*, de *sylogisme*, etc., en grec *σόφισμα*, *ἀφορισμός*, *συλλογισμός*. Aussi est-elle très-relevée, et ne s'emploie-t-elle guère qu'en matière de

Illustr. 29 (Lafaye, 1858 : 205)

#### TERMINAISON EUX.

*Osus*, *a*, *um* en latin, *oso* en italien, *eux* en français, est une terminaison qu'on peut appeler *réplétive*, parce que effectivement elle marque plénitude, grande quantité, abondance de la qualité exprimée par l'adjectif qu'elle sert à former. Elle est presque toujours à base nominale, et répond assez bien à la terminaison anglaise *ful*, *fanciful*, *quinteux*, *useful*, *avantageux*, *dis-*

Illustr. 30 (Lafaye, 1858 : 237)

L'analyse du début de la section relative aux adverbes et phrases adverbiales montre que les synonymes peuvent être traités de deux manières différentes : soit au sein d'un texte continu, soit sous forme d'entrées comparables à celles de la seconde partie du dictionnaire<sup>54</sup>. Il arrive également qu'une section utilise ces deux moyens consécutivement. Par exemple, dans la section sur la terminaison *-ment*, les paires de synonymes sont d'abord employées pour justifier la valeur que Lafaye assigne à la terminaison (Lafaye, 1858 : 164-166) ; les entrées n'interviennent, quant à elles, que plusieurs pages après ces considérations générales (Lafaye, 1858 : 166-168). Ce phénomène survient aussi dans le cas de la terminaison *-ure* (Lafaye, 1858 : 176).

Par ailleurs, il convient de remarquer que les deuxième et troisième chapitres comportent aussi des sections dépourvues d'entrées. C'est le cas, entre autres, de la sous-section qui concerne la comparaison des terminaisons *-ion* et *-ure* (Lafaye, 1858 : 180),

<sup>53</sup> Cf. 5.3.2.2.1.

<sup>54</sup> Cf. 5.4.2.

et de celle qui porte sur la comparaison des terminaisons *-age* et *-ment* (Lafaye, 1858 : 184). Les paires de synonymes, comme *mixtion*, *mixture* (Lafaye, 1858 : 180) ou *lavage*, *lavement* (Lafaye, 1858 : 184), sont alors envisagées au sein d'un texte continu. Sans doute ces sections ne comportent-elles pas d'entrées parce que la règle de distinction y est relativement concrète et permet d'envisager toutes les paires de synonymes en une fois.

Si les considérations relatives à l'étymologie sont récurrentes dans les deuxième et troisième chapitres, il arrive qu'elles soient absentes de certains articles du premier chapitre : dans l'article LITTÉRALEMENT, À LA LETTRE, Lafaye ne se réfère pas à l'origine des mots pour les distinguer. Cela est sans doute dû à la nature des distinctions à effectuer : dans le premier chapitre, les distinctions reposent sur des divergences de classes grammaticales, dans les deux autres, elles reposent sur la valeur des affixes, et cette valeur est déterminée en partie par leur origine étymologique<sup>55</sup>.

Enfin, il arrive que certaines paires de synonymes fonctionnent de la même manière que d'autres. Lafaye l'indique alors à l'aide de formulations telles que :

- « **Même différence entre** *langouressement* et *languissamment* » (Lafaye, 1858 : 239).
- « **Appliquez la même règle de distinction à** *caqueterie* et *caquetage*, *clabauderie* et *clabaudage*, *badauderie* et *badaudage* [...], *flagornerie* et *flagornage* (BEAUM.), *filouterie* et *filoutage* (VOLT.), etc. » (Lafaye, 1858 : 205)
- « C'est une nuance que nous avons **déjà trouvée** aux mots [...] » (Lafaye, 1858 : 182).
- « Il en est **de même de** [...] » (Lafaye, 1858 : 201).
- « **La même distinction s'applique à** *saleté* et à *salissure* » (Lafaye, 1858 : 187).
- « **Qu'on rapproche** l'adverbe *certainement* de la locution adverbiale synonyme *avec certitude*, on trouvera sans difficulté de l'un à l'autre **la même différence** » (Lafaye, 1858 : 87).

---

<sup>55</sup> Les synonymes à radicaux identiques mais à affixes différents sont distingués en partie sur base de leur étymologie. Cela les rapproche des synonymes à radicaux divers qui, eux aussi, sont distingués de cette manière.

## 5.4. Traitement des « synonymes étymologiques »

### 5.4.1. Macrostructure

#### 5.4.1.1. Un dictionnaire

Si les synonymes grammaticaux peuvent être regroupés selon des règles de distinction, il n'en va pas de même pour les synonymes dits étymologiques<sup>56</sup>. C'est pourquoi la deuxième partie du *Dictionnaire des synonymes de la langue française* ne peut prendre l'apparence d'un traité, d'« une œuvre systématique » (Lafaye, 1858 : XXXVIII). Les synonymes à radicaux divers font donc l'objet d'un « simple dictionnaire dans lequel se trouvent rangées selon l'ordre alphabétique des familles de mots quasi-équivalents » (Lafaye, 1858 : XXXVIII).

Cette distinction posée, il convient de s'intéresser de plus près à l'agencement de ce dictionnaire et au traitement de ces « mots quasi-équivalents » (Lafaye, 1858 : XXXVIII) que Lafaye met en vedettes en nous penchant sur leur organisation (5.4.1.2) et leur présentation (5.4.1.3).

#### 5.4.1.2. Organisation des entrées

Les synonymes étymologiques sont regroupés en **familles**, de sorte que les vedettes du *Dictionnaire des synonymes*, dans sa première comme dans sa deuxième partie, sont des vedettes multiples : elles peuvent comporter de deux à douze mots synonymes (environ). Cette observation nous amène à analyser, pour la seconde partie du dictionnaire<sup>57</sup>, leur enchaînement, d'une part, et leur organisation interne, d'autre part.

La lecture de l'introduction du *Dictionnaire des synonymes* nous apprend que l'enchaînement des vedettes a nécessité une réflexion de la part de Lafaye. Dans l'idéal, chaque famille devrait être intercalée entre deux autres familles de synonymes avec lesquelles elle entretient un rapport sémantique (Lafaye, 1858 : XLVI). Cet ordre thématique et logique permettrait de dégager et de souligner des distinctions entre familles dont les idées communes sont proches. Beauzée, dans ses *Synonymes françois*, a tenté cette organisation. Mais cet ordre ne peut être suivi rigoureusement car il pose deux problèmes : le choix du premier article du dictionnaire ; et le choix de l'article suivant, lorsque les liens logiques entre familles ont tous été exploités. Beauzée contourne ces

---

<sup>56</sup> Cf. 4.3.4.2.

<sup>57</sup> Nous avons déjà mis en évidence la logique présente dans l'ordre d'apparition des entrées dans la première partie du dictionnaire (cf. 5.3.1.2).

difficultés en recourant, dans ces cas, à l'ordre alphabétique. Lafaye en conclut donc que, pour éviter de recourir à un ordre arbitraire, autant s'en tenir à un agencement alphabétique des familles de synonymes (Lafaye, 1858 : XLVII).

Mais il subsiste une part d'arbitraire dans le choix du mot à placer en tête de chaque famille. En théorie, selon Lafaye, « tout mot n'est pas également propre à figurer à la tête d'une famille [...] » (Lafaye, 1858 : XLVII) : le premier mot de chaque entrée doit être le plus commun et/ou celui qui exprime le genre auquel appartiennent les autres synonymes de la famille. Cependant, Lafaye relativise l'importance de cette règle et confesse ne pas l'avoir toujours observée en raison de la difficulté à déterminer le mot de la famille qui comporte le moins de nuances particulières (Lafaye, 1858 : XLVII).

L'observation de la macrostructure de la partie du *Dictionnaire des synonymes* portant sur les synonymes étymologiques montre que les entrées sont rangées dans l'ordre alphabétique, en fonction de la première lettre du premier mot de chaque famille. Les vedettes sont regroupées en 20 secteurs<sup>58</sup> correspondant à leur initiale. Les titres de ces secteurs apparaissent en capitales romaines grasses, d'une taille plus grande que les entrées et le contenu des articles, centrés entre les deux colonnes de texte. Comme dans la première partie, les entrées sont mises en évidence par l'emploi des capitales romaines grasses. Chaque article est marqué par un alinéa. Lorsque l'entrée comporte des numéros, l'article comprend des sous-vedettes mises en évidence par un numéro et/ou un retour à la ligne. L'illustration 31 présente un exemple général de l'organisation macrostructurale de la deuxième partie du dictionnaire de Lafaye.

---

<sup>58</sup> De la lettre A à la lettre Z, en omettant les lettres K, W, X et Y. La lettre V correspond à la fois à la consonne *v* et à la voyelle *u*.

Et qui, voyant un fat s'applaudir d'un ouvrage,  
Où la droite raison *trabuche* à chaque page,  
Ne s'écrie aussitôt : l'impertinent auteur ! Bou.

**BUT.** — **VUES. DESSEIN.** Ce à quoi on regarde dans ses actions, ce qui dirige la conduite. En agissant ainsi, il a eu un *but*, des *vues*, un *dessein*. Pascal a fait connaître le *but*, les *vues*, le *dessein* ou les *desseins* des jésuites dans leur dispute contre Port-Royal.

Mais d'abord entre *but* d'une part, *vues* et *dessein* de l'autre, la différence est fort grande. Le *but* est quelque chose d'objectif ou d'extérieur : on se propose un *but*, on y tend, on y parvient, on l'atteint, ou le contraire. *Vue* et *dessein* expriment quelque chose de subjectif, qui est ou se passe en nous : on a des *vues*, on forme des *desseins*. Un *but* est plus ou moins éloigné ; des *vues* et des *desseins* sont louables ou blâmables. On peut même dire : le *but* des *vues* ambitieuses ou des *desseins* ambitieux des hommes, c'est d'augmenter l'idée qu'ils ont d'eux-mêmes (Nic.). On attribue un *but* à autres choses qu'à des êtres pensants : le *but* de la vie humaine (Fév.), le *but* de l'éloquence (In.). « Le *but* de la poésie est de plaire à l'imagination. » Roll. Il n'y a que les êtres pensants qui puissent avoir des *vues* ou des *desseins*. — Outre cela, le *but* a plus de généralité et se rapporte à tout un genre d'actions, ou aux actions de toute la vie ; aussi ce mot ne se dit-il guère qu'au singulier : « Tout le *but* de l'homme est d'être heureux. » Boss. Mais on peut avoir des *vues* et surtout un *dessein* relativement à une seule action et pour un cas particulier. Tous les hommes tendent à ce *but*, la félicité, quelque

avec des *vues* différentes et des *desseins* différents (Pasc.).

*Vues* et *desseins* diffèrent aussi. Les *vues* sont plus vagues ; les *desseins*, plus arrêtés, mieux déterminés. « Ce prince ne faisait jamais rien de public sans des *vues* secrètes et sans des *desseins* particuliers. » Varr. Quand on a des *vues* sur une chose, on ne laisse pas d'y songer ; quand on forme ou qu'on a le *dessein* de se la procurer, on s'en occupe et on y travaille d'une manière plus décidée et plus sérieuse. Avec des *vues* d'ambition on aspire aux honneurs ; avec des *desseins* ambitieux on suit, pour arriver aux honneurs, un plan de conduite réfléchi et bien ordonné.

On dit ordinairement *vues*, au pluriel, le pluriel étant particulièrement propre à signifier quelque chose de peu précis ; par la raison contraire, *dessein* s'emploie de préférence au singulier. « Le *dessein* que forma Thémistocle, et qu'il exécuta, de tourner toutes les forces d'Athènes du côté de la mer, marquait en lui un génie supérieur, capable des plus grandes *vues*. » Roll. « Le *dessein* de Cimón était, après qu'il aurait achevé la conquête de Cypré, de passer en Egypte, et d'y susciter de nouvelles affaires aux barbares ; car il n'avait point de médiocres *vues*. » In. « Cassius, de retour à Rome, après avoir obtenu par ses brigues l'honneur du triomphe qu'il méritait peu, porta plus loin ses *vues* ambitieuses, et forma le *dessein* de se procurer un pouvoir absolu. » In. Tibère dit dans une lettre à Séjan : « Je me tais en ce moment sur mes *vues*, et sur le *dessein* que j'ai de vous attacher étroitement à ma personne. » D'AL.

Vedettes

C

Marque du secteur

Sous-vedette

**1<sup>o</sup> CABARET. TAVERNE. GARGOTE. GUINETTE.** — **2<sup>o</sup> LOGIS. AUBERGE. HÔTELLERIE.** Lieux ouverts au public, où *chacun*, pour son argent, peut se procurer des choses nécessaires ou utiles à la vie.

Le cabaret, la taverne, la gargote et la guinguette sont pour les habitants du pays ; le logis, l'auberge et l'hôtellerie sont pour les voyageurs et les étrangers. Les ouvriers d'une ville, surtout ceux qui ne tiennent pas ménage, en fréquentent les cabarets, les tavernez, les gargotes et les guinguettes. Les personnes, qui doivent visiter ou parcourir une contrée, s'informent s'il s'y trouve, sur les routes et dans tous les lieux où elles veulent s'arrêter plus ou moins, de bons logis, de bonnes auberges ou de bonnes hôtelleries.

De plus, ce qui est offert dans le cabaret, la taverne, la gargote et la guinguette, c'est le vivre : dans le logis, l'auberge et l'hôtellerie, c'est aussi le couvert. Différence tout à fait conforme à la précédente : les habitués des cabarets, des tavernez, des gargotes et des guinguettes, ayant chacun son chez soi près de là, ne peuvent avoir besoin que de boire et de manger, et il est tout naturel qu'ils n'aillent pas demander ailleurs à

loger et à coucher ; au lieu que ceux qui viennent d'un autre pays, par la raison contraire ont besoin d'avoir, outre la nourriture, une demeure, une retraite pour le jour et surtout pour la nuit.

**1<sup>o</sup> Cabaret. taverne. gargote. guinguette.** Lieux ouverts au public, où les gens du pays trouvent pour leur argent de quoi boire et manger.

Cabaret est le terme général. Dans le cabaret, primitivement, on ne tenait que du vin ; plus tard on y a aussi servi à manger. Vin de cabaret (Acad.). « Un Romain qui avait donné asile à l'orateur Marc-Antoine, voyant chez lui un hôte de cette importance, voulut le bien traiter. Il envoya donc son esclave au cabaret, avec ordre de prendre du meilleur vin.... » Roll. « Rolando entra dans un fameux cabaret, demanda du meilleur vin, et dit à l'hôte de nous préparer à dîner. » Les.

Un autre, à toute force, en me serrant la main, Me veut mener souper au cabaret voisin. RAG.

« Un jour, étant à Boudry, j'entraî pour dîner dans un cabaret. » J. J.

La taverne est un ignoble cabaret, qui donne seulement à boire, mais où on boit à l'excès, où on se soûle ; c'est un cabaret qui n'est bané que par des ivrognes et par la canaille. « Le monde a

Illustr. 31 (Lafaye, 1858 : 416)

#### 5.4.1.3. Présentation des entrées

Du point de vue de l'organisation interne des entrées, il convient de distinguer sept types majeurs et récurrents. Nous les recensons ici, du plus fréquent au plus rare.

(1) Le premier type représente plus de la moitié des entrées de la deuxième partie du dictionnaire de Lafaye. Les mots synonymes sont séparés par une virgule. C'est le cas des vedettes **ABANDONNER, DÉLAISSER** (Lafaye, 1858 : 296), **ININTELLIGIBLE, INCOMPRÉHENSIBLE, INCONCEVABLE** (Lafaye, 1858 : 701), **RAVAGER, DÉVASTER, DÉSOLER, RUINER, SACCAGER, FOURRAGER, INFESTER** (Lafaye, 1858 : 900),... Ce type d'entrées place tous les synonymes de la famille sur le même plan. L'article les traite un à un.

(2) Dans le deuxième type d'entrées, les synonymes sont répartis en groupes. Chaque groupe est numéroté (type 1°, 2°, etc.) et séparé des autres par un point-virgule et un tiret long. Par exemple : 1° **ABATTEMENT, ACCABLEMENT, LANGUEUR** ; – 2° **DÉCOURAGEMENT, DÉSESPOIR** (Lafaye, 1858 : 297), 1° **GAI, ENJOUÉ, RÉJOUISSANT** ; – 2° **BADIN, FOLÂTRE** ; – 3° **JOVIAL, GAILLARD** (Lafaye, 1858 : 626),... Ce type d'entrées indique d'emblée au lecteur que, si tous les mots de l'entrée font partie de la même famille de synonymes, il convient de les comparer par groupes. Ces regroupements et l'ordre dans lequel ils apparaissent dans l'article sont annoncés par les numéros.

(3) Le troisième type se rapproche du deuxième par l'emploi du tiret long précédé d'une virgule ou d'un point-virgule. Cependant, les groupes de synonymes dégagés ne sont pas numérotés. Notons que, comme pour le deuxième type, les synonymes, au sein de chaque groupe, sont séparés par une virgule. C'est le cas de vedettes telles que **A, – EN, DANS** (Lafaye, 1858 : 293), **HOMME DE BIEN, HONNÊTE HOMME, HOMME D'HONNEUR, GALANT HOMME** ; – **BRAVE HOMME, BON HOMME** (Lafaye, 1858 : 665), **VOLONTAIREMENT, DE BON GRÉ ; – VOLONTIERS, DE BON CŒUR ; – DE BONNE GRÂCE** (Lafaye, 1858 : 1038),... Le tiret long semble induire une comparaison entre deux groupes de synonymes dont l'idée commune est proche. Le tiret long pourrait donc se traduire de la sorte :  $A, – B \Leftrightarrow$  « Les valeurs du groupe de synonymes **A par rapport** aux valeurs du groupe de synonymes **B** ».

(4) Dans le quatrième type d'entrées, les synonymes sont séparés par une virgule et l'un d'eux comporte une spécification placée entre parenthèses. Il y a plusieurs cas de figure. (i) La spécification est la précision du sens dans lequel le mot est pris lorsqu'il est polysémique : **DEVOIR, OBLIGATION (CHARGE)** (Lafaye, 1858 : 520). (ii) La spécification fournit le reste de l'expression dont le mot qu'elle spécifie est le noyau : **ABRI (À L'), A COUVERT** (Lafaye, 1858 : 302). (iii) Il peut aussi s'agir d'une variante : **JOUFFLU, MAFFLÉ (ou MAFFLU)** (Lafaye, 1858 : 712).

(5) Le cinquième type d'entrées se caractérise également par l'usage des parenthèses. Elles ne sont cependant pas utilisées pour apporter une spécification à un synonyme de la famille. Les parenthèses renferment ici un ou plusieurs synonymes. Par exemple :

**COMMANDEMENT, ORDRE, (PRESCRIPTION), PRÉCEPTÉ, INJONCTION** (Lafaye, 1858 : 445), **1° CONSTANT, FERME, (STABLE) ; – 2° INÉBRANLABLE, INFLEXIBLE** (Lafaye, 1858 : 459), **PRIER à dîner, INVITER à dîner, (PRIER de dîner)** (Lafaye, 1858 : 878),... Les synonymes proposés entre parenthèses semblent moins importants que les autres et sont généralement traités au sein d'une note en bas de page. Dans le cas de **PRIER à dîner, INVITER à dîner, (PRIER de dîner)** (Lafaye, 1858 : 878), le lecteur est renvoyé à la première partie (synonymes grammaticaux) pour la distinction entre les infinitifs suivis des prépositions *à* et *de*.

(6) Le sixième type ressemble fortement au cinquième. À nouveau, un ou plusieurs synonymes de la famille sont placés entre parenthèses, mais celles-ci sont précédées d'un point. Les mots entre parenthèses sont souvent des dérivés des mots qui ne sont pas entre parenthèses : **CONVAINCRE, PERSUADER. (CONVICTION, PERSUASION)** (Lafaye, 1858 : 468), **ENFANT, ENFANTIN, PUÉRIL. (ENFANTILLAGE, PUÉRILITÉ)** (Lafaye, 1858 : 563), **TRANSPORTER, TRANSFÉRER. (TRANSPORT, TRANSLATION)** (Lafaye, 1858 : 1006),... Il peut aussi s'agir d'antonymes des mots hors des parenthèses : **CURE, GUÉRISON. (INCURABLE, INGUÉRISSABLE)** (Lafaye, 1858 : 484), **INHUMER, ENTERRER. (EXHUMER, DÉTERRER)** (Lafaye, 1858 : 700),... Dans certains cas, les parenthèses renferment des mots qui ne sont synonymes que dans certains contextes : **RÉTABLIR, SÉPARER, RESTAURER. (RELEVER, REMETTRE, RAMENER, RÉHABILITER)** (Lafaye, 1858 : 923), **PUNIR, CHÂTIER. (SÉVIR, PAYER)** (Lafaye, 1858 : 878),... À la différence du cinquième type d'entrées, les synonymes placés entre parenthèses apparaissent plus souvent à l'intérieur des articles. Quelques-uns sont traités en notes en bas de page. D'une manière générale, les parenthèses semblent indiquer que les mots qu'elles renferment ne sont pas l'objet principal de l'article, bien qu'ils fassent partie de la même famille de synonymes.

(7) Enfin, le septième type d'entrées, le moins fréquent, se rapproche du deuxième type : les synonymes y sont répartis en groupes séparés par un point et un tiret. Chaque groupe est numéroté (type I., II.,...). Au sein de chaque groupe, les synonymes sont séparés par une virgule. Par exemple : **I. ALLIANCE, CONFÉDÉRATION, COALITION, LIGUE. – II. PARTI, FACTION, CABALE, BRIGUE, INTRIGUE, COMLOT, CONSPIRATION, CONJURATION** (Lafaye, 1858 : 328). La



numérotation en chiffres romains des groupes de synonymes répond à la même logique que la numérotation en chiffres arabes : elle indique que la famille de synonymes est divisée en groupes, dont les distinctions de valeur sont abordées selon un ordre particulier marqué dans l'entrée. Toutefois, les chiffres romains sont présents dans un nombre limité d'entrées. Il est difficile de comprendre la signification de ce type de numérotation. Nous avons pu remarquer les entrées numérotées en chiffres romains sont constituées de mots qui paraissent connotés moralement, ou plus largement, philosophiquement. Par exemple, dans le cas de l'entrée **I. MAL, PEINE, DOULEUR, SOUFFRANCE, AMERTUME, TOURMENT, AFFLICTION, DÉSOLATION. – II. TRISTESSE, MÉLANCOLIE, CHAGRIN. – III. ENNUI, MALAISE, INQUIÉTUDE, DÉPLAISIR, MÉCONTENTEMENT** (Lafaye, 1858 : 752), l'idée générale commune à tous ces mots est qu'ils sont contraires au bonheur. Mais nous ne pouvons en tirer de conclusion certaine.

D'une manière générale, nous pouvons également observer que les types d'entrées (3), (4), (5) et (6) mettent parfois en jeu des phénomènes grammaticaux<sup>59</sup> : radical identique mais suffixes ou préfixes différents (3), (4) et (6), usage d'une préposition différente associée à un verbe identique (5), passage d'une catégorie grammaticale à une autre (6). La présence de ces groupes de synonymes, dont les règles de distinctions peuvent être formulées, au sein de la seconde partie du *Dictionnaire des synonymes* remet en question la pertinence de la délimitation stricte opérée par Lafaye entre synonymes étymologiques et synonymes grammaticaux. Par ailleurs, dans son introduction, Lafaye annonce que certains synonymes grammaticaux peuvent se retrouver dans la deuxième partie du dictionnaire et que, dans ce cas, le lecteur est renvoyé au chapitre correspondant dans la première partie. C'est ce qu'il se passe avec **PRIER à dîner, INVITER à dîner, (PRIER de dîner)** (Lafaye, 1858 : 878). Mais ce n'est pas toujours le cas.

#### 5.4.2. Microstructure

L'observation de la microstructure de la seconde partie du *Dictionnaire des synonymes de la langue française* porte sur la plupart des entrées qu'évoque Lafaye dans l'introduction de l'ouvrage. L'annexe 1 indique plus précisément les sections analysées.

---

<sup>59</sup> Pour des exemples, on se reportera aux entrées soulignées dans les paragraphes précédents.

Comme pour la microstructure de la première partie du dictionnaire, nous commençons par passer en revue les divers champs informationnels et leurs signaux-clés (5.4.2.1). Nous analysons ensuite la manière dont Lafaye passe de l'idée commune aux significations essentielles des synonymes d'une même famille (5.4.2.2).

#### 5.4.2.1. Champs informationnels et signaux-clés

L'analyse de la microstructure de la seconde partie du dictionnaire montre, comme dans la première partie, l'existence de divers champs informationnels : définitions, informations étymologiques, marques de registre, de domaine et d'usage, exemples. Ces champs informationnels ne sont pas clairement délimités, contrairement à ceux présents dans les dictionnaires actuels. Nous avons pu les délimiter à l'aide d'un certain nombre de signaux-clés.

##### 5.4.2.1.1. Définitions

Pour distinguer les synonymes, Lafaye doit les définir. Ci-dessous, nous envisageons donc les définitions d'un point de vue général, du point de vue de l'énoncé de l'idée commune générale aux membres d'une famille de synonymes et du point de vue de l'énoncé des traits distinctifs de ces synonymes. Enfin, nous envisageons les antonymes qui sont « un autre moyen pour mettre en évidence les nuances propres des synonymes » (Lafaye, 1858 : LIV).

D'un point de vue général, la démarche définitionnelle de Lafaye est caractérisée par l'emploi d'un certain nombre de verbes et de tournures métadiscursifs : *annoncer, appeler, avoir rapport à, c'est, c'est-à-dire, correspondre, consister à, consister dans, constituer, désigner, dire, emporter l'idée de, être, qui est... est..., être propre à exprimer, être relatif à, exprimer, faire considérer, impliquer, impliquer une idée de, indiquer, marquer, porter sur, présenter, qualifier, on s'en sert pour qualifier, rappeler, regarder, représenter, s'appliquer à, se dire en parlant de, se dire de, se dire par rapport à, se prendre pour, servir à qualifier, se rapporter à, signifier, supposer, vouloir dire,...*

Par ailleurs, nous avons pu remarquer que les définitions peuvent renfermer les pronoms personnels *on, nous* et *vous* dont l'usage est sans doute destiné à impliquer le lecteur en l'invitant à faire référence à son expérience personnelle du monde pour appréhender et comprendre la définition :

- « Ce qui *garantit* est un bouclier, une cuirasse, un rempart, quelque chose de fort dont **on** s'arme ou dont **on** se trouve armé de manière à ne pas succomber » (Lafaye, 1858 : 497).
- « Par l'*intelligence*, **nous** connaissons d'une manière active ; par l'*entendement*, d'une manière passive » (Lafaye, 1858 : 569).
- « Mais ce qui est *hétérodoxe* [...] **vous** fait seulement errer, sans **vous** détacher du catholicisme, sans **vous** ranger dans un parti distinct, parmi le *hérétiques* » (Lafaye, 1858 : 661).

L'idée commune, cependant, n'est pas toujours introduite par un verbe métadiscursif. Souvent placée directement après l'entrée, elle est alors séparée de la vedette par un simple point qui semble sous-entendre le verbe *égaler* ou *signifier*.

Mais il arrive que l'idée partagée par les synonymes soit marquée par des signaux-clés tels que :

- *Ces mots* : « **Ces mots** expriment [...] » (Lafaye, 1858 : 405).
- *Tous ces mots* : « **Tous ces mots** signifient [...] » (Lafaye, 1858 : 758).
- *Idee commune* : « L'**idée commune** à ces trois mots est celle de [...] » (Lafaye, 1858 : 951).

En ce qui concerne les traits distinctifs, nous avons pu repérer une série de constructions récurrentes qui font office de signaux-clés :

- *Mais* :
  - o En début de phrase, pour marquer l'opposition à ce qui a été dit dans le paragraphe précédent : « **Mais** le *bouclier* est faible en comparaison du *rempart* [...] » (Lafaye, 1858 : 414).
  - o Au sein d'une phrase pour en opposer les deux membres : « L'action de *défendre* est plus déclarée, plus ardente, plus forte ; **mais** celle de *soutenir* est d'ordinaire plus soutenue, plus constante [...] » (Lafaye, 1858 : 496).
- *Au contraire* : « *Taille*, **au contraire**, se dit par rapport à tous les animaux [...] » (Lafaye, 1858 : 965).
- *Plutôt* : « Mais *plaie* désigne **plutôt** un mal dont la cause est au-dedans même du sujet qui l'éprouve » (Lafaye, 1858 : 406).
- *Au lieu que* : « Les *Euménides* sont les *furies* de l'Enfer, on dit les *furies* infernales (FÉN.) ; **au lieu que** les *furies* sont d'ordinaire appliquées sur la terre à poursuivre, à punir les crimes [...] » (Lafaye, 1858 : 624).
- *Le premier... ; le second* : « **Le premier** est un terme distingué qui signifie un acte d'autorité ; **le second** est un mot du langage commun qui désigne l'action matérielle de fouir la terre pour en retirer un corps mort » (Lafaye, 1858 : 701).

Les significations essentielles des synonymes sont souvent distinguées au sein de constructions de phrases symétriques : « le *chiche* épargne trop ; le *mesquin* épargne trop eu égard à sa fortune, à sa condition » (Lafaye, 1858 : 383). Ces constructions ne sont pas des définitions lexicographiques canoniques (Rey-Debove, 1971 : 191-257) : elles ne

comportent pas d'incluant, le prédicat ne marque pas une équivalence entre le défini (autonyme) et la périphrase définitionnelle. L'article défini *le*, dans son emploi générique, présent devant chacun des deux adjectifs sert à « typiser » la qualité désignée par l'adjectif : la définition ne porte donc plus sur l'intension du mot mais sur son extension en tant que classe et se rapproche de l'exemple<sup>60</sup>. D'une manière plus générale, les divers traits définitoires du défini ne sont que rarement regroupés au sein d'une même phrase : la plupart du temps, les explications de Lafaye s'étendent sur plusieurs phrases.

Dans de nombreux articles, les traits distinctifs sont introduits par une phrase comportant le verbe *distinguer* ou *différer* et/ou les substantifs *différence*, *opposition* et *caractère distinctif* :

- « Voici ce qui les **distingue** l'un de l'autre » (Lafaye, 1858 : 569).
- « *Incertain* et *douteux* **diffèrent** d'abord en ce que [...] » (Lafaye, 1858 : 691).
- « Plusieurs **différences** séparent d'abord la *sagesse* et la *prudence* de la vertu » (Lafaye, 1858 : 932).
- « En cela le *bienfait* se trouve avec le *service* dans une grande **opposition** [...] » (Lafaye, 1858 : 944).
- « C'est un **caractère distinctif** de grande valeur, comme on peut le voir par la comparaison ci-dessus établie entre *disgrâce* et *revers* » (Lafaye, 1858 : 952).

Un autre moyen de mettre en évidence les distinctions entre synonymes est de comparer leurs significations essentielles. Nous avons en effet repéré de nombreuses constructions comparatives. Par exemple : « Les règles de la *politesse* ne sont pas naturelles **comme** celles de l'*honnêteté*, ni fixes comme celles de la *civilité* [...] » (Lafaye, 1858 : 667) ; « [...] la *réussite* est **plus** facile **que** le *succès* [...] » (Lafaye, 1858 : 974).

Outre celles qu'il forge lui-même, Lafaye reprend un certain nombre de définitions et de distinctions à d'autres auteurs. Dans ces cas, soit il les reformule et n'emploie pas les guillemets : « [...] suivant la juste observation de Dumarsais, *adjectif* s'emploie de préférence en parlant des choses, et *épithète*, à cause de son origine plus relevée, en parlant des hommes » (Lafaye, 1858 : 312). Soit il les reprend telles quelles en utilisant des guillemets, accompagnés ou non d'une annonce et/ou d'une incise :

- « "L'entendement, dit Bossuet, est la lumière que Dieu nous a donnée pour nous conduire [...]" » (Lafaye, 1858 : 570) ;
- « Il y a donc gradation. "On *désapprouve* ce qui ne paraît pas bien, bon, convenable. On *improove* ce qu'on trouve mauvais, répréhensible, vicieux. On *réprouve* ce qu'on juge odieux, détestable, intolérable." ROUB. » (Lafaye, 1858 : 402) ;

---

<sup>60</sup> Cf. 5.4.2.1.4.

- « C'est la distinction de Roubaud. "On *déshérite*, dit-il, ses héritiers naturels en léguant à d'autre ses biens libres [...]" » (Lafaye, 1858 : 514).

Dans le second exemple qui précède, nous pouvons observer que, quand il n'y a ni annonce ni incise, Lafaye référence la citation par une abréviation qui renvoie à la « Liste des auteurs cités en abrégé dans ce dictionnaire » (Lafaye, 1858 : p. n. n.) proposée vers le début de l'ouvrage.

Un autre moyen de mettre en évidence les nuances sémantiques existant entre les synonymes est de comparer leurs antonymes (Lafaye, 1858 : LIV). Lafaye emploie alors de préférence le verbe *opposer* à l'indicatif présent passif, comme dans : « *Revers est opposé* à succès, et *disgrâce* à prospérité » (Lafaye, 1858 : 759).

Enfin, lorsque plusieurs paires de synonymes fonctionnent de la même manière, Lafaye l'indique dans des phrases telles que : « Entre *exhumer* et *déterrer*, la différence est la même » (Lafaye, 1858 : 701).

#### 5.4.2.1.2. Informations étymologiques

Les informations étymologiques prennent une place importante dans la seconde partie du dictionnaire de Lafaye. Elles sont en effet indispensables à la distinction des synonymes à radicaux divers<sup>61</sup>. Les informations relatives à l'étymologie sont reprises au sein de phrases dont les constructions sont récurrentes :

- *Venir de* : « [...] ce mot **vient d'***intelligentia* [...] » (Lafaye, 1858 : 569).
- *De* (provenance) : « *Pasteur* et *pâtre*, **de** *pascere*, *pastum*, faire pâtre [...] » (Lafaye, 1858 : 400).
- Virgules : « Au contraire, *question*, latin *quaestio*, [...] » (Lafaye, 1858 : 505).
- Parenthèses : « L'action de *protéger* (*protegere*, couvrir) [...] » (Lafaye, 1858 : 496).
- *Être* : « *Dénigrer* **est** le latin *denigrare*, qui signifie exactement *noircir* » (Lafaye, 1858 : 510).
- *Traduire* : « *Oraison* **traduit** du latin *oratio*, qui a le même sens [...] » (Lafaye, 1858 : 528).
- *Être dérivé de* : « *Outil* **est** seulement **dérivé du** latin *utile*, objet *utile*, dont on peut *user*, dont on *use* avantageusement [...] » (Lafaye, 1858 : 705).

Nous pouvons formuler deux remarques sur les exemples qui viennent d'être cités. D'abord, si nous ne fournissons ici que des exemples latins, les étymologies de Lafaye prennent aussi en considération le grec. Ensuite, l'emploi des verbes *être* et *traduire*, qui supposent une équivalence exacte, est parfois le signe d'un emprunt savant et tardif à la

---

<sup>61</sup> Cf. 4.3.4.2.

langue latine, puisque l'évolution de la langue n'a pas touché le mot. Cette hypothèse est confirmée dans le cas suivant : « *Dénigrer* est le latin *denigrare*, qui signifie exactement *noircir*. Mais, comme c'est un **mot savant d'origine**, il se dit **en termes de sciences et de littérature, en matière de théorie** » (Lafaye, 1858 : 510-511).

#### 5.4.2.1.3. Marques de registre, de domaine, d'usage et marques grammaticales

Dans la plupart des articles de la seconde partie du dictionnaire, les synonymes se distinguent en fonction de leur registre et de leur domaine d'utilisation. L'annexe 5 propose un aperçu des domaines et registres les plus fréquemment rencontrés lors de notre examen de la microstructure, ainsi que des exemples.

Au-delà de la constatation de la variété des registres et des domaines auxquels Lafaye fait référence (registres commun et soutenu, domaines de la didactique, de la philosophie, de la théologie, de la mythologie, de l'éloquence, de la rhétorique, de la poésie, de la littérature, des sciences, les sens propre, figuré, absolu, relatif,...), une série d'oppositions et de correspondances entre registres et/ou domaines peut être relevée :

- Oppositions :
  - Commun vs noble : « C'est pourquoi *pasteur* est un **terme relevé** et *pâtre* un **terme bas** » (Lafaye, 1858 : 400).
  - Commun vs éloquence, rhétorique et littérature : « *Éloge* appartient au **langage commun** ; *panégyrique* est plus noble et particulièrement usité **en termes de rhétorique** » (Lafaye, 1858 : 554).
  - Commun vs science : « D'où résulte entre les deux mots, pour première différence, que l'un est un mot du **langage ordinaire**, et l'autre un **terme scientifique** » (Lafaye, 1858 : 976).
  - Commun vs usage en philosophie, théologie et religion : « Par conséquent, *ineffaçable* appartient à la **langue commune**, et *indélébile* se dit plutôt dans le **didactique** ou dans le **dogmatique** en termes de théologie » (Lafaye, 1858 : 695).
  - Commun vs usage jurisprudence : « C'est pourquoi *deshériter* est le mot du **langage ordinaire**, et *exhéréder* un **terme de jurisprudence**, et surtout de jurisprudence romaine » (Lafaye, 1858 : 514).
- Solidarités :
  - Noble et éloquence, rhétorique : « *Éloge* appartient au langage commun ; *panégyrique* est **plus noble** et particulièrement usité **en termes de rhétorique** » (Lafaye, 1858 : 554).
  - Noble et littérature : « Par conséquent, *exagération*, mot de la langue commune, se rapporte au sens des choses dites, à la pensée ; et *hyperbole*, de son côté, **terme rhétorique**, est littéraire et tout relatif au style » (Lafaye, 1858 : 591).
  - Noble et sciences : « D'où résulte entre les deux mots, pour première différence, que l'un est un mot du langage ordinaire, et l'autre un **terme scientifique** » (Lafaye, 1858 : 976).
  - Noble et théologie : « *Pigeon* est le nom ordinaire de l'oiseau ; *colombe* est un **terme distingué** dont on se sert non-seulement dans le style soutenu, mais encore

quand on parle le langage de l'antiquité, ou celui de l'**Écriture sainte**, ou celui du sentiment et de la morale » (Lafaye, 1858 : 849).

- Noble et jurisprudence : « C'est pourquoi *déshériter* est le mot du langage ordinaire, et *exhéreder* un **terme de jurisprudence**, et surtout de jurisprudence romaine » (Lafaye, 1858 : 514).
- Commun et conversation, lettres, comédie : « *Demande* est **familier**, convient dans la **conversation**, dans les **lettres** [...] » (Lafaye, 1858 : 404).

Le registre commun est donc opposé au registre soutenu, ce dernier étant associé aux domaines de l'éloquence, de la rhétorique, de la théologie, de la jurisprudence et des sciences.

Des informations grammaticales sont également proposées. Par exemple : « *Exagération* est un substantif verbal [...] » (Lafaye, 1858 : 591). Ce type de marques n'est cependant pas fréquent, étant donné que la distinction des synonymes à radicaux divers ne repose pas sur des circonstances grammaticales, contrairement à celle des synonymes grammaticaux et à celle des synonymes mixtes (en partie).

De plus, Lafaye fournit des informations relatives à la fréquence d'utilisation des synonymes, lorsque cela est pertinent pour leur distinction : « On dit rarement perdre la *raison*, parce qu'il arrive rarement de devenir fou ; mais on dit souvent perdre le *jugement*, parce qu'il y a mille choses qui peuvent empêcher ou troubler l'exercice de cette faculté [...] » (Lafaye, 1858 : 570).

#### 5.4.2.1.4. Exemples

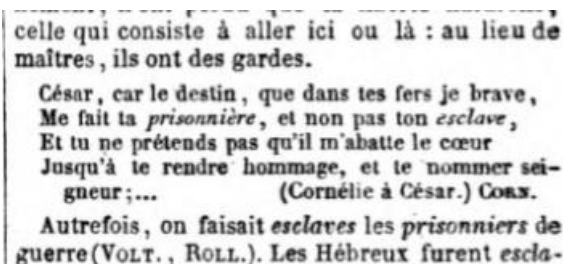
La mise en évidence des nuances existant entre les synonymes est accompagnée de nombreux exemples. Ceux-ci sont soit tirés de l'usage particulier (citations), soit tirés de l'usage commun (« [...] idiotismes, [...] phrases faites et [...] locutions proverbiales » [Lafaye, 1858 : LII]).

Les exemples issus de l'usage particulier sont, la plupart du temps, référencés au moyen d'abréviations qui renvoient à la « Liste des auteurs cités en abrégé dans ce dictionnaire » (Lafaye, 1858 : p. n. n.) proposée vers le début de l'ouvrage. Toutefois, certains auteurs sont annoncés en toutes lettres : par exemple, « **Pascal** appelle l'imagination "une superbe puissance ennemie de la raison, qui se plaît à la dominer pour montrer combien elle peut en toutes choses." » (Lafaye, 1858 : 404) Il arrive également que le titre de l'œuvre soit précisé, accompagné ou non du nom de l'auteur : « Dans le *Festin de Pierre*, don Juan est un fourbe qui cherche à *abuser* de pauvres jeunes filles en

*abusant* de sa supériorité et de l'action que leur faiblesse lui donne sur leur cœur. (MOL.) » (Lafaye, 1858 : 1008)

Il arrive que les citations soient précédées d'un commentaire qui les résume : « Le castor *bâtit* sa cabane ; l'oiseau *construit* son nid [...] "Le castor se peint la cabane qu'il veut *bâtir*, l'oiseau le nid qu'il veut *construire*." COND. » (Lafaye, 1858 : 396)

Typographiquement, les exemples tirés d'un usage particulier peuvent apparaître sans guillemets, ou être rapportés en style direct et être accompagnés de guillemets : « sourire *gracieux* (ACAD.) » (Lafaye, 1858 : 667) ; « "manières *gracieuses* et insinuanes." (Roll.) » (Lafaye, 1858 : 667) Une même phrase peut combiner plusieurs citations, dont les références apparaissent entre parenthèses : « On dira bien une nuit d'*angoisse* (J.J.), des cris d'*angoisse* (CORN.), parce qu'il s'agit ici de choses passagères ; mais, par la raison contraire, on devra dire les *anxiétés* (MARM.) et non les *angoisses* de l'avarice » (Lafaye, 1858 : 1006). Lorsque des vers sont cités, ils sont placés en retrait par rapport au reste du texte (Illustr. 32).



celle qui consiste à aller ici ou là : au lieu de  
maîtres, ils ont des gardes.  
César, car le destin, que dans tes fers je brave,  
Me fait ta prisonnière, et non pas ton esclave,  
Et tu ne prétends pas qu'il m'abatte le cœur  
Jusqu'à te rendre hommage, et te nommer sei-  
gneur;... (Cornélie à César.) COND.  
Autrefois, on faisait esclaves les prisonniers de  
guerre (VOLT., ROLL.). Les Hébreux furent esclaves

Illustr. 32 (Lafaye, 1858 : 582)

Les exemples qui ne sont pas référencés peuvent être regroupés en cinq catégories en fonction de leur sujet : troisième personne du singulier ou du pluriel, *on*, *vous*, *nous* et *je*.

(1) Les exemples à la troisième personne du singulier ou du pluriel sont les plus nombreux : « **La laine du mouton et le vêtement de l'homme** les *garantissent* des injures du temps » (Lafaye, 1858 : 497).

(2) Les exemples dont le sujet est *on* sont, eux aussi, fréquents. Ils font généralement référence à des actions effectuées par un sujet quelconque : « **On** *bâtit* une maison, un vaisseau, un temple ; **on** *construit* une ville, une flotte, un beau temple » (Lafaye, 1858 : 369).

(3) Dans les exemples dans lesquels le sujet est *vous* ou *nous*, Lafaye s'adresse à son lecteur, l'impliquant ainsi dans l'exemple, peut-être pour lui permettre de mieux



appréhender la distinction des synonymes. En voici deux exemples : « **Vous** recevez une *blessure*, une *blessure* plus ou moins profonde, **vous** la sentez plus ou moins ; le sang jaillit de **votre** *plaie*, le chirurgien la sonde, en rapproche les lèvres, la guérit » (Lafaye, 1858 : 406) ; « un instinct **nous** porte à fermer et à ouvrir à chaque instant les yeux ; la mort **nous** clôt les yeux » (Lafaye, 1858 : 611).

(4) Les exemples à la première personne du singulier visent sans doute aussi à établir un lien plus fort entre l'auteur de l'ouvrage et son public. Sur l'échantillon examiné, nous en avons trouvé un exemple :

J'ai promis à un ouvrier un certain salaire pour une journée de travail ; quoi qu'il fasse, il est *juste* que **je** lui paye la somme convenue. Mais si, grâce à son ardeur, il a fait bien plus d'ouvrage que **je** ne devais raisonnablement en attendre, ne lui ferai-**je** pas tort et serais-**je** *équitable* de **m'**en tenir aux termes de notre engagement ? (Lafaye, 1858 : 715)

D'autres exemples sont introduits par *on dit* et semblent être davantage des modes de dire que des exemples destinés à faire comprendre la nuance de sens : « **On dit** une ville, une terre, une nation *hérétique*, c'est-à-dire où règne, où se pratique l'hérésie, une autre religion que la catholique » (Lafaye, 1858 : 661).

Il convient enfin de mettre en évidence une difficulté rencontrée dans notre analyse : le manque de délimitation stricte des champs informationnels rend certaines phrases **ambiguës**. Souvent, il n'est pas aisé de savoir s'il s'agit de définitions ou d'exemples. Cette hésitation est surtout ressentie dans le cas des adjectifs. Voici quelques exemples de phrases qui nous ont posé problème :

- « L'homme *juste* ne fait pas de tort. L'homme *équitable* n'use pas d'une rigueur exacte, littérale, toute judaïque, et n'a pas de préférences. L'homme *droit* n'a pas la faiblesse de se laisser entraîner à nuire, et son attachement à la cause légitime est sans feinte et sans arrière-pensée » (Lafaye, 1858 : 715).
- « Une femme *sage* se conduit bien ; une femme *prudente* ne s'expose pas ; une femme *vertueuse* résiste, se défend, triomphe de ses penchants et des tentations » (Lafaye, 1858 : 932).

Étant donné que les adjectifs *juste*, *équitable* et *droit*, d'une part, et *sage*, *prudente* et *vertueuse*, de l'autre, sont placés dans des contextes particuliers (ils sont associés à une personne en tant qu'épithète ou en tant qu'attribut), nous pouvons penser qu'il s'agit d'exemples. Toutefois, l'ambiguïté naît du fait que ces phrases indiquent aussi, d'une certaine manière, ce que signifient ces adjectifs.

#### 5.4.2.2. De l'idée commune aux significations essentielles

Après avoir passé en revue les principaux champs informationnels repérés dans la microstructure de la seconde partie du dictionnaire, il convient de s'intéresser à leur enchaînement, afin de comprendre comment Lafaye articule idée commune et significations essentielles des synonymes qu'il donne en entrée.

Pour ce faire, nous nous penchons sur un article relativement simple dans le but de faire connaître la microstructure prototypique des articles de la seconde partie du dictionnaire de Lafaye : HÉRÉTIQUE, HÉTÉRODOXE (Lafaye, 1858 : 661). Ensuite, nous mettons en évidence les variantes que peut subir cette structure prototypique.

##### 5.4.2.2.1. L'article prototypique

Comme exemple d'article prototypique, nous avons choisi d'exploiter HÉRÉTIQUE, HÉTÉRODOXE (Lafaye, 1858 : 661) dont une reproduction est fournie en annexe<sup>62</sup>.

L'entrée de l'article est directement suivie, au sein du même paragraphe de l'idée commune aux deux synonymes. La vedette est séparée de l'énoncé de l'idée commune par un point.

Le paragraphe suivant annonce l'étymologie des deux mots et en tire une première distinction : l'un provient du latin et se dit des choses réelles, l'autre est issu du grec et s'utilise davantage en théorie.

Dans le troisième paragraphe, Lafaye illustre cette distinction de manière concrète au moyen d'exemples tirés de l'usage commun, mais aussi à l'aide de citations. Les exemples sont d'abord fournis pour le mot *hérétique*, puis un tiret introduit les exemples relatifs au mot *hétérodoxe*. Le quatrième paragraphe fournit des exemples dans lesquels *hérétique* et *hétérodoxe* sont appliqués à des humains (*prince, théologien*), par opposition au précédent dont les exemples proposaient les deux adjectifs en tant qu'épithètes de noms d'objets comme *ouvrage*. Dans ces deux paragraphes les exemples sont décomposés en deux temps : d'abord une introduction générale (« Un prince *hérétique* appartient à une communion différente de celle de l'Église » [Lafaye, 1858 : 661]), suivie d'une ou plusieurs citations qui reprennent l'exemple général (« "Ces campagnes se couvrent des plus belles moissons pour un prince *hérétique*" Volt. » [Lafaye, 1858 : 661]).

---

<sup>62</sup> Cf. 8.6.

L'adverbe *toutefois* marque le commencement d'une nouvelle partie dans l'article. Lafaye ajoute en effet une précision à la distinction qu'il faut opérer entre les deux synonymes : dans certains cas, *hérétique* peut, tout comme *hétérodoxe*, se référer à des choses abstraites (Lafaye, 1858 : 661). Mais ils se distinguent quand même : le premier est plus expressif que l'autre. Lafaye explicite cette nuance en se référant à nouveau à l'étymologie. Pour le mot *hérétique*, il remonte plus haut que l'étymon latin dont il était question au début, pour prendre en compte les mots grecs dont le mot latin est dérivé. C'est ce mouvement de retour en arrière, à la fois au niveau de son article et du point de vue chronologique, qui permet à Lafaye de mettre en évidence une seconde nuance entre les synonymes. L'énoncé des traits distinctifs de chaque synonyme est suivi d'exemples. Le paragraphe se conclut par un résumé de la deuxième distinction.

Le plan schématique de l'article peut être dressé comme suit :

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entrée</li> <li>- Idée commune</li> <li>- Trait distinctif 1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Considérations étymologiques et énoncé du trait distinctif</li> <li>o Exemples et explications</li> </ul> </li> <li>- Trait distinctif 2 : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Énoncé du trait distinctif</li> <li>o Considérations étymologiques et explications</li> <li>o Exemples</li> <li>o Reformulation du 2<sup>e</sup> trait distinctif</li> </ul> </li> </ul> |
|---|

#### 5.4.2.2.2. Variante

Cette forme prototypique peut subir certaines variantes : trois synonymes en vedette ou plus, apparition de sous-vedettes, division de l'article en paragraphes numérotés, présence d'une expression après l'énoncé de l'idée commune aux synonymes en entrée, absence de considération étymologique et prise en compte explicite du groupe de synonymes précédent.

Si beaucoup de vedettes ne sont composées que de deux synonymes, il ne faut pas négliger le nombre de vedettes qui comportent plus de deux synonymes. Dans ces cas, les deux premiers synonymes de la vedette sont souvent comparés entre eux, avant d'être comparés aux autres. Dans l'article ÉTABLIR, INSTITUER, FONDER, ÉRIGER (Lafaye, 1858 : 584), après l'énoncé de l'idée commune aux quatre synonymes, *établir* et *institer* sont distingués, puis la nuance apportée par *fonder*, puis celle apportée par *ériger*

sont successivement explicitées à l'aide de considérations étymologiques et d'exemples commentés.

Lorsque les entrées sont numérotées, les articles tendent à être subdivisés et à comporter des sous-vedettes qui correspondent à la numérotation en vigueur dans la vedette. Cette caractéristique est valable aussi bien pour les numérotations en chiffres arabes (1°, 2°, ...) que pour celles en chiffres romains (I, II, ...) (Illustr. 33 et 34).

**1° DÉNIGRER, NOIRCIR ; — 2° DÉCRÉDITER, DÉCRIER, DIFFAMER ; — 3° DÉSHONORER.** Dire du mal, imputer des fautes ou des crimes, des défauts ou des vices.

*Dénigrer et noircir* diffèrent des mots suivants, en ce qu'ils bornent l'attention au sujet : ce qui est *dénigré* ou *noirci* est défiguré, mis dans un jour défavorable. *Décréditer, décrier, diffamer, déshonorer*, sont relatifs à ce que devient le sujet dans l'opinion : ce qui est *décrédité, décrié, diffamé* ou *déshonoré* est attaqué ou perdu dans l'esprit des hommes. En *dénigrant* et en *noircissant*, on *décrédite*, on *décrie*, on *diffame*, on *déshonore*.

1° *Dénigrer, noircir.*  
*Dénigrer* est le latin *denigrare*, qui signifie exactement *noircir*. Mais, comme c'est un mot sa-

Illustr. 33 (Lafaye, 1858 : 510)

rieres d'un jeu excessif qui se ruine. » BOSS.

**I. MALHEUR, INFORTUNE, ADVERSITÉ, DISGRÂCE, MISÈRE, DÉTRESSE.**

**II. ACCIDENT, REVERS, — ÉCHEC, TRAVERSE, — CALAMITÉ, CATASTROPHE, DÉASTRE, — MÉSAVENTURE, MALÉCONTRÉ, DÉCONVENUE.**

Tous ces mots signifient quelque chose de funeste ou de fâcheux. C'est là l'idée commune sous laquelle ils se réunissent.

Mais ceux de la première classe s'emploient absolument avec l'article défini pour exprimer une manière d'être d'une certaine durée, un état : on est ou on tombe dans le *malheur*, dans l'*infortune*, dans l'*adversité*, dans la *disgrâce*, dans la *misère* et dans la *détresse*. Ceux de la seconde, au contraire, désignent quelque chose de passager, un événement ou un fait : on éprouve un *accident*, un *revers*, un *échec*, une *traverse*, une *calamité*, une *catastrophe*, un *désastre*, une *mésaventure*, une *malencontre* et une *déconvenue*.

**I. Malheur, infortune, adversité, disgrâce, misère, détresse.**

*Malheur* est pour *male heure* (*mala hora*, mauvaise heure). *Hora* a signifié, chez les Latins, le moment de la naissance, duquel les astrologues faisaient dépendre le bonheur. Donc celui qui est dans le *malheur* s'y trouve parce qu'il est né dans un mauvais moment, sous une mauvaise étoile ; c'est son destin qui l'y a jeté. On attribue telle ou telle chose à son *malheur* comme à son mauvais génie. « Le *malheur* lui en veut. » ACAD. « Il attribuait leurs pertes passées à un *malheur* et à un destin que nulle sagesse humaine ne peut surmonter. » ROLL.

*Delade, est comme nous ? En male Hour s'a son.*

Illustr. 34 (Lafaye, 1858 : 758)

Outre ces articles dont les entrées sont déjà réparties en groupes de synonymes numérotés, il arrive que des articles dont les entrées ne comportent pas de numérotation soient décomposés en paragraphes. Ces paragraphes sont numérotés en chiffres arabes (1°, 2°, ...) et correspondent à des traits distinctifs différents, successivement abordés. Par exemple, l'article SAGESSE, PRUDENCE, – VERTU (Lafaye, 1858 : 611) est composé de trois paragraphes numérotés. Ceux-ci interviennent après l'énoncé du sens général commun aux trois synonymes, et sont introduits par la phrase suivante : « Plusieurs différence séparent d'abord la *sagesse* et la *prudence* de la vertu » (Lafaye, 1858 : 611). Ainsi, chaque paragraphe numéroté correspond à l'énoncé, l'explication et

l'exemplification d'un trait distinctif particulier qui sépare les deux premiers synonymes du troisième.

Une autre variante consiste en l'absence de considérations étymologiques. Celles-ci sont pourtant très importantes et sont, la plupart du temps, présentes. Elles manquent toutefois à certains endroits, comme dans : les paragraphes 1° et 3° de l'article 1° AVARE, AVARICIEUX, etc. (Lafaye, 1858 : 382-384), l'article COMMANDANT, CAPITAINE, GÉNÉRAL (Lafaye, 1858 : 445) et le paragraphe 2° de l'article 1° ENTENDEMENT, INTELLIGENCE, etc. (Lafaye, 1858 : 568-572).

Par ailleurs, les articles et leurs paragraphes ne sont pas des entités totalement indépendantes. Lorsque des groupes de synonymes fonctionnent de la même manière, Lafaye effectue des renvois tels que : « Entre *exhumer* et *déterrer*, la différence est la même » (Lafaye, 1858 : 701) ; « Entre *soupçonner* et *suspecter* même différence [...] » (Lafaye, 1858 : 963). La présence de ces fonctionnements similaires tend à rapprocher les synonymes étymologiques des synonymes grammaticaux. Mais il ne faut cependant pas oublier l'existence des synonymes mixtes dont une partie de la distinction repose sur des circonstances grammaticales, mais que Lafaye choisit de traiter au sein de la seconde partie du dictionnaire<sup>63</sup>.

Dans l'article ÉLOGE, PANÉGYRIQUE, l'énoncé de l'idée commune est assorti d'une expression qui contient ces deux mots : « Discours public ou pièce d'éloquence à la louange de quelqu'un. Faire, donner, entreprendre, prononcer, entendre un *éloge* ou un *panégyrique* » (Lafaye, 1858 : 553-554). Cette variante est très rare. Nous ne l'avons rencontrée qu'une seule fois dans notre échantillon.

### 5.5. Coup d'œil comparatif

Le *Dictionnaire des synonymes de la langue française* de Lafaye est divisé en deux parties dont nous venons d'analyser la macrostructure et la microstructure. Il convient à présent de prendre un peu de recul et de comparer le traitement lexicographique de ces deux parties du point de vue de l'apparence de la page du dictionnaire, du classement et des propriétés des entrées, de l'organisation des articles, des signaux-clés, des méthodes de référencement et de citation.

---

<sup>63</sup> Cf. 4.3.4.2.

Le point commun le plus évident entre les deux parties du dictionnaire est l'apparence physique générale de la page. Comme le montrent les illustrations 13 et 14<sup>64</sup>, les pages de la partie lexicographique sont toutes divisées en deux colonnes, numérotées en chiffres arabes et leurs en-têtes répondent à une même logique.

La différence la plus sensible réside, quant à elle, dans l'organisation macrostructurale de chaque partie. La première partie, un traité de synonymie grammaticale, comporte plusieurs chapitres et subdivisions, en fonction des phénomènes grammaticaux envisagés. Les entrées n'interviennent qu'à un dernier niveau. Dans la seconde partie, en revanche, les entrées sont classées par ordre alphabétique et regroupées en 20 secteurs en fonction de la première lettre du premier mot dont elles se composent. L'organisation de la première partie semble dès lors plus appropriée à une lecture continue qu'à une lecture ponctuelle, contrairement à la seconde partie.

Cette différence d'organisation (traité d'une part, dictionnaire de l'autre) implique que (1) certains chapitres de la première partie sont dépourvus d'entrées, alors que les entrées sont indispensables à l'organisation de la seconde partie ; et que (2) le marquage typographique des sous-vedettes est davantage nécessaire dans la seconde partie que dans la première.

Ensuite, les types d'entrées que nous avons pu distinguer dans chacune des deux parties ne sont pas exactement les mêmes. Dans les deux cas, nous avons relevé des entrées dont les synonymes sont séparés par une virgule. Mais, nous n'avons pas constaté, par exemple, l'emploi de parenthèses ou l'usage de numérotation (en chiffres arabes ou en chiffres romains) dans les entrées de la première partie.

Pourtant, malgré ce traitement divergent, nous avons éprouvé la même difficulté pour tenter de justifier le choix du type d'entrée. L'absence de justification valide pourrait être le signe d'un manque de cohérence de la part de Lafaye.

Par ailleurs, nous avons aussi constaté, dans les deux parties, un brouillage des frontières entre synonymes étymologiques et synonymes grammaticaux, telles que Lafaye les présente dans l'introduction de son ouvrage. En effet, dans la première partie, certains groupes de synonymes rassemblés au sein de la même entrée semblent unis à la fois par un phénomène grammatical, mais également par une idée commune : *FAIRE AFFRONT*,

---

<sup>64</sup> Cf. 5.2.

*FAIRE UN AFFRONT ; FAIRE INJURE, FAIRE UNE INJURE* (Lafaye, 1858 : 17). Et, dans la seconde partie, certaines entrées comportent des synonymes dont la différence semble reposer sur des phénomènes grammaticaux : *ENFANT, ENFANTIN, PUÉRIL. (ENFANTILLAGE, PUÉRILITÉ)* (Lafaye, 1858 : 563).

En outre, les natures des synonymes envisagés par Lafaye dans l'ensemble de son dictionnaire sont noms, adjectifs, verbes, adverbes et expressions. Ces natures sont explicitées, dans la première partie, au niveau des titres des subdivisions ; dans la seconde partie, la nature est indiquée au niveau de la microstructure, car elle n'intervient pas dans l'organisation des entrées : soit elle est fournie explicitement au sein d'une phrase, soit elle peut être déduite de la manière dont l'idée commune est énoncée.

En ce qui concerne les groupes de synonymes, l'énoncé de leur idée commune et l'explicitation de leurs nuances propres, Lafaye opère à peu près de la même manière dans les deux parties. Même si dans la première partie, l'analyse des paires de synonymes intervient après et en lien avec la règle générale de distinction énoncée au début de la division, nous observons l'apparition des mêmes champs informationnels (idée commune, traits distinctifs, exemples, marques de domaine, de registres et d'usages). Ceux-ci apparaissent généralement dans le même ordre et sont repérables par les mêmes signaux-clés. Il en va de même pour les citations : leur traitement typographique et leur référencement sont identiques dans les deux parties.

Toutefois, le traitement microstructural n'est pas totalement identique en raison des types de synonymes envisagés. Dans la première partie, la distinction entre les synonymes repose principalement sur la signification à associer à un phénomène grammatical. Dans la seconde, les synonymes se distinguent par leur différence de radical. L'étymologie prend donc une place plus importante dans la deuxième partie que dans l'autre, ce que nous pouvons constater à la lecture du dictionnaire. De même, les synonymes étymologiques sont parfois distingués par la mise en évidence de leurs antonymes respectifs, ce qui ne se produit pas dans le traitement des synonymes grammaticaux.

Enfin, la différence de traitement qui existe entre les synonymes grammaticaux et les synonymes étymologiques amène un constat plus global : les synonymes de la première partie se distinguent selon des règles clairement explicitées au début de chaque section. Au contraire, les nuances existant entre les synonymes étymologiques ne sont pas aussi

régulières et il faut analyser les groupes de synonymes au cas par cas. Le manque de règle fixe et explicite, la multiplicité de paramètres pouvant intervenir dans les distinctions, ainsi que l'absence de délimitation claire des champs informationnels expliquent sans doute pourquoi il nous a parfois été difficile de comprendre ce qui, dans le discours lexicographique de Lafaye, relève de l'**explication** et ce qui relève de l'**exemplification**.

	<b><u>Partie 1 : synonymes grammaticaux</u></b>	<b><u>Partie 2 : synonymes étymologiques</u></b>
Aspect matériel de la page	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Double colonne</li> <li>- Numérotation en chiffres arabes</li> <li>- En-têtes similaires</li> </ul>	
Nature des synonymes envisagés	- Marquée au niveau de la macrostructure	Marquée au niveau de la microstructure
<b><u>Macrostructure</u></b>		
Classement et organisation des entrées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rejet de l'ordre alphabétique</li> <li>- Chapitres &gt; divisions &gt; subdivisions (&gt; entrées)</li> <li>- Entrées non indispensables</li> <li>- Sous-vedettes non marquées typographiquement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ordre alphabétique</li> <li>- 20 secteurs</li> <li>- Entrées indispensables</li> <li>- Sous-vedettes marquées typographiquement</li> </ul>
<b><u>Microstructure</u></b>		
Champs informationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Idée commune</li> <li>- Significations essentielles</li> <li>- Indications de registres, de domaines et d'usages</li> <li>- Exemples : citations et/ou locutions ou exemples forgés</li> <li>⇒ Signaux-clés similaires</li> <li>⇒ Méthodes de citation identiques</li> </ul>	
Règles de distinction	- Règles de distinction déjà explicitées avant les articles	- Pas de règle (claire) de distinction
Place de l'étymologie	- Place réduite	- Place importante



## 6. Conclusion

Dans ce travail, nous avons proposé une étude métalexicographique du *Dictionnaire des synonymes de la langue française* de Lafaye, dans son édition de 1858 (Lafaye, 1858). Après nous être renseignée sur l'auteur, les diverses éditions de son ouvrage et les travaux critiques auxquels celui-ci a donné lieu, nous avons dressé un bref panorama historique retraçant l'évolution des dictionnaires de synonymes, afin de comprendre la tradition dans laquelle Lafaye et son dictionnaire s'inscrivent. Ensuite, l'étude des paratextes (dédicace, préface et introduction) nous a permis de comprendre le projet de Lafaye et d'aborder sa conception de la synonymie. Enfin, nous avons observé l'élaboration du projet exposé par Lafaye dans son introduction, au moyen de l'analyse de la macrostructure et de la microstructure de la partie lexicographique de l'ouvrage.

Il convient maintenant de dresser le bilan de nos recherches et d'évaluer la cohérence que présentent la conception de la synonymie défendue par Lafaye et l'élaboration de son dictionnaire. Nous procédons en quatre temps : nous commençons par replacer l'ouvrage de Lafaye au sein de la classification des dictionnaires de synonymes proposée par Ferrara et que nous avons exposée en début de travail (6.1). Nous proposons ensuite un commentaire critique à propos de l'élaboration du *Dictionnaire des synonymes* de Lafaye (6.2), avant d'en souligner l'originalité et l'apport (6.3). La dernière étape de notre réflexion nous amène à indiquer les limites de notre étude et à proposer des pistes de prolongement (6.4).

### 6.1. Un dictionnaire distinctif

Lorsque nous avons présenté l'objet particulier qu'est le dictionnaire de synonymes<sup>65</sup>, nous nous sommes penchée sur le classement effectué par Ferrara (2010). Cette dernière distingue quatre types de dictionnaires de synonymes : distinctifs, compilatoires, cumulatifs et semi-distinctifs. Nous les avons regroupés en deux grands types, distinctifs et cumulatifs, en excluant de notre classement le type « compilatoire ».

Notre analyse de la microstructure du *Dictionnaire des synonymes* de Lafaye, en particulier le coup d'œil comparatif<sup>66</sup>, a mis en évidence une constance au niveau des champs informationnels présents dans les articles des deux parties de l'ouvrage. Partant

---

<sup>65</sup> Cf. 1.2.

<sup>66</sup> Cf. 5.5.

de l'idée commune partagée par les mots synonymes, Lafaye relève les traits distinctifs de chacun d'entre eux et exemplifie son analyse, qu'il rattache à des contextes d'usage et pour laquelle il fait souvent appel à l'étymologie. Cette démarche nous amène à considérer que l'ouvrage de Lafaye est un dictionnaire de synonymes de type distinctif.

## 6.2. Dictionnaire des synonymes de Lafaye : commentaire critique

Tout au long de ce travail, nous avons étudié la manière dont le *Dictionnaire des synonymes* de Lafaye a été conçu. Notre analyse nous a permis de relever une série d'aspects problématiques que nous traitons en six points : le contraste entre la volonté de scientificité et le flou définitionnel d'une série de concepts (6.2.1), les synonymes mixtes (6.2.2), le contraste entre la représentation spatiale de la synonymie proposée dans la théorie des synonymes de Lafaye et le traitement linéaire des articles du dictionnaire (6.2.3), la polymorphie du discours définitionnel (6.2.4), les notions d'*étymologie* (6.2.5) et de langue et auteurs *classiques* chez Lafaye (6.2.6).

### 6.2.1. Scientificité et définition des concepts

Dans l'introduction de son dictionnaire, Lafaye indique sa volonté de s'inscrire dans une démarche scientifique et d'élever la synonymie distinctive au rang de science. Il développe ainsi une méthode d'analyse des synonymes basée sur une procédure inductive<sup>67</sup>.

Cependant, malgré cette prétention à la scientificité, certains concepts employés par Lafaye dans sa théorie de la synonymie ne sont pas suffisamment définis : *idée simple* ou *élémentaire*, *signification essentielle*, *genre prochain*,... Ce flou terminologique rend parfois difficile la compréhension de la théorie de Lafaye et peut donc entraver la bonne appréhension de l'ouvrage dans son ensemble.

De plus, au sein de la partie lexicographique Lafaye fait intervenir une multitude de termes caractérisant le *sens* : *moral*, *intrinsèque*, *propre*, *figuré*, *abstrait*,... Ces notions ne sont pas toujours claires et compliquent parfois la compréhension des articles.

### 6.2.2. Synonymes mixtes

L'un des principaux aspects de la théorie des synonymes de Lafaye est la distinction de trois types de synonymes (grammaticaux, étymologiques et mixtes) qui imposent une

---

<sup>67</sup> Cf. 4.3.1.2.

démarche distincte pour chacun d'eux : démarche formelle pour les synonymes grammaticaux, conceptuelle pour les synonymes étymologiques et fonctionnelle pour les synonymes mixtes. Malgré l'existence théorique de ces trois types de synonymes, Lafaye ne divise son dictionnaire qu'en deux parties : les synonymes à radicaux identiques, d'une part, et les synonymes à radicaux divers, d'autre part. Lafaye choisit, en effet, de traiter des synonymes mixtes au sein de la seconde partie, qui porte sur les synonymes étymologiques. Dès lors, deux questions surgissent : (1) puisque leur distinction repose dans les deux cas sur l'origine étymologique de leur radical, la distinction entre synonymes étymologiques et synonymes mixtes est-elle légitime ? Autrement dit, les étymons des synonymes étymologiques sont-ils nécessairement issus du fonds français ou peut-on trouver des latinismes parmi les synonymes étymologiques ? (2) La délimitation stricte des deux parties est-elle maintenue malgré l'existence de ces synonymes mixtes, qui sont, par définition, hybrides ?

(1) L'observation d'un article tel que FAIBLE, FRAGILE, FRÊLE (Lafaye, 1858 : 603) peut apporter un élément de réponse à la première question. *Faible*, *fragile* et *frêle* sont trois synonymes étymologiques. Normalement, leur distinction repose sur le sens de leurs étymons respectifs. Or, Lafaye indique que *frêle* et *fragile* ont la même origine, le mot latin *fragilis*, mais que *fragile* « [...] reproduit exactement le latin *fragilis* » (Lafaye, 1858 : 603). *Fragile* est donc présenté comme un latinisme, par rapport à *frêle*, issu de l'évolution naturelle du latin (parlé) au français. La nuance qui distingue ces deux mots repose sur cette distinction entre emprunt tardif et évolution naturelle du latin : « [...] **comme *fragile* reproduit exactement le latin *fragilis*** et qu'il rappelle sensiblement le primitif *frangere*, *fractus* [...], *fragile* **convient davantage au propre** ou quand il est question de choses qu'on peut se représenter comme sujettes à être réellement brisées et détruites » (Lafaye, 1858 : 603). Ces deux synonymes étymologiques sont donc traités d'une manière extrêmement proche de celle dont sont analysés les synonymes mixtes. Cette observation amène donc à remettre en question la distinction théorique qu'effectue Lafaye entre synonymes mixtes et synonymes étymologiques.

(2) Les synonymes mixtes, ni systématiquement grammaticaux, ni proprement étymologiques, mettent-ils en péril la délimitation claire du *Dictionnaire des synonymes* en deux parties ? L'observation de la macrostructure du dictionnaire tend à le prouver. En effet, certaines entrées de la seconde partie du dictionnaire comportent plusieurs paires

de synonymes, unies par un lien à la fois étymologique et grammatical : *ENFANT, ENFANTIN, PUÉRIL. (ENFANTILLAGE, PUÉRILITÉ)* (Lafaye, 1858 : 563). Dans la plupart de ces cas, Lafaye opère des renvois à la première partie.

Mais l'analyse macrostructurale de la première partie a mis en évidence l'existence de certaines paires de synonymes, rassemblées en une même classe en fonction du phénomène grammatical à la base de leur distinction, et qui semblent disposer également d'une idée commune entre elles : *FAIRE AFFRONT, FAIRE UN AFFRONT ; FAIRE INJURE, FAIRE UNE INJURE* (Lafaye, 1858 : 17). Dans ces cas, Lafaye n'opère pas de renvoi vers la deuxième partie de son dictionnaire, bien que les synonymes y soient traités (Lafaye, 1858 : 804).

Ces renvois tendent à affaiblir la clarté organisationnelle du dictionnaire, puisqu'ils demandent au lecteur de voyager d'une partie à l'autre du dictionnaire. Toutefois, ce brouillage des frontières entre synonymes étymologiques et synonymes grammaticaux est induit par les propriétés des synonymes mixtes qui nécessitent une double méthode d'analyse.

#### 6.2.3. Les graphes dans l'élaboration du *Dictionnaire des synonymes*

L'une des originalités de la théorie des synonymes que propose Lafaye est la représentation spatiale des rapports de synonymie entre les mots : les graphes. Cette représentation claire de la synonymie que Lafaye exploite de manière théorique dans l'introduction lui permet de rendre compte, visuellement, du « domaine » de l'idée commune qui unit les divers synonymes entre eux et de leurs significations essentielles.

Or, cette efficacité représentationnelle ne se retrouve guère dans la partie proprement lexicographique de l'ouvrage. Le traitement des synonymes y est linéaire puisqu'il s'agit uniquement d'un corps de texte. Si les groupes de synonymes d'une même famille sont rassemblés dans la nomenclature, le lecteur ne saisit pas aussi rapidement l'ampleur et l'agencement de leur idée commune et de leurs traits distinctifs car Lafaye aborde tour à tour les groupes de synonymes, ce qui disperse les informations.

#### 6.2.4. Polymorphie du discours définitionnel

L'analyse de la microstructure du *Dictionnaire des synonymes* a mis en évidence le manque de systématisme de Lafaye lorsqu'il s'agit de définir les mots. En effet, la plupart de ses définitions ne correspondent pas aux standards définitionnels des dictionnaires actuels. Mis à part l'énoncé de l'idée commune, qui suit directement la vedette, les autres

définitions ne présentent pas les caractéristiques des définitions lexicographiques telles que les envisage J. Rey-Debove dans son *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*<sup>68</sup> (Rey-Debove, 1971 : 191-257). Les définitions de Lafaye sont souvent des phrases complètes, qui ne contiennent pas toujours un incluant, dont le sujet n'est pas toujours le mot en lui-même pris dans un sens autonymique, mais plutôt l'un de ses exemplaires ou un « type<sup>69</sup> ». Dans de nombreux cas, Lafaye instaure un dialogue avec son lecteur au moyen des pronoms *vous, on, nous, je*.

L'ensemble de ces caractéristiques tend à brouiller les frontières entre définition et exemple ; c'est un problème auquel nous avons été fréquemment confrontée durant notre analyse de la microstructure.

#### 6.2.5. L'« étymologie » chez Lafaye

La méthode d'analyse des synonymes étymologiques (et mixtes) conçue et utilisée par Lafaye dans son *Dictionnaire des synonymes* repose sur l'étymologie. Toutefois, Lafaye a une vision plus lâche de l'étymologie que celle que nous avons de nos jours. Pour lui, faire l'étymologie d'un mot revient à rechercher la base lexicale du mot en latin.

Cette conception de l'étymologie explique sans doute la variété de verbes métadiscursifs employés pour expliciter l'origine des mots : *venir de, être formé de, être traduit de, correspondre à, dériver de, tirer son origine de,...*

Nous avons également constaté que certains des « étymons » proposés par Lafaye ne sont pas exacts : *partem agere* pour *partage*, au lieu de PARTIRE<sup>70</sup> ; *pascere, pastum* pour *pasteur, pâtre*, au lieu de PASTOREM, PASTOR<sup>71</sup>.

#### 6.2.6. Langue et auteurs « classiques »

Dès la dédicace, et dans le reste du paratexte, Lafaye donne une grande importance à la langue des auteurs classiques. Dans la dédicace, il indique vouloir placer son projet

---

<sup>68</sup> Selon Rey-Debove, une définition lexicographique n'est pas une phrase complète, contient un incluant, « fonctionne comme partie du discours, la même que celle du défini en usage » (Rey-Debove, 1971 : 199). L'auteur de la définition lexicographique est anonyme et la définition ne prend pas la forme d'un dialogue entre l'auteur et le lecteur (Rey-Debove, 1971 : 194).

<sup>69</sup> Cf. 5.4.2.1.1.

<sup>70</sup> « Partire » in VON WARTBURG (Walther), *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, consulté en ligne sur : <https://apps.atilf.fr/lecteurFEW>.

<sup>71</sup> « Pasteur » in VON WARTBURG (Walther), *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, consulté en ligne sur : <https://apps.atilf.fr/lecteurFEW>.

dans la lignée des travaux de l'Académie, défenseuse de la littérature et de la langue classiques. Dans la préface et l'introduction, il revendique l'importance de la langue des écrivains classiques, qui possède un caractère national fort, est un modèle de reconnaissance et représente la clarté et le bon sens « français ». D'ailleurs, selon Lafaye, les travaux de synonymie distinctive doivent permettre de sauvegarder ce patrimoine en le faisant connaître aux locuteurs et en le préservant des néologismes.

Or, l'examen des paratextes nous révèle également que la langue « classique » recouvre, dans l'esprit de Lafaye, bien plus que la langue du XVII<sup>e</sup> siècle, siècle du classicisme. Dans son ouvrage, Lafaye entend promouvoir et sauvegarder la langue des plus grands écrivains des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, ainsi que celle défendue par l'Académie dans son *Dictionnaire*.

Cette visée synchronique large et ce conservatisme posent question : Lafaye ne semble pas tenir compte de l'évolution de l'organisation sémantique de la langue. D'une part, le corpus de citations qui permet à Lafaye d'exemplifier et de prouver ses distinctions est peut-être hétérogène du point de vue diachronique. D'autre part, Lafaye propose à ses contemporains, dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, un dictionnaire qui porte sur un état de langue sans doute déjà dépassé ou en passe de l'être. Ainsi, la scientificité de la méthode employée par Lafaye et l'utilité de l'ouvrage pour ses contemporains pourraient être remises en cause. Mais l'emploi de citations issues d'écrivains des siècles passés est balancé par l'utilisation d'exemples non référencés : on trouve des locutions plus contemporaines à la date de publication de l'ouvrage.

### 6.3. Originalité et apport du *Dictionnaire des synonymes* de Lafaye

Malgré les remarques formulées à son encontre<sup>72</sup>, il nous faut reconnaître l'originalité du *Dictionnaire des synonymes* de Lafaye, tant au niveau de sa méthode que du point de vue de la théorie des synonymes qui y est développée.

La matière du *Dictionnaire des synonymes* n'est pas entièrement due à Lafaye. Celui-ci s'inspire des ouvrages de synonymie qui l'ont précédé (Girard, Beauzée, Roubaud, Condillac, Guizot, Boiste, Fontanes, Leroy de Flégis). Cependant, le *Dictionnaire des synonymes* surpasse la simple compilation par les prises de positions théoriques,

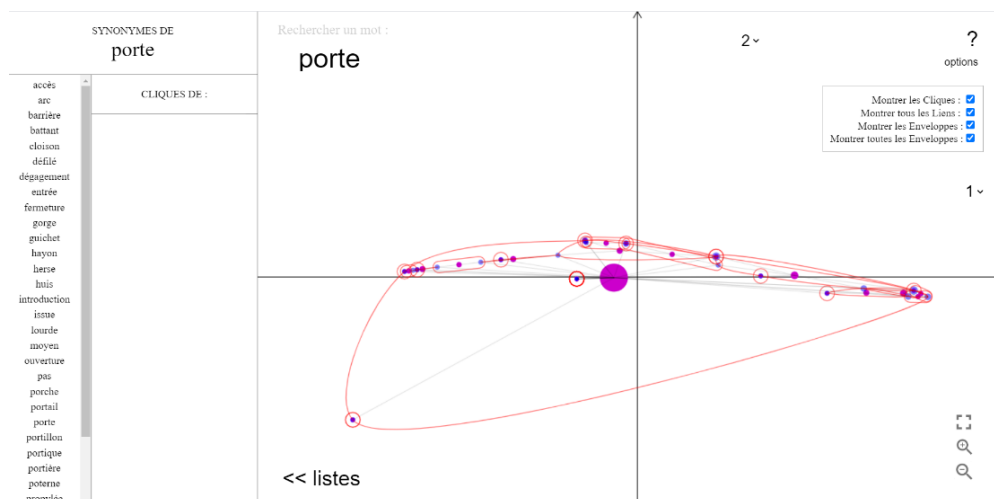
---

<sup>72</sup> Cf. 6.2.

méthodologiques et critiques de son auteur qui contribuent à en faire un objet bien distinct des ouvrages de ses prédécesseurs. Cette volonté de ne pas se limiter à la simple compilation, mais de produire une synthèse critique des travaux de ses prédécesseurs, exprimée dans l'introduction de l'ouvrage, est également perceptible dans les articles du dictionnaire : s'il cite ses devanciers, il n'hésite pas à réexaminer leurs distinctions et, parfois, à les contredire ou à les rectifier.

De même, l'orientation distinctive de la synonymie ne démarre pas avec Lafaye. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle déjà, l'abbé Girard conçoit l'existence de mots qui ne sont synonymes que dans certains contextes. Toutefois, Lafaye se distingue de ses prédécesseurs en mettant au point une théorie de la synonymie novatrice par **trois aspects** : la typologie des synonymes qu'elle propose, la méthode de distinction des synonymes qu'elle expose, ainsi qu'une représentation graphique des rapports synonymiques.

C'est sans doute cette originalité qui explique le succès du travail de Lafaye. De nos jours, sa théorie des synonymes influence encore certains projets lexicographiques tels que le *Dictionnaire Electronique des Synonymes (DES)*. Développé dès 1998 par le laboratoire CRISCO de l'université de Caen, ce dictionnaire informatisé fournit à ses utilisateurs des modélisations sémantiques de l'espace synonymique de chaque mot-vedette. Le dictionnaire entier est considéré comme un graphique sur lequel apparaissent des cliques, « ensemble d'unités lexicales qui ont la propriété d'être toutes synonymes les unes des autres » (Ploux, Victorri, 1998 : 7). Ces cliques sont eux-mêmes groupés, en fonction d'une idée commune partagée avec d'autres cliques, dans des ensembles sémantiques ou « composantes connexes » (Doualan, 2011 : 46).



Illustr. 35<sup>73</sup>

Ainsi, pour les concepteurs du *DES*, comme pour Lafaye et pour d'autres synonymistes avant eux, la synonymie est partielle : les mots étant polysémiques, il faut examiner leurs rapports de synonymie en tenant compte de toutes leurs facettes.

#### 6.4. Pistes à explorer

Finalement, notre étude non exhaustive du *Dictionnaire des synonymes* de Lafaye peut être considérée comme une « entrée en la matière ».

En effet, bien d'autres aspects de l'œuvre de Lafaye restent encore à envisager. Une observation de la microstructure dans son intégralité permettrait d'affiner nos résultats. L'évolution de la réflexion de Lafaye sur la synonymie pourrait être reconstituée plus en profondeur par une analyse comparative des paratextes du *Traité des synonymes grammaticaux*, paru en 1841, du *Dictionnaire des synonymes de la langue française* (Lafaye, 1858) et du *Supplément du Dictionnaire des synonymes de la langue française*, paru en 1865. Il serait également intéressant de mener une recherche approfondie sur l'évolution des dictionnaires des synonymes aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles en se penchant tant sur leurs préfaces que sur leur organisation macro- et microstructurale. Enfin, nous pourrions nous intéresser à la postérité des idées de Lafaye en examinant l'évolution des dictionnaires des synonymes dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et durant le XX<sup>e</sup> siècle, tant du point de vue des préfaces que du point de vue de leur macro- et de leur microstructure.

<sup>73</sup> « Porte », *Dictionnaire Électronique des Synonymes*, Centre de Recherche Inter-langues sur la Signification en Contexte – CRISCO, <https://crisco2.unicaen.fr/espsem/porte>, consulté le 31.05.2020.



## 7. Bibliographie

### 7.1. Bibliographie primaire

- BAYER (Raymond) (s. dir. de), *Corpus Général des Philosophes Français*, Paris, 1951, Presses Universitaires de France, t. XXXIII (*Œuvres philosophiques de Condillac*).
- BEAUZÉE (Nicolas) (éd.), *Synonymes français, leurs différentes significations et le choix qu'il faut en faire pour parler avec justesse*, Paris, 1769, Le Breton, consulté en ligne sur <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k506281/f1.image.double>.
- BOISTE (Pierre-Claude-Victor), « Dictionnaire des synonymes, ou acceptions de la langue française, suivi d'un tableau de ses difficultés, et de leurs solutions extraites des grammaires les plus estimées », in Boiste (Pierre-Claude-Victor), *Dictionnaire universel de la langue française, avec le latin, et manuel d'orthographe et de néologie*, Paris, 1803, 2<sup>e</sup> édition, Desray, consulté en ligne sur <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5849452x/f8.item.texteImage>.
- CONDILLAC, *Dictionnaire des synonymes de la langue française*, s. l., s. d., consulté en ligne sur <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9058308h/f27.item.vertical>.
- DIDEROT (Denis), D'ALEMBERT (Jean Le Rond), *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres*, Paris, 1751, Briassion, David, Le Breton, Durand, t. I, consulté en ligne sur <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k50533b/f3.image.double>.
- FONTANES (Louis de) (éd.), *Dictionnaire universel des synonymes de la langue française*, Paris, 1818, t. I, consulté en ligne sur <https://books.google.be/books?id=mVUehe0tUP8C&printsec=frontcover&dq=dictionnaire+universel+des+synonymes&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwiCfqUmfznAhWHGuwKHZbOBu4Q6AEIRzAF#v=twopage&q&f=false>.
- GIRARD (Gabriel), *La Justesse de la langue française*, Paris, 1718, Laurent d'Houry, consulté en ligne sur <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k50626b/f1.image>.
- GUIZOT (François), *Nouveau dictionnaire universel des synonymes*, Paris, 1809, Maradan, consulté en ligne sur <https://babel.hathitrust.org/cgi/pt?id=chi.38430558&view=1up&seq=7>.
- LAFAYE (Pierre-Benjamin), *Dictionnaire des synonymes de la langue française, avec une introduction sur la théorie des synonymes*, Paris, 1858, L. Hachette et C<sup>ie</sup>, consulté en ligne sur <https://babel.hathitrust.org/cgi/pt?id=uc1.b4498098&view=1up&seq=11>.
- LAFAYE (Pierre-Benjamin), *Synonymes français*, Paris, 1841, Hachette et C<sup>ie</sup>, consulté en ligne sur <https://babel.hathitrust.org/cgi/pt?id=hvd.32044098453590&view=1up&seq=7>.
- LEROY DE FLAGIS (Jean-Baptiste), *Nouveau choix de synonymes français, leurs différentes significations, et l'application qu'il en faut faire pour parler avec justesse*, Paris, 1812 Delacour, t. II, consulté en ligne sur <https://books.google.be/books?id=Vk5DAAAAYAAJ&pg=RA1-PA51&lpg=RA1-PA51&dq=leroy+de+flagis+dictionnaire&source=bl&ots=-mfPn2ImA8&sig=ACfU3U28D63Xe1TQFB7sFtDXRwa6vtroOQ&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwjo9cykrbjnAhWmRhUIHRzBBwkQ6AEwCXoECAIQAO#v=onepage&q&f=false>.
- NONIUS (Marcellus), *De compendiosa doctrina*, édition critique de Lindsay (W. M.), Munich, K. G. Saur, 2003 [1903].
- RASPE (Rudolf Eric) (éd.), *Œuvres philosophiques latines et françaises de feu Mr de Leibnitz. Tirées de ses manuscrits qui se conservent dans la bibliothèque royale à Hanovre et publiées par Mr Rud. Eric Raspe. Avec une Préface de Mr Kaestner Professeur en Mathématiques à Göttingue.*, Amsterdam et Leipzig, 1765, Jean Schreuder.
- ROUBAUD (Pierre Joseph André), *Nouveaux synonymes français*, Paris, 1785, Moutard, t.III, consulté en ligne sur <https://babel.hathitrust.org/cgi/pt?id=nyp.33433006028090&view=1up&seq=9>.

## 7.2. Bibliographie secondaire

- ARUTA STAMPACCHIA (Annalisa), « Tradizione e modernità nella "Théorie des synonymes" de Pierre-Benjamin Lafaye » in GALAZZI (Erica), *Lingua, cultura e testo : miscellanea di studi francesi in onore di Sergio Cigada*, Milano, 2003, Vita e pensiero, p. 33-49.
- ARUTA STAMPACCHIA (Annalisa), « Lafaye synonymiste. De l' "Introduction" aux articles du "Dictionnaire des synonymes de la langue française" » in *Le Français Moderne : Revue de Linguistique Française*, 2007, n°75, p. 67-80.
- BERLAN (Françoise), « Peut-on concilier la notion de "valeur" et le recours à l'étymologie en synonymie distinctive ? L'apport de Roubaud », in *Le Français moderne*, 2007, n°75, p. 41-66.
- BERLAN-LACOURT (Françoise) : « Traités de synonymie de Girard [1718] à Lafaye [1858] : constantes et ambiguïtés », in *Le français moderne*, 1981, n°49, p. 299-320.
- BLUMENTHAL (Peter), « Le dictionnaire des synonymes de Pierre-Benjamin Lafaye » in *L'information grammaticale*, 2001, n°90, p. 62-67.
- « Catalog Search Results », *Hathitrust*, [https://catalog.hathitrust.org/Search/Home?lookfor=Lafaye&searchtype=all&ft=ft&setft=true;%20Gallica%20:%20https://gallica.bnf.fr/services/engine/search/sru?operation=searchRetrieve&exactSearch=false&collapsing=true&version=1.2&query=\(\(dc.creator%20all%20%22Pierre%20benjamin%20Lafaye%22%20or%20dc.contributor%20all%20%22Pierre%20benjamin%20Lafaye%22%20\)%20and%20dc.title%20all%20%22Dictionnaire%20des%20synonymes%22%20\)%20&suggest=10&keywords=Pierre%20benjamin%20Lafaye%20Dictionnaire%20des%20synonymes](https://catalog.hathitrust.org/Search/Home?lookfor=Lafaye&searchtype=all&ft=ft&setft=true;%20Gallica%20:%20https://gallica.bnf.fr/services/engine/search/sru?operation=searchRetrieve&exactSearch=false&collapsing=true&version=1.2&query=((dc.creator%20all%20%22Pierre%20benjamin%20Lafaye%22%20or%20dc.contributor%20all%20%22Pierre%20benjamin%20Lafaye%22%20)%20and%20dc.title%20all%20%22Dictionnaire%20des%20synonymes%22%20)%20&suggest=10&keywords=Pierre%20benjamin%20Lafaye%20Dictionnaire%20des%20synonymes), consulté le 31.05.2020.
- DELESALLE (Simone), « La synonymie au XIX<sup>e</sup> siècle : de la grammaire comparée aux lois sémantiques », in *Cahiers de lexicologie*, 2008, n°92 (Synonymie et lexicographie [XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles]), p. 191-200.
- DESJARDINS (Arthur), *Eloge de M. Lafaye (Discours de réception à l'Académie d'Aix)*, Beauvais, 1867, Imprimerie de D. Père.
- DOULAN (Gaëlle), « Introduction à une approche instrumentée de la synonymie. L'exemple du Dictionnaire Electronique des Synonymes du CRISCO », in *Cahier du CRISCO*, 2011, n°32.
- DOULAN (Gaëlle), « La synonymie, relation d'équivalence, un artefact de la pensée ? » in *Équivalences*, 2013, n°40, p. 15-42.
- DUBUT (Jean-Louis), *Notice sur Villemain*, Limoges, 1875, Chatras et C<sup>ie</sup>.
- « Editions : HARVARD32044105503833 », *Google Books*, <https://books.google.be/books?q=editions:HARVARD32044105503833&lr=&id=Po0CAAAAQAAJ&hl=fr&sa=N&start=0>, consulté le 31.05.2020.
- FERRARA (Alice), « Les dictionnaires de synonymes : une typologie évoluant avec le temps », in NEVEU F., MUNI TOKE V., DURAND J., KINGLER T., MONDADA L., PRÉVOST S. (éds.), *Congrès Mondial de Linguistique Française – CMLF 2010*, Paris, 2010, p. 927-944.
- HASSLER (Gerda), « Lafaye's *Dictionnaire des synonymes* in the history of semantics », in EMBLETON (Sheila), JOSEPH (John E.), NIEDEREHE (Hans-Josef) (éds.), *The emergence of the modern language sciences. Studies on the transition from historical-comparative to structural linguistics in honour of E. F. K. Koerner*, 1999, vol. 1 (Historiographical perspectives), p. 27-39.
- HAUSMANN (Franz Josef), « Pour une histoire de la métalexicographie », in Hausmann, Franz Josef [éds.] e.a. : *Wörterbücher I*, Berlin / New York, 1989, de Gruyter, p. 216-224.
- HAUSMANN (Franz Josef) «The Dictionary of Synonyms : Discriminating Synonymy / Le dictionnaire de synonymes : synonymie distinctive», in Hausmann, Franz Josef [éds.] e.a. : *Wörterbücher II*, Berlin / New York, 1990, de Gruyter, p. 1067-1075.
- LEFÈVRE (Roger), *Condillac ou la joie de vivre*, s. l., 1966, Pierre Seghers, coll. Philosophes de tous les temps.

- LE GUERN (Michel), *Nicolas Beauzée, grammairien et philosophe*, Paris, 2009, Honoré Champion.
- REY-DEBOVE (Josette), *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, The Hague-Paris, 1971, Mouton.
- NICOLAS (Serge), *Histoire de la philosophie en France au XIX<sup>e</sup> siècle. Naissance de la psychologie spiritualiste (1789-1830)*, Paris, 2007, L'Harmattan.
- PETREQUIN (Gilles), SWIGGERS (Pierre), « La métalexigraphie. Contours et perspectives d'une (sous-) discipline », in *L'Information Grammaticale*, 2007, n°114, p. 7-10.
- PLoux (Sabine), VICTORRI (Bernard), « Construction d'espaces sémantiques à l'aide de dictionnaires de synonymes », in *Traitement automatique des langues (ATALA)*, 1998, n°39-1, p. 161-182, consulté en ligne sur <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00009433/document>.
- « Porte », *Dictionnaire Électronique des Synonymes, Centre de Recherche Inter-langues sur la Signification en Contexte – CRISCO*, <https://crisco2.unicaen.fr/espsem/porte>, consulté le 31.05.2020.
- PRUVOST (Jean), « Lexicographie et dictionnaire de la synonymie (XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles) » in *Cahiers de lexicologie*, 2008, n°92 (Synonymie et lexicographie (XVI<sup>e</sup> XXI<sup>e</sup> siècles), p. 201-226.
- PRUVOST (Jean), « Les dictionnaires de synonymes (XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle) », in *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 2009, n°61, 55-70.
- QUEMADA (Bernard), *Les dictionnaires du français moderne, 1539-1863. Étude sur leur histoire, leurs types et leurs méthodes*. Paris, 1967, Marcel Didier.
- ROMEYER-DHERBEY (Gilbert), *Les Sophistes*, Paris, 1985, PUF.
- SWIGGERS (Pierre), « L'économie (interne) de la synonymie : valeur et prix des mots chez Girard », in *Cahiers de lexicologie*, 2008, n°92 (Synonymie et lexicographie (XVI<sup>e</sup> XXI<sup>e</sup> siècles), p. 51-68.
- VON WARTBURG (Walther), *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, consulté en ligne sur : <https://apps.atilf.fr/lecteurFEW>.

## 8. Annexes

### 8.1. Annexe 1 : microstructure – échantillon

Première partie : synonymes grammaticaux

- Pp. 86-100<sup>74</sup> : Synonymie des adverbes et des phrases adverbiales
- Pp. 164-168 : Substantif pur et substantif avec terminaison *ment*
- Pp. 168-175 : Substantif pur vs substantif avec terminaison *ion*
- Pp. 176-180 : Substantif pur vs substantif avec terminaison *ure*
- Pp. 180-185 : Substantif pur vs substantif avec terminaison *age*
- Pp. 185-187 : Substantif pur vs substantif avec terminaison *té (osité)*
- Pp. 188-192 : Substantif pur vs substantif avec terminaison *ance* ou *ence*
- Pp. 201-205 : Substantif pur vs substantif avec terminaison *erie*
- Pp. 205-207 : Substantif pur vs substantif avec terminaison *isme*
- Pp. 222-223 : Substantif pur vs substantif avec terminaison *ier*
- Pp. 237-240 : Adjectif pur vs adjectif avec terminaison *eux*

Seconde partie : synonymes étymologiques

- Pp. 311-312 : *Adjectif, épithète*
- P. 343 : *Antiphrase, contrevérité*
- Pp. 382-383 : 1° *Avare, avaricieux, attaché, intéressé* ; – 2° *sordide, crasseux, ladre, vilain* ; – 3° *chiche, mesquin, taquin*
- Pp. 396-397 : *Bâtir, construire, – édifier*
- Pp. 400-401 : *Berger, pasteur, pâtre*
- Pp. 401-406 : *Blâmer. – I. Désapprouver, improuver, réprouver, condamner, désavouer. – II. Censurer, critiquer. – III. Trouver à redire, épiloguer, contrôler, fronder. – IV. Reprendre, réprimander, corriger*
- P. 406 : *Blessure, plaie*
- P. 414 : *Bouclier, rempart*
- P. 435 : *Cheval, coursier, rosse*
- P. 445 : *Commandant, capitaine, général*
- P. 467-468 : *Contre-poison, antidote*
- Pp. 496-497 : 1° *Défendre, soutenir, protéger* ; – 2° *Garantir, préserver, sauver*
- Pp. 505-506 : *Demande, question, problème*
- Pp. 510-512 : 1° *Dénigrer, noircir* ; – 2° *Décréditer, décrier, diffamer* ; – 3° *Déshonorer*
- P. 514 : *Déshériter, exhériter*
- Pp. 528-529 : *Discours, – Harangue, oraison*
- Pp. 553-554 : *Éloge, panégyrique*
- Pp. 568-572 : 1° *Entendement, intelligence, conception* ; – 2° *Raison, jugement, sens, bon sens* ; – 3° *esprit, génie*
- P. 611 : *Fermer, clore*
- Pp. 623-624 : *Furies, Euménides*

---

<sup>74</sup> Les numéros de pages renvoient à : Lafaye, 1858.

- P. 661 : *Hérétique, hétérodoxe*
- Pp. 666-668 : 1° *Honnête, civil, poli* ; – 2° *Affable, gracieux* ; – 3° *Courtois*
- P. 671 : *Hydropote, abstème*
- Pp. 690-691 : *Incertain, douteux, – problématique*
- P. 695 : *Ineffaçable, indélébile*
- Pp. 700-701 : *Inhumer, enterrer. (Exhumer, déterrer)*
- Pp. 705-706 : *Instrument, outil*
- Pp. 714-715 : *Justice, équité, – droiture*
- P. 732 : *Libre, indépendant*
- Pp. 758-760 : *I. Malheur, infortune, adversité, disgrâce, misère, détresse. II. Accident, revers, – Échec, traverse, – Calamité, catastrophe, désastre, – Méaventure, malencontre, déconvenue*
- P. 806 : *Offrande, oblation*
- Pp. 843-844 : *Périphrase, circonlocution*
- P. 849 : *Pigeon, colombe*
- Pp. 932-933 : *Sagesse, prudence, – Vertu*
- Pp. 942-943 : *Sermon, prédication*
- Pp. 944-945 : *Service, bienfait, bon office, grâce, faveur, plaisir, amitié*
- Pp. 951-952 : *Sobriété, frugalité, tempérance*
- P. 960 : *Soudoyer, stipendier*
- P. 963 : *Soupçon, suspicion. (Soupçonner, suspecter)*
- Pp. 964-965 : *Stature, taille*
- Pp. 974-975 : *Succès, réussite, issue*
- Pp. 976 : *Supposition, hypothèse*
- Pp. 994-995 : *Tonnerre, foudre*
- Pp. 1006 : *Transformer, métamorphoser*
- Pp. 1008-1010 : 1° *Tromper, abuser (détromper, désabuser), décevoir, en imposer, leurrer, surprendre, amuser, donner le change* ; – 2° *Attraper, duper, enjôler, embabouiner*

## 8.2. Annexe 2 : synonymes grammaticaux – marques de registre, de domaine et d’usage

Le tableau ci-dessous reprend les principales marques de registre, de domaine et d’usage présentes dans la première partie du *Dictionnaire des synonymes* de Lafaye, ainsi que des exemples. Au sein de chaque catégorie (registres, domaines, usages), les types de marques sont classés par ordre alphabétique.

<u>Registre/domaine/usage</u>	<u>Exemples</u>
<u>Registres</u>	
Langages familier et commun	<ul style="list-style-type: none"> <li>- « <i>Rapatriage</i> est encore plus <b>commun</b>, plus <b>familier</b> que <i>rapatriement</i> » (Lafaye, 1858 : 184)</li> <li>- « De même <i>babillage</i> appartient au langage de la médecine, au lieu que <i>babillage</i> est un <b>mot familier</b> et de la conversation » (Lafaye, 1858 : 184)</li> <li>- « [...] les substantifs terminés de cette façon sont généralement <b>familiers</b> [...] » (Lafaye, 1858 : 201)</li> <li>- « [...] s’emploie le plus souvent au pluriel et <b>familièrement</b> [...] » (Lafaye, 1858 : 203)</li> <li>- « De là résulte une différence souvent importante entre les substantifs en <i>ment</i> et leurs synonymes en <i>ion</i> : les uns sont du <b>langage commun</b> ou du langage des arts ; les autres appartiennent au style noble, figuré, ou bien sont ce sont des termes didactiques, de science ou de spéculation » (Lafaye, 1858 : 174)</li> <li>- « Ainsi, <i>repoussement</i> ne se dit qu’en <b>langage ordinaire</b> [...] » (Lafaye, 1858 : 174)</li> <li>- « Du reste, <i>ligature</i> a cela de particulier, qu’il s’emploie quelquefois dans la <b>langue commune</b> » (Lafaye, 1858 : 179)</li> <li>- « <i>Bande</i> appartient à la <b>langue commune</b> ; <i>bandage</i> est plutôt un terme de l’art chirurgical » (Lafaye, 1858 : 182)</li> <li>- « Il en est de même des mots <i>équarrissement</i> et <i>équarrissage</i>, dont le premier appartient au <b>langage commun</b> et le second est un terme technique de charpenterie » (Lafaye, 1858 : 184)</li> <li>- « <i>Parentage</i> tombe en désuétude et ne peut guère aujourd’hui figurer que dans le <b>style familier</b>, de même que <i>cousinage</i> » (Lafaye, 1858 : 187)</li> </ul>

Langage noble	<ul style="list-style-type: none"> <li>- « Enfin, <i>déchirement</i> est plus <b>noble</b> et s’emploie seul au figuré [...] » (Lafaye, 1858 : 179)</li> <li>- « <i>Fraction</i> est <b>noble</b> et ne s’emploie que dans certaines phrases consacrées, comme en parlant de l’hostie et du pain que rompit Jésus-Christ en présence des pèlerins d’Emmaüs [...] » (Lafaye, 1858 : 180)</li> <li>- « [...] mais en ce sens <i>lavement</i> a plus de <b>noblesse</b> et ne s’emploie que dans des locutions qui appartiennent au langage de l’Église [...] » (Lafaye, 1858 : 184)</li> <li>- « [...] <i>arrosage</i> est plus <b>noble</b> qu’<i>arrosage</i> et se prend plus volontiers dans le sens figuré » (Lafaye, 1858 : 184)</li> <li>- « Le <i>dégraissage</i>, le <i>nettoyement</i>, le <i>débâclement</i>, à l’égard du <i>dégraissage</i>, du <i>nettoyage</i> et du <i>débâclage</i>, non-seulement se disent en parlant de choses plus <b>nobles</b> [...] » (Lafaye, 1858 : 185)</li> <li>- « Quoique <i>parenté</i> ne dérive pas du latin quant à sa désinence, car <i>parentas</i> n’a jamais existé, il est formé néanmoins à l’imitation des noms latins, et ’est à sa terminaison qu’il doit sa supériorité de <b>noblesse</b> sur <i>parentage</i> [...] » (Lafaye, 1858 : 187)</li> <li>- « Aussi est-elle <b>très-relevée</b>, et ne s’emploie-t-elle guère qu’en matière de science et de spéculation [...] » (Lafaye, 1858 : 205)</li> </ul>
<u>Domaines</u>	
Arts	- « [...] est un <b>terme d’art</b> qui représente [...] » (Lafaye, 1858 : 176)
Astrologie	- « <i>Nativité</i> s’est dit aussi dans le <b>langage de l’astrologie</b> ou par allusion à cette prétendue science » (Lafaye, 1858 : 191)
Didactique	- « [...] <i>tour</i> est un <b>terme du langage didactique</b> » (Lafaye, 1858 : 177)
Justice	<ul style="list-style-type: none"> <li>- « <b>En style judiciaire</b>, [...] » (Lafaye, 1858 : 169)</li> <li>- « <i>Violation</i>, comme <i>renonciation</i>, est un <b>terme de jurisprudence</b> [...] » (Lafaye, 1858 : 173)</li> <li>- « La <i>connexité</i> est en soi, en idée, <b>de droit</b>, essentielle » (Lafaye, 1858 : 186)</li> </ul>
Métiers, techniques	- « <i>Convertissement</i> n’est guère d’usage <b>qu’en matière d’affaires ou de fabrique de monnaie</b> ; tandis que <i>conversion</i> s’emploie en jurisprudence, en logique, en médecine, dans la <b>théorie militaire</b> et en matière de religion et de morale » (Lafaye, 1858 : 174)

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- « Ces deux <b>termes techniques</b> [...] » (Lafaye, 1858 : 179)</li> <li>- « [...] c'est particulièrement un <b>terme de menuiserie</b> [...] » (Lafaye, 1858 : 180)</li> <li>- « [...] deux <b>termes de pharmacie</b> [...] » (Lafaye, 1858 : 180)</li> <li>- « [...] <i>frottage</i> est seul un <b>terme de métier</b> [...] » (Lafaye, 1858 : 184)</li> <li>- « Il en est de même des mots <i>équarrissement</i> et <i>équarrissage</i>, dont le premier appartient au langage commun et le second est un <b>terme technique de charpenterie</b> » (Lafaye, 1858 : 184)</li> <li>- « Aussi l'Académie définit parfaitement l'<i>engrenure</i> et l'<i>engrenage</i>, qui sont deux <b>termes de mécanique</b> [...] » (Lafaye, 1858 : 185)</li> </ul>
Religion, morale, philosophie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- « <i>Violation</i>, comme <i>renonciation</i>, est un terme de jurisprudence ; et <i>violement</i>, comme <i>renoncement</i>, un <b>terme de morale et surtout de morale chrétienne</b> » (Lafaye, 1858 : 173)</li> <li>- « <i>Œuvre</i> s'emploie surtout <b>en morale</b> [...] » (Lafaye, 1858 : 184)</li> <li>- « [...] mais en ce sens <i>lavement</i> a plus de noblesse et ne s'emploie que <b>dans des locutions qui appartiennent au langage de l'Église</b> [...] » (Lafaye, 1858 : 184)</li> <li>- « Mais ils ne sont synonymes que quand ils se disent également <b>en matière religieuse</b>. Dans tout autre cas, on ne se sert que du mot <i>observation</i> » (Lafaye, 1858 : 190)</li> <li>- « [...] <i>nativité</i>, un <b>terme rituel, consacré par l'Église</b> [...] » (Lafaye, 1858 : 191)</li> <li>- « <b>Dans le sens moral</b>, [...] » (Lafaye, 1858 : 201)</li> <li>- « [...], en philosophie [...] <b>en religion</b> [...] » (Lafaye, 1858 : 205)</li> <li>- « [...] s'emploie bien <b>dans le dogmatique</b> » (Lafaye, 1858 : 238)</li> </ul>
Sciences	<ul style="list-style-type: none"> <li>- « [...] <i>flexion</i> est un <b>terme d'anatomie</b> » (Lafaye, 1858 : 174)</li> <li>- « On dit également, <i>réfléchissement</i> et <i>réflexion</i> de la lumière, de la voix, du son ; mais, <b>en langage de science, en physique</b>, on se servira plutôt de <i>réflexion</i>, qui, d'ailleurs, est seul noble, et s'emploie seul au figuré » (Lafaye, 1858 : 174)</li> <li>- « L'un est un <b>terme de science</b>, c'est-à-dire d'anatomie ; l'autre un terme d'art, c'est-à-dire de chirurgie » (Lafaye, 1858 : 179)</li> </ul>



	<p>- « [...] est un <b>terme de science</b> [...] » (Lafaye, 1858 : 180)</p> <p>- « De même <i>babillement</i> appartient au <b>langage de la médecine</b>, au lieu que <i>babillage</i> est un mot familier et de la conversation » (Lafaye, 1858 : 184)</p> <p>- « <b>En médecine</b>, on désigne plutôt par <i>dégénération</i> que par <i>dégénérescence</i> [...] » (Lafaye, 1858 : 191)</p> <p>- « Aussi est-elle très-relevée, et ne s'emploie-t-elle guère qu'<b>en matière de science</b> et de spéculation [...] » (Lafaye, 1858 : 205)</p> <p>- « [...] est un terme de spéculation, c'est-à-dire exclusivement propre à caractériser une manière de voir ou de juger en matière de littérature, <b>de science ou de systèmes</b> » (Lafaye, 1858 : 207)</p>
<u>Usages</u>	
Fréquence d'emploi	<p>- « <i>Parement</i> est <b>d'un usage très-restreint</b> [...] » (Lafaye, 1858 : 179)</p> <p>- « <i>Allégement</i> <b>n'a jamais cessé d'être usité en prose comme en vers, quoiqu'il se dise assez peu</b> » (Lafaye, 1858 : 190)</p>
Informations grammaticales	<p>- « On appelle <i>caquets</i>, <b>au pluriel</b>, [...] » (Lafaye, 1858 : 183)</p> <p>- « [...] sans compter que dans ce sens <i>rêverie</i> ne s'emploie guère <b>qu'au pluriel</b> [...] » (Lafaye, 1858 : 202)</p> <p>- « [...] s'emploie le plus souvent <b>au pluriel</b> et familièrement [...] » (Lafaye, 1858 : 203)</p>
Néologisme	<p>- « <i>Violation</i> est un <b>terme nouveau</b>, quoiqu'il soit seul dans Nicod et que nous en connaissions un exemple de Bossuet : il ne se trouve dans le Dictionnaire de l'Académie qu'à partir de 1762. On a d'abord employé <i>violement</i> seul, et aujourd'hui nous ne disons plus guère que <i>violation</i>. <i>Violement</i> n'a cependant pas disparu et ne doit pas disparaître tout à fait ; car il a une nuance spéciale » (Lafaye, 1858 : 172)</p>
Sens absolu	<p>- « [...] se considère <b>absolument</b> [...] » (Lafaye, 1858 : 178)</p>
Sens abstrait	<p>- « [...] est une expression qui signifie <b>d'une manière abstraite</b> [...] » (Lafaye, 1858 : 176)</p> <p>- « On dit bien aussi, en parlant des productions de l'esprit, mais au pluriel et <b>d'une manière tout idéale, tout abstraite</b> [...] » (Lafaye, 1858 : 184)</p>

Sens figuré	- « <b>Au figuré</b> , on dit ordinairement [...] » (Lafaye, 1858 : 178)
Sens propre	- « [...] <i>oisif</i> s'emploie <b>proprement</b> pour exprimer que [...] » (Lafaye, 1858 : 239)
Sens vieilli	- « [...] ainsi qu'on disait <b>autrefois</b> [...] » (Lafaye, 1858 : 90) - « On dira d'une manière <b>narrative</b> et <b>historique</b> [...] » (Lafaye, 1858 : 93) - « <i>Parentage</i> tombe en <b>désuétude</b> et ne peut guère aujourd'hui figurer que dans le style familier, de même que <i>cousinage</i> » (Lafaye, 1858 : 187) - « <i>Allégeance</i> est <b>vieux</b> ; on en trouve quelques rares exemples dans Malherbe, Corneille, Molière, Lafontaine » (Lafaye, 1858 : 190) - « C'est là une des anomalies que le XIX <sup>e</sup> siècle a introduites dans notre langue. <b>Auparavant</b> <i>session</i> signifiait [...] » (Lafaye, 1858 : 190)

### 8.3. Annexe 3 : synonymie des adverbes et phrases adverbiales substantives (extrait)

86

#### PREMIÈRE PARTIE :

temporaire et d'accidentel; avec *être* il qualifie, c'est-à-dire énonce quelque chose de fixe et de durable. Cette différence est bien sensible dans *avoir cessé* et *être cessé*.

**AVOIR CESSÉ, ÊTRE CESSÉ.** Ne plus agir, ne plus se faire sentir.

Le premier marque un fait, et tout fait est relatif, passager, accidentel; le second, une qualité, et toute qualité est plus ou moins permanente. De là, entre ces deux expressions une différence particulière, outre celle qui est commune à tous les synonymes de cette classe. Condillac l'a bien saisie, mais ne l'a pas bien expliquée. Quand on dit : la fièvre a cessé, on présume qu'elle reviendra, on a au moins tout lieu de le craindre. La fièvre a cessé signifie donc qu'elle a cessé momentanément, qu'elle a cessé d'agir pour recommencer. « La fièvre lui a duré continue pendant trois ou quatre jours, et puis a cessé : puis il est venu un redoublement que nous ne croyons pas dangereux. » LAF. Mais, quand on dit : la fièvre est cessée, c'est qu'on juge qu'elle ne reviendra pas; *cessée* est un adjectif, comme le prouve son accord avec le sujet, et c'est pourquoi il représente la cessation comme un état ou une qualité, c'est-à-dire comme quelque chose de durable et non comme un accident. « Le fléau de la contagion qui désolait nos provinces est enfin cessé. » MASS.

Où sont-ils ces maris? La race en est cessée. LAF.

5° Malgré la différence réelle reconnue en commençant entre deux espèces de verbes neutres, signifiant, les uns que le sujet fait l'action qui le met dans un nouvel état, et les autres qu'il la subit, ils ont pourtant cela de commun, qu'ils marquent une action d'où résulte un état; et ce qui fait qu'ils se conjuguent avec *avoir* ou avec *être*, c'est principalement qu'on se propose en les employant, ou bien de rappeler l'action, ou bien d'arrêter l'esprit sur l'état.

Mais deux verbes neutres, *demeurer* et *rester*, se tenir ou s'arrêter en certain lieu, pendant un certain temps, expriment essentiellement l'état. Les locutions synonymiques *avoir* et *être demeuré* ou *resté* ne peuvent donc pas différer en ce que la première désignerait une action et la seconde un état.

Il faut se rappeler ici le second caractère distinctif des deux auxiliaires : *avoir* n'est pas seulement réservé pour l'actif, mais aussi pour le passé; et *être* est tout ensemble significatif de l'état et relatif au présent. En conséquence, *avoir demeuré* ou *resté* désignera l'état comme un fait dans le passé; *être demeuré* ou *resté* le désignera comme une qualité possédée dans le présent. Avec *avoir*, on fera entendre que le sujet n'est plus dans le lieu dont il est question, qu'il n'y était plus ou qu'il n'y sera plus à l'époque dont il s'agit; et avec *être*, on exprimera que le sujet est encore au lieu dont il est question, qu'il y était encore, ou qu'il y sera à l'époque dont il s'agit. — J. J. Rousseau dit, en parlant de deux envois qu'il a reçus : « Ils ont demeuré très-longtemps en route. » Et ailleurs : « Les premiers traits qui se sont gravés dans ma tête y sont demeurés. » — De même, Fénelon fait dire à Télémaque devant Calypso :

« J'ai demeuré captif en Égypte comme Phénicien. » Et ailleurs il dit : « L'école d'Épicure est demeurée perpétuellement dans une égale splendeur. » — « Quel temps avez-vous demeuré en Angleterre? » MOL., se demande à un homme qui n'est plus en Angleterre. Mais si, revenu d'Angleterre, j'y ai laissé un ami, je dirai, il est demeuré en Angleterre, pour tel ou tel motif, dans telle ou telle intention.

Du reste, ce double point de vue convient aussi quelquefois aux verbes neutres qui marquent action. Dire qu'une personne a sorti, c'est supposer qu'elle est rentrée, ce qui n'est pas supposé dans elle est sortie.

C'est aussi de cette manière et pour la même raison qu'on doit distinguer les deux expressions, *avoir été* quelque part, et *y être allé*. Qui a été dans un lieu en est revenu ou sorti; qui y est allé, s'y trouve encore. « Tous ceux qui ont été à Rome n'en sont pas meilleurs : tous ceux qui sont allés à la guerre n'en reviendront pas. Lucinde a été au sermon, et n'en est pas devenue plus charitable pour sa voisine. Céphise est allée à l'église, où elle sera moins occupée de Dieu que de son amant. » GIN.

#### SYNONYMIE DES ADVERBES ET DES PHRASES ADVERBIALES.

Sagement, avec sagesse; littéralement, à la lettre; abondamment, en abondance; forcément, de ou par force. — Accablement, à l'aveugle; vainement, en vain. — Sottement, en sot. Etc.

L'adverbe est du nombre des mots que les dictionnaires définissent toujours par des locutions prétendues synonymes, c'est-à-dire en apparence équivalentes et plus ou moins différentes en réalité. Jamais il n'y a parfaite identité entre l'adverbe et son explication; défaut de justesse inévitable, mais de grande conséquence, parce que l'explication étant souvent aussi usitée que l'adverbe lui-même, il en résulte pour celui qui parle ou écrit, indécision, embarras. C'est au synonymiste à lever toute difficulté.

La seule règle de distinction vraiment générale et applicable à tous les exemples se tire du rôle grammatical de l'adverbe. Il accompagne toujours le verbe, comme l'adjectif le substantif. Aussi existe-t-il entre l'adverbe et le verbe une espèce d'affinité ou d'alliance intime : l'adverbe prend la livrée du verbe, il se teint de ses couleurs, il participe de ses diverses nuances. Il rappelle une action et un agent; il exprime un fait ou quelque chose d'effectif, quelque chose qui se passe, et il a un certain rapport à un sujet qui agit; ou, pour le dire en termes très-abstraites, mais précis, il est marqué d'un caractère de phénoménalité ou de contingence et d'un caractère de subjectivité.

Mais la différence que cette règle peut servir à faire trouver entre l'adverbe et la phrase adverbiale n'est pas la seule ou est la seule qu'il y ait, suivant que, de son côté, la phrase adverbiale est telle ou telle. De là la nécessité de distinguer plusieurs cas, eu égard à la nature de la phrase adverbiale, la nécessité par conséquent de partager en



plusieurs classes les synonymes provenant de la comparaison de l'adverbe avec son explication.

La phrase adverbiale se compose toujours d'une préposition et d'un substantif. Mais ce substantif n'est pas toujours du même genre. Tantôt c'est un substantif abstrait (sagement, avec *sagesse*; littéralement, à la *lettre*; abondamment, en *abondance*; forcément, de ou par *force*); tantôt c'est un adjectif pris substantivement (aveuglement, à l'*aveugle*; vainement, en *vain*); et tantôt c'est un substantif qualificatif (sottement, en *sot*; héroïquement, en *héros*, etc.).

Or, la nature du substantif, contenu dans la phrase adverbiale, paraît être la seule chose importante à considérer du côté de celle-ci, pour en déterminer l'opposition avec l'adverbe. Donc, puisqu'il peut entrer dans la phrase adverbiale trois différentes sortes de substantifs, il faut, dans trois articles séparés, mettre l'adverbe en rapport avec chacune des trois espèces de phrases adverbiales que ces substantifs servent à composer. Adverbe et phrase adverbiale substantive; adverbe et phrase adverbiale adjective; adverbe et phrase adverbiale substantive-qualificative; voilà les trois titres sous lesquels le sujet doit être successivement examiné.

#### § I. Adverbe et phrase adverbiale substantive.

\* La phrase adverbiale étant composée d'un substantif abstrait et de la préposition avec. *Sagement*, avec *sagesse*; *hautement*, avec *hauteur*; *modérément*, avec *modération*; *fortement*, avec *force*; *noblement*, avec *noblesse*; *ardemment*, avec *ardeur*; *passionnément*, avec *passion*; *soigneusement*, avec *soin*; *attentivement*, avec *attention*; *certainement*, avec *certitude*.

D'abord la règle de distinction indiquée ci-dessus comme pouvant être employée dans tous les cas où il est question de mettre une différence entre un adverbe et une phrase adverbiale quelle qu'elle soit, trouve ici son application naturelle et conduit à un résultat aussi clair que certain. L'adverbe est pour le verbe ce qu'est l'adjectif pour le substantif. Il s'y ajoute et le qualifie. De cette concomitance habituelle naît pour l'adverbe, relativement au verbe, une certaine analogie de signification : c'est d'ordinaire un caractère de subjectivité par lequel l'adverbe se rapporte toujours en quelque manière au sujet de l'action. La phrase adverbiale, au contraire, est de sa nature objective, c'est-à-dire relative à la chose et modificative de la chose.

Ainsi, pour nous faire comprendre immédiatement par un exemple, un plan *sagement* combiné donne une haute idée du mérite de son auteur; un plan combiné avec *sagesse* fait entendre que les moyens y sont bien adaptés aux fins. Vous avez *sagement* fait de quitter cette société; je vous en loue : ses mesures étaient prises avec *sagesse*; l'ennemi ne pouvait guère échapper. — Fénelon a bien senti cette différence dans le passage suivant : « On a donné souvent aux Romains un discours trop fastueux : ils pensaient *hautement*, mais ils parlaient avec *modération*. » *Modérément* formerait un contre-sens, car il s'agit ici des Romains considérés objectivement, dans leurs discours, par rapport à une qualité exté-

rieure qui n'oblige point à porter l'attention sur eux-mêmes. Cet écrivain dit encore, au sujet de J. B. Rousseau : « Il pense *hautement* : il peint bien et avec *force*. » Voltaire a dit de même : « Cet avocat me paraît un homme de mérite qui pense *sagement* et qui agit avec *noblesse*. »

En conséquence, on devra dire plutôt aimer (ACAD.), aspirer ou soupirer (J. J.), désirer (FÉN.), demander (Id.), vouloir (Id.), *ardemment*, et courir (Boss.), chasser (FÉN.), suivre quelqu'un (Id.), chercher quelque chose (D'AG.), disputer (S. S.) ou se battre avec *ardeur* : là le sujet seul est en scène avec ses sentiments intimes; ici on en considère les actions, la conduite extérieure. — « Il doit, au fond de son cœur, désirer *ardemment* l'expulsion de ses durs maîtres. » J. J. « Je cours, je monte avec *ardeur*, je m'élançai sur les rochers, etc. » Id. — « Je désire *ardemment*, ô mon Dieu, de jouir de vous et de vous voir... O moment heureux où !... Courons-y avec *ardeur*. » Boss.

Même différence entre *passionnément* et avec *passion*. L'adverbe arrête les regards sur le sujet seul : la phrase adverbiale, au contraire. « Les sauvages de l'Afrique aiment *passionnément* la danse et les instruments de musique. » MONTESQ. C'est une qualité envisagée dans le sujet. « Si j'ai faim, je cherche avec *passion* la nourriture nécessaire. » Boss. Il s'agit ici d'une affection considérée hors du sujet, dans ses actions. On dit aimer (MONTESQ., Boss., FÉN.), désirer (ROLL.), souhaiter (Boss., LES.) *passionnément*, et agir (Boss., PASC.) ou parler (FÉN.) avec *passion*.

On a mis beaucoup de soin à faire ce qui est *soigneusement* fait; ce qui est fait avec *soin* est soigné : d'une part, la pensée se tourne vers le sujet; de l'autre, elle se porte vers l'objet. « Elle me conjura que le secret fût *soigneusement* gardé. » J. J. « Ces vins n'ont d'autre façon que d'être recueillis avec *soin*. » Id. On est *soigneux* de garder ce qu'on garde *soigneusement*; ce qu'on garde avec *soin* ne reçoit pas de dommage.

Le rapport est le même entre *attentivement* et avec *attention* : celui qui écoute ou examine *attentivement* est attentif; celui qui écoute ou examine avec *attention* ne perd rien; rien ne lui échappe. — « Je prêtais l'oreille *attentivement*. » J. J. « Prêter l'oreille au dedans, c'est écouter *attentivement*. » Boss. — « Je demande en grâce qu'on me relise avec *attention*. » J. J. « Vous le comprendrez aisément, si vous considérez avec *attention* comme Dieu parle différemment dans son Écriture. » Boss.

Qu'on rapproche l'adverbe *certainement* de la locution adverbiale synonyme avec *certitude*, on trouvera sans difficulté de l'un à l'autre la même différence. La subjectivité frappe tout d'abord dans *certainement*; c'est un terme affirmatif par lequel le sujet expose sa conviction, et l'autorité qu'il veut donner à son discours par son témoignage, plutôt que les raisons qu'il peut avoir d'assurer ou d'affirmer; avec *certitude*, au contraire, est tout objectif, il se rapporte aux raisons qu'on a de croire et de dire une chose comme certaine. A la rigueur même, il n'y a pas de synonymie entre les deux expressions : l'une est toute relative au sujet, et signifie *assurément*;

l'autre regarde uniquement les motifs de la conviction, et ne s'emploie guère qu'avec *connaître* et *savoir*. Aussi ne pourrait-on substituer avec *certitude* à *certainement* dans ce vers du *Misanthrope* :

Voilà *certainement* des douceurs que j'admire.

Mais si la subjectivité de l'adverbe et l'objectivité de la phrase adverbale mettent souvent entre eux une telle distance, que leur confusion soit véritablement impossible, quelquefois aussi *certainement* se prend dans le sens d'*avec certitude* et accompagne également les verbes *connaître* et *savoir*. Dans ce cas, il se distingue toujours par la même circonstance; il conserve un reste de subjectivité et se considère *in ordine ad nos*, au lieu que *avec certitude* se considère *in ordine ad se* ou *ad res* : savoir *certainement*, c'est savoir de manière à être certain, à ne pouvoir douter; savoir *avec certitude*, c'est savoir de manière que les choses sues soient certaines, inébranlables et dégagées de toute obscurité. « Si j'étais dans une ville, dit Pascal, où il y eût douze fontaines, et que je susse *certainement* qu'il y en eût une empoisonnée, etc. » *Certainement*, c'est-à-dire de manière à en être sûr ou pleinement convaincu. Ailleurs il dit : « Quand l'Écriture même nous présente quelque passage dont le premier sens littéral se trouve contraire à ce que le sens ou la raison reconnaissent *avec certitude*, il ne faut pas entreprendre de les désavouer. » *Avec certitude*, c'est-à-dire, de manière à n'avoir plus besoin de preuves, et à ne pas redouter les contradictions. « On voyait Luther parler si *certainement* de la ruine prochaine de la papauté, que les siens n'en doutaient plus. » Boss. Si *certainement*, c'est-à-dire d'une manière si convaincue. « Ce qui intéresse le plus Orosmane, c'est de savoir *avec certitude* si Zaïre est coupable ou non. » LAM. *Avec certitude*, c'est-à-dire d'après des rapports ou des renseignements convaincants. — On dit croire *certainement* (FÉN.), et voir ou discerner *avec certitude* (ID.), la croyance étant tout intérieure et considérée dans le sujet seul, au lieu que la vue et le discernement nous supposent en rapport avec les objets et dépendent des objets. C'est pourquoi on dira aussi plutôt connaître *avec évidence* (NIC.) que connaître *évidemment* : l'évidence est une qualité des choses, et non un état de l'esprit.

Au reste, la subjectivité de l'adverbe est si manifeste et si incontestable, que plusieurs philologues, Ménage, Beauzée, Court de Gébelin et Roubaud, n'ont pas hésité à faire dériver la terminaison de l'adverbe du latin *mente*, ablatif de *mens*, esprit, âme, pensée, intention; en sorte que *sagement*, *ardemment*, *attentivement*, par exemple, reviendraient à *sapientè mente*, *ardenti mente*, *attentè mente*, c'est-à-dire avec une âme ou une disposition intérieure sage, ardente, attentive. Ovide dit *forti menti*; Stace, *honestè mente*; Tibulle, *tacitè mente*, etc. Les Espagnols terminent de même leurs adverbés, et quand ils en ont deux à mettre de suite, ils n'appliquent qu'au dernier la désinence *mente*, *segura y libremente*, sûrement et librement.

Mais l'adverbe ne se distingue pas seulement par sa subjectivité de la phrase adverbale substantive. Pour découvrir toutes ses nuances caractéristiques, il ne suffit pas de considérer son rôle dans le discours, il faut de plus consulter son origine. Or, l'adverbe est formé de l'adjectif, et souvent il n'en diffère que par sa terminaison : tels sont *proprement* et *sensément* par rapport à *propre* et à *sensé*. En conséquence de cette dérivation, l'adverbe tient quelque chose de l'adjectif. Il correspond bien au substantif qui sert à l'expliquer dans la phrase adverbale substantive; mais, en passant par l'adjectif, sa valeur fondamentale s'est altérée, et d'ordinaire elle a perdu de sa force, elle s'est atténuée.

*Sagement* vient de *sage*, qui signifie, conforme à la sagesse, ayant rapport à la sagesse, qui tient de la sagesse; de sorte que se conduire *sagement*, ce n'est pas toujours précisément se conduire *avec sagesse*, mais d'une manière qui a rapport à la sagesse, qui approche de la sagesse, et c'est pourquoi au lieu de définir *sagement* par *avec sagesse*, il vaut mieux et on préfère quelquefois lui donner pour équivalent, d'une manière *sage*; et de même d'un grand nombre d'adverbés. Toutes les acceptions détournées, métaphoriques, approximatives que reçoit l'idée radicale dans l'adjectif se réfléchissent dans l'adverbe. Il ne saurait dès lors y avoir parité entre lui et une locution dans laquelle cette même idée a conservé toute sa valeur primitive. Ainsi *furieusement* ne signifie pas *avec fureur*, mais *beaucoup*, *énormément*, de même que l'adjectif *furieux* dans un *furieux* menteur, une *furieuse* dépense. *Passionnément* et *affectueusement* n'équivalent point à *avec passion*, *avec affection*; *passionnément*, c'est-à-dire en homme passionné, tout particulièrement possédé par une passion; *affectueusement*, c'est-à-dire en homme affectueux, plein d'affection, et de cette affection qui se marque par de petits soins, conformément à la valeur de l'adjectif.

Telles sont, à notre avis, les deux seules différences qui se puissent trouver entre l'adverbe et sa définition. Cependant Beauzée et Roubaud en ont proposé une autre, que nous avons nous-même adoptée dans la première édition de cet ouvrage, moins par conviction que par déférence. De nouvelles réflexions nous y font renoncer absolument.

Suivant ces deux philologues, l'adverbe exprimerait une modification du verbe ou de l'action, qu'il signifie, habituelle, constante, générale, au lieu que la phrase adverbale désignerait cette même modification dans un seul cas. Ainsi se conduire *sagement*, par exemple, se dirait pour caractériser toute la conduite d'un homme, et se conduire *avec sagesse* n'en ferait connaître qu'une particularité, un fait, une seule action.

Nous pensons, au contraire, que l'adverbe n'est point du tout propre de sa nature à marquer la constance et l'habitude. Platon et Aristote, ces grands maîtres en matière de langage comme en beaucoup d'autres choses, ont réduit toutes les parties du discours à deux mots, seuls essentiels, le substantif et le verbe, désignant, l'un les choses permanentes ou qui demeurent, l'autre



les choses fluentes ou qui passent. Rien de plus constant que ce caractère du verbe, d'indiquer des faits, des phénomènes, des accidents, quelque chose de contingent et de passager. Comment se pourrait-il donc que l'adverbe, qui tient incontestablement du verbe, portât un caractère opposé? Il n'y a à cela nulle apparence.

Se conduire *sagement* veut-il dire montrer par sa conduite qu'on est sage, qu'on possède toujours la sagesse? Non, mais montrer par une action qu'on est sage en tant que faisant cette action, et rien de plus. En effet, n'est-ce pas par allusion à une seule action qu'on dit à quelqu'un: Vous avez fait *sagement* (ACAD.)?

Je me tais.

Vous ferez *sagement*. MOL.

« Clovis rendit ce pays à Gondebaud. Il fit *sagement*. » COND. « Ils ont *sagement* compris que... » VOLT. Mais avec *sagesse* se rapportera plutôt à toute la conduite. « La république de Marseille n'éprouva jamais ces grands passages de l'abaissement à la grandeur; aussi se gouverna-t-elle toujours avec *sagesse*. » MONTESQ. « La puissance mitigée que les évêques de Rome exercent aujourd'hui avec *sagesse*. » VOLT.

Il le reçut *froidement* (ACAD.), il m'a répondu *froidement* (ACAD.), se disent bien dans l'occasion. « Tu as raison, répondit *froidement* la mouche. » FÉN. Avec *froidement* conviendra mieux s'il est question de quelque chose d'habituel. « Un grand homme qui verrait tous les jugements qu'on fait de lui s'apercevrait que plusieurs regardent ses belles qualités avec *froidement*. » NIC.

« Un jour que le parlement tenait une assemblée, le roi, Henri II, s'y rendit. Deux conseillers recommandèrent *éloquemment* la réforme des mœurs et la tolérance des religions. » VOLT. « Il est beau de parler avec *éloquence* et de toucher le cœur. » ID.

L'opinion de nos deux devanciers nous paraît donc plus fautive que vraie, et M. Guizot a fait *sagement* de ne la point admettre dans sa compilation. D'ailleurs, ne fût-elle qu'incertaine, nous devrions encore la retirer d'une théorie où nous croyons n'avoir rien avancé que d'incontestable.

1° La phrase adverbiale étant composée d'un substantif abstrait et de la préposition *avec* ou sans l'article. *Littéralement*, à la lettre; *rigoureusement*, à la rigueur; *unanimentement*, à l'unanimité; *follement*, à la folie; *excessivement*, à l'excès; etc.

Le changement de préposition ne fait pas varier d'une manière notable le rapport de l'adverbe à la phrase adverbiale. Quelquefois même celle-ci commence indifféremment, ou peu s'en faut, par *à* ou par *avec*: *rigoureusement*, à la rigueur ou avec rigueur; *follement*, à la folie ou avec folie; *excessivement*, à l'excès ou avec excès. La présence ou l'absence de l'article est aussi une circonstance trop accessoire pour mériter attention. Devant les grands éléments de différence les petits disparaissent. Pour arriver à des éclaircissements considérables en même temps que certains, il faut encore s'attacher à l'adverbe et voir la double influence qu'il subit, et de la part du verbe, dont il est comme le satellite grammatical, et de la part

de l'adjectif, d'où il dérive. On doit s'attendre, par conséquent, à trouver d'ordinaire dans l'adverbe subjectivité et dans la phrase adverbiale objectivité; de plus, il arrivera souvent que l'idée exprimée avec toute sa force ou toute sa valeur primitive par le substantif de la phrase adverbiale sera modifiée dans l'adverbe de la même manière que dans l'adjectif d'où l'adverbe a été formé.

**LITTÉRALEMENT, À LA LETTRE.** Selon la lettre, selon la valeur des paroles ou des mots.

Dans cet exemple la différence de l'adverbe et de la phrase adverbiale dépend du sens de l'adjectif qui a servi à former l'adverbe. *Littéralement*, d'une manière *littérale*, signifie, en conséquence de la terminaison adjectivale *al*, d'une manière qui a rapport à la lettre, mais quant à la forme, sous le point de vue extérieur ou grammatical. *À la lettre* veut dire, au contraire, conformément à la valeur du discours considéré intrinsèquement, quant à l'esprit ou à l'idée. « Il ne faut pas prendre *littéralement* ce qui ne se dit que par métaphore; il ne faut pas prendre *à la lettre* ce qui ne se dit qu'en plaisantant. » ROUS. Prendre, entendre, expliquer, traduire quelque chose *littéralement* ne regarde que l'interprétation logique et grammaticale; prendre, entendre, accomplir, exécuter quelque chose *à la lettre* regarde l'interprétation et la signification des mots fondamentales, essentielles. Les écoliers et les commentateurs sont exposés à entendre les textes trop *littéralement*; les domestiques auxquels on donne des commissions ou des instructions, les gens prévenus ou qu'on complimente sont exposés à entendre trop *à la lettre* ce qu'on leur dit. La haute poésie demande souvent à n'être pas rendue *littéralement*; si vous êtes chargé pour quelqu'un d'ordres importants, il faut les rendre *à la lettre*. En un mot, *littéralement* est pour le sens formel, et *à la lettre* pour le sens intrinsèque.

D'un autre côté, *littéralement* marque plutôt une action et rappelle un agent, au lieu que souvent *à la lettre* s'emploie en parlant d'un état. Un traducteur traduit *littéralement* un texte, et ce texte porte telle ou telle chose *à la lettre* (D'AL.).

**RIGOREUSEMENT, À LA RIGUEUR.** Avec beaucoup de sévérité, sans faire aucune grâce.

*Rigoureusement* se considère relativement, et à la rigueur absolument, en soi. *Rigoureusement* exprime la manière d'agir en rapport avec le sujet dont il rappelle la qualité et les sentiments: celui qui punit *rigoureusement* punit en homme rigoureux. *À la rigueur* fait abstraction de l'agent; il ne le présente ni sous un jour favorable, ni sous un jour défavorable. Vous ferez à quelqu'un un mérite ou un tort d'avoir agi *rigoureusement*; vous vous en prendrez à son caractère; celui qui agit *à la rigueur* va jusqu'où la règle lui permet d'aller. De là vient qu'on se sert plutôt de *rigoureusement* avec les verbes *traiter*, *punir*, pour déterminer et caractériser la conduite qu'on tient envers les autres, et de *à la rigueur* quand il est question d'actions abstraites, spéculatives: observer ou expliquer une loi, juger une opinion *à la rigueur*. — D'ailleurs, *rigoureusement* dit plus, parce que l'adjectif *rigoureux* signifie plein de rigueur, qui a beaucoup de rigueur. Une vé-

## 8.4. Annexe 4 : distinction entre substantif pur et substantif avec terminaison *-ier* (extrait)

222

PREMIÈRE PARTIE :

cupée ou peut l'être. *Oir* exprime l'instrument ou le moyen dont on se sert pour telle opération, pour produire tel effet : d'où *terroir* désigne la terre comme ce dont on se sert pour faire venir telles ou telles plantes, tels ou tels fruits.

Le *terrain* est un emplacement plus ou moins étendu où l'on peut habiter, élever des bâtiments, camper, développer une armée; on en perd, ou on en gagne. Le *terroir* est en quelque sorte un instrument bon ou mauvais suivant qu'il peut rapporter plus ou moins, ou bien des fruits de telle ou telle sorte. Un bon *terrain* est une bonne place, un lieu solide, assez étendu, ou bien riche en minéraux, ou bien même favorable pour certaines productions, mais sans qu'on le cultive: cet arbre demande un *terrain* humide. Un bon *terroir*, étant cultivé, produit ou produira beaucoup de fruits ou d'excellents fruits. « Ce fruit ne croît que dans le jardin de mon père, et il faut que le *terroir* en soit cultivé par sa propre main. » Boss.

### TERMINAISON *UM*.

Désinence propre à certains noms latins, admis sans aucun changement dans notre langue. Parmi ces noms se trouvent des termes scientifiques, comme en anatomie, *calcaneum*, *sternum*, *scrum*, *rectum*, *duodenum*, *sensorium*, ou didactiques, comme *critérium*, *compendium*, *pensum*, *vade-mecum*. D'autres s'emploient comme termes d'antiquité; ce sont les noms donnés par les Romains à des objets ou à des lieux dont nous ne parlons qu'en rapport avec leur temps; exemples, *forum*, *labarum*, *Latium*, *Actium*. Tous étrangers au langage commun, ces mots, dans le style de la conversation, ont une teinte de pédanterie, ou ils entraînent une idée de dénigrement; ainsi, *factum*, écrit qu'une personne publie pour attaquer ou pour se défendre, *factotum*, celui qui se mêle de tout dans une maison.

### TERMINAISONS *UM* ET *ÉE*.

*Muséum*, *musée*.

**MUSÉUM, MUSÉE.** Lieu destiné à l'étude des lettres, des sciences et des beaux-arts, et plus ordinairement à rassembler les productions, les monuments qui y sont relatifs.

*Museum*, grotte ou temple des Muses, était le nom latin de la fameuse bibliothèque d'Alexandrie. En français, nous appelons naturellement ainsi tout édifice du même genre, comme nous donnons encore à certains monuments, imités de ceux d'Athènes, les noms grecs d'Odéon et de Panthéon. Cependant on se sert plus communément du mot *musée*, non-seulement parce que sa terminaison est toute française, mais encore parce que, d'après cette terminaison, il désigne, non l'édifice lui-même, comme *muséum*, mais ce qu'il contient, idée qu'il importe le plus d'exprimer.

*Muséum* ne se dit plus guère qu'en parlant d'objets scientifiques, de collections de minéraux, d'oiseaux, de coquillages, et encore quand on ne veut appeler l'attention que sur le lieu qui les

renferme: le conseil municipal d'une ville vote un *muséum* d'histoire naturelle, et les curieux vont visiter le *musée* d'histoire naturelle. Le mot *muséum* s'applique aussi à tout *musée* appelé *muséum* primitivement ou dans le pays qui le possède, *muséum* d'Alexandrie, *muséum* de Florence, *muséum* britannique.

### TERMINAISONS *UM* ET *ENCE*.

*Décorum*, *décence*.

**DÉCORUM, DÉCENCE.** Ce qui convient, eu égard aux temps, aux lieux et aux personnes. On garde, on observe, on blesse le *décorum* ou la *décence*.

Le *décorum* est la *décence* propre à certaines conditions, surtout aux plus élevées. Un roi garde son *décorum* (VOLT.); on ne dirait point qu'il garde sa *décence*; le *décorum* de la Divinité (MOT.); le *décorum* philosophique (J. J.); le *décorum* du ministre (DELAF.); le *décorum* de la maîtrise (LES.).

Ensuite, à *décorum* est attachée une légère idée d'emphase et de dénigrement; ce mot exprime des règles de bienséance toutes de convention qui sentent la morgue et la pédanterie. On garde le *décorum* par respect humain, pour ne pas se faire remarquer, pour ne pas manquer à ce qu'on doit à sa position suivant le monde; on garde la *décence*, parce qu'on est convaincu au fond qu'y manquer est une faute.

### TERMINAISON *US*.

*Cal*, *calus*.

Terminaison substantive et adjective; toujours substantive, quand l'*s* se fait sentir dans la prononciation, et généralement adjective, quand l'*s* ne se prononce pas. Les substantifs en *us* viennent tous du latin; ce qu'il suffit de remarquer pour les distinguer des synonymes qu'ils peuvent avoir: tels sont *anus*, *chorus*, *fortus*, *hiatus*, *sinus*, *uterus*.

**CAL, CALUS.** Durillon qui vient aux pieds, aux genoux, aux mains, ou soudure naturelle qui rejoint les fragments d'un os rompu.

*Calus*, quoique le mot latin s'écrive par deux *l*, n'est autre que ce mot lui-même, comme le prouvent et sa prononciation et l'usage que l'on en fait au figuré, pour signifier un endurcissement d'esprit et de cœur qui se forme par la longue habitude. En conséquence, *cal* appartient au langage commun, et *calus* à celui de la chirurgie; c'est pourquoi *calus* se dit plutôt en parlant d'un os rompu, et *cal* quand il s'agit d'un endurcissement de la peau.

### TERMINAISON *IER*.

*Manœuvre*, *manouvrier*; *Coudre*, *coudrier*.

Il se peut que cette terminaison tire son origine du latin *arius*, car les mots *saunier*, *chevrier*, *farinier*, par exemple, correspondent exactement au latin, *salinarius*, *caprarius*, *fari-*

*arius*. Quoi qu'il en soit, *ier* se trouve souvent à la fin de radicaux totalement étrangers à la langue latine, et, dans tous les cas, il exprime l'idée d'une profession commune, vulgaire, d'un métier. Si bien même que cette désinence se construit avec des noms de fruits pour désigner l'arbre qui fait la fonction ou le métier de les produire; usage inconnu dans la langue latine où les noms d'arbres ne se terminent point en *arius*: exemples, *cerisier*, *cerasus*; *poirier*, *pirus*; *prunier*, *prunus*; *olivier*, *oliva*. Il y a plus, *ier* peut aussi terminer les noms de choses entièrement inanimées, dont la destination est de servir d'instruments ou de moyens, comme *balancier*, *escalier*, *pilier*, *chandelier*, *salière*, qui ne dérivent pas non plus de noms latins en *arius*. Quelquefois les substantifs en *ier* se prennent au moral comme qualificatifs défavorables, comme signifiant dans les personnes un petit défaut ou quelque chose de déplaisant : tels sont *tracassier*, *tripotier*, *minaudier*. Dans ce dernier, comme dans le premier sens, la désinence *ier* est fort analogue à la désinence abstraite *erie*.

**MANOEUVRE, MANOUVRIER.** Ouvrier qui travaille de ses mains.

Étant dépourvu de terminaison significative, *manœuvre* exprime cette idée purement et simplement; *ier* y ajoute pour accessoire que c'est par métier, par état, qu'on se livre à cette sorte d'occupation. Le *manœuvre* travaille sous un autre ouvrier; il ne fait pas un ouvrage qui lui soit propre et dont la production constitue un métier; le *manouvrier* travaille pour ceux qui ordonnent ou entreprennent l'ouvrage, ce qu'il fait n'est rapporté qu'à lui, et tous ceux qui font les mêmes choses que lui exercent la même profession.

*Manœuvre* est la dénomination propre de certains aides qui servent les maçons et les couvreurs, et qui apprennent l'art plutôt qu'ils ne l'exercent; ce qui fait que pour désigner un mauvais ouvrier, nous disons quelquefois, c'est un *manœuvre*, comme nous disons, c'est un apprenti, un novice. *Manouvrier* est une dénomination générale qui s'applique à toutes sortes de gens de journée salariés, et qu'on considère comme une classe occupant tel rang dans la société. Le *manœuvre* n'a pas de métier; il prête ou loue son travail à ceux qui en ont un. Le *manouvrier* a un métier, mais le moins élevé et le plus précaire. Comme le *manœuvre* n'a point d'existence sociale, ni, pour ainsi dire, de personnalité, il est quelquefois un objet de mépris et s'entend quelquefois adresser la qualification injurieuse de *goujat*.

**COUDRE, COUDRIER.** L'arbrisseau qui porte des noisettes et qu'on nomme aussi *noisetier*.

Le *coudre* est considéré, abstraction faite de toute fonction végétative, comme une sorte de bois ayant certaines propriétés, et susceptible, étant travaillé, de prendre telles ou telles formes : « bois de *coudre*, baguette de *coudre*, cerceaux de *coudre*. » ACAD. Le mot *coudrier*, au contraire, est propre à rappeler toutes les qualités de l'arbrisseau comme plante, toutes les particularités de sa croissance et de sa culture : le *coudrier* v'ant dans tels endroits, il atteint à telle hauteur, il a des feuilles de telle forme; on l'ent-

on le transplante, etc.; des chatons de *coudrier* (BUFF.); les gelinottes cachent leur nid sous des *coudriers* (Id.).

*Noisetier* seul rappelle l'idée du fruit que porte l'arbrisseau en question. Buffon assure que, dans un terrain près de Modène, on trouve, en creusant jusqu'à une certaine profondeur, « des arbres tout entiers, comme des *noisetiers* avec les noisettes dessus. »

#### TERMINAISONS IER ET EUR.

*Confiturier, confiseur.*

**CONFITURIER, CONFISEUR.** Celui qui s'occupe par état de choses confites ou de confitures.

Les désinences *ier* et *eur* servent en effet toutes deux à qualifier les personnes par rapport à ce qu'elles font habituellement. Mais *ier* s'emploie quand il s'agit des professions les plus communes, et *eur* quand il est question des plus relevées, des plus nobles. En conséquence, il n'est besoin d'aucun talent pour être *confiturier* : il suffit de vendre des confitures. L'état de *confiseur* demande de l'habileté, même de la science : il consiste non-seulement à vendre, mais encore et surtout à faire des confitures.

La différence est la même entre *oiselier* et *oiseleur*.

#### TERMINAISON ASTRE.

##### TERMINAISONS ASTRE ET IER.

*Pilastre, pilier.*

**PILASTRE, PILIER.** *Pile*, latin *pila*, signifie amas. Les deux substantifs masculins *pilier* et *pilastre* déterminent la signification si vague de leur radical : ils désignent un amas de pierres artistement empilées, de manière à former une sorte de colonne ou une partie d'édifice propre à en soutenir d'autres.

Par sa terminaison, *pilier* n'exprime rien autre chose qu'un instrument ou un moyen employé à l'usage que nous venons de dire. Mais la terminaison de *pilastre* fait naître une bien grande différence entre ce mot et son synonyme. *Pilastre* vient de *pil*, *pila*, et d'*astruer*, bâtir auprès ou contre. Le *pilastre* est donc une colonne bâtie auprès ou contre l'édifice, engagée en partie dans le mur. Lafontaine dit de la maison de Philémon et de Baucis :

Cependant l'humble toit devient temple, et ses murs  
Changent leur frêle enduit aux marbres les plus durs.  
De *pilastres* massifs les cloisons revêtues

En moins de deux instants s'élèvent jusqu'aux nues.

Le *pilier*, au contraire, est isolé et libre. « Il leva un des pans du pavillon et entra sous la tente, où il ne trouva qu'un *pilier* de marbre blanc, qui était placé au milieu. » LES. « Les Philistins mirent Samson au milieu de la salle, entre deux *piliers* qui soutenaient l'édifice. » BOSS.

Or, afin de les mettre en harmonie avec le tout, en raison de leur place, on donne toujours au *pilastre* la forme carrée, et ordinairement au *pilier* la forme ronde.

Enfin, la terminaison de *pilier* étant vulgaire



### 8.5. Annexe 5 : synonymes étymologiques – marques de registre, de domaine et d’usage

Le tableau ci-dessous reprend les principales marques de registre, de domaine et d’usage présentes dans la seconde partie du *Dictionnaire des synonymes* de Lafaye, ainsi que des exemples. Au sein de chaque catégorie (registres, domaines, usages), les types de marques sont classés par ordre alphabétique.

<u>Registre/domaine/usage</u>	<u>Exemples</u>
<u>Registres</u>	
Langage commun, style familier, lettres, conversation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- « Il en est tout autrement de <i>contrevérité</i>, c’est un <b>mot du langage commun</b> » (Lafaye, 1858 : 343)</li> <li>- « [...] il est, comme on dit <b>dans le style familier</b>, <i>tenace</i> [...] » (Lafaye, 1858 : 382)</li> <li>- « Mais ce qui distingue plus ordinairement <i>berger</i> de <i>pasteur</i> et de <i>pâtre</i>, c’est que, sous le rapport de la noblesse, il se tient entre ces deux derniers. C’est le <b>mot commun</b>, celui dont on se sert quand on ne veut ni relever, ni rabaisser la condition de l’homme dont on parle, mais donner l’idée d’une occupation champêtre simple, douce, agréable [...] » (Lafaye, 1858 : 400)</li> <li>- « C’est pourquoi <i>pasteur</i> est un terme relevé et <i>pâtre</i> un <b>terme bas</b> » (Lafaye, 1858 : 400)</li> <li>- « <i>Pâtre</i>, au contraire, est un <b>terme bas ou de dédain</b> [...] » (Lafaye, 1858 : 400)</li> <li>- « De plus, à la différence de <i>critiquer</i>, ils sont <b>plus ou moins familiers</b> et ne conviennent guère que dans le style de la conversation, des lettres et de la comédie » (Lafaye, 1858 : 404)</li> <li>- « <i>Contre-poison</i>, des deux mots français <i>contre</i> et <i>poison</i>, est le <b>mot ordinaire</b> ou <b>de la langue commune</b> » (Lafaye, 1858 : 467-468)</li> <li>- « Au figuré, <i>contrepoison</i> n’a <b>pas autant de noblesse qu’antidote</b> » (Lafaye, 1858 : 468)</li> <li>- « <i>Demande</i>, quoique dérivé du latin <i>demandare</i>, qui n’a point du tout le même sens, est un <b>mot du langage commun</b> » (Lafaye, 1858 : 505)</li> <li>- « <i>Demande</i> est familier, convient <b>dans la conversation</b>, dans les lettres [...] » (Lafaye, 1858 : 505)</li> <li>- « <i>Déshériter</i> a été formé du verbe français <i>hériter</i> ; <i>exhéreder</i> est le latin <i>exheredare</i>.</li> </ul>

	<p>C'est pourquoi <i>déshériter</i> est le <b>mot du langage ordinaire</b>, et <i>exhériter</i> un terme de jurisprudence, et surtout de jurisprudence romaine » (Lafaye, 1858 : 514)</p> <p>- « <i>Éloge</i> appartient au <b>langage commun</b> ; <i>panégyrique</i> est plus noble et particulièrement usité en termes de rhétorique » (Lafaye, 1858 : 554)</p> <p>- « Par conséquent, <i>exagération</i>, <b>mot de la langue commune</b>, se rapporte au sens des choses dites, à la pensée ; et <i>hyperbole</i>, de son côté, terme rhétorique, est littéraire et tout relatif au style » (Lafaye, 1858 : 591)</p> <p>- « <b>Dans le langage commun</b>, <i>problématique</i> ne signifie pas tout à fait la même chose qu'<i>incertain</i> et <i>douteux</i> » (Lafaye, 1858 : 691)</p> <p>- « Par conséquent, <i>ineffaçable</i> appartient à la <b>langue commune</b>, et <i>indélébile</i> se dit plutôt dans le didactique ou dans le dogmatique en termes de théologie » (Lafaye, 1858 : 695)</p> <p>- « Toutefois, on n'use pas d'une si grande précision <b>dans le langage commun</b> [...] » (Lafaye, 1858 : 700)</p> <p>- « Le premier est un terme distingué qui signifie un acte d'autorité ; le second est un <b>mot du langage commun</b> [...] » (Lafaye, 1858 : 701)</p> <p>- « Seulement, <i>exhumer</i> est d'un style plus relevé, plus choisi, et <i>déterrér</i> appartient au <b>langage vulgaire</b> [...] » (Lafaye, 1858 : 701)</p> <p>- « Du reste, <i>malheur</i> est, de tous les mots de cette famille, <b>le plus communément employé</b>, celui qu'on peut faire servir à définir tous les autres » (Lafaye, 1858 : 758)</p> <p>- « <i>Mésaventure</i>, <i>malencontre</i> et <i>déconvenue</i> appartiennent au <b>style familier et badin</b> [...] » (Lafaye, 1858 : 760)</p> <p>- « Ce qui les distingue alors, c'est qu'<i>offrande</i> rappelant visiblement le verbe français <i>offrir</i>, est <b>plus vulgaire ou moins noble</b> qu'<i>oblation</i>, pris du latin, resté latin et sans rapport évident avec aucun mot de notre langue commune » (Lafaye, 1858 : 806)</p> <p>- « En conséquence, non-seulement <i>offrande</i> est <b>du langage ordinaire</b>, tandis que <i>oblation</i> est plutôt un terme consacré en religion, mais encore <i>offrande</i> s'emploie pour exprimer quelque chose de moins</p>
--	---

	<p>considérable ou d'un moindre prix » (Lafaye, 1858 : 806)</p> <p>- « Mais <i>périphrase</i> est théorique, littéraire, relatif seulement à la forme du discours ; au lieu que <i>circonlocution</i> est pratique, <b>usité dans la langue commune</b> et se rapportant au sens et aux idées [...] » (Lafaye, 1858 : 843)</p> <p>- « <i>Pigeon</i> est le <b>nom ordinaire de l'oiseau</b> ; <i>colombe</i> est terme distingué dont on se sert non-seulement dans le style soutenu, mais encore quand on parle le langage de l'antiquité, ou celui de l'Écriture sainte, ou celui du sentiment et de la morale » (Lafaye, 1858 : 849)</p> <p>- « [...] <i>plaisir</i> et <i>amitié</i> sont dans cette acception des <b>mots familiers</b> qui désignent quelque chose de petit ou de peu considérable » (Lafaye, 1858 : 944)</p> <p>- « [...] et ce mot exprime <b>plus de familiarité</b> encore que celui de <i>plaisir</i> [...] » (Lafaye, 1858 : 945)</p> <p>- « D'ailleurs, <i>soudoyer</i> est un <b>mot commun</b>, et <i>stipendier</i> tient de son origine, visiblement latine, un certain caractère de noblesse » (Lafaye, 1858 : 960)</p> <p>- « Mais <i>souçon</i>, qui a une forme toute française, est un <b>terme vulgaire</b> ; au lieu que <i>suspicion</i>, étant calqué sur le latin <i>suspicio</i>, est un terme de palais » (Lafaye, 1858 : 963)</p> <p>- « <i>Succès</i> est le <b>terme général et le plus ordinairement employé</b> » (Lafaye, 1858 : 974)</p> <p>- « D'où résulte entre les deux mots, pour première différence, que l'un est un <b>mot du langage ordinaire</b>, et l'autre un terme scientifique » (Lafaye, 1858 : 976)</p> <p>- « On se sert toujours de <i>supposition</i> <b>dans le discours commun ou même familier</b> ; mais <i>hypothèse</i> doit être réservé pour le style des sciences exactes ou des sciences naturelles » (Lafaye, 1858 : 976)</p> <p>- « Le bruit étant la partie du fait la plus sensible, la plus propre à faire impression, <b>c'est surtout dans le peuple</b> [...] qu'on dit <i>tonnerre</i> au lieu de <i>foudre</i> » (Lafaye, 1858 : 994-995)</p> <p>- « D'autre part, <i>transformer</i> est devenu un <b>mot commun</b> [...] » (Lafaye, 1858 : 1006)</p> <p>- « <i>Attraper</i>, <i>duper</i>, <i>enjôler</i> et <i>embabouiner</i> ne sont usités que <b>dans le langage commun</b> [...] » (Lafaye, 1858 : 1010)</p>
--	---

	<p>- « [...] aussi est-ce un mot <b>plus bas que le précédent</b> » (Lafaye, 1858 : 1010)</p>
Langage soutenu	<p>- « <i>Épithète</i>, venant du grec, a <b>plus de noblesse</b> : il ne se dit que par rapport à l'éloquence et à la poésie » (Lafaye, 1858 : 312)</p> <p>- « C'est pourquoi <i>pasteur</i> est un <b>terme relevé</b> et <i>pâtre</i> un terme bas » (Lafaye, 1858 : 400)</p> <p>- « Enfin, même en prose, <i>pasteur</i> figure toujours bien dans le <b>haut style</b>, ou toutes les fois qu'on veut donner quelque relief à un <i>berger</i> ou à l'état de berger » (Lafaye, 1858 : 400)</p> <p>- « L'<i>éloge</i> le cède encore en <b>noblesse</b> au <i>panégyrique</i>, en ce qu'il n'est pas, comme ce dernier, entièrement laudatif [...] » (Lafaye, 1858 : 554)</p> <p>- « Comme, d'un côté, le <i>panégyrique</i> n'admet que le <b>style noble et pompeux</b>, et que, de l'autre, il loue sans restriction, ce mot se prend assez souvent en mauvaise part [...] » (Lafaye, 1858 : 554)</p> <p>- « Entre <i>établir</i> et <i>instituer</i> il y a d'abord cette différence, que <i>instituer</i>, venant du latin ou plutôt étant le latin <i>instituere</i>, établir, est un <b>terme plus noble</b> ou une expression consacrée dans quelque science [...] » (Lafaye, 1858 : 584)</p> <p>- « <i>Inhumer</i> l'emporte en <b>noblesse</b> [...] » (Lafaye, 1858 : 700)</p> <p>- « Le premier est un <b>terme distingué</b> qui signifie un acte d'autorité ; le second est un mot du langage commun [...] » (Lafaye, 1858 : 701)</p> <p>- « Seulement, <i>exhumer</i> est <b>d'un style plus relevé, plus choisi</b>, et <i>déterrer</i> appartient au langage vulgaire [...] » (Lafaye, 1858 : 751)</p> <p>- « De là il suit que le mot <i>instrument</i> a <b>plus de noblesse</b> et qu'il doit seul se dire au figuré » (Lafaye, 1858 : 705)</p> <p>- « <i>Infortune</i>, latin <i>infortunium</i>, non fortune, état où on n'a pas la fortune pour soi, se dit surtout <b>dans le style soutenu</b> [...] » (Lafaye, 1858 : 758)</p> <p>- « <i>Pigeon</i> est le nom ordinaire de l'oiseau ; <i>colombe</i> est un <b>terme distingué</b> dont on se sert non-seulement dans le <b>style soutenu</b>, mais encore quand on parle le langage de l'antiquité, ou celui de l'Écriture sainte, ou celui du sentiment et de la morale » (Lafaye, 1858 : 849)</p>

	- « D'ailleurs, <i>soudoyer</i> est un mot commun, et <i>stipendier</i> tient de son origine, visiblement latine, un certain <b>caractère de noblesse</b> » (Lafaye, 1858 : 960)
<b>Domaines</b>	
Éloquence, rhétorique, poésie, littérature	<p>- « <i>Épithète</i>, venant du grec, a plus de noblesse : il ne se dit que <b>par rapport à l'éloquence et à la poésie</b> » (Lafaye, 1858 : 312)</p> <p>- « Alors la différence qui sépare les deux mots tient à celle de leur origine. <i>Antiphrase</i> est savant et plus particulièrement usité <b>en termes de rhétorique</b> » (Lafaye, 1858 : 343)</p> <p>- « <b>En poésie, dans la haute poésie surtout</b>, le mot <i>pasteur</i> est aussi le seul qui convienne [...] » (Lafaye, 1858 : 400)</p> <p>- « <i>Coursier</i> se dit particulièrement bien <b>dans la poésie noble</b>, tandis que <i>rosse</i> a sa place légitime dans le plaisant ou le comique » (Lafaye, 1858 : 435)</p> <p>- « Mais comme c'est un mot savant d'origine, il se dit en termes de sciences et <b>de littérature</b>, en matières de théorie » (Lafaye, 1858 : 510-511)</p> <p>- « <i>Éloge</i> appartient au langage commun ; <i>panégyrique</i> est plus noble et particulièrement <b>usité en termes de rhétorique</b> » (Lafaye, 1858 : 554)</p> <p>- « Par conséquent, <i>exagération</i>, mot de la langue commune, se rapporte au sens des choses dites, à la pensée ; et <i>hyperbole</i>, de son côté, <b>terme rhétorique</b>, est littéraire et tout relatif au style » (Lafaye, 1858 : 591)</p> <p>- « Tant il est vrai que le mot <i>furies</i> s'est fondu dans notre langue où il est tout à fait usuel et se dit particulièrement bien prose, pendant que celui d'<i>Euménides</i> a gardé avec un air étranger sa signification mythologique rigoureuse, et s'emploie plus volontiers <b>en poésie</b> [...] » (Lafaye, 1858 : 624)</p> <p>- « Mais <i>périphrase</i> est <b>théorique, littéraire</b>, relatif seulement à la forme du discours ; au lieu que <i>circonlocution</i> est pratique, usité dans la langue commune et se rapportant au sens et aux idées [...] » (Lafaye, 1858 : 843)</p> <p>- « <i>Périphrase</i> est proprement un <b>terme de rhétorique</b> [...] » (Lafaye, 1858 : 843)</p>
Grammaire	- « <i>Adjectif</i> est un <b>terme de grammaire</b> » (Lafaye, 1858 : 311)

	- « Mais <i>circonlocution</i> est plutôt un <b>terme de grammaire</b> [...] » (Lafaye, 1858 : 844)
Didactique	- « Toutefois <i>circonlocution</i> s'emploie bien aussi, comme <i>périphrase</i> , <b>dans le sens didactique</b> [...] » (Lafaye, 1858 : 843)
Jurisprudence	- « <b>Dans l'ancienne jurisprudence criminelle</b> , le <i>blâme</i> était [...] » (Lafaye, 1858 : 401) - « <i>Déshériter</i> a été formé du verbe français <i>hériter</i> ; <i>exhéreder</i> est le latin <i>exheredare</i> . C'est pourquoi <i>déshériter</i> est le mot du langage ordinaire, et <i>exhéreder</i> un <b>terme de jurisprudence</b> , et surtout <b>de jurisprudence romaine</b> » (Lafaye, 1858 : 514) - « <i>Abstème</i> convient mieux dans le style de la théologie et <b>dans celui de la jurisprudence</b> , et il répugne moins à passer dans la langue commune » (Lafaye, 1858 : 671)
Mythologie	- « <i>Métamorphoser</i> , du grec [mot grec], appartient, au contraire, <b>à la mythologie</b> [...] » (Lafaye, 1858 : 1006)
Philosophie, théologie	- « [...] ce sont plutôt des <b>termes de philosophie</b> [...] » (Lafaye, 1858 : 569) - « <b>En philosophie</b> , l' <i>intelligence</i> est [...] » (Lafaye, 1858 : 569) - « <i>Abstème</i> convient mieux dans le <b>style de la théologie</b> et dans celui de la jurisprudence, et il répugne moins à passer dans la langue commune » (Lafaye, 1858 : 671) - « Par conséquent, <i>ineffaçable</i> appartient à la langue commune, et <i>indélébile</i> se dit plutôt dans le didactique ou <b>dans le dogmatique en termes de théologie</b> » (Lafaye, 1858 : 671) - « En conséquence, non-seulement <i>offrande</i> est du langage ordinaire, tandis que <i>oblation</i> est plutôt un <b>terme consacré en religion</b> , mais encore <i>offrande</i> s'emploie pour exprimer quelque chose de moins considérable ou d'un moindre prix » (Lafaye, 1858 : 806) - « <i>Pigeon</i> est le nom ordinaire de l'oiseau ; <i>colombe</i> est un terme distingué dont on se sert non-seulement dans le style soutenu, mais encore quand on parle le langage de l'antiquité, ou <b>celui de l'Écriture sainte, ou celui du sentiment et de la morale</b> » (Lafaye, 1858 : 849)

	<p>- « [...] <i>hypothèse</i> est un <b>terme de philosophie</b> ; c'est un terme de science ou de spéculation » (Lafaye, 1858 : 976)</p> <p>- « <i>Transformer</i>, latin <i>transformare</i>, se dit plutôt <b>dans le langage de l'Église</b> [...] » (Lafaye, 1858 : 1006)</p>
Sciences	<p>- « C'est aussi un <b>terme spécial d'histoire naturelle</b> » (Lafaye, 1858 : 397)</p> <p>- « <i>Antidote</i>, grec [mot grec], des deux mots [mots grecs], donné contre, est une expression choisie dont on se sert en parlant des Grecs ou <b>en termes de sciences</b>, ou <b>quand il est question des maladies de l'âme</b> » (Lafaye, 1858 : 468)</p> <p>- « Au contraire, <i>question</i>, latin <i>quaestio</i>, et <i>problème</i>, grec [mot grec], sont des <b>termes de science</b> » (Lafaye, 1858 : 505)</p> <p>- « <i>Problème</i>, usité d'abord <b>en mathématiques</b>, [...] » (Lafaye, 1858 : 506)</p> <p>- « Ensuite, le <i>problème</i> est plus théorique, plus scolastique, il <b>appartient davantage à la science pure</b> » (Lafaye, 1858 : 506)</p> <p>- « Mais comme c'est un mot savant d'origine, il se dit <b>en termes de sciences</b> et de littérature, en matières de théorie » (Lafaye, 1858 : 510-511)</p> <p>- « Entre <i>établir</i> et <i>instituer</i> il y a d'abord cette différence, que <i>instituer</i>, venant du latin ou plutôt étant le latin <i>instituere</i>, établir, est un terme plus noble ou une <b>expression consacrée dans quelque science</b> [...] » (Lafaye, 1858 : 584)</p> <p>- « En conséquence de cette diversité d'origine, <i>hydropote</i> est un <b>terme scientifique</b> qui ne saurait trouver place ailleurs que <b>dans le langage de la médecine et des médecins</b> » (Lafaye, 1858 : 671)</p> <p>- « <i>Problématique</i>, du grec [mot grec], proposition à discuter, est un mot savant, usité surtout <b>en termes d'école et de spéculation</b> » (Lafaye, 1858 : 691)</p> <p>- « D'où résulte entre les deux mots, pour première différence, que l'un est un mot du langage ordinaire, et l'autre un <b>terme scientifique</b> » (Lafaye, 1858 : 976)</p> <p>- « On se sert toujours de <i>supposition</i> dans le discours commun ou même familier ; mais <i>hypothèse</i> doit être réservé pour le <b>style des sciences exactes ou des sciences naturelles</b> » (Lafaye, 1858 : 976)</p>
<u>Usages</u>	

Diachronie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- « Il se disait <b>autrefois</b> de [...] » (Lafaye, 1858 : 668)</li> <li>- « <b>Aujourd'hui</b>, <i>courtois</i> rajeunit » (Lafaye, 1858 : 668)</li> <li>- « <i>Calamité</i>, de <i>calamus</i>, chaume, tuyau de blé, s'est dit proprement en latin de la grêle, d'un orage qui brise les épis. Il signifie <b>aujourd'hui</b> tout grand malheur public [...] » (Lafaye, 1858 : 759)</li> </ul>
Fréquence	<ul style="list-style-type: none"> <li>- « [...] comme <i>attaché</i> est <b>très-rare</b>, ainsi employé et entendu [...] » (Lafaye, 1858 : 382)</li> <li>- « <i>Édifier</i> [...] est <b>peu usité</b> au propre ; il ne se dit qu'en parlant d'ouvrages considérables, tels que temples, palais, monuments, sans être aucunement relatif à la façon » (Lafaye, 1858 : 397)</li> <li>- « On dit <b>rarement</b> perdre la <i>raison</i>, parce qu'il arrive rarement de devenir fou ; mais on dit <b>souvent</b> perdre le <i>jugement</i>, parce qu'il y a mille choses qui peuvent empêcher ou troubler l'exercice de cette faculté [...] » (Lafaye, 1858 : 570)</li> <li>- « Deux mots <b>fort peu usités</b> » (Lafaye, 1858 : 671)</li> </ul>
Sens absolu	<ul style="list-style-type: none"> <li>- « De plus, <i>défendre</i>, <i>soutenir</i> et <i>protéger</i> se disent <b>absolument</b> [...] » (Lafaye, 1858 : 496)</li> <li>- « <b>Dans le sens absolu</b> et philosophique, ces mots [...] » (Lafaye, 1858 : 568)</li> <li>- « [...] ils sont plutôt des <b>termes absolus</b> que relatifs [...] » (Lafaye, 1858 : 569)</li> <li>- « Mais ceux de la première classe s'emploient <b>absolument</b> [...] » (Lafaye, 1858 : 758)</li> </ul>
Sens figuré	<ul style="list-style-type: none"> <li>- « On l'emploie particulièrement bien <b>au figuré</b> et d'une manière absolue [...] » (Lafaye, 1858 : 397)</li> <li>- « <i>Pasteur</i> se dit seul <b>au figuré</b>, et seul il est usité en histoire pour indiquer des peuples spécialement adonnés aux soins des troupeaux » (Lafaye, 1858 : 400)</li> <li>- « La même distinction s'applique <b>au figuré</b> » (Lafaye, 1858 : 406)</li> <li>- « Ces mots <b>au figuré</b> désignent quelque chose qui sert de défense » (Lafaye, 1858 : 414)</li> <li>- « De là il suit que le mot <i>instrument</i> a plus de noblesse et qu'il doit seul se dire <b>au figuré</b> » (Lafaye, 1858 : 705)</li> <li>- « Au figuré [...] » (Lafaye, 1858 : 706)</li> </ul>



	- « Il suit de là que, quand ces deux mots se prennent <b>dans un sens</b> hyperbolique ou <b>figuré</b> [...] » (Lafaye, 1858 : 1006)
Sens propre	- « <i>Édifier</i> [...] est peu usité <b>au propre</b> ; il ne se dit qu'en parlant d'ouvrages considérables, tels que temples, palais, monuments, sans être aucunement relatif à la façon » (Lafaye, 1858 : 397) - « Le mot <i>sens</i> , <b>au propre</b> , exprime [...] » (Lafaye, 1858 : 570) - « <i>Problématique</i> se dit <b>proprement</b> de [...] » (Lafaye, 1858 : 691) - « <i>Périphrase</i> est <b>proprement</b> un terme de rhétorique [...] » (Lafaye, 1858 : 843) - « On dit <b>proprement</b> [...] » (Lafaye, 1858 : 1009)
Sens relatif	- « <b>Dans le sens relatif</b> et commun, ils désignent [...] » (Lafaye, 1858 : 568) - « Ainsi, on dit bien, <b>dans le sens relatif</b> , n'avoir pas de <i>raison</i> [...] » (Lafaye, 1858 : 570)

## 8.6. Annexe 6 : HÉRÉTIQUE, HÉTÉRODOXE (extrait)

### SYNONYMES À RADICAUX DIVERS.

661

cette dernière direction est le plus souvent marquée par la préposition *e*, et, d'ailleurs, c'est toujours en commençant par le bas qu'on élève. « Les enfants d'Adam se préparèrent un refuge contre un nouveau déluge dans la solidité et la hauteur de ce superbe édifice, la tour de Babel. Mais Dieu ne leur permit pas de menacer pour ainsi dire le ciel par l'élévation de ce hardi bâtiment. » Boss.

Cette dernière différence est la principale qui sépare hauteur d'élévation, quand ces deux mots signifient des monticules ou des éminences. Hauteur fait penser au sommet, et à ce qu'on fait ou à ce qu'on voit de dessus le sommet. C'est un lieu d'où on observe, en latin *specula*. Élévation, au contraire, fait aller l'esprit de bas en haut, et lui montre le terrain s'élevant peu à peu et formant sur la terre une saillie, ou bien lui fait porter les regards sur ce qui se passe au sommet. C'est un exhaussement en pente douce qu'on suit jusqu'au faite, comme une élevure sur la terre, et un lieu où les yeux se portent, plutôt qu'un lieu d'où ils se portent. « Une élévation bornait la vue de ce côté. » Acad. « Considérez ces grandes puissances que nous regardons de si bas. Pendant que nous tremblons sous leur main, Dieu les frappe pour nous avertir. Leur élévation en est la cause. » Boss. D'ailleurs, l'élévation a cela de particulier qu'elle se considère souvent par rapport à sa formation et à sa composition. « Peu à peu, par succession de temps, il se formera une élévation dans le fond de la mer qui sera semblable aux éminences que nous connaissons sur la terre. » Buff. « Dans les collines et dans les autres petites élévations, on reconnaît facilement la base sur laquelle portent les rochers. » Id.

Au figuré, on dit également la hauteur et l'élévation de l'âme ou du caractère. Mais la hauteur est une qualité naturelle, et ordinairement mauvaise, qui tend à nous faire dominer sur les êtres de la même espèce que nous; au lieu que l'élévation est une qualité acquise à force d'empire sur nous-mêmes, d'efforts, une qualité morale par laquelle nous nous mettons au-dessus de toutes les choses basses ou petites.

**HÉRÉTIQUE, HÉTÉRODOXE.** Contraire à la foi.

*Hérétique*, latin *haereticus*, est pour la réalité; *hétérodoxe*, grec *ἑτεροδοξος*, est pour la théorie.

On dit une ville, une terre, une nation *hérétique*, c'est-à-dire où règne, où se pratique l'hérésie, une autre religion que la catholique. « La bonne compagnie de Genève veut bien venir chez moi, mais je ne vais jamais dans cette ville *hérétique*. » Volt. « Votre ami ne trouvera pas mauvais que je fasse la guerre aux jésuites, quand je suis en terre *hérétique*. » Id. « Milord Maréchal prenait indifféremment ses domestiques dans toutes les nations, catholiques ou *hérétiques*, chrétiennes ou infidèles. » D'AL. — Mais on dit un ouvrage *hétérodoxe*, c'est-à-dire qui contient des erreurs sous le rapport du dogme. « Les méchants m'attribuent tant d'ouvrages *hétérodoxes*, que j'ai voulu leur faire voir que je ne faisais que de mauvaises tragédies. J'ai prouvé par là mon

alibi. » Volt. « Par quelle injuste partialité punit-on l'éditeur genevois d'un ouvrage prétendu *hétérodoxe*, imprimé en pays étranger, sans rien dire aux éditeurs genevois d'ouvrages incontestablement *hétérodoxes*, imprimés dans Genève même? » J. J.

Un prince *hérétique* appartient à une communion différente de celle de l'Église. « Ces campagnes se couvrent des plus belles moissons pour un prince *hérétique*. » Volt. Un théologien *hétérodoxe* avance ou soutient des paradoxes religieux, des idées qui ne sont pas orthodoxes. « Un auteur, théologien *hétérodoxe*, la tête échauffée de visions poétiques, croit avoir vu créer l'univers. » Buff.

Toutefois, *hérétique* est aussi relatif à la doctrine, s'applique aussi à des choses abstraites, idéales, à des opinions, des sentiments, des propositions. Alors il dit plus que son synonyme.

*Hérétique* a été formé primitivement du grec *ἄρεσις*, choix, opinion séparée, secte; en sorte que ce qui est *hérétique* vous rend schismatique, vous sépare du reste des fidèles, rompt les liens qui vous y unissaient. Mais ce qui est *hétérodoxe* (*ἕτερος*, autre, et *δόξα*, opinion) vous fait seulement errer, sans vous détacher du catholicisme, sans vous ranger dans un parti distinct, parmi les *hérétiques*. On lance l'anathème contre des sentiments *hérétiques*; on cherche à réfuter des sentiments *hétérodoxes*. *Hérétique* implique toujours un écart de la faculté pratique, de la volonté, qui choisit ou se détermine mal, à tort, qui même se révolte et s'opiniâtre. *Hétérodoxe* marque seulement une erreur de la faculté spéculative, de l'intelligence, qui croit à tort, qui donne dans le faux.

**HÉROS, GRAND HOMME.** L'un et l'autre ont des qualités brillantes qui excitent l'admiration des autres hommes et qui peuvent avoir une grande influence sur le bien public.

*Grand homme* est le genre, et *héros* l'espèce. Le *héros* est un *grand homme* de guerre (Mass.). « Le prince Eugène était né avec les qualités qui font un *grand homme* dans la paix et un *héros* dans la guerre. » Volt. « J'appelle *grands hommes* tous ceux qui ont excellé dans l'utile ou dans l'agréable : les saccageurs de provinces ne sont que *héros*. » Id. « Il semble que le *héros* est d'un seul métier, qui est celui de la guerre, et que le *grand homme* est de tous les métiers, ou de la robe, ou de l'épée, ou du cabinet, ou de la cour. » LABR. Alexandre, César, Charles XII, Condé, Turenne, Napoléon ont été des *héros*. Le titre de *grand homme* peut se donner à de tout autres personnages, à Cicéron (FÉN.), à Orphée (Id.), à Socrate (ROLL.), à Locke (VOLT.), ou à des hommes éminents en sainteté, comme saint Bernard (BOURD.).

*Héros* signifie une espèce de *grands hommes*, mais l'espèce la plus rare et la plus glorieuse. Les *héros* ne sont pas chose commune; on les compte; c'est une sorte de phénomène: c'est pourquoi on dit bien que tel grand guerrier a été le *héros* de son siècle (BOURD.) ou de son âge (ACAD.). D'autre part, le *héros* est au comble de la gloire: « Ce qui fait les *héros*, ce qui porte la